

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

réseaux humains,
réseaux électroniques

dossier coordonné par
Valérie Peugeot
Vecam

réseaux humains,
réseaux électro-
niques

de nouveaux espaces pour l'action collective

Cahier de propositions collectives

L'association Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer a pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition des ouvrages et dossiers édités et coproduits.

Les auteurs

Valérie Peugeot coordonne les activités européennes et internationales de l'association Vecam, qui consacre tous ses efforts à une appropriation sociale des technologies de la communication et de l'information. Vecam entend faire comprendre les enjeux sociétaux liés à ces technologies et donner de la visibilité aux initiatives sociales, culturelles, et démocratiques les utilisant.

Aujourd'hui chercheur indépendant et consultant, Alain Ambrosi a concentré son intérêt et sa militance ces dix dernières années sur la mise en réseau des organisations de la société civile dans le champ de la communication démocratique. Il est fondateur de l'ONG Vidéazimut, membre de « Global CN Partnership », de Communautique et de Telecommunities Canada. Il est également auteur d'ouvrages et d'articles sur les médias alternatifs.

Ellen Kole est sociologue, spécialisée dans les aspects sociaux des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement. Elle s'intéresse particulièrement à Internet pour des organisations de femmes et d'autres ONG en Afrique.

Ken Lohento, documentaliste, est l'auteur de différentes publications sur Internet au Bénin. Président de l'ONG Oridev spécialisée dans la promotion des TIC au Bénin, il a travaillé en tant que consultant pour différents organismes nationaux et internationaux.

Benoît Dumolin, ingénieur télécoms de formation, est diplômé en sciences sociales du développement. Il est impliqué depuis cinq ans dans plusieurs expériences d'utilisation sociale des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Daniel Pimienta, docteur en informatique, préside l'association Réseaux et Développement (Funredes), une ONG de terrain œuvrant pour une vision des TIC pour le développement des pays du Sud, dans le respect de la diversité des langues et des cultures.

Valérie Peugeot – Vecam
Réflexion et action pour l'Internet citoyen

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2001
Dépôt légal, 4^e trimestre 2001
Dossier FPH n° DD 117 * ISBN : 2-84377-054-8
Diffusion : Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer,
38, rue Saint-Sabin, 75011 PARIS
Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor
Maquette de couverture : Vincent Collin

Contributeurs :

Ont participé à cet ouvrage, soit directement, soit au travers d'interviews ou de forums de discussion, les personnes suivantes (Ces per-

- Bertin Abiassi, Togo
- Alain Ambrosi, Canada
- Michel Briand, France
- Mathieu Calame, France
- Bernard Corbineau, France
- Aymeric de Goussencourt, France
- Florence Durand, France
- Michel Elie, France
- Leda Guidi, Italie
- Claude Henry, France
- Alain His, France
- Françoise Holtz Bonneau, France
- Véronique Kleck, France
- Ken Lohento, Bénin
- Gustavo Marin, France
- Bruno Ollivier, France
- Valérie Peugeot, France
- Olivier Petitjean, France
- Daniel Pimienta, République dominicaine
- Jean-Michel Sahut, France
- Artur Serra, Espagne
- Claire Shearman, Grande-Bretagne
- Francine Pelletier, Canada
- Yves Otis, Canada
- Manuel Cisneros, Canada
- Pierre Valois, Canada
- Daniel Deneault, Canada
- Jean Sébastien, Canada
- Peter Miller, États-Unis
- Steve Cisler, États-Unis
- Doug Schuler, États-Unis
- Michael Gurstein, États-Unis
- Gordon Pearson, Canada
- Jamie MacMillan, Canada
- Richard Civille, Canada
- Andrew Cohill, Canada
- Richard Lowenberg, Canada
- Dirk Koning, Canada
- Andrew Reddick, Canada
- Garth Graham, Canada
- Bill Saint Arnaud, Canada
- Marita Moll, Canada
- Leslie Regan Shade, Canada
- Andy Carvin, Canada
- Philippe Tousignant, Canada
- Annie Chéneau-Loquay, France
- Abdoulaye Diarra
- Benoît Dumolin, France
- Bruno Jaffré, France
- Béatrice Pluchon, France
- Jean Pouly, France
- Pascal Renaud, France
- Kodjo Adankpo, Togo
- Adeya, N.C., Kénya
- Adjibolosoo, Senyo, États-Unis
- Joe Aribot, Guinée
- Koami Assigbe, Togo
- Ousmane Bamba, Mali
- Guy-Lucien Barbier, France
- Olivier Barlet, France
- Clotilde-Reine Beloum, Burkina Faso
- Éric Bernard, France
- Jean Bossuyt, Belgique
- Jean-Claude Buchotte, France
- Mbambo Buhle, Botswana
- Peter Burgess, États-Unis
- Jenny Campbell, États-Unis
- Pierre Carpentier, France
- Armelle chatelier Ndiaye, Sénégal
- Annie Cheneau-Loquay, France
- Rosa Rizvangoul Cissé, Mali
- Aly Cissoko, Mauritanie
- Jean-Michel Cornu, France
- Sidiki Abdoul Daff, Sénégal
- Pierre Dandjinou, Bénin
- Antoine De Clerck, États-Unis
- Alain Yawo Bessan Degbé, Togo
- Richard Delate, Afrique du Sud
- Mamadou III Diallo, Guinée
- Birama Diallo, Mali
- Moussa Dieng, Sénégal
- Marc Dieng, pays non précisé
- Maimouna Diop, Sénégal
- Ababacar Diop, Sénégal
- Hippolyte Djiwan, Bénin
- Malele Dodia, Zambie
- Oumou Doumbia, Mali
- Pierre Dovonou, Bénin
- Jacques-André Eberhard, Suisse
- Mohamed El Mokhtari, France
- Laurent Ider, Sénégal

- Patrick Faillon, France
- Martin Faye, Sénégal
- Françoise Feugas, France
- Samantha Fleming, Afrique du Sud
- Suzanne Fogg, Royaume-Uni
- Laurence Fok, Afrique du Sud
- Bonaventure Guédégbé, Bénin
- Anne Gueheu Youmbi, Cameroun
- Okba Hafnaoui, Algérie
- Wendy Harcourt, Italie
- Hervé Houndeton, Bénin
- Mathias HOUNGBO, Côte d'Ivoire
- Aniwanou Hounsa, Bénin
- Tibaut Houzanme, Bénin
- Bruno Jaffre, France
- Pierre Johnson, France
- Zanna Kaboré, Burkina Faso
- Hamani Kargne, Niger
- Tawuya Katso, Zimbabwe
- Koly Keita, pays non précisé
- Robin Koert, Royaume-Uni
- Emmanuel Kouakam, Cameroun
- Cyriaque-Didier Kouma, Gabon
- Didier Krumm, France
- Innocent Laison, Sénégal
- Alka Larkan, Afrique du Sud
- Christine Mafran, France
- Edgard Mandrault, Gabon
- Gonzo Marco, France
- Hervé Massy, France
- Gilles Mersadier, France
- Marie-Hélène Mottin-Sylla, Sénégal
- Lucienne Martel Motuo, Cameroun
- Maeve Moynihan, Pays-Bas
- Félix Ndayirukiyé, Burundi
- Peter Ndibewu, Cameroun
- Nicole Nepton, Canada
- Ariel Ngnitedem, Cameroun
- Raphaël Ntambué-Tshimbulu, Belgique
- Libérat Ntibashirakandi, Belgique
- André Nyamba, Burkina Faso
- Dorothy Okello, Ouganda
- Mohamed Lemine Ould Mohamed Moussa, Mauritanie
- Joëlle Palmiéri, France
- Denis Pansu, France
- Cyriaque Paré, Burkina Faso
- Émile Robert Perrin, France
- Élisabeth Piotelat, France
- Arnout Ponsioen, Pays-Bas
- Diana Rosenberg, Royaume-Uni
- Mamadou Samba, Sénégal
- Salia Sanogo, France
- Loe Schout, Pays-Bas
- Ibra Séné, Sénégal
- Léonce Sessou, Bénin
- Cyrille Simard, Canada/Nouveau-Brunswick
- Jennifer Sly, pays non précisé
- Maria Suarez, Costa Rica
- Amanda Sunassée, Mauritanie
- Lamine Sylla, Sénégal

Sommaire

Ouverture	9
Première partie : Europe : émergence de l'Internet citoyen ; la nécessaire maîtrise sociale d'une mutation	11
Préambule	13
1. Angélisme et diabolisation, la fin du simplisme : les opportunités, risques, ambivalences des TIC	19
2. Pistes d'action pour une maîtrise sociale des TIC	41
Deuxième partie : Transfert et maîtrise sociale des TIC en Afrique :	
état des lieux et propositions d'action	83
Introduction : Conditions pour une maîtrise des NTIC en Afrique	85
1. Maîtrise sociale des TIC en Afrique : analyse d'expériences d'utilisation des NTIC*	91
2. Méthodologie du débat Aftidev	109
3. Propositions stratégiques	127
Troisième partie : Initiatives et propositions citoyennes pour une appropriation sociale des TIC en Amérique du Nord	131
Préambule sur la finalité et la méthode	133
Introduction	135
1. Portrait d'une société « branchée »	137
2. Les politiques gouvernementales	145
3. Vue panoramique des initiatives de la société civile	155

4. Propositions des réseaux citoyens	167
Annexe 1: Les fruits de «Mistica» : une expérience de communauté virtuelle en Amérique latine et aux Caraïbes autour de l'impact social des TIC	181
Annexe 2 : Déclarations issues de rencontres des acteurs citoyens des TIC	203
Annexe 3 : Global 2000 : Naissance d'un partenariat mondial des réseaux citoyens en ligne à Barcelone, novembre 2000	211
Annexe 4 : Charte d'« I3C, Fédération française de réseaux citoyens de l'Internet créatif, coopératif et citoyen »	215
Annexe 5 : Dot force (digital observatory task force) : contribution du secteur non lucratif français et francophone, 22 mars 2001	219
Annexe 6 : Ressources bibliographiques, liens, références	235
Notes	259

Ouverture

Dès 1995, à l'occasion du sommet du G7, un groupe d'acteurs – chercheurs, responsables politiques, militants – réunis par la Fondation Charles Léopold Mayer, FPH et la revue Transversales Sciences Culture détectait l'ambiguïté de l'enthousiasme des chefs d'État réunis alors à Bruxelles. La grenouille de la « nouvelle économie » n'avait pas encore eu le temps d'enfler ni d'éclater, que déjà les risques d'une approche purement marchande des TIC, technologies de l'information et de la communication, étaient dénoncés et des alternatives esquissées par ce collectif.

Depuis six ans, les membres de ce groupe, en liaison avec bien d'autres, ont poursuivi la réflexion, la veille et l'expérimentation, au sein de différentes associations, communautés virtuelles et réseaux, sur différents continents.

De son côté, la Fondation Charles Léopold Mayer, au travers d'un réseau international intitulé « l'Alliance pour un monde responsable et solidaire », arrive en 2001 au terme d'un long processus d'élaboration de propositions et de recherche de formes d'action collective, afin de peser sur l'avenir d'un monde de plus en plus complexe.

2001 est donc l'occasion d'un arrêt sur image, d'un croisement entre le travail de « l'Alliance » et celui poursuivi par ces différents réseaux :

Que s'est-il passé depuis 6 ans, dans les champs des technologies de l'information et de leurs interactions avec la société ?

Quid des risques dénoncés et des espoirs soulevés il y a 6 ans ?

Quels acteurs, à travers les différents continents, sont porteurs d'expériences innovantes en la matière et d'alternatives politiques ?

Quelles propositions peut-on fomuler aujourd'hui pour que les TIC constituent les vecteurs d'un monde plus solidaire et citoyen, plus coopératif et plus créatif ?

C'est à ces vastes questions que ce cahier de propositions collectives, au terme de démarches menées en parallèle dans différents continents, tente de répondre. Des réponses bien modestes qui sont autant d'invitations à élargir notre imaginaire et à poursuivre l'action.

Valérie Peugeot

Première partie

Europe : émergence de l'Internet citoyen ;
la nécessaire maîtrise sociale d'une mutation

Préambule

Intentions

L'association VECAM¹, depuis sa création, cherche à anticiper les enjeux sociétaux de la mutation informationnelle. Ce travail prospectif vise à en prévenir les dérives tout en valorisant et encourageant les opportunités qui peuvent surgir.

Les technologies de l'information constituent un outil essentiel dans la profonde transformation de société qui s'opère sous nos yeux. Parce qu'elles sont technologies, elles s'inscrivent au cœur de la relation humain/science/nature ; parce qu'elles sont information, elles bousculent tant nos modèles de production que nos relations interpersonnelles et collectives, ainsi que nos moyens de penser et de nous souvenir.

Au-delà de ladite société de l'information, par ses travaux, Vecam s'efforce modestement de donner sens à cette transformation de la société. Transformation qui devrait permettre, à nos yeux, de réduire les inégalités, tant en termes économiques que de savoirs ; de reconstruire des identités collectives positives, loin des dérives fascisantes et guerrières ; de renouer une relation plus équilibrée entre l'individu, la société et

NDLR : Les notes sont présentées en fin d'ouvrage, page 259.

l'environnement ; de relier les territoires et leurs habitants ; d'inventer de nouvelles formes de gouvernance à la hauteur des enjeux du millénaire..

Il y a six ans, VECAM², en s'emparant de ce que l'on appelait encore les « nouvelles technologies », apparaissait comme un des acteurs pionniers au sein du monde associatif européen et notamment français.

Aujourd'hui, ces technologies ont envahi l'espace public et remplissent les colonnes de nos journaux. Quel peut être alors l'intérêt de poursuivre un travail prospectif ? Quelle en est la fonction sociale ?

Certains cris d'alarme des fondateurs de ce qui allait bientôt s'appeler VECAM, lors du sommet du G7 en 1995, se sont révélés vrais, notamment en termes de creusement des inégalités. Le « digital divide » ou « fracture numérique » en devient même le thème à la mode. Il y a cinq ans, acteurs publics et privés développaient allégrement leurs outils en affirmant que le marché résoudrait spontanément ce risque. Aujourd'hui, tous s'emparent du thème, parfois de façon perverse, l'utilisant comme alibi pour une expansion toujours plus forte des logiques marchandes pures. Contre cette approche, nous ne cessons de réaffirmer que la fracture existe bel et bien mais qu'elle réside dans l'appropriation des outils autant que dans l'accès technique.

Six ans plus tard, nous avons également la confirmation que les bouleversements anticipés à l'époque s'inscrivent dans la durée et sont plus profonds que jamais.

Tout ceci nous incite à poursuivre notre travail de veille, notamment dans d'autres champs tels que ceux de l'accès au savoir, de la transformation des rapports sociaux, de la protection des données personnelles, de l'évolution des services publics et universels, etc.

Au-delà de cette veille, il nous semble que manque encore un travail de reliance entre les transformations issues des technologies de l'information et les transformations sociétales plus générales.

* En termes d'imaginaire politique, les acteurs civiques qui réfléchissent sur les enjeux des TIC ne sont pas suffisamment en interrelation avec les autres acteurs des sociétés civiles et

politiques – associations, mouvements civiques, ONG de développement, partis, collectivités locales, etc. – et leurs travaux pourraient se nourrir réciproquement plus amplement. Ceci permettrait entre autres aux premiers, de mener une réflexion plus en phase avec la réalité des développements des usages.

* En termes de création de richesses collectives, peu d'entreprises, à l'exception de quelques grands groupes à la recherche de contenus, ont encore perçu l'importance des innovations véhiculées par ces acteurs civiques. Une meilleure connaissance réciproque pourrait amener à de nouveaux partenariats autour d'expériences innovantes d'utilisation des technologies d'information dans une perspective de développement local notamment.

* En termes d'innovation technologique, il n'existe aucune interaction entre acteurs civiques et milieux de la conception technologique et des programmes. Le fossé reste béant entre les scientifiques, les développeurs technologiques et les besoins sociaux. Le monde associatif, tout comme les artistes, peuvent jouer un rôle de médiateur pour faire remonter les attentes sociales profondes vers les laboratoires publics et privés, et permettre ainsi des évolutions technologiques plus adaptées aux besoins réels des populations. Il trouve là un nouveau champ d'intervention essentiel. Plus largement, les acteurs de la vie sociale ne se sont pas donnés les outils et les lieux pour interpellier les concepteurs des techniques en émergence. Il n'est pas normal qu'en Europe, seules les entreprises industrielles soient actives et présentes dans les forums où se discutent et s'orientent, avec les scientifiques du domaine, les programmes d'innovations technologiques.

Méthodologie

* De nombreux points exposés ci-dessous font l'objet de controverses. Nous n'avons pas voulu chercher à tout prix la synthèse ou le consensus, mais au contraire exposer dans toutes leurs diversités les points de vue recueillis autour de ces différents enjeux. Le lecteur constatera que certaines propositions sont clairement en contradiction.

Cette « éthique de la discussion » ne nous empêche certainement pas de porter une vision claire de la société vers laquelle

nous entendons aller et des convictions affirmées face aux adversaires qu'il nous faut affronter – les disciples de la nouvelle économie et autres croyants du «tout économique» – dans cette volonté de transformation sociétale.

La plupart des personnes ayant contribué au chapitre européen de ce cahier s'accordent sur le changement de paradigme lié aux TIC : celles-ci induisent une vraie rupture dans l'espace-temps et ne constituent pas une simple évolution technologique supplémentaire.

* Vivre au jour le jour l'appropriation d'Internet et de l'écriture multimédia par nos sociétés permet l'observation mais peu d'analyse définitive. Ce texte est donc un état des pensées et points de vue de plusieurs personnes choisies pour leur expérience dans la mise en œuvre et l'observation du développement des réseaux électroniques. De plus, le texte qui suit a vocation de «texte martyr». Il a été rédigé en s'inspirant des travaux, écrits, remarques et commentaires de toute une série de personnes citées dans ce document. Qu'elles en soient ici remerciées chaleureusement. Cette démarche n'a de sens que parce qu'elle est le fruit d'un travail collectif.

Nous soulignons par ailleurs le fait que ce texte est à l'évidence porteur d'une vision au mieux européenne, très certainement française des questions traitées. Notre approche est celle d'un «européocentrisme ouvert» ! Nous ne cherchons pas à occulter ce prisme, mais au contraire à le confronter à d'autres approches imprégnées elles aussi de leur milieu culturel.

Ce texte a été enrichi en plusieurs étapes :

- par une circulation interne au sein de l'association Vecam de Juin à octobre 2000 ;

- par un atelier de travail qui s'est déroulé en marge de la rencontre de Barcelone, première rencontre mondiale des réseaux de l'Internet citoyen³, début novembre 2000 ;

- par un atelier de travail français en décembre 2000.

Si ce texte est d'abord le fruit d'une vision française et européenne, il intègre parfois des propositions issues des échanges avec nos partenaires du Sud.

Nous avons plus particulièrement travaillé sur les enjeux des TIC au Sud à l'occasion des travaux de la Dot force, organe tripartite créé par le G8. Le résultat de ces travaux se trouve en

annexe.

Ce texte sera publié et diffusé largement dans les réseaux civiques, que ceux-ci privilégient comme moyens d'action les TIC ou non, auprès des acteurs institutionnels et des entreprises. Une version en ligne de ce texte permettra de laisser l'exercice ouvert, de garder un document vivant et de le prolonger par de nouvelles propositions (www.vecam.org/cahier-propositions.html).

Partenariat

Ce texte n'aurait jamais vu le jour sans le soutien humain et financier de la Fondation Charles Léopold Mayer, représentée par Alain His qui a accompagné ce processus avec vigilance et fidélité.

Par ailleurs, la dynamique de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire (www.echo.org) permet d'inscrire cette démarche dans un cadre global de réflexion et d'action sur les sociétés de demain, ce qui lui donne d'autant plus de pertinence et permet d'en faire une lecture transversale.

Enfin, l'existence de nombreux réseaux, en particulier ceux présents à Barcelone, qui partagent un certain nombre de nos convictions, nous a donné le désir d'aller encore plus loin dans cette exploration des futurs contours de nos sociétés.

1.

Angélisme et diabolisation,
la fin du simplisme :
les opportunités, risques,
ambivalences des TIC

Comme tout phénomène porteur de ruptures, l'apparition et la dissémination des TIC a entraîné dans son sillage enthousiasme, voire fascination pour certains, expectatives, peurs pour d'autres. D'un côté, le positivisme et la foi dans la capacité de la science et de la technologie à porter « le progrès » sous-tendent encore la pensée d'un grand nombre de nos dirigeants et de la plupart des acteurs du secteur marchand, au mépris des démentis réguliers que nous fournissons tristement les dégradations de notre écosphère (dégradations environnementales bien entendu mais aussi dégradations sociales). De l'autre, une vision mécaniste – les outils remplacent les humains – nourrit des anticipations catastrophistes.

Une décennie plus tard, il est possible de commencer à éta-

blir un bilan d'étape moins simpliste, autour de quelques grands axes.

Les TIC et l'évolution de nos sociétés

Technologie et société : une dynamique en boucle

Les techniques ont été de tout temps des produits sociaux, et on sait désormais qu'il n'y a pas de déterminisme technologique. Il existe seulement des tendances technologiques ; l'histoire des techniques est pleine d'inventions détournées pour le meilleur et pour le pire.

Dans le cycle du développement actuel du capitalisme, une très forte complicité s'est construite entre de grandes firmes et la recherche mondiale dans les domaines de l'informatique et des télécommunications. Mais, comme dans tout système social, il y a du jeu dans ce système de pouvoir. Intervenir dans ce jeu est possible ; c'est un travail politique.

Le courrier électronique et l'accès, sur de nombreux sites, à de multiples données expliquent indiscutablement l'attrait principal et l'extension de l'usage d'Internet.

Mais au-delà, trois tendances technologiques sont présentes dans notre réflexion.

* Le réseau permet une activité collective à distance. L'échange de courriers n'en est que le premier degré. On commence à voir utiliser, encore dans très peu de milieux, des « collecticiels », logiciels qui permettent à un groupe de faire ce que tout groupe requiert, communiquer, s'organiser, rédiger et publier, se relier à d'autres groupes alliés.

* Comme on le dira plus loin, l'accès à des données accumulées ne conduit pas directement à des connaissances. Mais on voit tendanciellement devenir disponibles des techniques de simulation. On sait combien un citoyen est aujourd'hui démuné devant des conséquences mal perceptibles de la transformation d'un quartier, de la construction d'une autoroute, d'un budget communal. Des outils pourraient permettre de pré-

senter des projets alternatifs, sans dépendre de ceux des pouvoirs en place.

* Enfin, les machines, actuellement assez rigides et peu adaptables, vont être capables de réagir à ce que font d'elles les humains. L'adaptabilité est en chantier, celle de chaque machine, celle de réseaux de machines qui se feront sans doute de plus en plus discrètes.

L'accès de tous aux quelques grandes fonctions indiquées ci-dessus, n'ira pas de soi. Par exemple, pour la première, plusieurs systèmes (le plus connu est Lotus notes) se sont répandus dans les grandes entreprises et certaines administrations. Ils sont complexes, trop chers et peu adaptés à des groupes de la société civile. Ceci n'est pas inéluctable.

Il faut se donner le droit de comprendre et d'intervenir dans l'évolution même des techniques, de modifier le paradigme dominant du développement technologique.

Le mouvement des logiciels libres a montré la voie. Il faut la poursuivre.

TIC, inégalités et société(s) en mutation

Les technologies de l'information sont sorties de leur phase préhistorique et envahissent non seulement nos modes de production, nos modes de communication, mais aussi notre espace public – écoles, médias, ville, etc. – et privé – achats, loisirs, relations interpersonnelles, etc.

Contrairement à ce qui est couramment diffusé par les médias, il s'agit d'un phénomène qui dépasse largement le cadre d'une soi-disant « nouvelle économie ». Si tant est que le terme « nouveau » doive être conservé, c'est bien de « nouvelle société » dont il faut parler.

Et encore faut-il la moduler immédiatement d'un pluriel. En effet, les technologies informationnelles dessinent de nouveaux continents sociétaux, et avec eux de nouveaux océans et frontières, qui ne chevauchent pas toujours les anciens. Ainsi, les usages des TIC développés dans les pays du Sud ne sont-ils pas moins porteurs de transformations que ceux qui sont introduits dans le monde occidental. Ou encore un petit village européen va-t-il être capable d'utiliser ces outils dans son développement

local d'une façon plus pertinente qu'une grande ville moins dynamique politiquement.

Pour une part, les technologies de l'information permettent à chacun d'être acteur à sa façon des sociétés en construction. Comparées aux technologies des révolutions précédentes, elles sont infiniment plus souples et leur prise en main beaucoup plus accessibles. En ce sens, elles sont un facteur d'égalité dans l'inventivité. Ce sont donc non pas une, mais des nouveaux usages sociaux, mouvants, différents qui se dessinent sous nos yeux. La pluralité des sociétés qui, de tout temps a existé, prend un nouveau relief.

Pour une autre part, à l'image de la croissance dont elles constituent l'un des moteurs, les TIC sont génératrices d'inégalités. Ceci est vrai tant au niveau national qu'international. À l'exception de quelques pays scandinaves, la majorité des pays, ou une proportion essentielle des habitants, restent sur le bord de la route de cette mutation. Les taux de croissance de la pénétration d'Internet, après des envolées, stagnent dans différents pays. Il apparaît clairement que « les forces du marché » ne vont pas permettre de corriger cet état de fait naturellement. Certes, certaines portions de la population vont progressivement et naturellement accéder à Internet, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles seront partie prenante de la « société de l'information ». Mais sans politique active et offensive de développement de l'accès pour tous, des pans entiers de la population vont rester hors de cette transformation, renforçant bien souvent (mais pas systématiquement) d'autres facteurs de marginalisation déjà existants (âge, genre, origine et environnement social, niveau d'éducation, problème linguistique, etc.).

Cette difficulté est en réalité à plusieurs niveaux.

Il existe un premier niveau d'inégalité qui réside dans l'accès aux réseaux électroniques. Cette inégalité peut être facilement résolue – pour le moins techniquement – par la massification des moyens de diffusion de l'information, sous réserve qu'elle ne devienne pas systématiquement payante ; en ce sens les TIC peuvent contribuer à réduire les inégalités dans l'accès à l'information, puisque ce sont des outils peu coûteux, d'apprentissage relativement aisé etc. On constate que certaines per-

sonnes, des jeunes notamment, vivent l'apprentissage des TIC beaucoup plus facilement que les apprentissages scolaires et en font même un facteur de valorisation personnelle. L'aspect ludique en est, bien entendu, la première raison.

Le second niveau est l'accès aux compétences et habiletés nécessaires à une « manipulation cognitive » aisée d'outils encore complexes. Les logiciels restent encore déroutants, les connexions imparfaites, les machines trop peu adaptées aux personnes qui les utilisent. Le développement technologique se fait dans la diversité, ce qui est en soi un bien, et apporte d'heureuses surprises (qui avait prédit l'explosion du téléphone portable dans les pays du Sud ?). Mais cette diversité se traduit souvent par une complexité pour l'utilisateur (mauvaise compatibilité entre systèmes, entre versions successives, liaisons de plus en plus nombreuses entre sous-systèmes dont l'intégration n'a pas été conçue au départ, etc.). Un énorme travail sur l'interface humain/machine reste à réaliser, notamment pour permettre aux millions de personnes qui relèvent de la culture orale ou qui sont analphabètes, d'avoir accès aux outils.

Le troisième niveau d'inégalité, bien plus complexe encore, est dans l'accès à la connaissance, au savoir. Entre information et savoir, il existe un fossé que seul l'apprentissage du traitement de l'information, de sa hiérarchisation, de sa critique peut progressivement combler. Classifier, hiérarchiser, interpréter des données pour en faire des informations utiles à l'action demande des compétences cognitives qui ne sont pas très simples à acquérir. On sait mal comment ces compétences sont réparties dans la population. Ces apprentissages, déjà réclamés lors de l'entrée dans l'ère télévisuelle, deviennent incontournables.

C'est une nouvelle culture collective qu'il nous faut inventer, une culture capable de se dessiner dans un espace informationnel surchargé et lissé ; capable de tirer le meilleur parti de l'apport pluriel des écritures multimédia, pour nous éviter de nous laisser enfermer dans un moule, un modèle dominant ; susceptible également de créer du bien commun localement ou à grande échelle, dans la prolongation des logiques du logiciel libre. C'est là qu'Internet apparaît comme véritablement révolu-

tionnaire : contrairement aux autres innovations technologiques où le citoyen n'existe que comme consommateur ou au mieux usager (exemple : le TGV), l'utilisateur d'Internet se trouve en position de produire des contenus, d'interagir et donc de changer les rapports de force. Mettre en ligne un discours en Bambara, c'est faire acte de création et participer à la protection de la diversité culturelle, nonobstant la réalité économique malienne.

Aujourd'hui, des moyens commencent tout juste à être mis en place en Europe pour faire face au premier facteur d'inégalité. Les connexions d'écoles, de centres sociaux, etc., répondent à ce besoin.

Mais une énorme créativité pédagogique sera indispensable pour affronter ce redoutable enjeu de l'inégalité culturelle : celui de la transformation d'une information en connaissance, et donc en pouvoir, dans une société où la connaissance devient la première source de richesse et le vecteur de nouvelles hiérarchies.

De la même manière, si certains pays du Sud ont bien compris l'importance pour eux de ne pas se laisser marginaliser dans cette mutation technologique et cherchent par tous les moyens à être de ce développement, d'autres sont à des années-lumière de cette entrée dans l'ère des réseaux électroniques.

En tout état de cause le discours des gouvernements sur le « digital divide » ou « fracture numérique » (cf. la déclaration du G8 d'Okinawa) laisse perplexe. Les autres « fossés » sociaux et économiques – dette, alimentation, sida, etc. – demeurent inchangés et aucune mesure réelle n'est sérieusement prise pour les réduire, malgré une multiplication de déclarations tonitruantes. Ainsi en juin 1999, à Cologne, le G7 s'engagea à annuler rapidement jusqu'à 90 % des dettes de 41 pays pauvres très endettés (PPTÉ) en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté. Sur les 100 milliards de dollars annoncés pour être consacrés à la réduction de cette dette, à peine 2,5 milliards ont été effectivement réunis à fin 2000. Cela représente environ 1,2 % de la dette des 41 PPTÉ (dette qui a poursuivi depuis son ascension) ou 0,12 % de la dette totale du tiers-monde (2 070 milliards de dollars sans tenir compte de

l'ex bloc de l'Est).

En juillet 2000, à Okinawa, le G8 s'engage à lutter contre la fracture numérique et met en place la Dot force (Digital Observatory Task force). En juillet 2001, quinze lignes du communiqué de Gênes entérinent le rapport de cette même Dot force et s'engagent à lui donner vie. Outre le fait que ce chapitre est passé totalement inaperçu dans l'effervescence de Gênes, il pose une double question : celle de la légitimité d'une instance comme le G8 pour porter ces enjeux face à des instances multilatérales comme l'OIT ; celle de l'efficacité de mesures non accompagnées des moyens financiers.

En tout état de cause, l'explosion des TIC ne peut être comprise hors d'une lecture générale du développement du capitalisme (accélération de la fluidité du capital, mondialisation économique, crise des valeurs, etc.). De la même manière, l'accompagnement politique des TIC doit interagir avec une perspective globale sur nos modes de développement.

TIC et échanges relationnels interpersonnels

Contrairement à une crainte couramment répandue lors des premiers développements d'Internet, et pourtant démentie dès ce moment-là, les technologies de l'information ne se substituent pas aux échanges humains, relationnels, mais au contraire les amplifient, les démultiplient, ou leur font emprunter de nouvelles voies (exemple : le relais du téléphone par le courrier électronique). Nous disposons désormais du recul temporel nécessaire pour confirmer ce qui à l'époque n'était pour nous qu'une intuition tirée d'expériences passées (introduction du téléphone par exemple). Les TIC peuvent être bien entendu un outil d'isolement dans une société de repli individuel, mais, à l'inverse, peuvent constituer un prétexte à l'échange, à la rencontre. Au-delà des phénomènes de rencontres amoureuses via le Net, les usages associatifs des TIC en ont fait la démonstration : l'usage régulier du courrier électronique comme mode de travail à distance amène systématiquement à un besoin de rencontre physique accru. Ceci s'explique assez facilement car lorsqu'une personne rejoint un groupe de 100 autres personnes à travers les réseaux, ceci ne constitue pas une rencontre unique, mais ouvre une possibilité

de 100 rencontres physiques potentielles, dont peut-être seulement deux ou dix se réaliseront. De plus, les limites même de l'outil (malentendu entre langage pseudo-oral et lecture comme écrit, différences culturelles, problèmes de sémantique, absence de convivialité, difficulté à gérer le conflit, etc.) poussent les utilisateurs à se retrouver en face à face. La préparation d'une décision collective peut être grandement facilitée par les outils à distance ; la construction finale d'une pensée collective et les prises de position et de décisions importantes demanderont toujours le face à face. C'est là toute la différence entre l'information (au sens courant du terme) et le débat, la délibération. Les TIC lorsqu'elles sont utilisées au mieux de leurs possibilités en termes d'animation et de modération, constituent un puissant levier du débat public et permettent de construire de l'intelligence collective en s'appuyant sur des ressources humaines qui n'auraient pas eu l'opportunité de se féconder sans elles. Mais il faut que la société se dégage de l'approche purement informationnelle et pousse à développer des outils valorisant les « capacités expressives et argumentatives » de chacun.

Encore faut-il y préparer la société. De manière générale, Internet comme « lieu d'échanges » et les outils correspondants sont encore à promouvoir, les esprits des responsables politiques étant encore beaucoup trop orientés vers Internet comme gigantesque base de données ou simple marché.

Cependant, à côté de cette intensification des échanges, les TIC peuvent jouer des rôles ambivalents dans nos modes de communication. À nous de les orienter dans le sens souhaitable.

Deux exemples peuvent nous éclairer sur ce point :

* Les cybercafés créés ex nihilo sur la seule dimension de recherche d'informations multimédia. Nous nous trouvons alors dans la situation où l'outil devient finalité et ne nourrit plus un projet. L'échange interpersonnel se dissout au contact de la machine. De lieu de convivialité, le café devient alors lieu d'aliénement et d'indifférence. En revanche lorsque la machine vient s'insérer dans un lieu collectif vivant, lieu de rencontres de toujours, voire de diffusion musicale ou autre activité artistique, alors la machine reprend sa place, comme levier supplé-

mentaire de rencontres. Plus généralement, tous les lieux d'accès, marchands ou pas, qui sont créés ex nihilo ne fonctionnent pas comme lieux de socialisation. (Exemple : les points d'accès du Limousin, etc.) A contrario, les expériences de lieux publics ou associatifs qui s'ancrent dans une dynamique pré-existante montrent heureusement de nouvelles voies.

* Le tutorat à distance, dont on voit l'attrait qu'il exerce sur tous ceux qui veulent développer une éducation marchande au détriment des systèmes publics, est également porteur du meilleur et du pire en fonction de choix politiques. Si le e-learning constitue la porte ouverte à la marchandisation de l'enseignement, ceci va, entre autres, à l'encontre de la fonction sociale jouée par l'école comme service public. À terme c'est toute la fonction sociale du système éducatif qui peut se trouver remis en cause par le télé-enseignement. À l'inverse, ces mêmes outils d'enseignement à distance peuvent permettre à des enfants « enclavés » géographiquement ou socialement de se relier à d'autres. Là encore, le développement des outils de « e-learning » doit être pensé pour faciliter l'échange collectif. Au-delà de ce rapport lien social/enseignement/TIC, ces dernières vont jouer un rôle fondamental dans la transformation de la relation entre l'apprenant et l'enseignant : elles vont obliger le second à reconnaître les savoirs dont le premier est porteur et vont faire glisser le rapport jusqu'alors descendant vers une relation d'échange à somme positive, sur le modèle développé depuis deux décennies par les réseaux d'échanges de savoirs (NB : il ne s'agit pas là de réseaux électroniques mais de réseaux humains ! cf. <http://larondedessavoirs.free>).

Les TIC dans l'espace public

Alors que les objectifs marchands des TIC sont omniprésents et que le politique semble avoir été exclu des préoccupations de ceux qui se firent les hérauts de ces outils, de facto une interaction forte est en train de se développer entre technologie et politique, appelant à la création de nouvelles formes de gouvernance. Mais ces balbutiements confirment pour ceux qui en auraient douté, que la société de l'information n'est pas

naturellement démocratique et que les forces du marché sont bien incapables de porter cette nécessaire invention civique et politique.

TIC et gouvernance : de nouvelles répartitions des rôles entre État, collectivités locales, secteur marchand et tiers secteur

Les TIC jouent un rôle non négligeable dans la redéfinition des rapports entre État/collectivités locales/marché/société civile.

En tout état de cause, au Nord comme au Sud, un danger majeur est apparu lors de la première étape de développement des TIC : si les technologies de l'information ne sont prises en considération que comme levier de l'économie marchande, elles peuvent alors, par ricochet, conduire à une marginalisation de ce qui relève véritablement du politique et de la gouvernance publique. Ce danger dépasse, bien entendu, la seule question des TIC. Mais celles-ci, au nom du fait qu'elles sont génératrices de croissance économique, peuvent servir de fer de lance à ceux qui plaident toujours plus de néo-libéralisme, séduits par la chute des prix que la dérégulation des télécommunications a entraînée, à partir d'une situation de monopole, devenue inutile et nuisible dans une situation historique donnée. Les mêmes personnes sont aveugles aux contre-effets de ce libéralisme qui ne se porte que sur les seuls marchés rentables. Certains auteurs – cf. Jeremy Rifkins – prédisent une marchandisation généralisée de la culture sous toutes ses formes – enseignement, art, communication, etc. –, la culture étant le champ de bataille du nouveau capitalisme cherchant à maîtriser non plus la propriété de biens mais les flux de connaissance et d'information. Cette logique, déjà à l'œuvre à travers les grands mouvements de rachat et de fusion du secteur du divertissement culturel, peut se généraliser si l'emportent ceux qui souhaitent inclure la culture dans les négociations de l'OMC – Organisation mondiale du commerce. Dans cette hypothèse, puissance publique et tiers secteur deviendraient des figurants dans une dramaturgie dont les rôles principaux seraient joués par les détenteurs de tuyaux et de contenus.

Et pourtant, d'autres acteurs cherchent à construire un scénario alternatif, sans nostalgie, mais sans démission : les TIC peuvent, dans les pays occidentaux, être inscrites dans un imaginaire créant de nouvelles formes de partenariat entre les trois secteurs – public, marchand, tiers secteur – au service des besoins collectifs.

Non pas qu'il y ait un moindre besoin « d'État » – au sens générique de puissance publique. Contre toute mode, nous affirmons que ce besoin est plus fort que jamais. Mais de fait la puissance publique – État et collectivités territoriales – ne peut plus faire face seule aux grandes questions d'intérêt collectif, qu'il s'agisse de sauvegarde écologique, de lutte contre les inégalités, de développement local ou de renouvellement démocratique. Les grands enjeux de société doivent et de fait sont de plus en plus traités par une multitude d'acteurs, amenés à redéfinir leur position.

Dans ce contexte, l'État peut s'appuyer sur les TIC pour évoluer d'une fonction d'impulsion et de direction à un rôle d'accompagnement, de catalyse, d'animateur de réseau et de médiation vis-à-vis des initiatives portées par les autres acteurs, notamment de la société civile. C'est probablement là pour l'État l'opportunité de passer d'une position défensive – résister à la mondialisation, à l'affaiblissement démocratique, aux pouvoirs des multinationales, etc. – à une réoccupation de l'espace politique national et international.

Encore faut-il que les acteurs du secteur public et ses partenaires sociaux – syndicaux notamment – en aient la volonté. En France, cette transformation est tellement aux antipodes de la culture politique des « commis » de l'État comme des contre-pouvoirs traditionnels, qu'une telle évolution est particulièrement délicate. Cette rupture est complexe car elle touche au cœur même de la conception du pouvoir. Les usages des TIC, en bousculant rapports hiérarchiques, modes de délibération, partage de l'information, rôle de la force de proposition, flux de circulation de l'information, etc., jouent le rôle d'amplificateur des évolutions à l'œuvre dans notre culture politique.

De son côté, le tiers secteur, dont le développement exponentiel n'est plus à décrire, est en train de s'inventer une nouvelle place. Trop souvent sous-traitants de la puissance publique, ou roues de secours des politiques publiques déficientes, les acteurs de l'économie solidaire, du développement

local et du tiers secteur peuvent et tentent de devenir partenaires à part entière. Ce type de partenariat est la seule voie possible pour échapper à une simple « privatisation » des responsabilités de puissance publique. En effet, de ce nouveau partenariat « puissance publique/tiers secteur » peut découler un nouveau rapport aux acteurs marchands.

Dans les pays du Sud, où l'État a connu une diversité de développements historiques différents, la question se pose autrement. Certes les TIC peuvent également être utilisées de façon non négligeable dans une re-fondation de l'État comme le montrent les expériences précurseurs menées notamment au Sénégal et au Mali (en matière de décentralisation, gestion des collectivités locales, gestion des élections, mise en ligne de formulaires administratifs, etc. – Cf. chapitre 2 La méthodologie du débat Aftidev, p. 109).

Mais simultanément, les TIC sont de fait l'instrument de puissances industrielles qui dominent l'État, en contrôlant à la fois les médias sources d'information, les opérateurs de télécommunications, les outils de communication et les industries culturelles. Derrière la fin des monopoles dans les télécommunications vers laquelle ils poussent, les TIC peuvent être utilisées comme fer de lance dans le développement d'une économie de marché débridée.

Le constat est donc double : en matière de développement des pays du Sud, les TIC contre toute attente, peuvent jouer un rôle très positif, une fois dépassés les problèmes de connectivité. Ces pays se retrouvent de fait sur un pied d'égalité à l'égard des pays du Nord, lorsqu'il s'agit d'inventer de nouveaux usages des TIC et de dessiner les contours de cette société en émergence. Simultanément les questions d'infrastructure restent entières, avec un problème aigu de manque de maîtrise des réseaux et des tarifications.

Point subsidiaire mais crucial : la répartition des rôles entre État central ou fédéral et pouvoirs locaux. Le constat est unanime, les collectivités territoriales jouent dans toute l'Europe, mais aussi sur d'autres continents, y compris dans les pays où la tradition centralisatrice est la plus grande, un rôle grandissant. En terre démocratique, les acteurs locaux, mieux à même de relayer les aspirations de leurs populations, mais aussi de

construire de l'identité dans un monde où cette dernière est devenue une denrée rare, sont en train de se tailler la part du lion dans la redéfinition des équilibres de pouvoir. Ce glissement ne se fait pas toujours pour le meilleur. Aux États-Unis, c'est le populisme ultra-conservateur qui surfe sur la lame de fond anti-État fédéral.

Mais la question de long terme qui se pose est celle du rôle joué par ces collectivités sur la scène internationale. Cela fait plusieurs décennies déjà qu'elles s'organisent en fédérations, lobbies, réseaux (exemples : CCRE – Conseil des communes et régions d'Europe, Eurocités, Digitalcities, IULA, FMCU, etc.) et revendiquent d'intervenir comme corps à part entière dans certaines organisations intergouvernementales internationales (comme auprès du Conseil de l'Europe à travers le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, ou de l'Union européenne à travers le Comité des régions).

Par ailleurs, elles sont de fait une interface grandissante avec les grandes firmes internationales, par le biais notamment de l'attribution des marchés publics locaux. Comme le sommet d'Habitat 2 à Istanbul en juin 1996 l'a montré, l'attribution de ces marchés se traduit de plus en plus par une délégation de services publics à des grandes multinationales par des municipalités débordées par les problèmes urbains (évacuation des déchets ménagers, pollution etc.). Lorsque simultanément les habitants se comportent en consommateurs de services publics et non en citoyens, et lorsque les problèmes sociaux sont délégués à des ONG, on peut alors parler de démission publique.

On assiste donc là à des phénomènes apparemment contradictoires : d'une part, la revendication de la part des pouvoirs locaux d'une plus grande part de responsabilité vis-à-vis des États, voire entrée en concurrence sur la scène internationale avec leurs propres États ; de l'autre, la démission face à des responsabilités collectives devenues trop complexes.

L'entrée dans l'ère des réseaux ne peut que constituer un accélérateur puissant de ces processus de glissement de responsabilité, à savoir s'ils joueront dans le sens d'une plus grande responsabilité ou d'un morcellement des pouvoirs.

TIC, administration/administrés, élu/citoyen

Les TIC contribuent à la création de nouvelles relations plus interactives entre l'administration locale, nationale ou supranationale et les citoyens.

Les initiatives menées par de nombreuses collectivités locales qui, plus facilement que l'État central, se montrent à même de s'emparer des TIC, en font la démonstration. Mise en ligne d'informations complètes sur l'activité administrative et la gestion de la collectivité, de formulaires administratifs, dépôts en ligne de dossiers administratifs, réponses personnalisées aux questions des administrés, etc. Tout cela contribue à une simplification de la relation administré/administration, à une débureaucratization et une transparence, toutes choses qui, en période de crise démocratique rampante, sont à promouvoir.

Au-delà du rapport administré/administration, c'est la relation même entre l'habitant – citoyen actif ou passif – et la communauté politique qui peut être transformée en s'appuyant sur les TIC. Encore une fois, et cela mérite d'être sans cesse réaffirmé, les TIC ne peuvent intervenir que s'ils s'inscrivent comme outil d'un projet politique.

Celles-ci peuvent jouer un rôle déterminant dans la densification du débat public, substrat essentiel de la démocratie. À l'heure de la fascination d'une bonne partie du monde politique pour le vote en ligne, mettre l'accent sur la richesse de l'espace public, sur le rôle fondamental des TIC pour dépasser les limites des médias classiques nous semble essentiel. Parce que le monde est chaque jour plus complexe, le citoyen a besoin de changer son rapport au monde, d'être un peu moins consommateur – y compris de politique – et un peu plus acteur. Les TIC peuvent participer à ce changement de position.

Cette évolution positive doit être modulée de plusieurs bémols, et non des moindres.

D'une part, ces innovations resteront d'effet marginal, voire de contre-effet tant que ces facilités seront réservées à une frange réduite de la population. Elles n'ont donc de sens que si elles s'accompagnent d'une politique massive d'accès pour tous aux TIC. D'autre part, les risques liés à la protection des

libertés individuelles restent entiers. Si une régulation commence à se mettre en place dans de nombreux pays, la veille sur ce terrain doit rester permanente : protection des données personnelles, interconnexion des fichiers, traçabilité etc. sont autant d'enjeux lorsque l'administration dialogue avec ses citoyens. Elles peuvent également renforcer les dangers d'une politique par les sondages. Les récentes mesures prises par l'administration américaine à la suite des événements du 11 septembre montrent la fragilité de ces libertés publiques.

Enfin, les TIC peuvent permettre de nouvelles formes de contrôle social, par exemple par la gestion intégrée de la santé, de l'éducation et de la formation. À l'extrême, elle peuvent aussi servir d'instrument à de nouvelles démagogies fascisantes.

TIC, mouvements civiques et transformation sociale

Les TIC jouent un rôle fort au sein des mouvements civiques et des acteurs de l'économie solidaire. Ils leur permettent tout à la fois :

- d'inventer de nouvelles formes de solidarité au niveau local. Les micro-projets qui utilisent les TIC comme outil de démocratisation locale, d'insertion sociale, d'aide au retour à l'emploi, de formation, de valorisation des différences culturelles, etc., se multiplient. Développés au sein de « communautés » locales, ils associent les habitants d'un quartier, des techniciens, des travailleurs sociaux, des formateurs, parfois des artistes, qui voient dans ces outils l'opportunité de développer un projet ayant un impact direct sur la vie de leur communauté. Ils répondent à une aspiration grandissante de la population de transformer la société qui les entoure de façon très directe, très opérationnelle et très locale (cf. le développement des communities networks, ou réseaux de l'Internet citoyen en Europe) ;

- de créer de nouvelles formes de militance. De fait, on voit apparaître de nouvelles formes de mouvements sociaux et civiques qui s'appuient sur les TIC non seulement comme outil de communication mais véritablement comme outil de construction d'une pensée et d'une action collective. Les TIC permettent également de mobiliser des bénévoles sous une forme déterritorialisée, qui apportent au mouvement de nou-

veaux types de compétences et d'énergie, inédits (cf. certains bénévoles d'Attac, tels les traducteurs qui contribuent uniquement via courrier électronique) ;

- de faciliter le travail à distance et, par là même, de gagner en force. Par la capacité à se relier et à s'organiser en réseaux, à l'échelle nationale et internationale, les mouvements civiques retournent à leur avantage les réseaux informationnels. Ils développent en ce moment une capacité d'intervention sur la scène internationale, capacité inenvisageable faute de moyens, il n'y a que quelques années. Non pas que les dialogues entre mouvements sociaux et civiques à l'échelle internationale soient nouveaux en soi, mais on passe d'une logique de dialogue entre initiatives localisées, à une logique de mouvement articulée à l'échelle intercontinentale (cf. les campagnes contre l'AMI ou l'OMC, Attac, etc.).

Aujourd'hui, une question essentielle se pose : celle de la communauté virtuelle. Certains acteurs civiques s'appuient sur ces outils pour créer un sentiment d'appartenance dans l'espace électronique, permettant non seulement de relier à l'échelle globale des communautés locales, mais aussi d'aller encore plus loin dans la construction de nouvelles identités déterritorialisées. La pérennité et la créativité collective de ces communautés virtuelles dans le temps sont encore à démontrer, tant ces expériences sont jeunes. Il faut également éviter de tomber dans « l'illusion de la communauté ». Celle-ci, pour exister, est soumise à quatre conditions : exister préalablement comme groupe ou réseau, être liée culturellement sinon linguistiquement, s'identifier comme acteurs d'un même objet de pensée et ou d'action (charte, texte fondateur, etc.), mettre dès la naissance un système d'animation en place (cf. annexe 1).

TIC et rôle des médias

Les TIC interviennent considérablement dans la réinvention du paysage médiatique et dans la transformation du rôle des médias dans l'espace public.

L'offre d'information explose, sous le triple impact technologique de la mise en page informatisée des journaux, de la simplification du matériel de radiodiffusion et vidéo, et du dévelop-

vement d'Internet. Là encore le bilan se décline dans tous les tons du gris.

Multiplication des espaces médiatiques

D'une part, ceci a permis à des acteurs très modestes, notamment des associations de quartiers, des mouvements de jeunes, etc., de créer leurs propres outils et de développer leurs propres contenus (exemples : les télévisions communautaires en Israël, les webtrotteurs en France, la radio Oxy-jeunes au Sénégal, la radio en ligne Ravalnet en Catalogne, etc.). Toutes ces expériences contribuent à une déconcentration des pouvoirs des médias par le bas. Elles sont en effet incontrôlables et incontrôlées. Par ailleurs, se développent de façon exponentielle les sites Web des villes. Simples vitrines touristiques au départ, ils constituent de plus en plus de véritables espaces publics virtuels, associant, y compris dans la création de contenus, toute une série d'acteurs locaux non municipaux. Et ils bénéficient de taux de fréquentation impressionnants (exemples : Brest en France, ville de 156 000 habitants, 30 000 visiteurs par mois du site Web ; Bologne en Italie 380 000 habitants, 4 440 000 pages html consultées par mois).

Ce mouvement conduit à une dénationalisation et une désétatisation de fait de l'information, mais également à l'émergence de nouveaux acteurs face aux entreprises commerciales. On peut ainsi parler d'une nouvelle démocratisation « globale » de la communication par la multiplication des acteurs dans le champ médiatique du niveau local au global. Encore faut-il que ces nouveaux médias ne se laissent pas confiner à la marginalité comme cela a été largement le cas de certaines radios ou télévisions d'« accès public », « communautaires » ou « alternatives » qui, quand elles n'ont pas totalement disparu, forment des espaces médiatiques autoréférencés et repliés sur eux-mêmes sans aucune influence dans l'espace public et politique national ou global.

Le danger est d'autant plus grand qu'on assiste à une concentration sans précédent des entreprises médiatiques au plan mondial.

Concentration des entreprises médiatiques

Simultanément, les gigantesques mouvements de fusion-acquisition entre les géants des médias défrayent la chronique. Véhicules premiers de la logique du tout marchand, ces acteurs disposent des volets financiers nécessaires à des investissements en masse dans les « nouveaux médias ». Leurs efforts, après s'être portés sur les « tuyaux », sont aujourd'hui totalement tournés vers les « contenus ». À terme, le risque est immense de voir Internet se transformer en champ clos des grands titres liés aux principaux acteurs du marché mondial des médias, avec les conséquences culturelles que l'on connaît via la télévision : appauvrissement, logique marchande à outrance, baisse de l'exigence journalistique, etc.

Transformation des médias de masse traditionnels

À côté de cette bataille de micros-pots de terre contre les méga-pots de fer, les TIC introduisent un profond changement dans les relations entre les détenteurs d'informations, les médias et le public. Auparavant, ce dernier n'avait accès qu'aux renseignements obtenus, traités et diffusés par les médias. Aujourd'hui, le public, – ou pour être exact une partie du public – peut avoir accès directement aux sources d'information. Ceci amène à long terme une transformation de la conception du journalisme. Il perd une partie de son pouvoir attaché à l'accès aux sources ; il en conforte un autre, lié à sa capacité à trier, analyser, digérer, donner sens à la masse d'informations disponibles. Traduit sur le plan des médias, ce changement fondamental peut conduire à une véritable révolution de la pratique médiatique et de la profession de journaliste. Avec les voies ouvertes par les différentes formes de « web-casting », nous assistons déjà à une mixité et une intégration chaque jour plus grandes des médias électroniques. Cette intégration a le potentiel pour bouleverser totalement le paysage médiatique et les moyens mêmes de produire et diffuser de l'information, ce qui questionne la profession journalistique. L'exemple d'Indymedia et des Centres de médias indépendants qui se sont multipliés depuis Seattle sur les différents lieux où s'exprimait le mouvement antiglobalisation est un indice de ce bouleversement à venir. Les TIC peuvent être l'opportunité

pour les journalistes de sortir de l'ère du scoop et de l'immédiateté pour renouer avec une approche plus qualitative. La fonction journalistique, comme médiation et mise en perspective, est plus que jamais essentielle et doit éviter les dérives d'Internet vers une sorte de « Babel électronique ».

En ce qui concerne les médias communautaires, la grande créativité dans l'appropriation des technologies qui a toujours existé dans ce milieu laisse à penser que cette intégration des anciens et nouveaux médias nous conduit très vite à une nouvelle génération de médias communautaires, avec des capacités de pénétration d'audience et de nouvelles formes d'interactivité encore inégalées. Aujourd'hui, des expériences en France, telles que Place publique, Tocsin, Apress, Citoyenne TV, etc., montrent la voie.

Nécessaire redéfinition des règles de la « médiasphère »

Enfin, les TIC posent de façon renouvelée la question de la régulation des médias. Ceux-ci sont aujourd'hui soumis à une politique de concurrence et assortis dans certains cas de systèmes de quotas et de règles déontologiques (exemples : droit de réponse, répartition de temps d'antenne, etc.). Mais rien ne les oblige à fournir une information qui facilite l'autonomie des citoyens, qui leur permette de former leur jugement, alors que c'est, à l'heure de l'explosion de l'offre informative, le besoin numéro un. Et aucune exigence de qualité n'est exigée lorsqu'il s'agit d'information à caractère public.

Comme toujours, le besoin de qualité se heurte à celui de rentabilité : ce qui était vrai pour les médias traditionnels, l'est tout autant pour les nouveaux médias.

Les TIC dans nos modes de production

TIC et monde du travail

Les TIC jouent un rôle dans la redéfinition des relations au sein du monde du travail, relations interpersonnelles et collectives. Là encore, la monochromie n'est plus de mise.

Pour une part, l'introduction des TIC amène la disparition de

postes intermédiaires, ce qui entraîne toute une modification de l'organisation de l'entreprise. Ceci peut permettre l'aplanissement des hiérarchies et le passage à des modes d'organisation en réseau, où le pouvoir « hérité » et le pouvoir personnel se trouvent moins concentrés et l'autonomie personnelle encouragée. Ces outils débouchent parfois sur de nouveaux emplois plus créatifs.

De l'autre, les TIC induisent de multiples changements a priori négatifs.

- En diffusant une culture de l'instantanéité dans les circuits de production, elles contribuent à une recherche toujours plus prégnante de l'accroissement de la productivité, notamment par une optimisation des relations clients/fournisseurs, une réduction des délais de transmission d'information, une plus grande flexibilité. Ce faisant, elles induisent toujours plus de tension, au sein du monde du travail, au point que certains ont pu parler de « gestion par le stress ».

- Elles peuvent constituer l'instrument de nouveaux contrôles sociaux – contrôle du contenu des courriers électroniques, obligation de répondre sur téléphones portables, contrôle de la rentabilité par mesure du nombre de messages électroniques répondus, etc.

- Elles génèrent de nouvelles fonctions dans l'entreprise, dont certaines sont peu qualifiées, voire très basiques et répétitives (intitulés à juste titre par le journal Le Monde Interactif les « soutiers » du Net). On voit apparaître de nouvelles fonctions mécaniques, telles la recherche de sites Webs à indexer dans les annuaires en ligne, l'assistance téléphonique en hot line, les intégrateurs HXML, etc.

- L'acquisition des compétences induites par l'utilisation de ces outils – la maîtrise de l'outil lui-même mais aussi la capacité à trier l'information, à manipuler des concepts au sein d'activités informelles et abstraites –, si elle peut être vécue comme valorisante par un grand nombre, en laissent d'autres sur le bord du chemin, créant une catégorie de travailleurs exclus de l'interactivité et de l'abstraction informationnelle.

- Ces métiers sont très souvent développés sous forme de contrats temporaires ou en free lance. Ainsi dans la Silicon Valley, un tiers des postes sont temporaires. Par conséquent, ils échappent à la protection sociale, voire au droit du travail :

ils sont souvent soumis à des conditions de travail en complète régression (horaires délirants, turnover, absence de délégués du personnel, heures supplémentaires non payées, etc.).

- Le développement du télétravail, notamment dans sa forme la plus radicale (100 % domicile), s'il peut répondre à une réelle demande de certains salariés qui ont le sentiment de gagner en souplesse, peut aussi créer des sentiments d'isolement chez d'autres.

- Par nature, l'usage des TIC amplifie les phénomènes d'affaiblissement des modes d'organisation collective des salariés, puisqu'elles déterritorialisent le travail, l'éclatent dans l'espace, et suppriment le cadre naturel de l'action collective que constitue l'établissement (usine, bureaux, etc.).

- La masculinisation accentuée des équipes de direction dans les entreprises liées au secteur des technologies de l'information contribue à accentuer les inégalités de genre dans le monde du travail.

Tous ces points mériteraient d'être analysés en fonction du type d'entreprises, en distinguant, d'une part, celles qui ressortent du secteur classique de l'économie et celles dites de la Net économie (« tuyaux » et contenus) et, d'autre part, en fonction de leur territoire de travail (local/national/international).

TIC et emploi

Ceci reste un des points les plus controversés.

Pour la majorité des économistes et des politiques, la nouvelle économie engendre de nouveaux emplois, selon « l'effet déversoir » d'Alfred Sauvy ; c'est-à-dire que tout en détruisant des emplois massivement dans l'ensemble des secteurs économiques, y compris le secteur des services (banque, assurance, etc.), ces outils inventent et de nouveaux besoins et de nouveaux métiers qui, sur le long terme, compensent les destructions précédemment induites.

Face à cette pensée dominante, certains (J. Robin, R. Passet, A. Gory...) continuent d'affirmer que cet effet déversoir n'est que transitoire et que dans le long terme, on va vers une expulsion systématique du labour humain des processus de production. Cette vision s'appuie sur une autre approche scientifique

de « l'information », définie, non pas comme un flux de données, mais comme une troisième dimension de la matière, aux côtés de la masse et de l'énergie. En devenant reproductible à l'infini par le biais des TIC, cette « information » s'introduit partout, c'est-à-dire dans chacun des artefacts de l'humanité et bouleverse irrémédiablement nos processus de production. Les récents déboires massifs de la net économie semblent malheureusement confirmer cette dernière approche.

TIC, finance et monnaie

Le développement de l'usage des TIC dans le domaine financier conduit à de nombreuses évolutions qui se propagent dans la société tout entière. Certaines ont des effets bénéfiques pour les consommateurs, comme la concurrence accrue entre les établissements financiers (baisse des prix et/ou amélioration de la qualité de service), l'apparition de nouveaux entrants sur le marché de la gestion des moyens de paiement (de nouveaux produits ou services sont créés) et un meilleur accès aux marchés boursiers, ou à l'économie dans son ensemble (des innovations deviennent commercialisables du fait de meilleures structures de financement par exemple). D'autres sont sources d'instabilité des marchés financiers ou de risque. En effet, la contrepartie d'une efficacité plus grande de la gestion de portefeuille grâce aux TIC est une accélération des mouvements de capitaux, et une surréaction des marchés financiers aux nouvelles informations. Le rôle des TIC dans l'explosion de la sphère financière internationale et dans ses dérives spéculatives n'est plus à décrire. À ce jour, malgré les crises successives en Asie et en Amérique latine et leurs cohortes de conséquences sociales, malgré les mouvements de Yoyo des Nasdaq et consorts, aucune « règle prudentielle », sans parler de véritable régulation, n'a été mise en place à l'échelle internationale pour limiter les risques encourus.

Parmi les innovations les plus marquantes, le financement de l'économie des TIC et l'émergence de circuits financiers parallèles posent plus particulièrement question d'un point de vue sociétal. Quels sont leurs apports réels, engendrent-elles des changements sociaux et si oui lesquels, quels problèmes et risques génèrent-elles ?

Financement de l'économie des TIC et levée de capitaux

Le développement des TIC nécessite des besoins financiers colossaux. Il peut s'agir de simples transferts, comme les processus de privatisation, d'augmentation de capital, ou de création de nouvelles affaires. Parmi elles, les start-up se caractérisent par leur risque très élevé, leur faible taille et un besoin de financement croissant au cours de leur développement. Le financement par le capital-risque ne suffit plus, et est relayé actuellement par des marchés financiers spécialisés créés dans cet objectif comme le Nasdaq, ou encore l'Euro nouveau marché (euro NM). Ce secteur économique est loin d'être négligeable puisqu'aux États-Unis, l'impact des TIC sur la croissance était évalué à 14 % en 1998⁴.

Toutefois, le cours de nombreuses sociétés high-tech s'est apprécié sans aucune mesure avec leurs bénéfices potentiels jusqu'à mars 2000, date où cette bulle spéculative s'est partiellement dégonflée. Mais ce sont surtout les particuliers et les day-traders notamment qui ont été les plus touchés. Attirés par la possibilité de faire fortune et la facilité d'accès aux marchés boursiers via Internet⁵, ces personnes avaient quitté leur travail pour jouer en bourse, alors qu'elles n'avaient ni la formation, ni les moyens financiers pour résister à un retournement du marché.

Pour les sociétés à forte croissance, la levée de capitaux sur Internet peut prendre trois formes :

- des appels publics à l'épargne (APE) pour les petites entreprises non cotées en bourse (marché électronique organisé) ;
- des APE pour les sociétés s'introduisant en bourse ;
- des levées de fonds réservées à certains investisseurs (marché électronique de gré à gré).

La première et la deuxième forme s'apparentent à la création de bourses virtuelles. Cela permet aux petites entreprises de collecter des ressources jusqu'alors destinées exclusivement aux entreprises de taille importante pouvant s'introduire en bourse. Ces bourses virtuelles sont nées afin de répondre à une demande qui n'était pas satisfaite par les marchés traditionnels. Néanmoins, il convient de s'interroger sur leurs avantages et inconvénients par rapport « aux marchés boursiers traditionnels », en termes d'accès au marché, de risque de défaillance, de coûts de transaction, d'efficacité informationnelle et organisationnelle, etc.

Surtout, comment les États pourront-ils continuer d'assurer la protection des épargnants et contrôler ces marchés boursiers, étant donné leur caractère virtuel ?

L'émergence de circuits financiers parallèles : monnaie et microcrédit

Les TIC offrent la possibilité de création et de diffusion de monnaie parallèle au circuit monétaire officiel (cf. l'expérience commerciale des Beenz, www.beenz.com), ou de réaliser des opérations de microcrédit inimaginables dans les circuits de financements officiels. Cela pose de vraies questions de fond sur le rôle du système financier et, de manière plus générale, sur celui de l'État.

La possibilité de créer une monnaie parallèle permet d'imaginer la multiplication et la diffusion large d'expériences non commerciales inspirées des SELs ou LETs (Systèmes d'échanges locaux – Local Exchange Systems). Utilisées jusqu'ici dans un ancrage territorial précis (région, quartier, etc.) et sous forme matérialisée, ces monnaies communautaires pourraient être développées en ligne au sein de communautés virtuelles, notamment au sein du tiers secteur. La caractéristique de ces acteurs est en effet la capacité à mobiliser des ressources – en temps, en disponibilité, en énergie personnelle qui ne sont ni prises en compte, ni mesurées par le marché et la comptabilité classique. Aussi, ces monnaies communautaires en ligne constitueraient-elles un levier extraordinaire d'échanges et de création de richesses « hors

marché» pour les acteurs du tiers secteur.

Simultanément et paradoxalement, certains courants de pensée économique, inspirés des théories de Hayek, vont jusqu'à proposer de substituer à la monnaie centrale un système de libre concurrence entre moyens de paiement privés !

Il y a un donc risque réel d'une dérégulation supplémentaire sans transfert de souveraineté qui conduirait à un émiettement du système monétaire et à une perte de contrôle de la masse monétaire par les banques centrales. Plus la création monétaire pourra être portée par des établissements non bancaires (c'est déjà le cas, bien entendu), moins l'État (ou toute autre entité politique supranationale) aura de prise sur sa politique monétaire. La monnaie perd ses attributs de bien public pour être réduite à une marchandise privée.

La multiplication de monnaies disjointes du système monétaire officiel, qu'elles soient à visées commerciales ou non, est à terme lourde de conséquences en termes de régulation par l'État. Alors que les États européens viennent de concéder volontairement un transfert de souveraineté monétaire à l'échelle européenne, alors que la dérégulation internationale et ses conséquences (désintermédiation bancaire, évasion fiscale, etc.) ont totalement érodé leur pouvoir monétaire, ne va-t-on porter un coup fatal à un système basé sur la confiance ?

D'autre part, Internet favorise le développement du micro-crédit et plus généralement l'accès aux services financiers des plus pauvres. En effet, il permet à des institutions internationales non gouvernementales d'offrir un soutien aux organisations effectuant des opérations bancaires avec les plus défavorisés. Le soutien est à la fois technique (information, formation et étude de dossier de crédit) et financier (le refinancement de ces organisations peut être réalisé directement en ligne). Ainsi, des populations ou des entreprises délaissées par les banques commerciales, car jugées comme non rentables, peuvent accéder plus facilement à des crédits, investir et accroître leurs revenus.

En fait, si les TIC ont consacré, dans un premier temps, le pouvoir de la finance sur le reste de l'économie, elles offrent également l'opportunité de s'en affranchir. C'est donc l'occa-

sion pour le secteur non marchand de montrer que les TIC peuvent être mises au service du développement humain, et, plus généralement, que d'autres modèles de société, non fondés sur le profit, sont possibles.

2.

Pistes d'action pour une maîtrise sociale des TIC

En partant des constats décrits ci-dessus, nous proposons un certain nombre de pistes d'action. Relativement simples à mettre en œuvre pour certaines, plus principielles pour d'autres, nécessairement incomplètes en tout état de cause, ces propositions se veulent autant une invitation à débattre qu'à agir.

TIC, gouvernance et nouveaux partenariats

La fracture numérique : changer de prisme

Proposition

La fracture numérique doit :

- dépasser la question de la connectivité sans la négliger ;
- être réintégrée dans une vision mondiale, et pas seulement sous l'angle « pays du sud », car elle reproduit les anciens schémas de l'assistanat aux pays du sud ;
- faire l'objet d'un traitement politique et pas seulement marchand, dans lequel les États jouent un rôle central. Le partenariat entre États, entreprises et secteur non marchand, aussi positif soit-il, ne doit pas servir d'excuse à un désengagement public ;
- s'appuyer sur les initiatives et propositions des réseaux de l'Internet citoyen acteurs de la société de l'information, à l'instar du « partenariat mondial des réseaux de l'Internet citoyen » (cf. Annexe 3).

Exposé des motifs

Aujourd'hui les instances se multiplient – Dot force du G8, Task force de l'ONU, IUT, etc. – qui toutes se concentrent sur les enjeux de fracture numérique. Cette approche pose plusieurs problèmes :

- la dispersion des efforts entre les différentes instances ;
- la concentration de la réflexion sur la connectivité, aux dépens des questions de formation et de participation ;
- la prégnance de l'approche marchande pour résoudre cette question ;

- la reproduction d'une vision Nord-Sud traditionnelle ; en effet, la fracture numérique est une question commune au Nord et au Sud, dès qu'on ne la ramène pas simplement à son volet connectivité bien que celui-ci soit évidemment essentiel. On constate que lorsqu'il s'agit de construire de nouveaux usages, les pays du Sud sont aussi créatifs que les pays du Nord dès lors qu'on ne parle pas que d'équipement. C'est là une rupture majeure – fini le Nord qui aide le Sud, le Sud peut aussi aider le Nord – qu'il ne faut pas laisser passer.

NB : sur les enjeux de fracture numérique, cf. annexe 4.

Obligations de service d'intérêt général

Proposition

Alors qu'il n'existe plus de monopole dans la fourniture d'accès au réseau, la question des obligations de service d'intérêt général reste entière. Les opérateurs doivent fournir un accès universel, à des conditions tarifaires telles que chaque citoyen puisse y accéder. Au-delà du service universel, il s'agit d'assortir l'accès de missions de service d'intérêt général (cf. infra). Il s'agit aussi d'obliger les opérateurs à fournir les connexions nécessaires au développement de fournisseurs d'accès associatifs (ou communautaires) et à des portails citoyens, voire à les obliger à verser une partie marginale de leurs revenus au développement de ces acteurs.

Exposé des motifs

Les situations de monopole dans l'accès au réseau ont démontré leurs effets néfastes (flux insuffisants entraînant des surcoûts pour le consommateur, etc.). Aujourd'hui cette question est dépassée en Europe, puisque la quasi-totalité des monopoles a été démantelée – parfois au détriment des missions de services publics autrefois prise en charge par les opérateurs publics. Conformément au traité d'Amsterdam, les opérateurs privés doivent être soumis à des obligations de service public, notamment en matière d'accès universel au réseau. Or, aujourd'hui, ni Internet ni la téléphonie mobile en sont considérés comme des réseaux couverts par le traité d'Amsterdam. Ceci est une condition sine qua non pour que l'accès fasse le moins d'exclus possible. Si la fourniture d'accès est considérée comme une mission de service public, ceci aura des implications en termes d'investissements en infrastructure, de politique tarifaire pour les investisseurs privés, conséquences qui devraient être prises en compte par ces derniers lorsqu'ils se mettent sur les rangs pour l'accès à un nouveau marché (exemple : boucle locale radio). La mise aux enchères en Grande-Bretagne et en Allemagne par exemple de l'accès à la troisième génération de téléphonie mobile ne répond pas, à l'évidence, à ce souci puisque l'envolée des prix d'achat se répercutera sur le coût unitaire de cette téléphonie mobile, donc sur le consommateur. Si, dans le cas de la téléphonie mobile, ceci semble être un moindre mal – l'offre analogique demeure –, il n'en va pas de même pour l'accès à Internet, où le risque d'exclusion est le plus patent.

La loi canadienne de 1991 sur la radio diffusion peut servir de source d'inspiration pour le développement d'un Internet à dimension non marchande. Cette loi qui met en place le «Système canadien de radiodiffusion» prévoit expressément que celui-ci est «composé d'éléments publics, privés et communautaires⁶» (article 3-1-b). Elle oblige le cablo-distributeur non seulement à fournir un canal aux télévisions communautaires mais aussi à y injecter entre 2,5 et 5 % de ses revenus nets. La loi de 1998 est malheureusement revenue sur ce dispositif, le vidant de sa substance et le rendant de facto inopérant, alors qu'il aurait dû être étendu aux nouveaux médias. Il n'en demeure pas moins une source d'inspiration forte.

Le gouvernement italien a prélevé 10 % des revenus tirés de l'appel d'offre sur l'UMTS qui ont été reversés, dans le cadre du plan d'action « e-government », aux collectivités locales, acteurs du tiers secteur et réseaux de l'Internet citoyen actifs dans la lutte contre la fracture numérique.

http://www.governo.it/testi_allegati/provvedim_m_e_n_t_i_/6_9_9_2_.html

Nécessité d'une régulation internationale en matière de communication qui reconnaisse le rôle de service d'intérêt général joué par les médias communautaires

Proposition

Le secteur des médias communautaires doit être reconnu au niveau international comme service public essentiel et comme un élément indispensable du pluralisme et de la vie démocratique autant que du développement économique et social. Ce secteur doit être considéré comme un acteur à part entière dans le système de « radio-télé-web diffusion » aux plans national et international et les politiques en la matière doivent prévoir de leur accorder les ressources et un financement adéquats nécessaires à leur pérennité.

Exposé des motifs

Alors que le secteur des médias devient le champ de bataille des plus gros mouvements capitalistiques et que, ce faisant, il participe de la marchandisation générale de l'information et de la culture, il est indispensable de préserver un espace médiatique non marchand, où l'information ne rime pas forcément avec rentabilisation.

Le site des Pénélopes participe de ces médias qui contribuent à la diversité de l'information. En effet, les Pénélopes ont pour but de promouvoir, d'éditer et de diffuser des informations, utilisant tous types de médias, du point de vue des femmes et de favoriser toutes activités assurant l'échange, le traitement, la mise à jour, la centralisation et la diffusion de ces informations en faveur de toutes les femmes du monde. Cheminant à travers le réseau Internet, elles établissent des liaisons, nouent des liens. Leurs projets ? S'affirmer comme des conceptrices et des utilisatrices des nouvelles technologies de communication. Mettre en place la trame d'un serveur pour les associations féministes et féminines afin d'établir des passerelles entre toutes les femmes du monde et tricoter à plusieurs un jacquard multiculturel.

<http://www.penelopes.org/>

Réaffirmation de l'éducation et de la formation
comme partie intégrante du service public

Proposition

Le principe d'un service public de l'éducation et de la formation doit être réaffirmé, à tous les stades de l'éducation de l'enfant, mais aussi de l'adulte, pour lequel la formation prend une place considérable dans la société informationnelle. Il doit être intégré dans les principes constitutifs de l'Union européenne, comme faisant partie intégrante de notre modèle de société et doit être réaffirmé dans les grandes négociations internationales, notamment celles de l'OMC.

Exposé des motifs

Si les premières expériences de télé-enseignement ne posent pas de problème de convivialité, contrairement à certaines craintes antérieures, le vrai danger est celui de la marchandisation. À titre symptomatique, en France, le nom de domaine

«education.com» a été déposé (sans que l'État n'intervienne à aucun moment) par la firme Vivendi-universal qui va lancer dans quelques mois un vaste portail de produits éducatifs. L'enseignement est aujourd'hui une des proies privilégiées des partisans du tout marchand. Profitant du développement de nouvelles formes d'enseignement liées aux technologies de l'information, notamment le télé-tutorat, ils prétendent soumettre ce secteur d'activité aux logiques de concurrence, tant sur la rédaction des contenus enseignés que sur le choix de l'enseignant. Ce faisant, ils remettent en cause, entre autres, la fonction de mixité sociale fondamentale de l'école, outil d'intégration, d'égalité, de construction de citoyenneté.

Création d'une contre-offre publique
et associative en matière de e-learning

Proposition

L'État doit investir dans la création d'outils, de chercheurs spécialisés, d'enseignants et de formateurs dans le domaine du e-learning.

Ces investissements doivent favoriser l'émergence de nouveaux lieux de création de savoirs.

Les programmes de coopération peuvent intégrer un volet de recherches en sciences de l'éducation associant chercheurs et enseignants du Nord et du Sud, afin d'encourager le développement d'outils adaptés à la diversité culturelle et au contexte de sous-scolarisation de certains pays du Sud.

Exposé des motifs

Plutôt que de regretter le glissement progressif de l'enseignement vers le monde marchand sous l'impact notamment de l'entrée des technologies de l'information dans les modes pédagogiques, il faut créer une contre-offre publique dans tous les domaines du e-learning.

Simultanément, la puissance publique doit accepter et reconnaître l'apparition de nouveaux lieux de diffusion (exemple : les télécentres) et de création de savoirs, portés entre autres par les réseaux citoyens (exemples : réseaux d'échanges de

savoirs, arbres de connaissance en France et en Europe, knowledge communities aux États-Unis, etc.). Cette contre-offre est particulièrement importante pour les pays du Sud, où le tutorat à distance peut, à terme, être une façon de rendre la scolarisation véritablement générale et obligatoire, avec une offre de qualité. Elle doit aussi éviter que les étudiants du Sud ne fréquentent tous à distance les universités américaines ou occidentales, par manque d'offre locale de qualité, contribuant ainsi à une unification culturelle.

L'association Mosaïque du monde vient de mettre en ligne une nouvelle plate-forme pour que les écoles inscrites gratuitement échangent avec d'autres écoles connectées d'Afrique – Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Madagascar, etc. – et d'ailleurs.

C'est le résultat de quatre années de travail, de négociations, d'installations d'ordinateurs et de réseaux, de formations d'instituteurs et d'institutrices. Pour la première fois, l'interactivité s'ouvre sur des mondes inter-scolaires et inter-culturels. Un travail pédagogique bien concret dans le sens d'une co-citoyenneté Nord-Sud.

<http://www.mosaiquedumonde.org>

Formation à « l'écologie de l'information »

Proposition

Le cursus scolaire doit intégrer une formation de l'apprenant à l'écologie de l'information, c'est-à-dire le doter des outils cognitifs lui permettant, pour commencer, d'être un consommateur et un acteur éclairé des réseaux.

Exposé des motifs

Comment protéger sa liberté de consommateur et sa liberté de citoyen sur le Net ? Comment ne pas être fiché ? Comment ne pas faire l'objet d'offres publicitaires agressives contre son gré ? Comment distinguer l'information promotionnelle de

l'information désintéressée ? Quelles sont les règles de la « Netétiquette » permettant le respect mutuel sur le Net ? Comment éviter de propager de fausses informations (exemple : chaînes, faux virus, etc.) ? Autant de questionnements et de réponses qui devraient faire l'objet d'un enseignement systématique en même temps que l'initiation aux outils.

Communautés de connaissance

Proposition

Les acteurs du tiers secteur doivent inventer de nouvelles formes de transmissions des expériences et des savoirs en matière de TIC, en s'inspirant des expériences d'échanges réciproques de savoirs, ou de formations en cascade.

Exposé des motifs

En matière d'usages des technologies de l'information, la formation passe moins par des canaux formels, encore que ceux-ci ne soient pas à négliger, que par un processus de tache d'huile progressif, d'apprentissage tout au long de la vie qui traverse le travail, les services, les loisirs, la vie sociale. Les expériences des réseaux d'échanges de savoirs, en permettant à l'apprenant d'être simultanément enseignant, favorisent la sortie de situations d'échec face aux savoirs et se révèlent particulièrement valorisantes pour l'individu. Appliquées aux technologies de l'information, ces méthodes permettent de changer les rapports intergénérationnels par exemple (enfant qui enseigne à l'adulte), ou de reconquérir une fierté du savoir. Différentes expériences menées autour des arbres de connaissance en France ou de *Prairienet*⁷ aux États-Unis montrent la pertinence de ces approches.

Dans la ville de Parthenay, le réseau d'échanges de savoirs qui pré-existait à la mise en place de l'« intown-net » s'appuie désormais sur le réseau pour faire circuler les demandes et les offres de savoirs : demandes pour apprendre l'escalade ou à faire de la cuisine diététique, offres pour aider à rédiger un rapport de stage ou avoir de l'information sur les maladies génétiques,

etc. Tout circule sur le réseau, en toute gratuité et réciprocité.

<http://www.district-parthenay.fr/res/>

Noms de domaine : bien public, service d'intérêt général et taxation

Proposition

Certains noms de domaine générique devraient obligatoirement tomber dans le domaine public, ne faire en aucun cas l'objet d'une appropriation par des acteurs privés (exemples : culture, éducation, service public, etc.) et être utilisés uniquement par des acteurs publics pour des missions de service d'intérêt général.

La gestion des noms de domaine nationaux devrait être confiée à des organismes exerçant de véritables missions de service public et ne se contentant pas de récolter les fruits financiers d'une situation monopolistique.

L'achat de noms de domaine devrait faire l'objet d'une taxation, à taux variable en fonction du statut de l'entité acheteuse (.org serait peu taxé à condition d'être réservé à des organisations qui peuvent prouver leur statut non lucratif alors que les .com et les nouveaux .biz ou .pro seraient largement taxés) et de son chiffre d'affaires pour ce qui est du secteur marchand.

Les bénéfices de cette taxation, gérés à l'échelle internationale, pourraient alimenter des projets solidaires et citoyens utilisant les TIC.

Exposé des motifs

Le problème des noms de domaine est multiple. On citera notamment les difficultés suivantes :

- leur gestion est effectuée de façon non transparente, sans contrôle par les citoyens (cf. l'Afnic) en France, sans prise en compte de la diversité culturelle (cf. les nouveaux noms mis en service par l'Icann) ;

- leur tarification est arbitraire et ne tient pas compte du statut de celui qui en fait l'acquisition ;

- il n'y a pas de noms de domaine publics (cf. education.com acheté par Vivendi-universal) ;

- ils font l'objet d'un véritable jeu spéculatif, certains « cybersquatters » effectuant de véritables razias sur les noms de domaines non attribués pour pouvoir ensuite les revendre pour des sommes mirobolantes ;

- ceux qui accéderont plus tard à Internet seront des « sans-domaine », dépouillés des noms les plus signifiants.

En Grande-Bretagne, la gestion du nouveau nom de domaine « .coop », destiné aux secteur des coopératives, a été confié à un fournisseur d'accès sous forme de coopérative – Poptel. Il a décroché l'appel d'offres car il prévoit de reverser une partie des gains réalisés dans un « fonds de lutte contre la fracture numérique ».

<http://www.poptel.net/>

Taxe sur les flux d'information des grandes entreprises

NB : Cette proposition est en opposition avec celle qui suit.

Proposition

L'information, mesurable en grandeur physique, peut être soumise à une taxation au-delà d'un certain volume, de manière à ne pas handicaper l'entrée dans l'ère de l'information des petites et moyennes entreprises et des acteurs de l'économie solidaire.

Exposé des motifs

La fiscalité, comme instrument de puissance publique, est bouleversée par une série de phénomènes liés à la mondialisation, notamment par le transfert de l'essentiel des transactions financières vers un espace mondialisé dérégulé et non fiscalisé, et l'augmentation des sommes circulant via les paradis fiscaux et les circuits financiers parallèles.

L'explosion du commerce électronique vient accentuer ce

phénomène : en effet le développement accéléré des échanges marchands immatériels via le Net, l'apparition de monnaies dédiées en ligne, font échapper partiellement à la fiscalisation les échanges de demain, privant ainsi la puissance publique de revenus substantiels et par là même d'un des principaux outils de puissance publique. Il est donc essentiel d'imaginer de nouveaux outils de fiscalisation qui, tout en laissant croître ces nouveaux types d'échanges économiques, bénéfiques pour la société, permettent à la puissance publique de conserver son rôle.

Moratoire sur la taxation des ordinateurs dans les pays du Sud
et taux préférentiel pour la participation de l'économie locale

Proposition

À titre transitoire, les États dits en voie de développement, doivent alléger, voire supprimer, la fiscalité sur la vente des ordinateurs et de tous les outils liés aux TIC. Une taxation modulable peut être imaginée en fonction du secteur auquel ils sont destinés et de son niveau d'utilité sociale (exemples : exemption pour le secteur éducatif, faible taxation pour le secteur associatif et communautaire, etc.). Un autre critère de variation de la taxation pourrait être la participation d'entreprises locales à la fabrication ou à l'assemblage du matériel. Ceci exige des règles dérogatoires par rapport à celles de l'OMC.

Exposé des motifs

L'entrée des technologies de l'information dans un pays du Sud constitue un puissant outil de développement et un levier de croissance. À ce titre les entreprises qui importent ou qui assemblent sur place ces outils doivent bénéficier d'une exemption fiscale. Alors que dans les pays du Nord, la puissance publique a joué un rôle fondamental dans la recherche et le développement des TIC, on voudrait que seul le marché opère au Sud.

Simultanément, il faut éviter deux écueils :

- priver les pays du Sud des maigres recettes fiscales dont ils disposent ;

- favoriser la pénétration des produits du Nord sans permettre le développement endogène des pays du Sud.

Ceci implique que des efforts fiscaux soient menés pour encourager pour le moins l'assemblage, pour le mieux la construction de matériel sur place, avec le transfert de savoir-faire que cela implique. Une véritable économie de l'assemblage doit être développée, en particulier en Afrique.

TIC et pollution : pour une approche intégrée

Proposition

Les déchets issus des technologies de l'information doivent faire l'objet d'un recyclage systématique. Lorsque cela est possible, ce recyclage peut être une opportunité pour mettre en place de la formation qualifiante pour des jeunes (cf. le programme « Ordinateurs pour les écoles au Québec » ou certaines entreprises d'insertion françaises).

Exposé des motifs

Le passage de l'ère industrielle à l'ère informationnelle ne résout pas la question de la pollution. Certes l'information est proportionnellement moins productrice de déchets que les activités des secteurs primaires et secondaires, mais certains pays se trouvent déjà confrontés à la question des déchets matériels liés aux technologies de l'information. Ainsi au Canada, en 1999, plus de 30 000 tonnes ont été produites et les prévisions dépassent 70 000 pour 2005⁸. De plus, certains de ces déchets sont dangereux (exemples : métaux lourds contenus dans les cartes de circuits imprimés, oxyde de plomb soluble des tubes cathodiques des ordinateurs).

Alors que le taux de renouvellement de tous les produits liés au multimédia s'intensifie, la question va devenir primordiale. Pour l'instant, ces déchets sont souvent entreposés, les entreprises hésitant à jeter des matériaux qui ont coûté cher.

De l'accès à la formation et à la participation

Accès indissociable à la formation et à la participation

Proposition

Tout programme destiné à favoriser la connectivité d'un pays, d'une région, d'une ville ou d'un quartier doit associer au volet technique et infrastructurel un volet pédagogique. Les cahiers des charges exigés des prestataires de service doivent inclure un volet spécifique sur ces questions. En particulier, il peut être explicitement prévu que les câblo-opérateurs consacrent une partie de leurs bénéfices à la formation.

Par ailleurs, tout point d'accès public doit être doté simultanément des outils informatiques et connectiques et des formateurs-accompagnateurs susceptibles de guider les utilisateurs, non seulement dans l'apprentissage des outils, mais aussi dans la construction de contenus simples – écrits – ou plus élaborés – multimédia, artistiques, etc. – et dans le traitement et la hiérarchisation de l'information. L'expérience française des emplois de formateurs subventionnés par l'État (sous forme d'emplois-jeunes) et son efficacité peuvent inspirer des démarches similaires dans d'autres pays.

Exposé des motifs

L'accès aux TIC n'est pas qu'une question d'équipement. Alors que la mode est à la fracture numérique et à son traitement, il s'agit de redonner à la question de l'accès sa pleine mesure. Au-delà d'un problème bien réel de connectivité, la capacité d'accéder aux TIC suppose de pouvoir être formé non pas tant aux outils eux-mêmes qu'aux nouvelles fonctions cognitives sollicitées par les TIC : capacité à appréhender des contenus mouvants, à hiérarchiser des informations, à les contextualiser, à appréhender une logique non cartésienne et fondée sur l'incertitude, etc. C'est à cette condition que la maîtrise des outils permettra à chacun de passer du statut de simple consommateur de l'information à celui de citoyen critique – en étant capable de hiérarchiser et trier cette informa-

tion – et à celui d'acteur – capable de produire ses propres contenus.

En ce sens, les TIC peuvent constituer un vecteur tant de développement personnel que de citoyenneté active.

La dynamique «Fragments du monde», portée par l'association Vecam, permet à des jeunes de différents pays francophones qui n'ont pas normalement accès à Internet, de construire ensemble un atlas en ligne, occasion de visiter ou revisiter l'histoire, les institutions, les enjeux sociétaux de leurs pays respectifs. Cette démarche, tout en formant au passage les jeunes participants aux TIC, est surtout l'occasion de les mettre en position de créateurs de contenus sur la toile et pas seulement de consommateurs d'information.

<http://www.fragmentsdumonde.org/>

Multiplication des points d'accès publics,
fruit d'un partenariat multiple

Proposition

Les pays développés doivent se doter d'un réseau de points d'accès publics, installés dans des espaces publics ou des lieux de socialisation préexistants (administrations, centres artistiques et culturels, centres sociaux, écoles, équipements de quartiers, locaux associatifs, etc.).

En tissu urbain, un point d'accès public doit être accessible dans un rayon de quelques centaines de mètres du lieu d'habitation de chaque citoyen.

Cette mise en place d'une trame dense de points d'accès publics ne peut être que le fruit d'une coopération entre acteurs publics, privés et du tiers secteur. Les acteurs du tiers secteur peuvent soit offrir des lieux de socialisation naturellement adaptés à l'ouverture d'un point d'accès public (locaux associatifs, télécentres, espaces artistiques, etc.) cf. *infra*, soit aider à la création de contenus et d'usages innovants. Les

acteurs publics et privés doivent articuler leurs forces afin de permettre un financement de ces espaces, y compris dans les zones les plus délicates (zones rurales isolées, zones urbaines en déserrance, etc.).

Exposé des motifs

Les politiques actives menées par certaines collectivités locales en matière d'ouverture des points d'accès publics ont porté leurs fruits. Ces expériences doivent maintenant être étendues, voire généralisées. Elles constituent le premier levier pour permettre de lutter contre l'inégalité par les TIC.

Dans la ville de Brest, les PAPI – points d'accès publics à Internet – sont disséminés dans les locaux municipaux dont les bibliothèques de quartier, les espaces associatifs, les équipements de quartier du type «maisons pour tous»... Au total ces 33 PAPI, permettent à chaque citoyen de disposer d'un point d'accès public dans un rayon de moins de 500 mètres de son domicile. Par ailleurs, les 36 écoles primaires sont toutes connectées et certaines, ouvertes au public en dehors des temps scolaires, constituent des lieux de formation et de montage de projets.

<http://www.mairie-brest.fr/cnt/papi.htm>

Les lieux communautaires et associatifs (ou télécentres),
des points d'accès privilégiés à reconnaître

Proposition

Les points d'accès associatifs, appelés aussi télécentres dans certains pays (plutôt en Amérique latine) ou réseaux communautaires dans d'autres (plutôt dans les pays anglo-saxons), doivent faire l'objet d'une reconnaissance de la part des pouvoirs publics, en particulier des autorités locales. Cette reconnaissance peut se traduire par des partenariats concrets (mise à disposition de locaux municipaux, lignes budgétaires spéci-

fiques dans les budgets municipaux, accès prioritaires aux réseaux haut débit, etc.).

Exposé des motifs

Ces points d'accès remplissent une fonction sociale sans équivalent :

- ils se développent dans les quartiers défavorisés, dans des territoires isolés ;
- ils s'adressent le plus souvent à des populations qui sont potentiellement les premières victimes de l'exclusion par les technologies ;
- ils marient les fonctions de formation aux technologies avec d'autres fonctions (exemples : alphabétisation, formation professionnelle, initiation artistique, activités sportives, etc.) ;
- ils sont fortement enracinés dans la vie locale ;
- ils constituent des lieux de construction de nouveaux savoirs.

À ce titre, le résultat de leur travail doit être reconnu et encouragé afin d'en favoriser la dissémination et l'interaction avec d'autres secteurs de la société.

En France, certains ECM – espace culture multimédia – mènent un travail en direction des enfants et des jeunes des quartiers où ils sont implantés – quartiers Nord de Marseille pour la « Friche belle de Mai », Saint-Ouen pour « Mains d'Œuvres » – en utilisant l'art comme fil conducteur de leur démarche. S'appuyant sur le travail d'un rappeur ou d'un poète par exemple, ils vont amener les enfants et jeunes adultes à enquêter sur leur environnement de proximité – recueil de sons, d'images sur le quartier – puis à créer leurs propres contenus multimédia. Au final, ils sortent du stage avec une réalisation dont ils sont coauteurs (un CD ou CD-rom) et se sont formés à des outils – logiciels de traitement du son ou de l'image par exemple – parfois très élaborés.

<http://www.lafriche.org/friche/multimedia/index.html>

<http://www.mainsdoeuvres.org>

La qualité des services pour tous

Proposition

Les services ne doivent pas faire l'objet d'une mise à disposition à deux vitesses : l'ergonomie des terminaux, le débit, la fiabilité (des câbles, des commutateurs, du serveur, etc.) doivent être d'aussi bonne qualité pour les zones défavorisées ou enclavées (territoires ruraux, etc.) que pour le reste du pays. Un effort spécifique en matière d'infrastructure doit être porté vers ces territoires.

Exposé des motifs

Dans les pays occidentaux, on voit apparaître une nouvelle hiérarchie entre les réseaux de qualité (haut débit, fiabilité des machines, etc.), réseaux des riches et en particulier du monde scientifique et de l'entreprise, et le réseau classique, réseau du pauvre. Même si de nombreuses personnes seraient déjà heureuses de pouvoir accéder au réseau normal et considèrent le haut débit ou l'amélioration de l'ergonomie comme des questions subsidiaires, il faut veiller à ce que ce ne soit pas là une source nouvelle d'inégalité. Ceci est d'autant plus important que la qualité des services est souvent la condition sine qua non pour être créateur de contenus et non pas simple consommateur.

En France, s'est créé début 2001, un groupement d'intérêt économique, intitulé Gitoyen, fruit du regroupement de cinq acteurs. L'objectif est de créer un nouveau fournisseur d'infrastructure d'hébergement et d'accès à Internet. Il s'agit « de fournir une offre alternative dans un but non marchand et un cadre principalement citoyen, associatif et social ». Le regroupement permet d'acheter de la connectivité nationale et internationale à meilleur prix. Il fonctionne donc en tant qu'opérateur de télécommunication pour ses membres.

<http://www.gitoyen.net/>

Le haut débit, nouvel enjeu de service universel

Proposition

Le développement de l'accès au haut débit doit être découplé du choix du fournisseur d'accès. Les fournisseurs de service à haut débit doivent permettre un accès non discriminatoire à tous les hébergeurs et fournisseurs d'accès, commerciaux ou associatifs.

De la même manière qu'ils l'ont fait pour l'accès à Internet première génération, les réseaux citoyens doivent s'organiser afin de fournir une offre alternative à celle des entreprises privées en matière d'accès à l'ADSL et à la boucle locale radio aujourd'hui, à Internet 2 demain.

Exposé des motifs

Le développement du haut débit semble être le nouveau cheval de Troie pour le contrôle des accès et des contenus par les sociétés de télécommunications et leurs filiales fournisseuses d'accès. En France par exemple, France Télécom impose le choix de Wanadoo comme fournisseur d'accès lorsque son client prend le forfait Turbo en ADSL. Ce couplage accès haut débit/fournisseur d'accès est le meilleur moyen de supprimer la concurrence et d'empêcher en particulier le développement des fournisseurs d'accès associatifs ou municipaux.

Par ailleurs, ces entreprises n'étant soumises, dans la majorité des pays, à aucune obligation de connexion de zones défavorisées, le risque d'un haut débit réservé aux riches se profile à grande vitesse. Elles ne sont, par ailleurs, pas plus obligées de laisser des fournisseurs d'accès associatifs utiliser leurs câbles pour amener le haut débit là où elles ne le font pas.

Ce contrôle de l'accès permet également une orientation vers des contenus commerciaux et détourne l'utilisateur d'Internet des contenus portés par les réseaux citoyens et des ressources gratuites. Enfin, même s'ils n'en abusent pas dans la pratique, rien n'empêche un fournisseur d'accès mis en position de monopole de se comporter en censeur.

Aux États-Unis et maintenant en Suède, se développent des réseaux sans fil, utilisant les ondes radio,

haut débit. S'appuyant sur des technologies libres, ils permettent la création d'un réseau local gratuit, propriété des communautés locales, en totale autonomie par rapport aux fournisseurs d'accès marchands.

<http://www.seattlewireless.net/>

<http://www.stockholmopen.net>

Mise en place des infrastructures : le besoin d'une responsabilisation de la puissance publique

Proposition

La mise en place des infrastructures ne peut être laissée au simple jeu du marché. Elles doivent être intégrées dans une vision globale de la mission de service public, ce qui implique :

- que la mise en place des infrastructures au Sud permettent à ces pays d'en garder le contrôle. On peut imaginer qu'une partie des gains réalisés par les pays du nord sur la vente de licences soit versée dans un « fonds de développement solidaire » des TIC qui permettent au pays du Sud de financer leurs besoins en infrastructures de façon autonome.

- que la mise en place des infrastructures au Nord répondent à un cahier des charges de missions de service publique très serré, incluant le maillage des zones a priori exclues de ces infrastructures ;

- qu'une partie des gains réalisés par ces entreprises soit reversé via l'État, à des acteurs porteurs de développements non marchands des TIC.

Exposé des motifs

Derrière la construction des infrastructures réseaux, on voit se profiler des enjeux fondamentaux en termes de gouvernance.

Au Sud, alors que le besoin de connectivité est si important, cette construction peut être l'occasion d'une main-mise supplémentaire des entreprises du Nord sur leurs économies. On sait que la main-mise sur les « tuyaux » induit un contrôle possible des contenus qui y circuleront. Pour le moins, elle ouvre

des autoroutes commerciales aux développeurs de logiciels, sites et portails commerciaux, ce qui explique en partie leur récent enthousiasme à résoudre la fracture numérique « Nord-Sud ». À terme, loin de résoudre la fracture numérique, on risque d'accentuer encore la dépendance des pays du Sud à l'égard des entreprises du Nord et de renforcer le cercle vicieux développement/ endettement/dépendance.

Au Nord, on observe déjà le phénomène suivant : certains gouvernements locaux ou nationaux vendent aux enchères les licences (téléphones 3^e génération, ABLR) ou sous-traitent sans contrôle les marchés (câblage, fibre optique, etc.). Cette approche purement marchande et déresponsabilisée de la part de l'État – le marché règlera le problème, tirons-en le maximum de bénéfice – par vente au mieux offrant, n'est pas sans conséquences pour le consommateur qui au bout du compte paye le prix de la ponction étatique. Mais cette ponction ne serait pas un problème si, d'une part, la vente ou la cession de marchés s'accompagnait d'un cahier des charges incluant des missions d'intérêt général ambitieuses (exemple : obligation de câbler des quartiers ou des zones sans rentabilité) et, d'autre part, l'argent prélevé ainsi sur le marché était pour partie réinvesti dans le secteur « social et civique » des technologies de l'information. Or, il n'en est rien. L'Italie est le seul pays européen à avoir prévu explicitement que 10 % des bénéfices des ventes de licences de téléphonie mobile seraient reversée à la recherche scientifique, au plan d'action pour le e-gouvernement et les TIC. Preuve que cela est faisable.

Au Canada, la loi prévoit déjà que les câblo-opérateurs doivent reverser 5 % des marges dégagées aux organisations de la société civile, mais cette loi n'est, dans les faits, pas ou peu appliquée car elle va à contresens d'autres mesures de déresponsabilisation de la puissance publique. Dans certaines villes italiennes, les municipalités qui sont dans un bon rapport de force à l'égard des entreprises, imposent à celles-ci de soutenir financièrement des acteurs du tiers secteur, en leur faisant valoir le gain en termes d'image qu'elles peuvent en retirer.

Rendre transparent et associer le tiers-secteur aux décisions de privatisation et d'attribution de marchés publics

Proposition

Toute décision de privatisation ou d'attribution d'un marché public doit faire l'objet d'une consultation publique préalable à laquelle les acteurs sociaux et civiques pourront participer.

Exposé des motifs

Dans la mesure où ces démarches ont de lourdes conséquences en matière de gestion du bien commun, la décision doit être prise de façon transparente (notamment dans les pays où cela se décide dans le secret le plus total) et en associant en amont, dans la constitution du cahier des charges, des acteurs sociaux et civiques.

Diffusion de PC à bas prix destinés aux bas revenus

Proposition

À l'instar de ce que font certaines entreprises d'insertion avec l'électroménager (cf. en France le réseau « Envie ») ou déjà avec l'informatique (cf. Actif DPS en région parisienne), les ordinateurs peuvent être recyclés et revendus à bas prix, permettant ainsi l'achat par des publics à bas revenus. Au passage, cette activité peut générer des emplois et la mise en place de lieux de formation intermédiaire pour des personnes en réinsertion.

Par ailleurs, des politiques publiques d'aide financière aux familles, telles que celles menées par le Québec pourraient être expérimentées dans d'autres pays.

Exposé des motifs

Si la multiplication des points d'accès publics doit rester la priorité, l'encouragement à l'achat ne peut être négligé afin d'atteindre des publics qui ne viendront pas dans les lieux publics. Cet accès individuel doit être accompagné d'une formation élémentaire, pour que l'ordinateur prenne son sens.

Cet encouragement à l'achat peut prendre deux formes :

- la prise en charge d'une partie du coût de financement par l'autorité publique, à l'instar de ce qui se fait au Québec (aide

financière pour l'achat ou la location d'un ordinateur, ainsi que pour la connexion à Internet) ;

- l'encouragement par la puissance publique d'initiatives de l'économie sociale permettant le recyclage d'ordinateurs à bas prix.

La première solution semble donner des fruits. Au Québec, ce sont plus de 100 000 familles qui se sont branchées à Internet en moins d'un an. Elle pose cependant plusieurs questions : ce programme laisse de côté les plus démunis qui n'ont pas les moyens de payer le complément ; pour ceux qui en ont bénéficié, comment payeront-ils leur abonnement lorsque le programme s'achèvera en mars 2001 ? Plus généralement, dans un pays où la pauvreté est en progression constante, est-il justifié de dépenser 120 millions de dollars canadiens pour ces connexions alors que des besoins élémentaires ne sont pas satisfaits ?

La seconde solution, en s'appuyant non pas sur des programmes ponctuels mais sur des circuits économiques à dimension sociale, présente l'avantage de la pérennité et de la création d'emplois par ricochet. Toujours au Québec, le recyclage d'ordinateurs par des jeunes apprentis a bien effectivement été pensé, mais pour équiper gracieusement les écoles de la Province.

Don d'ordinateurs aux pays du Sud :
pas de transfert d'outils sans transfert de
compétences

Proposition

Tout don de matériel informatique aux pays du Sud doit s'accompagner d'un transfert de compétences permettant aux acteurs locaux non seulement de recycler, adapter et entretenir ce matériel, mais aussi d'acquérir des compétences facilitant un développement endogène.

Exposé des motifs

La mode est à l'expédition vers les pays les plus déshérités des ordinateurs devenus obsolètes dans des pays occidentaux où le rythme de renouvellement des parcs informatiques est de

deux ans. Le Nord se donne ainsi à peu de frais (le coût du transport) bonne conscience et prétend répondre à la question de la fracture numérique, transformant le Sud en poubelle informationnelle. Quant aux pays du Sud, ils sont dans un tel état de dépendance qu'ils ne peuvent que remercier pour l'aumône qui leur est faite.

Il serait prématuré et contre-productif d'arrêter ces dons, mais les accompagner de précautions (se donner les moyens d'avoir un suivi technique sur place) et de transferts de compétences (prendre prétexte du don de matériel pour développer les compétences locales) semble indispensable.

L'association ANFA, fondée par des Béninois et basée en France, travaille à la promotion du logiciel libre en Afrique. Elle installe des plates-formes Linux sur des ordinateurs destinés à l'Afrique et accompagne sur place les ordinateurs en formant leurs interlocuteurs et futures utilisateurs. Elle permet ainsi simultanément la diffusion de technologies gratuites et de savoirs-faires.

Site Web en construction.

TIC et démocratie représentative

Mise en ligne systématique des textes d'origine publique,
en amont et en aval de leur adoption

Proposition

Les textes législatifs, délibératifs des autorités locales, nationales et supranationales, ainsi que des éléments budgétaires doivent faire l'objet d'une mise en ligne avec possibilité de téléchargement. Cette mise en ligne, déjà systématique dans certains pays pour les textes adoptés par certaines administrations et corps législatifs, demande un travail supplémentaire de simplification et d'organisation de l'information afin d'être accessible et compréhensible par le plus grand nombre.

Surtout, ce sont les propositions de textes (projet, proposition de lois, de directives, de décrets municipaux, etc.) qui doivent faire l'objet d'une mise en ligne systématique afin de permettre aux citoyens d'en prendre connaissance, d'en débattre, voire de construire de l'alternative.

Exposé des motifs

Si certaines administrations (voir les efforts du gouvernement français en ce sens) ont entrepris un effort considérable de mise en ligne des documents dont ils sont les auteurs et destinés aux citoyens, cet effort demande à être systématisé, dans un souci de transparence et de meilleure information du citoyen, notamment en matière budgétaire. Encore faut-il que cette information soit correctement organisée, accompagnée de moteurs de recherche adaptés, etc.

Quant à la publication des textes en amont de leur adoption, les rares expériences françaises comme la mise en débat de la loi sur les sociétés de l'information devraient être généralisées.

Mise en place de guichets uniques d'accès à l'administration

Proposition

Des guichets uniques d'accès à l'administration en ligne doivent être ouverts conjointement par les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les organismes sociaux (CAF, CPAM, etc.). Dans chaque guichet, une équipe accueillerait les administrés et les aiguillerait pour mener à bien leurs démarches administratives en ligne (obtention d'un formulaire, déclaration fiscale, publication de bans, obtention de papiers d'identité, mise à jour de dossier administratif, etc.)

Exposé des motifs

Le développement des possibilités de mener les démarches administratives en ligne est en soi un progrès, mais ne suffit pas. Ces démarches administratives à distance ne permettent pas de répondre aux besoins suivants :

- formation à ces outils ;

- accès à cette simplification pour les personnes non équipées ;

- solution aux cas administratifs complexes ;

- écoute humaine de l'administration.

L'ouverture de ces guichets uniques obligerait les administrations à coopérer entre elles dans le sens d'une plus grande accessibilité et à garder, voire renforcer leur rôle dans la création d'un lien personnel entre administration et administré. Ils contribueraient également à la création d'un nouveau métier : celui de « médiateur administratif » dont la fonction première serait de fluidifier les relations administration/administré.

Des élus plus accessibles et interactifs

Proposition

À l'instar de ce que font déjà certaines assemblées pilotes, il s'agit de développer systématiquement le développement d'accès à Internet pour les élus, tant pour leur travail parlementaire, que pour leurs relations avec les électeurs et de leur permettre d'être formés à ces nouvelles pratiques démocratiques. Au-delà de sites Web les plus complets et interactifs possibles, de nouveaux dispositifs peuvent être imaginés contribuant à un dialogue plus nourri et permanent entre élus et citoyens. Ceci implique que les différentes assemblées se dotent des moyens techniques et financiers (rémunération d'équipe d'animation, de forums, etc.) adaptés.

Exposé des motifs

Les acteurs de la puissance publique ne doivent pas oublier qu'ils leur appartient de donner l'exemple de l'usage citoyen d'Internet en se l'appropriant prioritairement.

Les assemblées d'élus, locales, nationales et supranationales, doivent donc être plus largement dotées d'outils leur permettant de développer la relation citoyen-classe politique.

Envisager un processus législatif modernisé, rendre les délibérations plus transparentes, donner l'accès à l'information sur l'évolution d'un texte et donner l'opportunité d'intervenir aux groupes de citoyens concernés est aujourd'hui possible et devient donc un devoir d'État, tant à l'échelon local que

national.

La construction d'un dialogue direct via le Net entre l'élu ou les administrateurs qui travaillent à ses côtés et les citoyens semble être à ce jour dans l'impasse. Les quelques expériences (exemple : Agoranet en France) témoignent soit de la frilosité des élus qui se sentent dépassés et ne savent pas comment gérer l'afflux de questions qui leur parviennent, soit de leur franche hostilité, considérant que le mandat qui leur a été confié par le vote suffit à asseoir leur légitimité et que le reste n'est que gadget.

Par ailleurs, Internet est un média préélectoral ; il y a lieu à ce titre de légiférer sur cet usage, pour éviter les abus (adaptation du push marchand à l'usage politique).

Interdiction à l'échelle européenne du vote en ligne

NB : Cette proposition est en opposition avec la proposition précédente.

Proposition

La Charte des droits fondamentaux européens ou, à défaut, les traités de l'Union doivent garantir à chaque citoyen de l'Union la capacité de voter en toute liberté de jugement, sans que des pressions puissent être exercées sur lui ou sur elle. À ce titre, le vote en ligne doit être formellement interdit des pratiques électorales européennes.

Exposé des motifs

Alors qu'une première expérience de vote en ligne s'est déroulée en mars 2000 en Arizona (élections primaires des démocrates), emportant un succès quantitatif incontestable (16 000 bulletins électroniques en 24 heures), cette démarche paraît dangereuse à plus d'un titre.

- Elle n'offre pas à l'électeur les garanties de l'isoloir ; nul ne sait quelles sont les pressions (familiales par exemple) exercées le cas échéant devant l'ordinateur.

- Elle rajoute une inégalité civique à une inégalité économique : les citoyens dotés d'un ordinateur connecté disposent ainsi d'une facilité supplémentaire pour voter.

- Surtout, elle réduit le temps fort de la démocratie représentative que sont les élections à un acte « presse-bouton », oubliant que l'essentiel du processus se situe en amont, dans le débat public, la confrontation des propositions et positions, l'élaboration du choix du citoyen. Cette méthode ramène le citoyen à un « consommateur » politique qui, après avoir commandé une nouvelle montre sur le Net, choisira son candidat favori sur les sites Web des candidats. Alors que les élus se voient trop souvent dicter leurs choix par les opinions tirées des sondages, ils auront désormais à répondre au dictat du vote en ligne, rendant leur tâche encore plus démagogique et de courte vue que jamais.

De nombreux élus, notamment des députés européens, semblent succomber à la fascination du vote en ligne : celui-ci serait la panacée à la crise de la démocratie représentative et permettrait de combler le fossé entre les élus et leurs électeurs. C'est contre cette illusion qui dénaturerait le sens même de la démocratie qu'une interdiction doit être mise en place. Certaines législations nationales constituent, d'un point de vue juridique, un rempart suffisant (exemple : la constitution française), mais cette interdiction devrait être consolidée à l'échelle européenne et entrer dans les principes fondamentaux de l'Union européenne.

À noter qu'une telle interdiction n'empêche pas, bien au contraire, le vote électronique, c'est-à-dire le vote sous forme de saisie sur clavier dans un bureau de vote public. Cette pratique offre toutes les garanties du vote traditionnel par bulletin dans l'urne et peut faciliter le comptage en minimisant les risques de fraude.

Implantation à l'échelle européenne du vote en ligne

Proposition

Le vote en ligne doit être encouragé et développé tant pour des élections locales que nationales ou européennes.

Exposé des motifs

Le vote en ligne constitue un moyen sans équivalent pour :
- inciter les personnes inscrites sur les listes électorales à

aller voter et donc lutter contre l'abstentionnisme ;

- rapprocher l'électeur des candidats, développer le débat démocratique, encourager un vote réfléchi et informé (par les liens avec les sites des candidats, les informations légales, les sondages etc.) et lutter ainsi contre des formes de crise de la représentation ;

- garantir la confidentialité et la transparence, puisque aucune relation ne peut être établie entre l'électeur et le vote et que le dépouillement devient un calcul automatisé.

De plus, contrairement aux idées reçues,

- le vote en ligne n'encourage pas les atteintes au libre arbitre, car chacun est libre de voter depuis n'importe quel terminal et en tout état de cause, les influences subies se passent bien en amont de l'isoloir ;

- il ne s'adresse pas qu'aux personnes munies d'un ordinateur personnel puisqu'il peut être effectué depuis un poste de bureau, ou dans un point d'accès public.

Formation des personnels des collectivités locales et des administrations publiques

Proposition

Le personnel des collectivités locales et des administrations doit recevoir de façon systématique une formation lui permettant d'utiliser au mieux les TIC, à la fois dans ses rapports avec les administrés, mais aussi au sein de son équipe, par une culture du travail en réseau.

Exposé des motifs

Le personnel public est aujourd'hui totalement non préparé aux mutations de son métier induites par l'arrivée des TIC. La difficulté ne réside pas dans l'acquisition technique de l'usage de ces outils, mais dans le changement de culture de l'adminis-

tration qu'elles induisent. Moulés à l'école de la hiérarchie administrative, ces fonctionnaires doivent faire l'apprentissage du travail en réseau qui implique partage de l'information, écrasement des niveaux hiérarchiques, rapprochement de l'administré, priorité donnée à l'écoute, etc.

Une démocratie interne dans tous les corps intermédiaires

Proposition

Les associations, syndicats, partis politiques doivent utiliser de façon plus systématique les TIC au service de logiques de démocratie interne, d'écrasement des hiérarchies, de rapprochement de la « base » avec les « décideurs », de débat démocratique. Le vote en ligne peut également être appliqué à l'intérieur de ces organisations, facilitant l'expression démocratique tout en assurant la liberté dans la représentation.

Exposé des motifs

Ce qui vaut pour l'Union européenne, l'État ou les collectivités territoriales doit valoir également pour les autres acteurs de la vie démocratique, qu'il s'agisse des partis politiques, des syndicats et des acteurs du monde associatif. Or, aujourd'hui, ces derniers sont encore loin d'avoir franchi le pas, n'utilisent pour la plupart les TIC que comme vitrine et, d'une façon plus générale, sont bien prompts à dénoncer chez la puissance publique les défauts dont ils souffrent également en interne. Or, la démocratie interne, la transparence, la qualité du débat sont tout aussi importantes au sein de ces acteurs que dans les rapports à la puissance publique. Ils participent d'une culture démocratique qui doit nourrir l'ensemble de la société. Ces organisations renforceraient leur légitimité interne et externe si elles étaient capables elles aussi de tirer le meilleur de la culture du réseau.

Élections de comité d'entreprise par Internet

Alors que leur présence sur Internet est plus que symbolique, les salariés électeurs de l'association des Cités

du secours catholique (accueil de personnes en difficulté) ont pu voter par réseau électronique pour choisir leurs représentants : délégués du personnel et représentants du comité d'entreprise. Un gain de temps et de sécurité dans les comptages et dans l'organisation des 11 bureaux de vote et leurs 28 urnes nécessaires à l'élection des titulaires et des suppléants.

TIC, innovation civique et sociale

Valoriser et diffuser les expériences pionnières en matière d'usages citoyens et sociaux des TIC

Proposition

Mettre en place des outils permettant la capitalisation et le partage d'expériences innovantes en matière d'usages sociaux et démocratiques des TIC.

Exposé des motifs

Les innovations en matière d'usages sociaux et démocratiques des TIC ont besoin, en cette phase encore pionnière, d'être mutualisés, de manière à pouvoir tirer parti des bonnes comme des moins bonnes expériences. Les TIC elles-mêmes offrent aujourd'hui les outils nécessaires à cette capitalisation (bases de données en ligne, centres de ressources, clearing houses, etc.).

Certains acteurs associatifs ont commencé à mener à bien cette démarche – e@cn en Europe, Funredes en Amérique latine, etc. –, souvent en marge de leurs autres activités, en général par manque de soutiens financiers pour ce type d'activités.

Or, ce travail de collecte, observation, évaluation, capitalisation, peut être utile pour les acteurs du secteur public, voire privé. À ce titre il pourrait faire l'objet de nouveaux partenariats entre ces divers secteurs.

Le « Centre ressource de l'Internet citoyen » en France

permet aux acteurs locaux de référencer leurs initiatives en matière d'usages d'Internet pour la vie locale, de proximité et l'expression citoyenne. Ce faisant, ils leur donnent de la visibilité et participent à l'échange d'expériences et de savoir-faire.

<http://www.internetcitoyen.net>

L'Observatoire des usages de l'Internet (OUI) a mis en place une « base de partage d'usages de l'Internet », sorte de réseau d'échanges de savoirs sur les usages de l'Internet.

<http://www.oui.net>

Les outils au service de la démocratie participative

Proposition

Mise en place d'un groupe de travail associant réseaux civiques et chercheurs dans la perspective de développer des outils répondant aux besoins de démocratie interne de ces réseaux et aux nécessités de nourrir l'espace démocratique par des démarches plus participatives.

Exposé des motifs

De nombreux réseaux civiques et/ou politiques cherchent à promouvoir, aux côtés de formes renouvelées de démocratie représentative, des dynamiques de démocratie participative (conférences de consensus, budgets participatifs, comités de quartiers, etc.). Sans attendre l'irruption des TIC, certains ont aussi cherché à développer des outils facilitant le débat démocratique (exemples : Abaque de Régnier, Péricles, etc.). Depuis, différentes expériences telles que les forums virtuels par consensus expérimentent sur la voie de la participation démocratique à distance en utilisant Internet. En s'appuyant sur les recherches actuelles autour des « collecticiels », de nouveaux outils pourraient être élaborés répondant aux aspirations de plus value démocratique des réseaux citoyens.

Utiliser Internet comme espace de mutualisation et de mise en cohérence des propositions portées par les acteurs du tiers secteur

Proposition

Création d'une « clearing house » (ou centre de ressources en ligne) spécialisée dans l'identification et la répertoriatio n des propositions émanant des acteurs citoyens.

Exposé des motifs

Les acteurs du tiers secteur mobilisent une énergie considérable à construire des prises de positions et des propositions alternatives. Mais ces propositions se heurtent à une difficulté de médiatisation (les médias s'intéressent plus à la contestation, surtout lorsqu'elle est violente ! qu'à l'alternative) et ne sont pas suffisamment relayées par d'autres mouvements qui le plus souvent en ignorent tout simplement l'existence ou la convergence avec leurs propres préoccupations. Un centre de ressources en ligne permettrait de disposer d'une cartographie en temps réel des propositions citoyennes dans des domaines aussi différents que l'écologie, les droits des femmes, la démocratie locale ou.. l'appropriation sociale des TIC !

Création d'indicateurs de l'impact social des TIC par les acteurs du tiers secteur

Proposition

Construire des indicateurs s'appuyant sur des travaux transdisciplinaires – sociologie, anthropologie, sciences cognitives, etc. – permettant de mesurer les réelles transformations induites par l'introduction des TIC (quelle transformation du rapport enseignant/enseigné, quelle transformation du pouvoir dans l'entreprise, dans une administration, etc.).

Exposé des motifs

Alors que les pouvoirs publics ne mettent toujours pas en

place de façon systématique des indicateurs permettant de mesurer les impacts écologiques, sociaux, etc. des développements scientifiques et technologiques, le tiers secteur, sans plus attendre, peut mettre en place ses propres indicateurs en matière d'impact social des TIC.

Mise en place d'un espace d'observation des politiques, des usages en matière de TIC et d'interface entre acteurs

Proposition

La mise en place d'organismes «d'interface» permettrait une meilleure coordination entre les acteurs du tiers secteur et les instances de décision européennes et nationales.

Il s'agit d'imaginer un nouveau type de structures et de lieux, fédérant des «réseaux de réseaux» et permettant la libre discussion avec les pouvoirs publics.

Ces nouvelles structures, présentes dans les différents pays européens et coordonnées en réseau devraient constituer tout à la fois :

- un observatoire des usages sociaux ;
- un centre d'analyse et d'études prospectives sur les impacts sociétaux des TIC ;
- une instance de conseil et d'expertise pour la décision publique.

Leurs tâches pourraient s'articuler autour des axes suivants :

- recueillir et échanger toutes pratiques concernant la valorisation sociale et citoyenne de ces technologies ;
- mener un travail de réflexion approfondi sur les impacts de ces technologies sur la citoyenneté, la culture, l'emploi, l'exclusion, l'environnement, la santé, la formation, le travail, la monnaie, la consommation, le service public, etc. ;
- évaluer en termes de facilités d'usages (ergonomie des interfaces, simplicité cognitive, aide en ligne, pertinences des fonctionnalités, configuration exigée, etc.) les TIC à destination sociale ;
- publier, diffuser et mettre en débat les conclusions de ces recherches car la responsabilisation des citoyens, dans ce domaine, suppose une connaissance, une conscience du carac-

tère déterminant des choix à faire, et du pouvoir d'action sur ces choix ;

- traduire en textes politiques les enseignements ainsi acquis en prenant soin d'intégrer cette politique à l'échelle européenne, nombre de questions réglementées par l'État relevant dès à présent de la politique européenne.

Exposé des motifs

Les États ont encore une approche trop bureaucratique et insuffisamment politique des questions liées aux TIC. Ils en viennent à oublier, qu'en même temps que les enjeux technologiques, il nous faut penser la société que l'on désire construire. Car il ne s'agit pas uniquement de réglementer la diffusion et l'usage de technologies mais de concevoir une nouvelle dimension du progrès technique qui interagit avec une nouvelle société, une nouvelle représentation du monde et une autre culture générale. Les impacts sociétaux potentiels des TIC sont bien plus considérables que les réglementations nécessaires au développement des usages d'Internet ; et dans la plupart des cas, on ne sait rien de ces impacts – et l'on oublie trop souvent que c'est au politique d'orienter la conception comme l'usage des technologies et non d'adapter un cadre réglementaire et législatif pour colmater les effets pervers de la technologie.

Un tel réseau de lieux ouverts, pensés à l'échelle européenne, permettrait de répondre à ce manque de vision sur les rapports technologies/sociétés et de nourrir la réflexion politique des pratiques portées par les acteurs du tiers secteur. En effet, le monde associatif, ainsi que les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, touchent une frange très représentative de la population (45 % de la population française de plus de 15 ans appartient à une association) et brasse une économie très importante. À ce titre, ils représentent une « courroie de transmission » et un levier d'une grande efficacité.

Création de monnaies virtuelles solidaires

NB : cette proposition est en opposition avec celle sur l'interdiction des secondes monnaies.

Proposition

Les acteurs du tiers secteur, notamment ceux qui ont déjà introduit les TIC au cœur de leurs pratiques, peuvent se doter d'une ou plusieurs monnaies virtuelles, facilitant les échanges à l'intérieur du secteur non marchand.

À titre de premières expériences, les associations en réseaux (ou communities networks) pourraient développer une première monnaie virtuelle solidaire.

Exposé des motifs

Les acteurs du tiers secteur – économie sociale, économie solidaire, associations, etc. – sont confrontés à une double réalité.

* D'une part, ils manquent en permanence de ressources pour financer leurs différentes activités et projets et sont traditionnellement en position de dépendance, voire de « mendicité » à l'égard des subventionneurs publics ou privés.

* D'autre part, ils disposent de ressources « non marchandes » – temps, disponibilité, savoirs, énergie personnelle, etc. – qui ne sont pas monnayables sur le marché monétaire classique et pour cause : ces ressources sont portées par des valeurs – sens collectif, désir de transformation et d'interaction avec le monde, générosité, etc. – qui ne sont pas cotées à Wall Street ou à Frankfurt.

Différentes expériences – Red Global del Trueque en Argentine, SELs en France, Lets en Grande-Bretagne, Time\$ aux États-Unis, etc. – sont sources d'inspiration. Elles ont su créer une communauté d'échanges de services, de biens, de savoirs, le plus souvent liés à un territoire donné, assortis d'une monnaie spécifique et non convertible. Créatrices de lien social, facteur d'intégration pour les personnes rejetées des circuits d'échanges marchands, génératrices de richesses, ces expériences pourraient trouver une nouvelle dimension par l'introduction d'une monnaie virtuelle. La création d'une monnaie virtuelle solidaire permettrait entre autres l'échange entre ces communautés, notamment en termes de savoir-faire, d'expertise.

Interdiction des secondes monnaies en ligne

Proposition

Les États doivent négocier un accord international conduisant à l'interdiction des secondes monnaies ou monnaies virtuelles, créées par des organismes non bancaires, échappant au système monétaire. Seule la monnaie électronique adossée au système bancaire traditionnel doit pouvoir être développée.

Exposé des motifs

La multiplication des secondes monnaies en ligne participe à l'érosion du pouvoir de l'État en matière monétaire, lui soustrait des rentrées fiscales importantes et nourrit la logique de dérégulation massive qui domine déjà en matière de finance internationale. Si, au stade expérimental actuel, elles ne constituent pas un réel danger, dans le long terme, elles participent d'une logique ultra libérale. De plus, empruntant la voie électronique, ces monnaies peuvent être créées en quantité illimitée, circuler à une vitesse extrême et contribuent ainsi à la fragilité générale du système, déjà bien instable.

De nouveaux terrains et de nouvelles formes de lutte pour les syndicats

Proposition

En utilisant entre autres les technologies de l'information, le syndicalisme peut dans une certaine mesure faire face à la transformation du monde du travail induite par ces mêmes technologies. Des luttes en réseaux peuvent être organisées autour, notamment, des objectifs suivants :

- mise en place d'une politique salariale équitable et d'une protection sociale pour les salariés du secteur, quel que soit leur statut (free lance, temporaire, salarié) ;
- respect des horaires de travail ;
- création d'un statut de travailleur autonome là où il n'existe pas ;
- droit à l'isolement et à la protection de la vie privée dans le travail, notamment interdiction de la surveillance des salariés par

les employeurs via le courrier électronique ;

- mise en place de grilles de rémunération calculées sur une autre base que le temps de travail etc. ;

- droit d'information syndical via les TIC (possibilité d'utiliser les Intranet et sites Web des entreprises) ;

- etc.

Exposé des motifs

La construction de nouvelles formes de régulation du monde du travail appelle de nouvelles formes de lutte, car le cadre syndical classique ne sait pas aujourd'hui construire du rapport de force avec des travailleurs souvent non salariés et déterritorialisés. Le syndicalisme se voit donc contraint de se réinventer pour s'adapter à des lieux de travail éclatés, des horaires fluides, des métiers nouveaux etc.

On assiste en ce moment à une multiplication des initiatives syndicales innovantes en la matière, que ce soit dans les pays occidentaux (exemples : aux États Unis Union Network International, fusion de quatre fédérations internationales de travailleurs des télécommunications, multimédia, imprimerie, édition ; Communication Workers of America ; UNSA en France, AIMQ au Canada, etc.) ou au Sud (cf. l'initiative indienne à Bangalore en novembre 2000) Ces expériences ont besoin d'être diffusées largement par les mouvements sociaux et soutenues par des mouvements civiques. Enfin un travail législatif ou pour le moins juridique doit protéger ces nouvelles formes d'action syndicale.

La rénovation du fonctionnement des partis politiques

Proposition

Les partis politiques qui entendent rénover leurs pratiques du pouvoir et leur interaction avec leurs électeurs peuvent s'appuyer sur les TIC pour créer de nouvelles formes de débats interne et externe.

Exposé des motifs

Les partis politiques ont leur part dans la crise de la représentation démocratique qui traverse les pays occidentaux.

En 2001, le parti «Écolo» belge met à la disposition de tous son Tableau de bord : outil d'information (anti-)critique sur son action politique dans les gouvernements et parlements et où chacun peut réagir.

<http://www.ecolo.be/tdb>

Création d'une interface entre acteurs civiques et sociaux des TIC, centres publics de recherche et de développement technologique et ingénieurs

Proposition

Un espace de travail permanent doit être mis en place afin de créer une interface entre communauté scientifique et acteurs civiques et sociaux et de faire remonter la demande sociale en matière de TIC.

Cet espace doit associer :

- des scientifiques investis dans la construction des futures technologies de l'information ;
- des acteurs civiques et sociaux utilisateurs des technologies de l'information et développeurs de nouveaux usages ;
- des sociologues et des ergonomes capables de recueillir ces pratiques émergentes et d'aider à la formulation de demandes à l'égard des scientifiques, du monde des technologies.

Dans le même esprit, des «accords de jumelage» pourraient associer un laboratoire donné avec un ou des réseaux citoyens.

Exposé des motifs

Les acteurs publics de la recherche et du développement technologique (exemples : CNRS, INRIA, CNET, etc. en France, le Programme cadre de recherche et développement en Europe, la National Science Foundation aux États-Unis, etc.) ainsi que les acteurs qui relient secteur public et secteur privés dans le développement de ces technologies ne prennent en

compte dans leurs choix stratégiques de développement que les besoins des entreprises et du marché. Ceci s'explique à l'évidence par le mandat qui leur est donné par leurs ministères de tutelle, mais aussi par la composition de leurs organes dirigeants, dans lesquels n'apparaissent en aucun cas des acteurs civiques et sociaux d'Internet. À défaut de faire rentrer ces derniers dans les conseils d'administration, des espaces de travail permanents devrait permettre de sensibiliser ces acteurs scientifiques et industriels à des problématiques qu'ils ignorent tout simplement la plupart du temps, de faire remonter les attentes sociales vers ces acteurs et, à l'inverse, d'obliger les acteurs sociaux à formuler leur demande en matière d'évolution technologique. Certains groupes organisés, comme la communauté des handicapés, réussissent à le faire.

L'expérience montre que ces acteurs civiques et sociaux sont :

- porteurs de nouveaux usages et nouveaux contenus qui peuvent induire des développements technologiques ;
- limités par des technologies qui ne répondent pas à leurs attentes (exemple : les communautés immigrées qui ont besoin de vecteurs oraux plutôt qu'écrits).

Promotion d'outils adaptés à des cultures différentes,
notamment à l'oralité, et à l'analphabétisme

Proposition

Encourager dès la recherche fondamentale le développement de technologies adaptées à la diversité linguistique et culturelle.

Exposé des motifs

De nombreuses expériences montrent qu'en utilisant des outils adaptés – fichiers sonores, vidéos, format PDF, courrier électronique avec attaché sonore, etc. – on peut non seulement adapter les outils à des populations qui n'appartiennent pas à la tradition écrite ou qui sont analphabètes, mais aussi développer de nouveaux usages.

Articulation entre les médias communautaires

Proposition

Les réseaux citoyens doivent mieux utiliser la combinaison entre les différents médias et en particulier entre les médias communautaires, afin de décupler l'impact de leur action.

Exposé des motifs

Si les radios et télévisions communautaires ne constituent

NDLR : Les notes de cette partie sont présentées en page 260.

pas un phénomène nouveau, la création par les communautés elles-mêmes de leur réseau (câblo-opérateurs communautaires) et la combinaison entre les différents médias indépendants confèrent une utilité remarquable ainsi que l'ont démontré par exemple les élections sénégalaises de l'an 2000, où la fraude a pu être en grande partie évitée.

Multiplication des appels à projet, levier de l'innovation

Proposition

Multiplier les appels à projets destinés à favoriser les innovations technologiques et les usages des TIC porteurs de plus-value sociétale, de richesse collective.

Ces appels à projets doivent être pensés dans les conditions suivantes :

- exigence de transparence (sur les critères de sélection, les projets retenus, les membres du jury, etc.) ;
- décentralisation : la gestion peut être confiée à des collectifs locaux, intégrant des représentants de l'intérêt national ou général ;
- obligation et moyens permettant la collaboration entre projets : 10 % des sommes allouées doivent être consacrées à l'interface avec d'autres porteurs de projets ;
- évaluation : une enveloppe permettant une évaluation systématique en aval de la qualité et de la durabilité des projets et la diffusion au public de cette évaluation ;
- innovation : un pourcentage de la ligne budgétaire allouée doit pouvoir être attribué à des projets qui semblent particulièrement innovants, même s'ils ne répondent pas a priori à des critères de fiabilité, pérennité, etc.

Exposé des motifs

Deux facteurs principaux peuvent justifier cette méthode.

D'une part, en matière d'usage, ces premières années d'expérience prouvent que les innovations sont portées par quelques pionniers au sein de la société puis se diffusent par «contamination». Il faut donc tout à la fois encourager les pionniers et favoriser la diffusion et généralisation de ces

usages innovants, que ce soit en matière de santé, d'accès à l'emploi, de développement associatif, etc.

De plus, le rôle de l'État se transformant dans le sens d'un accompagnement plutôt que d'une impulsion, il lui faut adapter ses outils d'intervention à ce changement de position. L'appel à projet est particulièrement en phase avec ce changement de rôle.

Aujourd'hui, peu de dispositifs de ce genre existent. En France, la Fondation de France, certains conseils régionaux, le secrétariat d'État à l'économie solidaire y ont recours, dans des conditions parfois controversées.

TIC, droits et libertés publiques

NB : ces propositions sont directement tirées, le cas échéant en les adaptant librement, des travaux d'IRIS – imaginons un réseau Internet solidaire <http://www.iris.sgdg.org/>. Les changements apportés n'engagent pas IRIS.

Limiter à l'échelle nationale et internationale
la responsabilité des hébergeurs

Proposition

La responsabilité civile ou pénale des intermédiaires techniques d'accès, de transport, de stockage ou d'hébergement doit être limitée aux cas où ils ont effectivement participé à la création du contenu hébergé et en deviennent, de ce fait, éditeurs/auteur ou coéditeurs/coauteurs.

Exposé des motifs

La caractéristique première d'Internet est de permettre l'expression publique de chacun, sans médiateur, à destination de tous. Si les entreprises et organes de presse et de communication audiovisuelle classiques (radio, télévision) doivent rester soumis à la législation les concernant, qu'ils émettent sur Internet ou hors Internet, il n'en va pas de même des individus, associations ou organismes qui ne relèvent pas du secteur mar-

chand et qui n'auront jamais les mêmes moyens financiers, ni le même impact sur le public.

Toute autre analyse inciterait l'intermédiaire à se transformer en censeur, ce qui impliquerait de soumettre la liberté d'expression à l'arbitraire d'une personne ou d'une structure, commerciale ou non. Un tel résultat porterait atteinte à l'état de droit. Sans compter qu'il est impossible techniquement pour ces acteurs d'exercer une veille permanente des milliers de pages Web pour lesquelles ils jouent un rôle d'intermédiaire.

Autorisation du cryptage, encadrement et limitation de la conservation de données de connexion, encadrement de la publicité

Proposition

Le cryptage doit être totalement libéré dans les pays où il ne l'est pas encore, et ceci nonobstant toute invocation de la « raison d'État ».

Par ailleurs, si certaines données concernant la connexion ont besoin d'être conservées aux fins de facturation ou d'enquête judiciaire par exemple, cette conservation doit faire l'objet :

- d'une limitation dans la durée, un mois semblant une durée raisonnable ;

- d'une interdiction totale pour certains types de données. Par exemple les données témoignant de la consultation d'un site concernant l'intimité de la personne peuvent être potentiellement utilisées à des fins illégitimes (établissement de profils, recueil de données sensibles) et n'ont donc pas à être conservées, à la différence de données sur la connexion à Internet proprement dite ;

- d'une obligation pour les fournisseurs d'accès d'avertir les usagers des destinations des données qu'ils collectent, de la durée de la conservation, et de demander leur accord aux utilisateurs pour toute utilisation, notamment lucrative de ces données.

Enfin, la publicité sur Internet doit faire l'objet d'un encadrement :

- d'une part, de même que dans les autres médias, la distinction entre contenu rédactionnel et contenu publicitaire doit être limpide ;

- d'autre part des formes très agressives et coûteuses à terme (car elles rallongent le temps de consultation) de publicité sur le Net doivent être limitées (exemple : technique du pop-up) ;

- enfin le consommateur doit pouvoir donner son consentement préalable à la réception de messages commerciaux non sollicités.

Exposé des motifs

Internet est potentiellement porteur de nouvelles formes d'atteinte aux droits de la personne, en particulier d'atteintes à la vie privée et à la protection des données personnelles.

Ceci s'explique techniquement par :

- les possibilités d'archiver et de traiter en masse des données personnelles qui sont importantes, et facilitées par le traitement informatique en réseau ;

- la possibilité pour les outils de navigation actuels de dresser facilement des profils de consommateurs, par le biais des cookies, dont la victime ne soupçonne parfois même pas l'existence ;

- la possibilité d'envoi de courriers commerciaux non sollicités (spam) qui inondent à coût très réduit les boîtes aux lettres de plusieurs milliers de personnes par des messages publicitaires, en reportant une partie des coûts sur les destinataires.

Le cryptage est une première réponse essentielle à ces risques pour les données personnelles, mais il s'agit d'aller au-delà et d'empêcher que chaque utilisateur d'Internet ne se transforme en cible marketing traçable et soumise contre son contentement au harcèlement marchand.

Au-delà d'une protection élémentaire des droits de la personne, c'est un choix de société qui se profile derrière ces enjeux : tout ne se justifie pas sous prétexte de Net économie.

Protéger et étendre les libertés et droits syndicaux à Internet

Proposition

Les différents acquis existants dans les législations natio-

nales concernant les droits syndicaux doivent être étendus à Internet. Ceci comprend entre autres :

- le droit d'utiliser les moyens électroniques pour diffuser de l'information et des communications, organiser des réunions syndicales, permettre la discussion interne au syndicat (forums, listes, etc.) ;

- le droit pour les syndicats de disposer d'un espace en propre au sein du site Internet ou Intranet de l'entreprise lorsque celui-ci existe ;

- la mise à disposition par les entreprises dans chaque local syndical d'un poste de travail informatique équipé au minimum des logiciels bureautiques et de communication, ainsi que d'une connexion en réseau.

Exposé des motifs

Si les syndicats doivent faire un effort sur eux-mêmes pour adapter leurs luttes tant dans leurs objets que dans leurs formes à l'entrée dans l'ère informationnelle (cf. supra), la législation ne doit pas constituer un frein à cette adaptation et les technologies de l'information ne doivent pas servir de prétexte pour limiter les libertés syndicales.

Garantir des conditions de travail décentes
et interdire les pratiques portant atteinte aux droits
des salariés

* kenloh@avu.org www.iafric.net/benin www.oridev.org

Note de l'auteur : « Nous remercions vivement M. Benoît Dumolin et Mme Ellen Kole pour leur contribution essentielle à la réalisation de ce document. »

Proposition

Dans chaque pays ainsi qu'à l'échelle européenne, des législations doivent être mises en place visant à :

- garantir le maintien de conditions de travail décentes, en tenant compte des modifications apportées par le développement de l'informatisation, l'usage d'Internet, le développement du commerce électronique, l'extension du télé-travail, etc. ;

- interdire toute pratique de surveillance des salariés à leur insu et toute pratique directe ou détournée visant à recueillir des informations sur leurs comportements, leurs centres d'intérêts (exemple : lecture du courrier électronique) ;

- étendre le principe du secret de la correspondance privée au courrier électronique des salariés.

Exposé des motifs

L'introduction massive des TIC dans les modes de production ne doivent pas servir de prétexte à des régressions sociales. Notamment, une législation telle que celle adoptée en 2000 par la Grande-Bretagne et qui autorise l'employeur à lire le courrier électronique de ses salariés, devrait être déclarée contraire à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 8. Droit au respect de la vie privée et familiale).

Réactualisation et adoption internationale de la Charte populaire de la communication

Proposition

En s'inspirant largement de la charte populaire de la communication (cf. <http://www.pccharter.net/>), il s'agit d'élaborer et de donner force de droit à un texte couvrant aussi bien les questions du droit à la connaissance que celles du droit à la diversité linguistique ou au respect de la vie privée.

Exposé des motifs

L'ensemble des droits et devoirs liés à l'entrée dans l'ère informationnelle doit pouvoir bénéficier d'une protection juridic-

tionnelle. Aujourd'hui, ils font l'objet soit d'un vide juridique, soit de régimes extrêmement divers d'un pays à l'autre. Les réseaux citoyens actifs dans le champ des TIC doivent pousser à l'adoption d'une telle charte dans chacun de leurs pays ainsi que dans les instances internationales.

Conclusion

Nous l'avons affirmé d'entrée de jeu : ce texte a vocation à être sans cesse revu et corrigé. Il espère surtout être un point de départ pour nourrir la réflexion de différents mouvements civiques et sociaux.

Il se veut tout d'abord une contribution à la dynamique de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire (www.echo.org). Les sujets abordés ici croiseront très certainement les autres « chantiers » de ce mouvement, notamment ceux qui traitent de gouvernance et de citoyenneté mais aussi des médias. Nous espérons que les différentes rencontres de l'assemblée 2001 de l'Alliance seront autant d'occasions de discuter tout ou partie de ce texte.

Par ailleurs, les auteurs de ces lignes, comme toutes les personnes qui ont participé à cette démarche, sont acteurs de différents réseaux associatifs, syndicaux, politiques, scientifiques, etc. Sans rechercher un œcuménisme artificiel autant qu'irréaliste, nous souhaitons que certains de ces réseaux puissent puiser dans ce texte, pour le moins matière à débat, pour le mieux des ressources pour leur propre action. Clubs de réflexions ou mouvements de lutte, acteurs du développement local ou ONG internationales, tous à notre manière et dans notre diversité nous tentons d'orienter la société de demain. Puisse-nous faire ensemble que la société en réseaux qui se dessine ouvre de nouvelles perspectives d'équité, de solidarité et de créativité.

Deuxième partie
Transfert et maîtrise sociale
des TIC en Afrique :
état des lieux et propositions d'action

Introduction

Conditions pour une maîtrise des NTIC en Afrique

Benoît Dumolin

Tirer partie des nouvelles technologies de l'information et de la communication nécessite la prise en compte d'un certain nombre de précautions.

Mesurer l'appropriation réelle des technologies

La question de l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication reste en majeure partie abordée d'un point de vue technique. Comme le rappelle Raphaël Ntambue-Tshimbulu dans *L'anthropologie africaine d'Internet*¹, « désormais, l'importance des télécommunications internationales dans une région n'est plus le seul indicateur du degré d'intégration ou d'extraversion de celles-ci. Il y a aussi l'importance de la participation culturelle locale qui vient remettre en cause les inégalités sous-jacentes au transfert actuel des NTIC en Afrique ».

Mesurer la quantité de contenus Africains produits en Afrique par des Africains et destinés aux Africains fournit un indicateur pertinent du mode d'appropriation de ces technologies. Dans ce sens, Pascal Baba Couloubaly met en garde : « Ce ne sont pas le nombre de connections au km² qui indiquera le niveau d'implication des Africains dans la nouvelle aventure. L'affirmation selon laquelle une technologie demeure marginale tant que la culture du milieu ne se l'est pas appropriée n'est pas une affirmation idéologique, mais l'expression de la réalité la plus banale. Tant que les Africains (si jamais ils arrivent à vaincre les problèmes d'infrastructures) ne développent pas sur le Net des

connaissances et des savoirs qui seraient utiles au reste du monde, le monologue en cours depuis toujours entre le Nord et le Sud continuera de plus belle. »²

Les travaux relatifs à la situation des médias africains autres qu'Internet (voir notamment les travaux de André-Jean Tudesq³) montrent comment le développement des satellites a renforcé le poids des productions étrangères sur le plan de la diffusion télévisuelle soit directement, soit par le canal des télévisions nationales. Comme l'a rappelé Aminata Traoré lors de la rencontre de Bamako en février 2000 : « L'interactivité ne peut exister que s'il y a des espaces de dialogue et de créativité pour entrer en contact avec la citoyenneté mondiale. Il faut savoir qui offre, qui accepte, qui décide pour quels contenus et quel projet de société ? »⁴

Répondre à des besoins clairement exprimés et définis

Le discours ambiant sur ces outils de communication est souvent dominé par une vision simpliste et particulièrement optimiste quant à leur capacité à régler les problèmes spécifiques aux pays en voie de développement. Présentées parfois comme la panacée pour le développement des sociétés du Sud, les nouvelles technologies sont mises en avant à la place de dispositifs ayant pourtant fait la preuve de leur efficacité.

Mamadou Samba, responsable d'un projet d'utilisation des NTIC au Sénégal, explique à contre-coup : « Il est évident que la version imprimée est plus accessible que la version en ligne. De même, vu le contexte socioculturel de nos sociétés, la radio aurait plus d'impact. C'est pourquoi, nous étudions actuellement un projet de radio communautaire »

Peut-on croire que la télé-médecine, le télé-enseignement, une décentralisation utilisant les réseaux numériques serviront dans des situations et à des endroits où les médecins fuient le milieu rural, ou quand les fonctionnaires sont dans des situations précaires, y compris en ce qui concerne le continent africain, « Prophètes, optimistes techniques ou tout simplement professionnels mus par l'intérêt, tous s'entendent et s'appuient mutuellement les uns et les autres pour faire advenir une nouvelle révolution sans guère s'interroger sur les

conséquences sociales et humaines d'une croyance», explique Philippe Breton dans *Le culte d'Internet*. En mal d'aventure techniciste au Nord, certains acteurs défenseurs du « tout Internet » investissent les terrains du développement à la recherche d'usages et d'applications futuristes et innovantes ou de success story d'utilisation de ces outils.

Pourtant, dès lors que la question de l'appropriation sociale de ces nouveaux outils est abordée, il est utile d'interpeller la sociologie du développement qui s'est interrogée depuis plusieurs décennies sur les échecs et les impacts de l'introduction d'une technologie nouvelle dans un contexte socioculturel donné.

Prendre en compte le contexte local

On oublie de considérer que ces outils, loin d'être neutres, influencent et interagissent sur le contexte socioculturel dans lequel ils s'inscrivent et inversement. Des réponses claires à des questions comme « à quel besoin précis et exprimé par leurs bénéficiaires ces technologies répondent ? » devraient permettre de vérifier, dans le cadre d'analyses préalables, la pertinence d'utiliser tel outil plutôt que tel autre.

Ainsi Ken Lohento rappelle-t-il : « dans le cadre de la mise en œuvre de certains programmes de points d'accès en Afrique, aucune étude préalable réelle sur les besoins en information/animation des publics touchés (surtout dans le cas des points d'accès implantés dans des établissements de formation ou des zones rurales) n'est faite. Seul l'impératif de mettre en œuvre des points d'accès prime. Enfin, on oublie quelquefois que les pays dans lesquels les projets TIC sont déployés ne sont pas de façon adéquate couverts par l'électricité, que l'obtention d'une ligne téléphonique peut nécessiter des mois de transactions, que les acteurs sociaux devant réaliser telle activité ont souvent besoin de disposer de moyens de subsistance pour être à même de remplir leur fonction, etc. »

Plus généralement, les travaux liés aux questions de communication pour le développement montrent notamment que plusieurs critères peuvent permettre de mesurer l'efficacité et le succès du transfert de technologies. Ce sont l'appropriation de

la technologie au contexte local et aux besoins de la population, le coût des infrastructures, le coût de son transfert, le degré de contrôle endogène des populations sur la technologie, la capacité des technologies et de leur transfert à générer des technologies et des savoir-faire endogènes.

S'interroger sur les bénéficiaires du transfert

Il existe dans l'idée de favoriser un « Internet pour le développement » la volonté d'en faire bénéficier le grand nombre. Pourtant, comme le rappelle Pascal Baba Couloubaly : « il est d'abord important de savoir, en l'état actuel, qui utilise Internet et dans quel but. Il y a bien sûr « la jouissance mandarinale », comme disait J. Ki Zerbo, de cette mince intelligentsia qui dialogue bien souvent pour son propre compte, à distance respectable d'une réalité africaine sur laquelle elle sait ne pas avoir prise. Quant à la quantité phénoménale d'informations aujourd'hui disponibles sur le Web, en quoi sont-elles susceptibles de servir les causes d'un continent dont les données macro-économiques et le simple vécu sont si spécifiquement désespérantes qu'elles apparaissent partout marginales au monde occidental ? Une simple statistique, corroborant toute une école de pensée sur le thème, suffit à donner la mesure de ce rapport. Au Mali, le secteur dit informel, secteur qui fonctionne en dehors du circuit économique officiel, occupe 85 % de la population et contribue pour 20 à 25 % du produit intérieur brut (PIB). Par ailleurs, le taux de francophilie du Mali (c'est-à-dire ceux qui lisent et parlent couramment le français, la langue d'Internet) n'excède pas 8 % . » ⁵

On peut donc se demander dans quelle mesure les NTIC et l'aide à leur développement ne s'adressent pas à une population déjà « favorisée ».

A fortiori, les projets NTIC donnent un rôle particulier à certains acteurs. Comme explicité dans les travaux du sociologue Jean-Pierre Olivier de Sardan relatifs aux courtiers en développement, toute agence de coopération ou toute ONG qui monte un « projet » en Afrique a besoin d'interlocuteurs locaux qui expriment les « besoins » ou les « attentes » des populations, tout en les formulant dans un langage susceptible de plaire aux bailleurs de fonds. Ces intermédiaires qualifiés de « courtiers en

développement » assurent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement.

Renouveler les modes de coopération

On peut d'emblée s'interroger sur la pertinence d'utiliser le système des projets chargé « d'assurer une série dépareillée et non coordonnée de bouts de fonctions de l'État » (Jean-Pierre Olivier de Sardan) alors que les NTIC nécessitent une prise en considération de la pérennité des actions entreprises.

Pour Ken Lohento, président de l'Ong Oridev : « Dans d'autres cas, les partenaires du Nord surestiment leurs attentes sur certains projets qui se doivent d'être par exemple immédiatement durables. Or, la nature des activités (par exemple les activités de sensibilisation), et le contexte local, ne favorisent pas l'atteinte immédiate de cet objectif de durabilité. Bien qu'elle cherche officiellement et quotidiennement à s'améliorer, la coopération internationale est toujours chargée de ses défauts historiques. L'une des critiques que lui font certains acteurs du secteur des TIC est qu'elle préfère financer des activités lui assurant une visibilité internationale, des projets multinationaux, au détriment de projets locaux moins complexes à être mis en œuvre et plus proches des besoins locaux. La critique n'est pas seulement en direction des bailleurs de fonds officiels, mais les relations entre les diverses associations sont elles-mêmes quelquefois en cause. Dans ces projets internationaux généralement conçus et gérés au Nord, les pays africains sont réduits à n'être que des « bénéficiaires/maîtres d'œuvre », avec des ressources symboliquement attribuées. »

Dans un continent où la faiblesse des ressources nécessite constamment de faire des choix et définir des priorités, il importe aujourd'hui de lancer une première évaluation d'ampleur des moyens engagés dans le développement des nouvelles technologies.

1.

Maîtrise sociale des TIC en Afrique : analyse d'expériences d'utilisation des NTIC*

Ken Lohento

Les «nouvelles» technologies de l'information et de la communication (NTIC) se sont considérablement développées et connaissent une importante distribution sur toute l'étendue de la planète. Malgré le faible taux de pénétration et les obstacles auxquels elles font face sur le continent africain, ces technologies s'y développent et sont de plus en plus appropriées.

Mais leur développement est d'abord handicapé par à d'importants problèmes structurels. En effet, l'utilisation des ordinateurs et des serveurs est entravée quotidiennement par les baisses de tension et les coupures de courant. L'analphabétisme touche 70 % de la population dans les langues européennes comme dans les langues locales⁶. La dette pèse lourdement sur les économies nationales. La pandémie du sida demeure une épée de Damoclès menaçant la survie de la force de travail du continent. Le développement de ce que Senyo Adjibolosoo appelle le «facteur humain»⁷ est également à l'ordre du jour. Comme il est conclu dans l'une des fiches d'applications du projet Aftidev⁸, produite par le GIE Wagne-Internet⁹ à propos de l'implantation du projet SDNP (Sustainable Development Networking Program) du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) dans les villages camerounais, celui-ci a un impact limité du fait de ces obstacles : «Bien que les populations des zones rurales soient maintenant ouvertes aux NTIC ceci ne résout pas leurs problèmes de base à savoir la pauvreté, les méfaits du VIH/Sida et l'analphabétisme¹⁰».

Ainsi l'introduction des NTIC – dites révolutionnaires – pose

une nouvelle fois à l'Afrique la question de son développement. Comme l'affirme (Mamadou Samba) ¹¹ l'un des participants du Forum : « Tel un funambule, (elle) tente d'aller d'un point A (l'oralité) à un point C (le virtuel) en passant par un point B (l'écrit) qui ressemble à une corde raide au risque de tomber et de se casser la figure ».

Malgré ces problèmes, des usages susceptibles de favoriser l'appropriation sociale des technologies de la communication ont cours quotidiennement. Ils rendent compte de l'état de la maîtrise sociale de ces technologies. Ils seront étudiés notamment avec le support que constituent les fiches d'expérience collectées dans le cadre du forum Aftidev.

Il convient de souligner que les expériences décrites ne sont pas exhaustives et ne sont pas situées à l'extrémité inférieure ou supérieure de la performance du continent, dans ses efforts d'intégration dans la société de l'information. Elles sont données simplement à titre d'illustration de la variété des situations. Il va sans dire que si elles ont de fortes plus-values en termes de développement, elles ne sont pas exemptes d'insuffisances. Un grand nombre de ces expériences est mené avec l'aide financière de la communauté internationale.

L'étude de ces usages sera faite à travers les réponses proposées aux principales difficultés auxquelles est confrontée l'émergence de la société de l'information en Afrique, difficultés relevant de quatre axes : les infrastructures et l'accès, la formation, les contenus, la régulation et la gouvernance d'Internet.

Répondre aux handicaps des télécommunications et de l'accès

Défectuosité des infrastructures de télécommunication

Il n'est plus original aujourd'hui d'affirmer que le développement des technologies de l'information en Afrique se trouve obéré par la défectuosité de ses infrastructures de télécommunication. La plupart des centraux téléphoniques sont encore analogiques ; la télédensité pour le continent entier stagne autour de 1 % pour les pays subsahariens (exceptée l'Afrique du Sud). Il y a plus de lignes téléphoniques, support principal de la connexion à Internet, dans Tokyo que dans toute l'Afrique noire ; l'obtention d'une ligne téléphonique peut prendre plusieurs mois, voire des années ; la téléphonie rurale demeure peu développée et Internet se trouve être l'apanage des citadins. De plus, l'accès individuel aux TIC se trouve entravé par le coût des ordinateurs (par exemple 28 fois le smig au Bénin) ¹², de la connexion à Internet, et par les conditions d'accès au téléphone. Le coût d'accès aux TIC devient alors prohibitif ou réservé seulement aux classes aisées.

Afin de pallier les contraintes d'accès ou de débit, des solutions alternatives sont utilisées.

Il peut s'agir d'une technologie adaptée comme l'utilisation des ondes radio pour connecter un espace public à Internet.

Un accès à Internet par ondes radio dans un cybercafé, installé par une ONG béninoise

L'ONG Oridev du Bénin (www.oridev.org) a pour objectif fondamental de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour le développement. En 1999, elle a été sélectionnée pour mettre en place, avec l'appui de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, un cybercentre dénommé, selon la terminologie du programme francophone l'ayant initié, Point d'accès aux inforoutes pour la jeunesse, PAJE. L'Ong avait décidé de mettre en place une connexion permanente à Internet par liaison filaire,

mais du fait de la saturation des lignes téléphoniques de Cotonou, le projet n'avait pas pu démarrer. En 2001, grâce à la mise en place du service de connexion Internet par ondes radio de FirstNET, un des fournisseurs d'accès privés béninois, le cybercentre a pu être mis en service. À la suite de cette première, les cybercentres privés souhaitant bénéficier d'une connexion permanente et faisant face au problème de la saturation du système téléphonique, adoptèrent cette solution. Même si à l'heure actuelle, cette technologie semble imparfaitement maîtrisée par le fournisseur d'accès, faisant supporter aux premiers abonnés les péripéties de l'apprentissage, cette technologie semble prometteuse. L'offre et la demande de ce service se développent également¹³.

Afin d'offrir un accès à Internet à un coût abordable à leurs clients, des entreprises et ONG africaines – comme Imedia Informatique, H2COM au Bénin, Yam-Pukry au Burkina et Yinternet.org au Sénégal – utilisent un proxy leur permettant d'offrir une connexion Internet simultanée, reliant plusieurs postes via une seule ligne et un seul modem. Le courrier électronique est également géré en local par un système de stockage et de transfert différé, et devient ainsi accessible à tous les utilisateurs à moindre coût.

Partager un accès à partir d'un seul modem

L'utilisation d'un serveur proxy permet à plusieurs utilisateurs d'un réseau local de naviguer simultanément sur Internet au moyen d'une seule ligne téléphonique. Entre cinq et huit personnes peuvent dans ce cas bénéficier d'un accès sans que la qualité ne soit trop affectée. Dans le même temps, H2COM gère le courrier électronique en local par son serveur de messagerie. Celui-ci dispose d'une boîte de collecte, où tous les messages sont stockés après l'envoi. Dès qu'une connexion à Internet est lancée, le serveur peut automatiquement transférer les messages sortants et récupérer les messages entrants qui sont redistribués dans le compte local de chaque client. Ce système

d'envoi et de réception en différé réduit considérablement le coût du courrier électronique. Par exemple, alors que l'utilisation des mails revient actuellement à 1 500 F CFA au Bénin après une heure (possibilité d'envoi et de lecture d'un nombre réduit de messages du fait de la lenteur des connexions), avec ce système, un forfait de 6 000 F CFA est payé pour un mois d'utilisation de la messagerie (envoi et réception quotidiens illimités) chez H2COM.

L'initiative peut venir également d'opérateurs privés comme au Togo, montrant que l'Afrique doit être active sur les autoroutes de l'information. Un fournisseur d'accès a ainsi lancé en mai 2000 un service de webmail gratuit (Favomail), partant du fait que les services internationaux comme Hotmail et Yahoo sont saturés, et que l'internaute togolais et africain a souvent des difficultés à consulter ces serveurs.

En savoir plus sur Favomail : <http://www.aftidev.net/fr/resources/fiches/fiche.phtml?numero=59>

Les webmails, ces interfaces de messagerie accessibles via le Web, sont de plus en plus courants sur les sites des fournisseurs de services Internet africains, notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

L'un des avantages que peuvent ainsi offrir les webmails nationaux gérés localement est une réduction considérable des coûts et des temps de connexion. La difficulté réside ici encore dans le niveau de maîtrise de la technologie. De plus, les problèmes énergétiques nationaux (baisses de tension, coupures de courant intempestives) peuvent rendre ces serveurs locaux inaccessibles.

Déréglementation, privatisations et réglementations tarifaires entre le Sud et le Nord

Corollaire logique des handicaps du secteur des télécommunications en Afrique, les pays africains se trouvent obligés de privatiser leurs télécommunications ou d'ouvrir le capital des opérateurs historiques nationaux aux investisseurs privés, sous

l'injonction des bailleurs de fonds. Les conditions financières et sociales de ces déréglementations sont souvent en défaveur des pays africains qui, de fait, disposent d'une faible force de proposition (licenciements massifs, attribution généreuse de marchés à des multinationales provenant souvent des anciens pays colonisateurs, prises de participations symboliques, etc.)

En outre, du fait de l'exploitation des réseaux téléphoniques du Sud par le Nord (les appels internationaux du Nord vers le Sud sont plus importants que ceux du Sud vers le Nord), les opérateurs du Nord payaient des redevances considérables aux pays du Sud. Ce système permettait le financement des réseaux nationaux, alors propriétés exclusives des États. En 1997, par exemple, un État comme le Vietnam avait perçu 260 millions de dollars. Mais sous la pression des États-Unis et du fait de la privatisation des réseaux au Sud, le système de tarification a été modifié en octobre 2000 par l'UIT au détriment des pays pauvres. Ainsi, avec la nouvelle tarification, un pays comme le Sénégal verra ses recettes baisser d'environ 48 %¹⁴.

Vers la mise en place du satellite africain
Rascom

Pour réduire les coûts des télécommunications en Afrique¹⁵ et contribuer à l'accroissement de la télédensité, notamment dans les zones rurales, les pays africains expriment depuis 1975 le désir de créer un satellite régional africain.

Le 27 mai 1992, à la conférence des ministres africains chargés des télécommunications, la convention donnant naissance à Rascom (Organisation régionale africaine de communication par satellite) a été signée par 40 pays¹⁶. Son objectif fondamental est de mettre en œuvre le satellite régional africain Rascom. Il est prévu que tous les villages africains pourront ainsi bénéficier de ce canal de communication, au coût de 60 centimes français par minute.

Par ailleurs, le projet avait besoin de l'expertise des compagnies de télécommunications du Nord, qui traînaient les pieds, notamment parce qu'elles disposaient des projets concurrents comme Iridium (actuellement

abandonné) ou Globalstar. Finalement, Alcatel est devenu partenaire du projet, tout en étant impliqué dans Globalstar.

Par la stratégie Built-Operate-Transfer (BOT), le satellite serait conçu et à terme entièrement géré par l'Afrique. Malheureusement, le projet, de par ses implications politiques et stratégiques, avance lentement. Le lancement du satellite était prévu pour 2001, mais il semblerait que ce délai soit repoussé à 2003.

En ce qui concerne la réglementation tarifaire d'Internet, la situation est plus compliquée.

En effet, les fournisseurs d'accès ou les prestataires africains louent à des opérateurs situés aux États-Unis ou en Europe leur liaison de raccordement à Internet (bande passante). En général, les prestataires africains de Internet se situant en bout de chaîne, disposent de moins de bande passante ou, plutôt, doivent la louer plus cher. Ceci signifie que la consultation et la mise à disposition d'informations sur un serveur africain sont plus coûteuses à ce niveau du réseau. Un hébergeur africain (soit un « petit » hébergeur en général) a besoin d'autant plus de bande passante que ses sites Web sont consultés.

Lorsqu'un internaute au Nord consulte un site en Afrique en utilisant cette même liaison payée par un pays africain, cela lui revient moins cher qu'à un internaute africain.

Or, les coûts devraient être répartis à égalité entre tous les utilisateurs. Mais l'on sait que les modes de financement d'Internet diffèrent selon la place occupée dans le réseau, selon le débit disponible et selon la taille du marché.

Cela conduit à des situations paradoxales : de nombreux sites africains sont hébergés en Europe du fait de la faiblesse des débits au Sud ; les Africains utilisent des services de messagerie électronique comme Yahoo du fait des tarifs pratiqués par les fournisseurs d'accès africains pour héberger une boîte aux lettres. En outre, l'absence de connexion entre opérateurs africains ne permet pas de partager la bande passante entre plusieurs pays.

Les difficultés liées à la formation

Se former aux nouvelles technologies

Le continent africain ne dispose pas de toutes les compétences techniques indispensables au développement efficace des TIC, d'autant plus que ces techniques sont à la fois importées et en évolution constante. Les lacunes dans le domaine de la formation se font sentir en ce qui concerne les technologies de production sur le Web (comme l'ASP, le XML, le PHP et Flash), les technologies des télécommunications sans fil, l'administration de serveurs sur Internet et Intranet, etc.

De même, les besoins en formation concernent aussi les logiciels libres, telle la plate-forme Linux, qui offrent l'avantage d'être moins coûteux que les logiciels propriétaires. Cet élément peut être un atout dans les pays du Sud où les moyens sont limités.

Paradoxalement, il est encore courant de voir des « experts » du Nord venir dispenser des connaissances alors qu'elles sont déjà maîtrisées localement, sur sollicitation des Africains eux-mêmes ou dans le cadre de projets dans lesquels ces personnes sont impliquées. De telles pratiques contribuent souvent au gonflement des budgets alloués aux formations et ne favorisent pas l'appropriation des TIC par les Africains.

Pour répondre aux déficits constatés, des initiatives sont prises, notamment dans le domaine de l'initiation à l'informatique.

Formation des jeunes en informatique à l'ONG

Yam-pukry

L'ONG Yam-Pukry (www.yam-pukry.org) est une jeune association de promotion des NTIC au Burkina Faso, pays où le niveau de culture informatique est très faible, notamment parmi les jeunes. Elle a initié un programme de formation des élèves, étudiants et diplômés sans emploi.

Elle a ainsi implanté un réseau de quatre centres de formation tant en milieu urbain que rural (Yam-Net). Certains centres sont directement implantés dans des écoles et fonctionnent en partenariat avec elle. La formation est assurée par des jeunes informaticiens ou des personnes maîtrisant l'informatique. Yam-Pukry pratique des coûts à la portée des jeunes.

Ce type de formation, également mis en œuvre dans d'autres pays africains par d'autres ONG, contribue fortement à l'augmentation du niveau de maîtrise de l'informatique et permet de préparer des jeunes diplômés, mieux armés pour faire face au marché de l'emploi. À la différence des formations offertes par les entreprises, la formation dans les ONG se fait souvent dans des conditions permettant réellement aux apprenants de s'approprier la technologie. La formation concerne essentiellement les logiciels de traitement de texte et quelquefois la production de contenus sur le Web. Il faut préciser que peu d'écoles en Afrique offrent à leurs élèves la possibilité de s'initier à l'informatique.

Se former avec les nouvelles technologies

Parallèlement, des actions de formation à distance se mettent en place sur le continent, pour pallier notamment les limites des institutions de formations locales ou nationales et leurs corollaires.

Formation à distance à la recherche en santé au travail en Afrique (Forst)

Depuis quelques années, le Centre de recherche pour le développement international (CRDI/IDRC) finance

une formation à distance en santé au travail au bénéfice de quelques pays africains (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc, Sénégal).

«Le projet Forst forme des professionnels de la santé (médecins diplômés) à la recherche en santé dans le monde du travail en Afrique. Après l'inscription, les étudiants reçoivent les cours et les devoirs par courrier électronique et/ou y ont accès sur le site Web du Forst à l'aide des codes qui leurs sont fournis.» Des rencontres physiques sont organisées à la suite du travail à distance, pour des séances de synthèse et des travaux pratiques. Cependant, cette formation rencontre des limites : «les travaux pratiques nécessitent la présence professeur-étudiant, les décalages horaires entre les pays ne facilitent pas toujours la transmission des informations au même moment par tous, l'encadrement absorbe beaucoup de temps aux enseignants qui doivent travailler parfois le week-end, les problèmes de virus contenus dans les fichiers qui circulent, de formats pas toujours compatibles avec certains types de matériel et logiciel, de configuration n'arrangent pas toujours le déroulement des cours. Toutefois, le projet est très viable et l'utilisation d'Internet n'enfreint pas les normes pédagogiques nécessaires.»

En savoir plus :

<http://www.bamako2000.org/applications/fiche69.html>

De même, la vidéoconférence est actuellement utilisée pour des sessions de formation et des nouvelles formes de formation à distance, entièrement électroniques, sont expérimentées. C'est par exemple le cas du diplôme supérieur spécialisé en documentation, délivré par l'université Cheick Anta Diop à Dakar.

Formation à distance par vidéoconférence en Afrique

L'un des mécanismes de formation à distance par vidéoconférence, le Réseau mondial des centres d'édu-

cation à distance, a été mis en place par la Banque mondiale, dont un des nœuds a été installé en Afrique. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Sénégal et la Tanzanie disposent de centres d'éducation à distance (CED). « Spécialisé dans la formation à distance, le CED-Bénin offre des cours de formation continue sur plusieurs thèmes liés au développement dont la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la pauvreté, les politiques de croissance économique, la gestion et le suivi des projets, la réforme du secteur de la santé, le journalisme économique et des affaires, l'environnement, les dimensions sociales du développement, etc. Ayant à disposition une salle de vidéoconférence connectée par une liaison permanente via satellite (VSAT) avec un débit de 512 Kbps/s pour les cours par vidéoconférence, le CED du Bénin dispose aussi d'une salle PC avec une trentaine de Pentium connectés à Internet. » Les formations sont dispensées par des experts locaux ou travaillant à la Banque mondiale. Le coût des formations étant hors de portée des apprenants, la plupart des formations actuelles sont financées par différents organismes internationaux ou nationaux. De plus, l'ouverture et la fermeture du canal pour une séance de vidéoconférence se font depuis Washington, même lorsqu'elle a lieu entre pays africains¹⁷. Ces deux points illustrent une fois de plus la dépendance du continent africain.

En savoir plus :

<http://www.bamako2000.org/applications/fiche94.html>

Vers le développement de contenus et d'applications locales

La production de contenus

En Afrique, le contexte de la production de contenus sur Internet renvoie à plusieurs constats. Premièrement, la majorité

des contenus publiés sur Internet sont en langue anglaise. Deuxièmement, l'oralité est un élément prégnant de la culture africaine. Et troisièmement, on constate un taux d'analphabétisme de 70 % en Afrique non seulement dans les langues européennes mais également locales.

Ces éléments, en plus des difficultés évoquées dans ce document pour développer les usages des NTIC en Afrique, peuvent expliquer en partie les raisons des limites de la production de contenus en langues africaines.

Par ailleurs, non seulement la plupart des informations sont disponibles en langues européennes, mais les informations diffusées sont de type publicitaires ou touristiques. Le contenu n'a donc pas généralement pour cible les populations locales. Malgré tout, il existe des initiatives prenant en compte les besoins au niveau local, comme le site du Système d'information urbain et populaire de Yoff au Sénégal.

Le Système d'information urbain populaire (SIUP)

Le Système d'information urbain populaire (SIUP) de la commune de Yoff au Sénégal a pour objectif de renforcer les capacités de planification et de gestion des collectivités locales et d'améliorer les flux d'information entre les élus, les services techniques, les associations de base et les citoyens. Initié par l'institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar), le projet SIUP fait partie du programme EcoCommunautaire (Eco Yoff), programme regroupant l'Ong Apepsy et la mairie d'arrondissement de Yoff.

Le SIUP est une base de données de plusieurs centaines de pages d'informations sur la commune d'arrondissement de Yoff concernant : le gouvernement municipal et les structures politiques traditionnelles, les quartiers et les cités, les services publics et privés. « Concernant les élus et décideurs locaux, à partir d'un ordinateur de la mairie, ils peuvent par exemple avoir le nombre d'écoles dans la commune, le nombre de classes, d'enseignants et même le ratio élèves-tables bancs. Ce qui leur permet d'identifier très

vite les besoins de la commune et d'y répondre de manière adéquate. »

Il faut préciser que les informations sont également disponibles offline. Le site du SIUP a été, à ce titre, plusieurs fois récompensé (notamment à Bamako 2000) comme site à contenu réellement utile au niveau local.

En savoir plus :

<http://www.bamako2000.org/applications/fiche129.html>

Le site du système : <http://www.silup.sn>

D'autres types de contenu sont également disponibles en ligne. On peut constater que nombre de journaux africains ont leur version électronique. Les contenus relèvent aussi de la culture ou de la mémoire de l'Afrique.

À ce titre, un exemple intéressant est le projet ARTO (Archivage de la tradition orale), mené par le Centre d'études linguistiques et historiques en oralité (Celhto) au Niger, un organe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). À partir de la collecte de la tradition orale, au travers d'un réseau d'acteurs incluant des radios rurales, le CELHTO a constitué un fond sonore, disponible sur CD-Rom, et dont certains extraits ont été mis en ligne sur Internet.

Cette collaboration a montré ce que le travail en réseau d'une trentaine de radios rurales pouvait apporter potentiellement à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel africain. La récolte systématique par les radios rurales de monographies historiques de village a permis au Celhto de créer dans sa sonothèque un « fond radios rurales » qui est mis à la disposition des chercheurs.

En savoir plus :

<http://www.intermedia-consultants.net/africa-orale/>,

<http://www.radios-rurales.net>, <http://www.radios-rurales.net>

Dans le cadre d'un concours de rédaction, des élèves de tout le Togo ont pu présenter leurs villages d'origine sur Internet. Les meilleures présentations ont ensuite été publiées sur le site créé spécialement pour le concours.

En savoir plus :

<http://www.aftidev.net/fr/ressources/fiches/fiche.phtml?nu>

mero =57, <http://www.villages.tg>

Toutefois, il faut rappeler que les conditions d'accès à Internet en Afrique (coût et disponibilité d'Internet au niveau local) limitent la consultation des contenus créés par et pour les populations locales.

Les applications d'Internet

Comme l'illustre l'ensemble des fiches d'applications collectées dans le cadre de l'enquête préliminaire à la mise en place du forum Aftidev (<http://www.aftidev.net>), les types d'applications des TIC pour le développement restent encore élémentaires en Afrique. Elles correspondent à des projets tels que la mise en place de points d'accès, l'expérimentation de la formation à distance, la diffusion de contenus locaux sur Internet ou à la mise en œuvre de projets pilotes. On peut par exemple relever l'existence d'expériences plus innovantes, montées à partir de la conjonction de moyens de communication « anciens » comme la radio avec Internet, notamment en milieu rural. À ce titre, on peut citer l'exemple de la radio par Internet du réseau sud-africain Women's Net, un projet pilote de radio communautaire.

Pour en savoir plus :

<http://radio.womensnet.org.za>

L'utilisation d'Internet par une coopérative de crédit

Au Cameroun, la Niscam utilise Internet pour suivre les cours des matières premières. « La Niscam est une coopérative de crédits et de financement des micro-projets. Elle œuvre pour rendre accessible aux planteurs de Kumba, localité située dans la province du Sud-Ouest du Cameroun, des informations relatives à leurs activités. Connectée à Internet, elle se tient au courant des fluctuations du cours des matières premières sur le marché mondial. Les planteurs de Kumba sont renseignés sur les prix pratiqués grâce à leur affiliation à la Niscam. Ces renseignements leur permettent de

mieux négocier la vente de leurs produits avec les exportateurs de cacao. »

Cette expérience montre comment certains acteurs locaux essaient de mettre Internet au service de besoins réels des populations.

En savoir plus :

<http://www.aftidev.net/fr/ressources/fiches/fiche.phtml? numero=22>

Le faible développement du commerce électronique

La Banque mondiale¹⁸ et l'IUT¹⁹ ont affirmé que le développement du commerce électronique était un facteur capable de promouvoir la présence des pays du Sud dans le commerce international. Cependant, alors qu'au Nord le développement du commerce électronique bute sur les habitudes des consommateurs et les problèmes de rentabilité, cette nouvelle forme de commerce est encore très peu développée en Afrique.

Dans ce domaine, l'Afrique du Nord (Tunisie, Égypte et Maroc notamment) se situe à l'avant-garde, quand des pays comme le Sénégal ou le Togo en sont au balbutiement et à l'expérimentation. En Afrique, les différentes problématiques qui se posent sont la modernisation des entreprises, des banques et la sécurité des transactions bancaires.

Noël 2000, une expérimentation du commerce électronique à Lomé

Durant la fête de Noël 1999, l'entreprise CAFE Informatique a initié une action de commerce électronique qui a permis à la diaspora togolaise et à des amis de togolais, d'offrir des cadeaux à distance à leurs parents/amis résidant sur le territoire national. Toute personne résidant ou non au Togo pouvait avoir accès au service : « Pour envoyer un cadeau ou de l'argent, il suffit de faire parvenir à CAFE, un formulaire on-line dûment rempli ainsi que l'équivalent en espèces de la transaction. Le paiement s'effectue par virement bancaire sur un compte de CAFE en France ou aux États-Unis. Les informations concernant le virement sont saisies à partir d'une page sécurisée puis transmises

directement au service financier de la société pour son suivi. » Entre le 15 décembre 1999 et le 15 janvier 2000, vingt personnes ont ainsi pu participer à l'opération.

«Les principales difficultés rencontrées sont relatives à la collaboration des entreprises togolaises pour qui cette opération était totalement inédite et à l'impossibilité d'un paiement par carte de crédit, ce qui illustre de façon pertinente l'impréparation des banques togolaises et africaines en général au commerce électronique. »

En savoir plus :

<http://www.aftidev.net/fr/ressources/fiches/fiche.phtml?numero=58>

Les réponses aux enjeux de la réglementation et de la gouvernance d'Internet

Absence de plans nationaux adéquats de développement des TIC

Dans beaucoup de pays africains, les pouvoirs publics n'ont pas mis en place une politique de développement des TIC. Même lorsqu'une telle politique existe, elle n'est pas réellement mise en œuvre, les gouvernements se consacrant plus souvent aux problèmes traditionnels sanitaires, éducatifs, etc. Toutefois, s'il demeure vrai que ces contraintes sont réelles, il n'en demeure pas moins vrai que beaucoup de gouvernements n'élaborent pas de stratégies à long terme en capitalisant sur le potentiel dont sont porteuses les nouvelles technologies. De ce fait, les acteurs sociaux du secteur des TIC ne bénéficient souvent donc d'aucune aide en provenance de l'État. La plupart des subventions viennent plutôt de l'extérieur des pays, ce qui consolide leurs dépendances auprès des bailleurs de fonds.

Quelques initiatives pour pallier cette absence

En 1999, s'est tenu en Éthiopie le premier forum sur le développement de l'Afrique (FDA'99), sur l'initiative de la

Commission économique pour l'Afrique (CEA) du PNUD. Dans le cadre de ce sommet, la CEA a aidé un certain nombre de pays africains à élaborer des plans nationaux de développement des INIC (Infrastructures nationales de l'information et de la communication). Cette initiative, qui fait suite aux actions entreprises dans le cadre de l'AISI (African Information Society Initiative), mise en place par la même institution, a permis aux pays ciblés de se doter de plans nationaux de développement des NTIC ou de les améliorer.

Absence d'organismes de régulation indépendants

Du fait de la déréglementation et de l'intervention des acteurs privés dans un secteur traditionnellement monopolistique, la régulation des télécommunications devient un enjeu crucial. Comment assurer une saine concurrence entre les différents opérateurs ? Comment garantir un service public afin que les seuls bénéficiaires des télécommunications ne soient pas les populations ayant les moyens de se les payer ? La téléphonie par Internet peut-elle être interdite ? Dans quelles conditions la télécommunication sans fil, permettant par exemple de déployer des accès à Internet par ondes radio, peut-elle être exploitée ? Un flou existe souvent dans ce domaine, flou pesant sur les actions entreprises par les opérateurs économiques privés ou associatifs. Au Togo par exemple, Softnet (<http://www.softnet.tg>), entreprise exerçant dans le domaine de la téléphonie par Internet, a vu toutes ces lignes coupées par l'opérateur national des télécommunications.

L'absence d'organismes de régulation indépendants, à l'exception de pays comme l'Afrique du Sud²⁰ et le Maroc, est à la base de ces problèmes.

Création d'une association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest

La régulation des télécommunications devient de plus en plus un enjeu capital dans le contexte actuel de déréglementation du secteur en Afrique. Dès lors, à la suite de la mise en place des instances nationales de régulations de télécommunications (comme en Afrique du Sud, au Maroc ou au Togo), il a été décidé la créa-

tion d'une association ouest-africaine des régulateurs des télécommunications à l'issue de l'atelier sur la régulation organisé conjointement par la Nigerian Communications Commission (NCC), la Federal Communications Commission (FCC) et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cette décision a été prise dans le cadre du deuxième sommet africain d'Internet Afrinet 2000 qui s'est tenu à Abuja fin septembre 2000.

La Watra (West Africa Telecommunications Regulators Association) permettra d'harmoniser les politiques de régulation en Afrique de l'Ouest, à l'image de ce que la Telecommunications Regulators Association of Southern Africa (Trasa) représente pour l'Afrique australe²¹.

Problèmes liés à la gouvernance d'Internet

Cette préoccupation existe tant au niveau national qu'international.

Au niveau national, la gestion des noms de domaines n'est pas encore l'exercice d'un organe indépendant dans la plupart des pays. Pire, dans un pays comme le Bénin, il n'existe même pas un NIC structuré (Network Information Center ou Centre d'information réseau). De fait, il est impossible à un opérateur économique ou associatif local de se voir attribuer de façon transparente un domaine «.bj».

Sur le plan transnational, un pays comme la Gambie lutte encore pour pouvoir prendre possession de son domaine «.gb».

En outre, certaines compagnies profitent de ce flou pour tenter de s'appropriier la gestion de certains noms de domaines. Par exemple, la société Rathbawn Computers Limited (RCL), multinationale installée en Australie et aux États-Unis et n'ayant aucun lien avec l'Afrique, proposait à l'Icann, instance internationale gérant les noms et numéros Internet, de gérer le nom de domaine «. africa». Du fait de la mobilisation des Africains, l'Icann n'a pas accédé à cette requête. Toutefois, cette proposition aurait pu être acceptée,

car l'Afrique est très peu représentée dans les organes de gestion d'Internet (faible proportion des internautes africains, publications et communications de l'ISOC presque exclusivement en anglais).

L'inexistence d'un registre africain pouvant attribuer les adresses IP demeure aussi une préoccupation cruciale.

Vers la mise en activité de l'afriNIC

Les machines directement connectées à Internet (machines hôtes) disposent d'un numéro (numéro IP) et d'un nom logique (nom d'hôte) qui facilitent leur localisation sur Internet. Ces numéros sont gérés par l'Icann (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), une association internationale à but non lucratif qui confie l'attribution des adresses à des registres internet régionaux.

Il existe actuellement trois registres : le RIPE-NCC qui gère l'Europe et une partie de l'Afrique, l'Apnic qui gère l'Asie et le Pacifique, et l'Arin pour le reste du monde, dont le reste des pays africains. Dans ce système, il apparaît que l'Afrique devait se référer à l'Arin ou au Ripe-NCC pour bénéficier de ses adresses, une situation qui ne favorise pas l'éclosion d'Internet en Afrique et l'expression de sa différence au sein de l'Icann).

Pour remédier à cette situation, le registre africain d'Internet, AfriNIC, a été créé en décembre 1998 à l'occasion de la conférence régionale africaine sur la gouvernance d'Internet qui s'est tenue à Cotonou au Bénin. Un conseil d'administration provisoire a été constitué. Malheureusement, l'AfriNIC n'est pas encore opérationnel à ce jour. Un certain nombre d'étapes, telles que la désignation d'un siège et la convocation de la première assemblée générale, restent encore à franchir avant sa mise en activité.

La création d'AfriNIC a été saluée par tous les professionnels africains d'Internet et sa mise en activité permettra indubitablement au continent de mieux s'insérer dans la gouvernance d'Internet.

2.

Méthodologie du débat Aftidev

par Ellen S. Kole

Le débat sur Internet d'Aftidev a eu lieu de septembre à décembre 2000. Le forum a servi de plate-forme pour discuter des notions de «transfert et maîtrise sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique». La première partie de ce document donnera des informations générales sur les participants, décrira la dynamique du débat et exposera les réactions que ce dernier a suscitées. La seconde partie est une synthèse du contenu des discussions. Nous souhaitons souligner que les questions abordées s'appliquent aussi bien à d'autres continents en développement qu'à l'Afrique. Au-delà des aspects techniques, ce sont des questions tout particulièrement liées aux relations internationales et au développement.

Participants et messages

Plus de 150 personnes se sont inscrites au forum Aftidev, alors que d'autres ont lu les messages sur le site Internet. Les internautes peuvent avoir une tendance à l'anonymat – certains participent au débat en ne s'identifiant qu'avec une adresse électronique incompréhensible. En conséquence, nous n'avons pas d'informations complètes en ce qui concerne un tiers à un quart des participants. Malgré ces données manquantes, nous vous présentons des ébauches de tendances sur les participants au forum identifiés. La majorité d'entre eux (55 à 60 %) viennent d'Afrique. Plus de 35 % sont Européens et les autres sont originaires d'Amérique latine et du Nord. Au moins six des participants sont membres de la diaspora africaine. Avec 28 personnes, la France est le pays le mieux

représenté, suivi par le Sénégal (16 inscrits). En tout, les citoyens d'au moins 29 pays ont participé. La plupart de ces pays sont francophones : presque 75 % des inscrits au forum ont le français comme langue nationale. L'anglais est une langue nationale pour à peu près 20 % des participants. Environ deux tiers des inscrits sont des hommes, et un tiers des femmes.

La société civile est la mieux représentée : 40 à 50 % des inscrits du forum sont des membres actifs d'organisations non gouvernementales (ONG), de réseaux, d'associations ou autres organes de la société civile. Un peu moins du quart des participants sont des universitaires. Le reste des participants (en ordre décroissant) représentent des organisations (inter) gouvernementales, le secteur privé ou sont des professionnels indépendants. Il faut noter qu'un nombre significatif de participants sont actifs dans plus d'un de ces secteurs ; un chevauchement qui « reflète mieux la réalité africaine », remarque un participant. La moitié des inscrits du forum manifestent un intérêt dans les TIC, Internet, les télécentres, la communication, etc. ; 12 autres participants sont intéressés par l'information, la documentation et/ou le journalisme. D'autres intérêts récurrents sont le développement et/ou la coopération internationale (36), les femmes, filles et/ou le genre (13), et l'Afrique (10).

Malgré un grand intérêt pour le débat, 100 messages seulement ont été envoyés pour contribuer à la discussion. Quinze de ces contributions proviennent de l'équipe d'animation du forum, ainsi que huit messages techniques. Comme précédemment, il manque des données concernant certains messages en raison de l'anonymat du participant. Nous attirons en outre votre attention sur le fait que la composition des inscrits d'Aftidev a une influence sur les ébauches de chiffrage qui suivent. Les contributions de l'équipe sont exclues de ces chiffres.

Parmi les 150 inscrits du forum Aftidev, 35 personnes ont contribué activement à la discussion – chacun ayant envoyé deux messages en moyenne. Ces chiffres concernent un peu plus d'hommes que de femmes (38 contre 28 envois). Malgré une majorité d'inscrits francophones, environ la moitié des messages sont en français et l'autre moitié en anglais. Les Africains ont envoyé exactement 50 contributions. Presque 40 messages proviennent d'Européens et le reste de Nord-améri-

cains – dont plusieurs Africains émigrés. Comme pour les inscriptions au forum, la société civile est la mieux représentée dans les discussions, suivie par les universitaires, les organisations (inter) gouvernementales, le secteur privé et pour finir les professionnels indépendants.

La discussion est structurée autour de six thèmes reliés entre eux qui sont présentés dans la prochaine section. Deux modérateurs – un venant d’Afrique et l’autre d’Europe – ont introduit chaque thème par des questions suscitant la réaction des participants. Le débat a atteint un sommet avec 28 messages pour le second thème de discussion, « participation et prise de décision dans la coopération Nord-Sud ». Les autres thèmes ont engendré plus ou moins 15 messages chacun, bien que les nombres aient tendance à diminuer avec le temps.

Le débat s’étant terminé durant la saison estivale, peu de participants ont répondu à notre demande de retour sur le forum. Cependant, les réactions que nous avons reçues démontrent l’utilité du forum Aftidev :

- « Félicitations pour la manière dont vous avez animé les discussions. Je les ai toutes suivies. Beaucoup des questions soulevées peuvent s’appliquer à ma situation » (Victorine Djitrinou, Côte d’Ivoire).

- « Bravo pour ce forum Aftidev. J’ai appris beaucoup. Les échanges furent productifs et courtois, ce qui n’est pas toujours le cas sur le Net » (Élisabeth Potelat, France).

- « Le forum Aftidev a été mon initiation au débat électronique. J’ai beaucoup appris sur l’utilité de cette forme de discussion. Un des atouts indiscutables des nouvelles technologies de l’information et de la communication est la VITESSE ! J’ai souvent été désespérée par le manque apparent d’urgence quand il s’agit de questions de vie ou de mort pour le développement – ceci est peut-être la réponse, etc., maintenant en Afrique nous pouvons informer le monde avec quelques clics sur le nombre de personnes en danger et où. Si c’est un des objectifs premiers de la formation aux TIC, toute personne raisonnable peut contribuer à en faire un succès » (Malele Dodia, Zambie).

- « J’ai été sensibilisée à mon handicap.. et je vais trouver un interlocuteur francophone compétent afin de pouvoir continuer à profiter des nouvelles « voix » de collègues

francophones » (Malele Dodia, Zambie).

- « J'ai trouvé les discussions intéressantes, avec un bon mélange de gens et de points de vue » (Suzanne Fogg, Royaume-Uni.).

- « J'aimerais féliciter les instigateurs [du débat Aftidev] parce que, dans les pays francophones, nous n'avions pas eu l'opportunité de discuter sur les perspectives des NTIC pour le développement » (Pierre Dandjinou, Bénin).

- « Ce forum est tout à fait vital pour notre partage d'idées » (Senyo Adjibolosoo, États-Unis).

- « Je me réjouis de l'intérêt que démontrent les participants » (Raphaël Ntambue-Tshimbulu, Belgique).

Le débat

Maintenant, abordons le débat. Ce qui suit est une synthèse des contributions aux six thèmes de discussion, présentés de façon séquentielle. La plupart des contributions du forum sont complexes, et notre synthèse est nécessairement partielle. Alors que les participants ont soulevé bien des questions et des problématiques, nous nous sommes concentrés sur leurs expériences et leurs contributions créatives.

Les groupes cibles du développement

Le débat s'est d'abord intéressé aux personnes directement concernées par la coopération au développement, les groupes les plus pauvres et marginalisés de l'Afrique. Par exemple les femmes, la population des zones rurales, les illettrés et la jeunesse. Nous observons que les projets TIC ne bénéficient pas nécessairement à ces groupes. Ibra Sene ouvre le débat : « Je suis profondément convaincu qu'il n'est pas du tout juste que certains groupes sociaux africains ne puissent profiter de ces TIC, alors qu'elles peuvent beaucoup leur servir. » Tous les participants approuvent, bien qu'ils reconnaissent les réalités africaines. Marie Hélène Mottin-Sylla, du même pays, clarifie :

« Quand nous [Enda-Synfeev] avons compris (en 1994) l'immense intérêt que les TIC pouvaient présenter pour les femmes, nous aurions bien voulu entamer directement des activités avec les femmes des organisations communautaires

de base. Malheureusement, à l'époque, cela aurait nécessité de surmonter bien des obstacles : l'analphabétisme dans les grandes langues de communication internationale (anglais et français), l'absence d'équipement de base de ces groupes (électricité, souvent ligne téléphonique, sans parler d'ordinateur ni même de modem). C'est pourquoi nous avons opté pour une approche plus pragmatique et nous avons commencé à travailler avec les Ong de femmes (en Afrique francophone) qui sont actives sur les causes des femmes et qui rencontrent elles-mêmes beaucoup de difficultés pour s'appropriier les TIC [...] »

Bien des participants partagent son approche du travail avec des intermédiaires locaux comme les ONG, les centres communautaires, les villageois initiés aux TIC, les réseaux de femmes et les jeunes qui sont contemporains des TIC. Le kenyan Henry Waruhiu décrit le rôle des intermédiaires comme suit :

« La facilitation consiste à se concentrer sur les idées qui émergent des communautés cibles, en fournissant les financements, les formations, ainsi qu'à évaluer le processus de mise en œuvre de pareils projets et l'impact en résultant. Le point essentiel est d'orienter le projet vers les besoins de la communauté. [...] Les exigences pour le facilitateur : sensibilisé au genre, avec de bonnes techniques de mobilisation communautaires, de grandes qualités dans les relations interpersonnelles et de préférence originaire de la communauté où les TIC doivent être introduits. »

Les participants ont proposé beaucoup de suggestions utiles pour une approche avec médiation.

- Laisser les gens définir leurs destinées en communauté en transposant les demandes sociales actuelles dans des choix de TIC qui honorent leurs valeurs et leurs croyances ancestrales.

- Démystifier Internet.

- Faire prendre conscience des opportunités offertes par les TIC.

- Créer des contenus « localement inspirés ».

- Se concentrer sur les graphiques pour les illettrés.

- Adapter les TIC à la façon de travailler des usagers.

- Utiliser les langues nationales.

- Traduire les matériaux disponibles sur d'autres continents.

- Adapter les outils de formation existants (par exemple sur

le site Itrain : <http://radio.womensnet.org.za>).

- Modulariser les formations et les répartir sur une période de temps plus longue pour une meilleure utilisation en situation réelle.

- Combiner l'utilisation d'Internet avec l'écrit et la radio (voir le site Web « noyau d'échanges radio » du South Africa's Womensnet à <http://radio.womensnet.org.za>).

- Utiliser les listes de discussions pour appuyer l'introduction des TIC.

- Stimuler l'utilisation active de listes de discussion : envoyer à la liste les questions qui sont publiées sur le site Web associé et laisser les participants y répondre.

- Fournir un suivi au projet/formation;

- Offrir un support technique en ligne (« Nos voix sur Internet » au Sénégal, en l'occurrence, fournit un guide étape par étape pour débutants, pour apprendre le téléchargement, la décompression de fichiers tels que Winzip et l'installation de logiciels).

Ibra Sene souligne qu'« il n'est pas obligatoire que [les groupes cible] sachent tous et tout de suite envoyer un mail, faire des recherches dans un annuaire ou avec un moteur de recherche, etc. » Plusieurs participants insistent sur le fait que nous avons besoin de prendre le temps plutôt que d'attendre des résultats fabuleux immédiatement. « Une des conditions d'avancement vers l'idéal des « TIC pour tous » serait peut-être d'imposer (ou de créer de manière indépendante) de nouveaux critères de réussite et des mécanismes pour promouvoir un Internet non spectaculaire », déclare Marie Thorndahl (Suisse). En dehors des suggestions ayant trait à la médiation, les participants conseillent de :

- Construire des visions NTIC qui transcendent l'approche sectorielle, en recherchant plutôt l'intérêt des populations mar-

ginalisées.

- Faciliter l'usage des TIC à l'aide de politiques d'éducation.
- Utiliser des techniques de lobbying en anticipant les oppositions.
- Réanalyser le financement des projets d'un point de vue information/communication, afin d'intégrer une ligne budgétaire correspondante.
- Éveiller les organisations au fait que l'informatique doit être considérée comme une nouvelle forme de travail.
- Créer un lieu où les personnes travaillant dans le secteur des TIC puissent se rencontrer et échanger des informations.
- Encourager les échanges entre ceux qui s'intéressent aux TIC et au développement et les chercheurs concernés.
- Recentrer l'intérêt des ONG et des bailleurs de fonds sur les initiatives enracinées dans le monde rural.

Françoise Feugas (France) met au défi les organisations donatrices de financer les projets de communication sans prévisions de résultats, afin de maintenir ouvert le domaine d'application et de compter sur la forte créativité du peuple africain. « Pourquoi [les TIC] devraient-elles n'être utilisées que «pour le développement»? Se pose-t-on la question en ces termes ailleurs ? »

Participation et prise de décisions au sein de la coopération Nord-Sud

Ceci nous amène au deuxième thème du débat qui se concentre sur les partenariats Nord-Sud pour introduire les TIC en Afrique. Est-il possible, à l'aide de nouvelles approches – comme des partenariats société civile/secteur privé ou embaucher des ressources locales plutôt que des expatriés – de créer des possibilités de participation à l'introduction des TIC et aux processus de décisions, pour des acteurs préalablement exclus ? La dépendance envers les acteurs du Nord est-elle inévitable pour le transfert des TIC ?

Quelques idées présentées par les participants sont les suivantes :

- Les TIC devraient d'abord être utilisées pour améliorer la coopération internationale : implication de tous les partenaires ;

diversification du réseau de partenaires ; mise en place de nouvelles procédures de partage de l'information ; équilibre des effets du travail à long terme sur le terrain et des risques nouveaux par un contact quotidien grâce aux TIC

- Se débarrasser du cycle de projet traditionnel du processus pour le développement et le remplacer par une méthodologie qui fonde ses priorités sur les besoins locaux, assume ses responsabilités et donne des résultats bien plus rapides.

- Les agences de coopération internationales devraient financer le processus permettant aux Africains de devenir des producteurs/créateurs d'information (« ne pas fournir une tribune, mais faciliter sa construction progressive »).

- Les bailleurs de fonds doivent envisager l'application des TIC non pas comme une question sectorielle, mais comme un facteur de développement à inclure à tous les niveaux (à l'instar des politiques de genre).

- Promouvoir une vision des TIC comme un système technologique intégré à d'autres réseaux (énergie, transports, etc.).

- Donner de la visibilité aux solutions TIC efficaces afin de mobiliser les gens de bonne volonté du Nord.

- Mobiliser les Africains qui vivent dans le Nord en tant que médiateurs.

- Le Nord doit canaliser des ressources significatives dans le développement de la transparence, la responsabilité, l'intégrité, etc., dans le Sud.

- Utiliser les TIC pour construire une masse critique qui réponde aux questions de gouvernance dans le Sud.

- Encourager le rôle de la société civile en Afrique afin qu'elle défende les questions concernant les TIC.

- Permettre une représentation de la société civile au niveau décisionnel des politiques TIC.

Alors que bien des suggestions pointent des actions devant être accomplies au Nord, plusieurs participants poussent les acteurs du Sud à ne pas attendre et à prendre leurs responsabilités. Ils peuvent déjà s'organiser eux-mêmes et montrer plus de transparence dans leurs institutions.

Quatre obstacles majeurs à l'introduction des TIC sont revenus dans le débat :

- le rôle des États africains, par exemple, pour ralentir la libéralisation des télécommunications ;

- le peu de marge de manœuvre des pays africains en raison des conditions fixées par les bailleurs du Nord ;
- la non rentabilité du raccordement des zones rurales au téléphone et à Internet ;
- l'absence ou l'état de la téléphonie dans de grandes parties de l'Afrique

« Pourquoi est-ce que les institutions du Nord souhaitant aider l'Afrique dans le secteur NTIC (notamment la francophonie) ne financent-elles pas les infrastructures téléphoniques dans les pays africains. Ce serait à mon avis une façon de saisir le problème à la racine, non ? » demande Hervé Houndeton du Bénin. Du même pays, Pierre Dandjinou, représentant le PNUD, croit que les États africains doivent d'abord définir des stratégies concernant les infrastructures avant qu'un donateur ne finance leur expansion/mise à niveau. D'autres participants discutent la suggestion de Bruno Jaffre (France), de faire payer une « taxe Tobin » sur les transactions de communication afin de financer des connections dans tous les villages de l'Afrique. Certains participants présentent des solutions techniques au problème d'infrastructures, comme l'utilisation de satellites. Les bailleurs pourraient aussi financer l'implémentation d'interfaces IP/RTCS pour connecter les vieux systèmes de téléphone avec Internet, selon le Togolais Bertin Abiassi.

Contenus et flux d'information

Parfaite transition pour le thème suivant du débat, Peter Burgess des États-Unis écrit : « Internet apportera de la valeur socio-économique si la valeur engendrée par son utilisation dépasse les coûts.. Une façon d'atteindre ce but est qu'il y ait des flux de contenus du Sud vers le Nord et que nous, du Nord, puissions avoir une meilleure compréhension des besoins du Sud et y répondre efficacement. » Ce nouveau thème traite du problème de l'impact des NTIC sur les flux déséquilibrés d'information et de communication : en grande majorité du Nord vers le Sud et des « têtes de projet » jusqu'aux bénéficiaires. Malele Dodia de Zambie illustre cette situation avec le processus de vote d'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) : « La plupart des participants étaient originaires d'Asie/Pacifique, un bon nombre d'Europe, presque moitié

moins d'Amérique du Nord puis quelques-uns d'Amérique latine et presque pas d'Afrique. »

Mais Pierre Dandjinou du Bénin écrit :

«Cependant, il faut ajouter le fait que le mode de vote – inscription et vote en ligne – en a été pour beaucoup dans la faible participation [africaine]. Sur les quelque 780 Africains inscrits (sur 153 000 au niveau mondial), seuls 321 ont « activé » leur compte, sur 76 504 au niveau mondial, et seulement 121 ont voté !!! [...] Problème de langue assurément, mais aussi problème de « timidité » ... »

Buhle Mbambo du Botswana redirige le débat :

«Il y a eu des protestations selon lesquelles l'Afrique est exclue de la super autoroute – Mon soi cynique répond : «Si le rôle de l'Afrique dans ce projet est de consommer le contenu produit par d'autres sur cette super autoroute, alors laissons la passer. » Internet est un outil et non une fin en soi. Notre perspective devrait être : comment pouvons-nous utiliser cet outil pour communiquer notre information ? Quels aspects de notre propre information devrions-nous y publier ? En le voyant comme un outil, nous pouvons commencer à en exploiter des aspects qui peuvent être combinés à d'autres technologies pour en faire des outils de développement ou d'apprentissage ou tout autre outil que nous choisissons d'en faire. »

Plusieurs suggestions ont été proposées pour développer cette idée :

- Concentrer beaucoup d'énergie sur la production de contenus.
- Développer des sites virtuels attractifs qui reflètent la vie

des femmes et des hommes africains.

- Utiliser les possibilités d'Internet – comme la voix combinée à la technologie des écrans tactiles – pour améliorer l'accès à l'information de ceux qui en ont besoin.

- S'appropriier les TIC pour promouvoir et valoriser les savoir-faire endogènes (à la fois culturels et technologiques).

- Combler le fossé entre les ONG et leurs membres en appliquant le modèle du professeur à la retraite qui lit et parfois écrit des lettres personnelles pour ses voisins moins éduqués du village.

- Exploiter les meilleurs communicateurs africains (journalistes entraînés, infirmières, professeurs et gens d'affaires locaux) pour articuler les besoins et les capacités des pauvres.

- Faire des répertoires de solutions TIC réussies.

Des exemples concrets sont l'initiative Devenet du Rifod au Burkina Faso qui offre des solutions de communication locale en gestion de l'agriculture et des ressources naturelles et l'éducation en ligne de l'université du Botswana. Mbambo ajoute : « En ce qui concerne le contenu, qu'il soit local ou externe est relatif – selon comment vous voulez que cette information soit traitée. » Waruhiu offre une stratégie pour avoir le meilleur des deux mondes : « Penser africain, collaborer avec le Nord pour trans-AGIR africain et former des communautés de communication. Plus tard trans-FORMER les communautés en sociétés de l'information. Les mots clés sont : collaborer, communiquer, informer. »

Tout au long du débat, les participants ont réclamé un code éthique de communication. En réaction à un de ces codes, la People's Communication Charter (PCC, <http://www.pccharter.net>), Senyo Adjibolosoo (États-Unis) pense qu'on ne devrait pas se concentrer sur une charte de plus qui ne répond pas à nos attentes : « Nous devons travailler pour aider les leaders dans les pays en développement à développer leur caractéristique [de facteur humain] (c'est-à-dire intégrité, responsabilité, transparence, honnêteté, engagement, etc.) grâce à un nouveau programme d'éducation qui mette l'accent sur le développement humain. »

Pérennité des projets TIC

Dorothy Okello envoie un article de son pays l'Ouganda pour démarrer la discussion sur la pérennité. L'article, à propos de la « stratégie pour développer une politique nationale de l'information et de la communication » ougandaise, rapporte que « d'ici 2010, tous les élèves des écoles primaires et secondaires doivent avoir accès à Internet, chaque Ougandais doit avoir une adresse mail électronique, et les formulaires gouvernementaux doivent être disponibles sur le Web. [...] En l'an 2015, tous les Ougandais de plus de 13 ans seront formés aux technologies de la communication et de l'informatique. » Les participants d'Aftidev ont réagi en abordant deux aspects de la pérennité : la formation et le financement. Pour Élisabeth Piotelat (France), il est nécessaire que les gens apprennent d'abord à lire, écrire, compter, raisonner, créer, etc. avant de se lancer dans les TIC. « L'enseignement classique » doit rester une priorité. Pierre Dovonou du Bénin est en désaccord avec cette idée : «... Il y a des étapes qu'il faut escamoter si l'environnement social l'impose. [...] Mais s'il faut attendre que [les gens en Afrique] finissent d'apprendre à lire, à calculer dans d'autres langues, d'autres technologies auront déjà fait leur apparition et cela va devenir encore plus compliqué. La meilleure politique dans ce cas est celle de la tortue de mer. Aussitôt après l'éclosion des œufs sur la rive, il n'y a pas une minute à perdre, tout le monde à l'eau. Savoir nager ou pas, tout le monde à l'eau quand même. »

Les participants ont proposé les suggestions suivantes pour la formation aux TIC.

- Re-former le personnel qualifié et permettre des mises à jour.

- Former les créateurs de contenus pour apprendre d'une manière assez autodidacte.

- Alphabétiser les personnes dans leur propre langue et mettre au point des applications et des logiciels pour permettre à leurs partenaires de les comprendre.

- La formation aux TIC devrait s'orienter vers l'aide aux utilisateurs pour accomplir des opérations assez simples.

Raphaël Ntambue-Tshimbulu de Belgique pense que la pérennité des projets TIC en Afrique dépend d'une combinaison de maîtrise sociale, d'impact sur la population et de viabilité – s'ils sont mis en place grâce à un financement étranger. Il demande pourquoi les ONG africaines devraient être autonomes financièrement alors que les organisations à but non lucratif dans le Nord sont habituellement largement subventionnées. Au lieu de mélanger des initiatives TIC sociales avec des projets commerciaux néo-libéraux, Ntambue propose de redéfinir le concept de pérennité dans le contexte africain : «... un projet durable devra être conçu comme celui qui a augmenté l'expérience et la capacité de ses gestionnaires locaux et de ses bénéficiaires à mieux initier ou gérer d'autres projets [...] ». Ce concept de renforcement des capacités humaines devrait remplacer celui de l'autonomie financière que plusieurs participants considèrent impossible à atteindre pour les organisations à but non lucratif. Ken Lohento du Bénin, par exemple, pense que la production de revenus avec des activités TIC peut contredire les politiques des ONG pour atteindre des groupes sans revenu substantiel. Il affirme de surcroît que la sensibilisation pour engendrer des activités ne peut pas être rentable.

Son compatriote Léonce Sessou, au nom du Benin's Communities Teleservices Network/Bénin Community Networking Services (<http://www.songhai.org>), pense au contraire que « dans un souci de pérennité, les centres d'accès communautaires ou autres initiatives seront considérés à la fois comme des Learning centers et des business centers ; c'est-à-dire qu'on donnerait une valeur économique aux activités tout en les inscrivant dans le cadre d'un développement communautaire avec au départ une vision claire, des objectifs précis et des stratégies concrètes selon l'environnement dans lequel on se situe. »

Sessou propose une culture d'entreprise, un plan de travail dynamique sur trois à cinq ans, une comptabilité solide et des analyses sur une base mensuelle. Les participants ont suggéré d'autres idées pour atteindre la stabilité financière :

- Financement d'activités par le secteur privé en plus du financement public.
- Financement de projets TIC par les gouvernements Africains (en particulier ceux des ONG).
- Fonds publics pour l'accès à Internet afin d'en faire une alternative « moins chère qu'un coup de fil ».
- Publicité/génération de revenus à partir de bulletins électroniques.
- Collaboration entre ONG et entreprises privées.
- Levées locales de fonds pour financer des projets locaux.
- Adapter/offrir des services TIC basés sur la satisfaction des usagers.
- Utiliser Internet pour retracer les ressources de donateurs alloués à un projet en Afrique.
- « Clarifier et nettoyer la corruption endémique » en Afrique;

Burgess présente le business model d'AfriFund (<http://www.profitinafrica.com>) comme une alternative aux projets de développement/TIC non durables. Il combine petites et moyennes entreprises, à but lucratif et non lucratif, se concentrant sur les priorités de la communauté et la création de valeur économique.

Se fondant sur l'expérience du Csdptt au Burkina Faso et au Mali (<http://www.globenet.org/csdptt>), le Français Bruno Jaffre pense que les questions en jeu doivent être abordées globalement et à un haut niveau : « Le développement technique local ne peut se faire que dans un contexte favorable

pour tous les acteurs. » Il insiste sur la notion de mobilisation des moyens plutôt que le renforcement des moyens :

«Les Ong du Nord doivent se poser en permanence les questions suivantes : ce que je fais ici dans ce pays du Sud, moi qui viens du Nord ne peut-il pas être fait par quelqu'un du Sud ? Nous la posons-nous toujours vraiment et jusqu'au bout quelles qu'en soient les conséquences ? Les Ong du Sud doivent se poser en permanence la question suivante : ce que je demande à mes amis du Nord de faire ne puis-je vraiment pas le faire moi-même ? »

Organisations bénéficiaires et contexte local

En restant au niveau de l'organisation, le forum a déclenché une discussion sur ce qu'une organisation bénéficiaire peut faire pour transformer l'introduction des TIC en succès. Nous demandions aussi des expériences concernant la gestion par les organisations de questions contextuelles comme les restrictions politiques et les barrières économiques. Jacques-André Eberhard de Suisse partage ses expériences en cours avec le Centre de liaison et d'appui des artisans du Cameroun (Claac-Gie). Plus qu'un simple site Web pour vendre des produits artisanaux, le projet a pour but de créer une « culture de qualité » (de produit), en reliant toutes les entreprises et les réseaux d'artisans locaux afin de construire une communauté autour du marché local virtuel.

«Vendre sur le réseau n'est pas seulement mettre la photo de son produit sur une page Web. C'est aussi être prêt à dialoguer avec son client et être capable de produire en qualité, en temps, en quantité et selon les spécifications désirées. [...] Les producteurs, artisans, groupements, doivent se « sentir » sur le Web. Il est nécessaire de créer un lien entre eux et la présentation de leur produits en ligne. L'initiative de PEOPLink d'engager des animateurs et de faciliter la gestion du site en créant une base de données est la voie à explorer. [...] Chargés de passer d'artisan en artisan, ils doivent expliquer l'action en cours et constituer un lien bien réel vers le virtuel. Équipé d'un appareil photo et avec des connaissances de base en html, ces animateurs peuvent mettre à jour les pages du site. »

Bien que plusieurs questions soulevées par les participants s'inscrivent au-delà de l'influence d'une seule organisation – par exemple la détermination politique de construire un « environnement de e-commerce » viable – il y a des éléments que les organisations peuvent anticiper :

- Changer les rapports (de force) au sein de l'organisation.

- Réviser la structure de l'organisation et en informer les employés.

- Changer de culture d'entreprise : apprendre à utiliser les outils doit s'accompagner de discussions sur le pouvoir qu'ils ont.

- Former aux défis de gestion engendrés par l'introduction des TIC ; avec un appui par des spécialistes de l'informatique et des sciences sociales.

- Un plan de formation pour l'introduction des TIC qui tienne compte du long terme, ce qui est nécessaire pour un changement de mentalité.

- Une augmentation temporaire des dépenses due à l'introduction des TIC et à l'utilisation de systèmes doubles.

- Allouer à tous un budget global pour une tâche, plutôt que d'interdire les mails personnels, etc.

- Prévoir du temps pour les activités de suivi.

- Plutôt que de parler de l'aspect égalitaire des TIC, anticiper et débusquer les exclusions.

- Mettre les TIC au service des entreprises et non pas au service du pouvoir.

- Considérer un site Web comme un outil de travail, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Denis Pansu (France) et Ntambue-Tshimbulu soulignent que ces questions ne sont pas restreintes à l'environnement africain : Les expériences en Occident sont comparables. À la différence près qu'en Afrique les employés ordinaires n'ont souvent pas accès aux ordinateurs. Jean-Charles de Longueville de Belgique écrit :

« Dans le cadre du projet Sicot Télédiagnostique (<http://tele-diag.sicot.org/>), nous avons déjà déployé des stations à Casablanca, Dakar, Kinshasa et Lahore. Casablanca fonctionne à mi-vitesse. Le patron ne laisse que sa secrétaire personnelle utiliser le matériel. Heureusement elle est de très bonne

volonté et fait « tourner la boutique ». Dakar est à l'arrêt. Le patron refuse que quiconque d'autre que lui n'utilise la machine, surtout pas son jeune assistant motivé et ouvert aux NTIC. Malheureusement, le patron est surchargé et n'a pas le temps d'apprendre à utiliser le matériel. [...] À Lahore, le patron est débordé. Il a donc exigé que tous les membres de son équipe (y compris le balayeur !) assistent aux séances de formation. Que tous les utilisateurs suivent en outre une formation individuelle. Il a accepté que le pouvoir qu'est l'information ne soit plus lié à sa détention mais à son brassage. La nuit de dimanche il a enfin trouvé le temps de suivre une formation individuelle à son tour. Il est rassuré, après mon départ, son équipe lui servira de support. Ce centre tourne à plein.»

Burgess remarque comme une caractéristique typique de la « communauté officielle de développement » le « manque apparent d'intérêt dans la comptabilité et la dimension financière des données, informations et connaissances du développement ». Il suggère un « mariage d'Internet et du Web avec une base de données relationnelle bien conçue [ce qui] a le potentiel de faire de la responsabilité et de la transparence la norme plutôt que l'exception dans le développement. » Eberhard conclut que les Africains devraient concrétiser maintenant les promesses des TIC : « [...] une opportunité est comme un fruit, elle ne va pas rester sur l'arbre. Une autre personne va la cueillir ou elle se perdra et pourrira. [...] Si [les Africains marginalisés] n'ont rien perdu, le fait de ne pas participer à un « progrès » les fait reculer ».

Évaluer le développement dans les transferts de TIC

Il y a peu de recherches connues au sujet des véritables effets des TIC sur le développement. Dans la discussion finale, nous demandons aux participants de partager des méthodes d'évaluation applicables pour le transfert des TIC vers l'Afrique. Ntambue-Tshimbulu pointe les nombreux témoignages qui sont déjà disponibles sur Internet. Ceux-ci comprennent généralement des déclarations sur la valeur ajoutée obtenue par des individus. Un exemple est l'évaluation préliminaire du centre de télétraitement Nakaseke en Ouganda (<http://www.nakaseke.or.ug>). Le Français Michel Elie suggère d'utiliser les exemples

des autres continents en développement comme des expériences dont on peut s'inspirer, plutôt qu'en faire des modèles de transfert rigides. L'approche du « témoignage » ne donne pas de résultats économiques ni d'évaluation de la gestion, comme plusieurs participants l'ont déclaré précédemment. Au lieu de défendre une méthode plutôt qu'une autre, Samba Mamadou du Sénégal propose d'ouvrir la discussion :

« Dans nos pays, le nombre d'utilisateurs est encore trop faible pour que cela puisse avoir des impacts sur le développement global. Cependant, il peut y avoir quelques indicateurs (de connaissance, d'opinion, de comportement) visibles au plan individuel chez tel ou tel utilisateur. L'étudiant par exemple peut trouver Internet, à l'image d'une bibliothèque, comme « un complément indispensable de l'école et de l'université » de telle sorte que cela ait un impact positif sur ses résultats scolaires ou universitaires. De même, le commerçant ou l'artiste peut y trouver son compte. Ce résultat peut être visible à court et moyen termes. Pour le long terme, c'est encore plus difficile. Et sur ce point, je pense absolument, dans nos pays respectifs, à la mise en place d'un comité de sages, une équipe pluridisciplinaire composée par exemple de sociologues, d'historiens, de philosophes, de technocrates, de journalistes, de juristes, etc. pour faire de la prospective sur, évidemment, la question de l'informatisation de nos sociétés. [...] Un rapport établi par des experts avisés à partir des données et des tendances actuelles, même s'il y aura une marge d'erreur due à l'incertitude du futur, serait d'une très grande utilité. Cela pourra servir de code de conduite aux divers utilisateurs. »

Ntambue-Tshimbulu place certains critères d'évaluation avant la rentabilité financière : l'effet de la multiplication ; à quel point les TIC favorisent-ils l'amélioration des connaissances des gens, de leurs habitudes et de leurs façons de penser et avec quelle participation locale dans la conception des outils des TIC et dans la définition des problèmes à résoudre ? Il propose aussi de compléter l'évaluation immédiate avec une évaluation après plusieurs années. Olivier Barlet de France désigne les relations Nord-Sud durant le transfert des TIC, qui devraient faire partie de l'évaluation continue : « L'intégrité des partenaires ne s'invente pas : elle est un élément indispensable à toute collaboration Nord-Sud et ne va pas sans une réflexion

permanente sur les objectifs et la pratique soutenue par de régulières rencontres (éventuellement virtuelles) permettant échanges de vue et corrections. – Même si l'égalité est une notion dérisoire dans le rapport Nord-Sud, elle reste un objectif utopique. Au niveau des technologies, on peut essayer de s'en rapprocher par un échange permanent de compétences nourri des réflexions sur les contenus et la remise en cause des hégémonies culturelles. – La répartition géographique des tâches nous apparaît [à Africultures] comme la plus à même de restaurer les rapports égalitaires recherchés et éviter que le Nord se substitue sempiternellement au Sud, y compris en termes d'appropriation des bénéfices. Un transfert de technologies est nécessaire pour combler les écarts. Dans le cas de la photothèque, Africultures est ainsi prête à soutenir les organisations ou associations de photographes du Sud en transférant sans contrepartie la technologie mise au point, à condition de rester dans la logique d'une offre commune en partenariat sur la toile mondiale. »

La manière dont Africultures (<http://www.africultures.com>) approche le sujet consiste à accorder des pourcentages contractuels au créateur de contenus dans le Sud et à l'opérateur technique dans le Nord, avec un contrôle permanent des résultats sur Internet. Au niveau local, Dodia présente l'exemple du journal en ligne Information Dispatch (<http://www.dispatch.co.zm>) qui inclut les utilisateurs dans l'évaluation de projets TIC :

«Leurs correspondants rassemblent les données, informent les lecteurs via Internet, sont organisés au sein de cette petite entreprise et jouissent d'un retour permanent sur la qualité de leur information. À la suite de tout article publié, les lecteurs ont la possibilité d'envoyer leurs réactions à l'article – du retour permanent – l'ingrédient de l'utilisateur qui manque souvent dans les projets de développement. »

3.

Propositions stratégiques

Ces propositions sont issues du débat en ligne sur la maîtrise sociale des nouvelles technologies en Afrique, le forum Aftidev (<http://www.aftidev.net>).

Proposition n°1 : mise en place du développement des infrastructures dans un élan de solidarité internationale.

Il conviendrait de mettre en place un plan de développement des infrastructures de télécommunications du Sud en commençant par le développement de l'accès au réseau téléphonique.

Ce plan de développement, conçu comme un programme de solidarité internationale, pourrait s'appuyer sur un fond spécial.

Le Nord pourrait constituer ce fonds en utilisant différents mécanismes tels que :

- les redevances perçues lors de l'exploitation par l'Afrique des infrastructures de commutations du Nord durant les communications ;
- la mise en place d'une taxe sur les communications électroniques ;
- la mise en place d'une taxe sur les noms de domaines ;
- une taxe sur les profits des activités économiques liées aux nouvelles technologies de l'information des filiales au Sud des entreprises du Nord.

Les mécanismes de gestion des ressources récupérées seront adoptés en collaboration avec la société civile internationale, notamment, africaine.

Les États africains et la société civile internationale devraient s'efforcer de redéfinir les modalités des coûts de raccordement à Internet, défavorables à l'Afrique.

Le Sommet sur la société de l'information de 2003 et les différentes instances se mettant en place dans le cadre des travaux de la Dot force peuvent servir de cadre d'action.

Il importe de renforcer les programmes de mise en place d'infrastructures pour les accès collectifs. Le gouvernement, le secteur privé et la société civile doivent jouer un rôle complémentaire dans ce processus.

La société civile pourrait faire davantage pression pour défendre l'accès universel face aux situations de monopole et à l'approche libérale qui caractérisent le secteur des télécommunications.

Proposition n°2 : contenus et applications multimédia

Pour exploiter les potentialités des TIC, il est recommandé de :

1. Soutenir et encourager la promotion de contenus répondant aux besoins des populations (informations sur la santé, développement agricole, mécanismes démocratiques, etc.) en exploitant toutes les techniques du multimédia (son, image). Des applications adaptées doivent être développées pour répondre aux besoins spécifiques des populations s'exprimant en langues africaines.

Internet ne devrait pas être le seul support de ces contenus, mais les CD-Rom, plus facilement productibles, devraient être de plus en plus exploités. Dans ce but, il est recommandé de financer des programmes de recherche-développement menés en Afrique.

2. Développer les passerelles entre Internet et les modes de communication classiques comme la radio. Il s'agit d'utiliser Internet notamment pour renforcer la capacité, l'accès à l'information des structures locales qui en ont besoin dans le cadre de leurs activités courantes.

Proposition n°3 : mieux intégrer l'Afrique dans la gouvernance d'Internet

Les pays et les acteurs africains du secteur des TIC devraient œuvrer davantage à l'intégration de l'Afrique dans la gouvernance d'Internet. Cette intégration peut être accélérée en donnant naissance à l'Afrinic, une instance africaine chargée de

s'occuper de la gestion des adresses IP et des noms de domaine destinés à l'Afrique, donnant forme ainsi à un «territoire» africain sur Internet. Une autre stratégie consisterait à accroître la participation des Africains aux organes de direction de l'Icann.

Les pays africains doivent, par des actions de lobbying, pousser l'Internet Society à opter pour le multilinguisme. Une instance comme l'Agence de la Francophonie devrait à ce niveau mettre en place des mécanismes pour la traduction et la mise à jour permanente des textes importants produits dans ce domaine. Les États africains, les acteurs de la société civile du milieu TIC et la francophonie ont alors un grand rôle à jouer.

Troisième partie

Initiatives et propositions citoyennes
pour une appropriation sociale
des TIC en Amérique du Nord

Préambule sur la finalité et la méthode

Faire le portrait des initiatives citoyennes sur les autoroutes de l'information d'Amérique du Nord et rendre compte des propositions sociétales qui peuvent en émerger pose des défis divers à l'analyste. Le premier est bien sûr que les deux pays qui cohabitent dans cette partie du monde ont, quoiqu'en disent certains et pour quelque temps encore, des cultures différentes tant du point de vue social que politique et... culturel. Qui plus est, chacun de ces pays est composé d'une variété complexe de sous-cultures de tout type et de différences souvent fondamentales dans les pratiques sociales et politiques autant que dans l'ouverture à l'innovation technologique. Comment expliquer par exemple que la Montréal francophone a plus de points communs avec la Californie qu'avec d'autres villes ou régions du Canada en matière de création de contenus ? Le deuxième défi est le nombre et la variété des initiatives citoyennes émanant d'un bassin de population de plus de 310 millions d'habitants parmi les mieux nantis du monde en matière de technologie et qui ont été l'un des berceaux d'Internet et des premières utopies qu'il n'a pas manqué de susciter.

Nous avons choisi de faire ce portrait comme une première ébauche destinée d'une part à introduire le lecteur et praticien des communications à l'étranger aux expériences nord-américaines en matière d'appropriation sociale des TIC. Nous avons voulu, d'autre part, que ce travail soit un outil qui puisse servir de référence aux réseaux citoyens d'Amérique du Nord qui travaillent encore trop souvent en ordre dispersé et ont peu l'occasion de s'arrêter ensemble sur cette immense intelligence collective accumulée dans les dix à quinze dernières années.

Ce travail se veut donc un « work in progress » ou, si on veut, le premier chapitre d'un livre ouvert aux amendements, critiques et, espérons-le, aux discussions.

Nous avons choisi de synthétiser les expériences citoyennes

à partir de la très riche documentation existante, mais aussi par une série d'entrevues avec des personnes clés dans l'histoire et le développement de l'Internet citoyen nord-américain. Ces personnes ont été choisies avant tout pour leurs qualités de praticien du réseautage citoyen. Nous aurions aimé multiplier les témoignages de praticiens et autres « experts » de tout acabit et leur permettre de réviser et enrichir le texte. Nous n'avons, à notre grand regret, pas pu le faire dans cette première étape. Nous assumons donc la responsabilité de cette synthèse dont le lecteur voudra bien excuser le manque de nuances, les oublis et les simplifications souvent abusives. C'est aussi délibérément que nous avons évité les notes et références de bas de page. Nous préférons renvoyer le lecteur intéressé à approfondir ou simplement télécharger certaines des informations à une bibliographie et une liste de ressources disponibles sur la grande toile. Ces références sont aussi une première étape d'une banque de données que nous comptons développer et mettre à la disposition des citoyens, praticiens et chercheurs.

Personnes interviewées et auteurs utilisés comme principales références pour les propositions finales : Francine Pelletier, Yves Otis, Manuel Cisneros, Pierre Valois, Daniel Deneault, Jean Sébastien, Peter Miller, Steve Cisler, Doug Schuler, Michael Gurstein, Gordon Pearson, Jamie MacMillan, Richard Civile, Andrew Cohill, Richard Lowenberg, Dirk Koning, Andrew Reddick, Garth Graham, Bill Saint-Arnaud, Marita Moll et Leslie Regan Shade, Andy Carvin, Philippe Tousignant.

Introduction

Ce texte se propose de faire un tour d'horizon des initiatives citoyennes d'appropriation sociale des technologies de l'informatique et d'Internet aux États-Unis et au Canada. Seulement une quinzaine d'années séparent les premiers « Freenets » des différentes formes de « réseaux citoyens » et autres « villes ingénieuses » d'aujourd'hui. Pourtant, les expériences et propositions citoyennes en matière d'usage de ces nouvelles technologies de l'information semblent déjà avoir une longue histoire.

Pour essayer de saisir cette évolution, nous traçons, dans un premier temps, un rapide portrait de ces deux sociétés les plus « branchées » du monde au tournant du XXI^e siècle. Nous y découvrons comment ces technologies ont déjà pénétré les moindres recoins de la vie privée et publique et aussi comment, tout en redéfinissant l'environnement économique et social, elles contribuent à remodeler un nouvel imaginaire collectif porté à vive allure par les générations « X » et « Y ». Nous verrons aussi que, si renouvellement de valeurs il y a, il semble tenir peu compte de la « fracture numérique » qui ne fait que démultiplier les multiples fractures sociales et les déficits démocratiques qui traversent ces deux sociétés parmi les plus riches du monde.

Nous examinons ensuite le cadre politique, légal et réglementaire dans lequel évoluent les initiatives qui émanent de la société civile. Il est intéressant de voir en effet comment les politiques gouvernementales et les multiples programmes – souvent cités comme modèles – mis en œuvre pour accomplir la numérisation de ces sociétés s'opposent, se complètent ou entrent en synergie avec les propositions citoyennes dans un contexte idéologique et politique très largement dominé par la logique commerciale.

La seconde partie fait d'abord un portrait des différentes formes de réseautage citoyen par l'informatique et Internet et tente de montrer la diversité des expériences et leur évolution

à partir de ce qu'on pourrait appeler, pour simplifier, un « utopisme technologique apolitique » à un pragmatisme plus ancré dans l'espace public d'action politique. Bien que l'accent soit mis ici sur les propositions et expériences des groupes associatifs « communautaires » et sans but lucratif, de nombreuses références sont faites aux multiples initiatives et partenariats qui émergent dans la société civile dans son ensemble. Pour des raisons de place, le lien avec les appropriations sociales des « vieux » médias comme la radio et la télévision n'est qu'évoqué. Les récents regroupements de ces différents « mouvements » d'appropriation sociale des TIC soulignent néanmoins la continuité dans les démarches et la même vision sociétale non commerciale et non étatique qu'elles impliquent.

Finalement, nous listons les propositions qui émanent des groupes et réseaux de la société civile sur tous les grands enjeux de la société de l'information. Notons qu'il s'agit d'abord de définitions de l'accès et de la fracture numérique qui traduisent une vision et une logique citoyennes de service public qui se posent comme alternatives au discours dominant. Les propositions qui en découlent sur les politiques gouvernementales, la création de contenu, la création de partenariats dynamiques pour développer des communautés intelligentes, démocratiques, participatives et décentralisées, s'adressent autant aux gouvernements qu'aux praticiens des réseaux citoyens et à la société en général. Mises bout à bout et regroupées par thèmes comme nous avons choisi de le faire, ces propositions pourraient laisser penser à une ébauche de programme sociétal alternatif. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : malgré les progrès énormes qu'on peut noter en termes de réflexion collective et la volonté de faire se rejoindre les réseaux citoyens avec le mouvement social et politique progressiste, ces propositions sont encore faites en ordre dispersé et il existe peu d'espaces publics de discussion où elles sont débattues et proposées comme une plate-forme. Nous verrons cependant qu'elles n'en constituent pas moins une voix discordante qui démontre une certaine cohérence et une capacité d'innovation sociétale dont il faudra tenir compte.

1.

Portrait d'une société « branchée »

Les foyers nord-américains sont les plus branchés du monde

Il ne passe pas une semaine sans que les maisons de sondage et autres instituts de recherche alimentent les médias de nouvelles statistiques qui démontrent que le nombre d'internautes branchés à domicile ne cesse d'augmenter et que cette augmentation se fait à une vitesse telle que cela ne prendra plus beaucoup de temps pour que tous les foyers soient connectés à la grande toile mondiale. C'est en tout cas ce que se proposent les gouvernements dans leur politique officielle, la stratégie canadienne ayant même publiquement fixé dès 1994 l'objectif d'« être le pays le plus branché du monde ».

En fait, on parle aujourd'hui d'un peu moins de la moitié des ménages nord-américains branchés. Selon les études les plus récentes, à la fin de l'an 2000, le Canada vient en tête avec 48,2 % et les États-Unis suivent avec 43 %, les deux pays distançant les autres continents développés telle l'Australie (38 %) et l'Europe (26 %). On note en passant que dans le triomphalisme ambiant, les médias et les porte-parole officiels mentionnent rarement le fossé grandissant avec les pays du Sud.

On est bien sûr encore loin du taux de pénétration du téléphone, de la radio et de la télévision qui en moyenne frisent et dépassent souvent les 100 %. Cependant, la vitesse avec laquelle le nouveau médium s'installe dans les foyers depuis son entrée dans le grand public en 1993 (donc seulement 7 ans !), a vraiment de quoi impressionner : aux États-Unis, de 19 millions en 1997, ce nombre triple en l'espace d'un an, passe à 100 millions en 1999 et croît au cours de l'année 2000 d'environ 55,000 nouveaux utilisateurs par jour (!) pour

atteindre aujourd'hui 43 % des ménages. Au Canada, le nombre de foyers branchés passe de 26 % en 1996 à 33 % en 98 et à 48 % en 2000. Certaines provinces canadiennes connaissent des taux de croissance comparables à ceux des voisins du Sud, comme c'est le cas du Québec qui passe au cours de la seule année 2000 de 34 à 45 % rattrapant ainsi un retard probablement dû au faible usage du français sur le net. Si certains s'attendent à un certain ralentissement de la croissance, la vitesse de la pénétration est déjà bien supérieure à celle du téléphone qui aurait mis 75 ans pour atteindre 50 % des foyers aux États-Unis et de la télévision qui en a mis environ 20 pour atteindre ce même taux.

Mais, fort heureusement pour les 50 % des non branchés à domicile, la numérisation de la société nord-américaine ne s'arrête pas à la possession d'un ordinateur et d'une connexion à Internet à partir de chez soi. Il est plus difficile de connaître le nombre exact d'utilisateurs réguliers d'Internet qui, sans avoir d'ordinateur personnel, fréquentent les centres d'accès dans les bibliothèques, les associations populaires, les centres commerciaux ou naviguent à partir de leur école, université ou lieu de travail. Les enquêtes aux États-Unis estiment que les 2/3 de la population font usage d'Internet et ce nombre doit être assez semblable au Canada où on estime que 38 % l'utilisent de leur lieu de travail. Mais il n'est pas besoin de statistiques pour constater dans le paysage urbain et, dans une moindre mesure, celui des campagnes, la multiplication de ces lieux d'accès publics par les programmes conjugués des différents paliers de gouvernement, des municipalités, des entreprises et du milieu associatif et communautaire. Aux États-Unis comme au Canada des programmes ambitieux pour brancher tout le système scolaire ont été parmi les premières priorités. Au Canada, comme on le verra, le programme Rescol est très performant et en est déjà au stade de l'installation de la haute vitesse et de la large bande passante. On estime aux États-Unis que 63 % des écoles étaient connectées au début de l'année 2000 alors que seulement 5 % l'étaient en 1995.

L'analyse des usages montre qu'Internet pénètre dans tous les recoins de la vie quotidienne des individus, hommes et femmes de tous âges et de toutes conditions. Les préférences vont en général vers l'échange de courriel, la recherche d'information à des fins personnelles, le divertissement, la lecture de

nouvelles, les renseignements sur les produits de consommation (qui n'entraînent pas forcément du commerce en ligne), les transactions bancaires, le commerce en ligne, les consultations médicales, etc. Les usages varient bien sûr grandement selon les revenus, l'âge, la classe sociale et les groupes culturels. Une étude montre qu'aux États-Unis les variations entre les communautés d'origine ethnique différente sont souvent très marquées. Entre ces communautés elles-mêmes, on note aussi des comportements fort variés. Les internautes hispanophones sont au total moins nombreux mais plus branchés à domicile que les Afro-Américains. Leurs usages penchent plutôt vers la recherche d'information, les nouvelles locales nationales et surtout internationales que vers les sites qui traitent de la carrière professionnelle, la recherche d'emploi ou le divertissement comme leurs compatriotes noirs. Au Canada, le Québec a, selon une récente étude, des usages sensiblement différents du reste du pays préférant le courriel, l'information gouvernementale, la pratique de jeux en ligne, le téléchargement de musique et l'éducation en ligne.

Pour compléter le portrait, il faut savoir que, si le commerce en ligne n'a pas encore atteint la croissance attendue au niveau du grand public (en 1999, 50 % des Américains branchés ont fait un achat en ligne contre 19 % au Canada), les transactions entre entreprises connaissent, elles, un essor fulgurant et certains secteurs d'activités, comme les voyages ou les banques doivent se restructurer complètement pour servir leurs clients. Enfin, la mise en ligne par les différents paliers de gouvernement (du municipal au fédéral) d'information d'ordre public et les débuts de la « netpolitique » viennent compléter le tableau d'une société en voie de numérisation totale. Les gouvernements fédéraux et provinciaux des deux pays investissent des sommes colossales pour mettre en place un « e-gouvernement » en offrant information administrative et légale en ligne et permettant un début d'interactivité administrative avec les citoyens et les industries. Aux États-Unis, la participation citoyenne par Internet aux élections de l'année 2000 commence à se faire jour et 40 % de la population branchée déclarait alors que les informations ou échanges sur Internet les avaient aidés à prendre leur décision. On estime par ailleurs que 76 % des « élus en ligne » appelés WEO's (Wired Elected Officials) ont été réélus. Les Canadiens, de leur côté, boudent

encore la participation électorale en ligne. Le seul point commun aux deux pays au sujet de leur vision de la « cyber-démocratie » : les branchés préfèrent par-dessus tout échanger des plaisanteries au sujet des politiciens. On voit donc qu'une véritable participation citoyenne dans une « e-democracy » (démocratie en ligne) n'est pas encore à l'horizon. La définition même du concept, déjà très galvaudé, semble d'ailleurs loin de faire le consensus.

Phénomène de « napstérisation »

Société numérisée, la société nord-américaine l'est enfin et surtout, au début du troisième millénaire, dans l'imaginaire collectif. Celui-ci évolue au rythme des battages publicitaires, des discours gouvernementaux et des médias qui chantent à l'unisson les bienfaits multiples d'Internet, les fortunes vite faites des « start-up » et autres « .com ». C'est une véritable culture d'Internet qui se développe, faisant miroiter un nouvel El Dorado avec ses institutions, ses vedettes, ses théoriciens, ses médias spécialisés, ses procès retentissants et ses cotes boursières. Les mésaventures en bourse et les mises à pied de milliers d'emplois de la fin de l'année 2000 viennent refroidir chez certains l'enthousiasme débridé et la fièvre du début, mais les nouvelles valeurs sont solidement installées dans les mentalités et portées par les nouvelles générations « X » et « Y » nées à l'ère digitale, respectivement dans les années 60 et 80.

Le phénomène des « hackers » et l'« esprit Napster » sont la marque de ces générations montantes où l'individualisme ambiant et une nouvelle forme d'anarchisme font bon ménage. Quel que soit le destin que réserveront en 2001 les tribunaux à l'entreprise Napster (qui revendique 60 millions d'utilisateurs de son logiciel qui permet à quiconque de télécharger les morceaux de musique sans acquitter aucun droit d'auteur), l'effet Napster n'est pas prêt à s'éteindre et déjà de nouveaux logiciels circulent qui permettront l'échange généralisé de fichiers de tout acabit de personne à personne.

Le respect de la propriété intellectuelle contre le libre choix du consommateur-citoyen (l'un se confondant trop souvent avec l'autre) n'est d'ailleurs pas le seul débat de société que soulève Internet. La protection des renseignements personnels,

la diffusion d'informations et d'images à caractère nuisible pour les enfants sont des objets de discussion et préoccupation dans tous les salons et jusque dans les tribunaux. L'énorme pouvoir de contrôle de l'information exercé par les gouvernements et l'utilisation qui en est faite par les entreprises ont été dénoncés dans les deux pays. Tous ces questionnements profonds posés à la démocratie à l'heure digitale restent le plus souvent traités au diapason très nord-américain de la libre expression de l'individu (le fameux « premier amendement » de la constitution des États-Unis) et remettent sur le tapis la vieille polémique sur la censure et ses formes de régulation. Dans cette éternelle discussion, les militants les plus radicaux des droits à la communication, évoquant l'histoire de la radio et la télévision, sont là pour rappeler que la censure de l'État est trop souvent la seule prise en compte alors que la censure non moins flagrante exercée par les grosses entreprises médiatiques est escamotée. Finalement, la libre expression essentiellement fondée à l'américaine sur le droit de propriété et l'individualisme se confond souvent avec la logique commerciale de libre entreprise et cette dernière finit toujours par l'emporter.

Quelques raisons de déchanter : les multiples fractures

Bien sûr, une analyse plus poussée des utilisateurs et des usages montre que si ces chiffres dénotent un réel changement dans les modes de vie, les interactions sociales et les mentalités, ce changement est inégalement vécu selon le niveau de revenu, le niveau de scolarité, l'âge, le lieu de résidence, le groupe culturel ou ethnique auquel on appartient. On ne se surprend pas de découvrir que l'augmentation quantitative des branchés ne résout en rien la fameuse « fracture

numérique» entre info-riches et info-pauvres appréhendée par beaucoup dès le lancement des Inforoutes au début des années 90 et qui est maintenant au centre de tous les discours officiels. De manière globale, on estime au Canada, en 1999, que les ménages à revenu moyen et élevé ont trois fois plus accès à Internet de leur domicile que ceux qui ont un faible revenu. Aux États-Unis le rapport est de 2 à 2,5 fois plus grand la même année. Plus grave encore est de constater que cet écart s'est creusé depuis 1997 au Canada et depuis 1998 aux États-Unis. Dans ce dernier pays un rapport officiel du gouvernement «Falling Through the Net : Toward Digital Inclusion» (Passer à travers le filet (réseau) : vers l'inclusion numérique) paru à la fin de l'année 2000 reconnaît que le fossé entre les info-riches et les info-pauvres se comble «seulement entre individus de revenus élevés, quelle que soit la couleur de la peau, mais qu'il est raisonnable de penser qu'une grande partie de la population en chiffres absolus restera en arrière pour longtemps» et que certaines catégories «verront la fracture se creuser encore plus au XXI^e siècle».

L'augmentation du clivage numérique se retrouve aussi au niveau du programme des écoles qui était le fleuron des initiatives de l'administration Clinton : le système d'appariement des fonds du gouvernement fédéral fait que 75 % des écoles de parents riches sont branchées, alors que seulement 39 % de celles de parents à revenu modeste le sont. Pire encore, aucun progrès n'a été réalisé dans cette deuxième catégorie dans les deux dernières années.

Des études dans les deux pays montrent que les non utilisateurs se divisent en deux grandes catégories : ceux qui voudraient bien, mais ne peuvent pas pour des raisons économiques ou d'éducation ; il y a aussi ceux qui, pour des raisons diverses, n'éprouvent pas le besoin ou ne voient simplement pas d'intérêt à être branchés. Au Canada, on calcule que chacune de ces catégories représente 25 % de la population. Les non utilisateurs par manque d'intérêt représentent 18 % aux États-Unis.

Vu de plus près donc, le passage au «tout numérique» ne fait que souligner les multiples fractures sociales qui traversent ces sociétés et ne peuvent faire illusion longtemps face aux disparités de revenus et l'existence souvent importante de la pauvreté, de l'analphabétisme, de systèmes de santé et d'édu-

cation à la dérive. Comme on le verra dans la deuxième partie, la fracture numérique se décline à plusieurs niveaux qui, tous, doivent être intégrés dans une stratégie d'ensemble pour prétendre la résoudre. Rappelons simplement quelques chiffres officiels qui, en faisant rarement la manchette, démontrent que le taux de pauvreté ne cesse d'augmenter depuis les années 70 au Canada. Selon les statistiques officielles, il atteignait 23,4 % en 1997 et touchait plus particulièrement les groupes minoritaires, les jeunes familles, les foyers monoparentaux, les femmes seules et les enfants. Le taux d'analphabétisme atteignait lui, en moyenne, 25 %. On estime cependant que l'analphabétisme fonctionnel peut atteindre jusqu'à 50 % de la population. Des évolutions assez semblables se notent aux États-Unis où les chiffres officiels de pauvreté plus triomphalistes de 12 % en 1999 se calculent différemment et ne tiennent, entre autres, pas compte du manque de protection sociale dont bénéficient de leur côté les Canadiens. L'analphabétisme y est estimé officiellement à 25 % au niveau national mais atteint des sommets chez les minorités et dans les quartiers pauvres des grands centres urbains. Finalement, selon les derniers rapports, la difficulté de combler le fossé numérique se pose de manière encore plus cruciale pour les handicapés physiques et intellectuels (au nombre de 45 millions, ce qui représente près de 22 % de la population aux États-Unis).

Quant à l'usage fait d'Internet, les analyses effectuées auprès des utilisateurs révèlent que la « fracture » qui risque de perdurer est celle de l'accès à des contenus qui répondent aux différents besoins des communautés et individus mais aussi à leur capacité de les traiter, de les intégrer et d'enrichir leur vie quotidienne. Une étude a été réalisée aux États-Unis sur la « fracture liée au contenu » par le « Partenariat de l'enfant » auprès des communautés les plus mal desservies. Cette enquête démontre que les contenus les plus accessibles sur le Net ne correspondent pas le plus souvent aux désirs et besoins de ces populations. Les quatre obstacles identifiés sont le manque d'information locale, la barrière de l'analphabétisme, celle de la langue et le manque de diversité culturelle.

À la recherche d'un second souffle

Au tournant du XXI^e siècle, après moins de dix ans d'existence et seulement 7 ans de développement dans le grand public, Internet en Amérique du Nord arrive à une période où il semble chercher un second souffle. On lui prévoit une croissance qui trouvera assez rapidement un plafonnement (certains chiffres optimistes parlent de 80 % en 2002 et le Canada, comme on l'a vu, vise l'accès universel pour 2004) mais qui ne semble pas devoir régler complètement les multiples fractures numériques d'accès et surtout de contenu. Néanmoins, la fin de l'an 2000 montre déjà les signes de ce qu'on pourrait appeler une certaine maturité. Cela se traduit autant par la remise en ordre de la Net-économie, l'intégration rapide des nouvelles technologies et les changements déjà notables des habitudes d'usage des branchés.

La restructuration de la Net-économie est marquée dans un même mouvement par les déboires des nouvelles entreprises et par la récente formation des monstrueux conglomerats comme AOL-Time Warner et Disney qui contrôlent contenu et contenant. Les coupures de postes n'affectent pas seulement les jeunes entreprises mais aussi, et plus gravement, celles qui sont considérées comme les plus installées telle Amazon.com ou les gros joueurs médiatiques qui s'étaient lancé dans l'aventure à commencer par le NewYork Times et Disney. La crise ne touche pas uniquement les producteurs et distributeurs de contenus mais aussi les fabricants d'infrastructures comme la multinationale canadienne Nortel. Cependant, dans cette remise à plat et avec l'indéniable venue sur le marché de nouveaux équipements, la Net-économie devrait retrouver un certain équilibre et il est clair que les gros conglomerats seront les mieux préparés à affronter la nouvelle étape de l'ère digitale.

Le comportement des usagers et de la société dans son ensemble évoluera et Internet deviendra de plus en plus l'outil et le compagnon indispensable de tout un chacun. Les dernières enquêtes montrent déjà que le nombre d'heures passées à naviguer diminue et que l'on tend à être plus sélectif après quelque temps d'utilisation. Les nouvelles technologies de la troisième génération d'Internet (3G) plus accessibles et plus intelligentes (par le sans fil, la miniaturisation et les logiciels

personnalisés et interactifs, entre autres) assureront indubitablement une massification et une généralisation de l'usage d'Internet comme médium de communication, mais aussi d'information, de divertissement autant que de transaction commerciale.

Aujourd'hui, la « nouvelle frontière » qui fait la manchette de tous les journaux est indéniablement l'accès à la large bande passante par câble, DSL, sans fil ou satellite qui permet que les interactions soient non seulement plus rapides mais plus riches par l'intégration de l'image et du son le broadband est une des nouvelles bases de lancement d'Internet. Pour l'instant, sa mise en place vient renforcer le fossé numérique. On estime au début de 2001 que seulement 10,7 % des foyers américains connectés le sont à haute vitesse (ce qui représente 4,4 % des foyers aux États-Unis). Le pourcentage semble être plus élevé au Canada (16 % pour l'ensemble du pays). Ce sont en général les personnes aux revenus les plus élevés et hautement scolarisés qui en bénéficient. Les entreprises, en revanche, sont branchées haute vitesse et des programmes se multiplient pour connecter les universités et les écoles. Les réseaux à large bande passante sont aussi testés dans les centres urbains et différents programmes de « villes ingénieuses » qui sont des tests, autant pour les industries que pour les regroupements citoyens, se multiplient. On peut donc s'attendre à un effet d'entraînement pour que la large bande passante se généralise vite. Aux États-Unis on estime que les branchés à haute vitesse dépasseront ceux qui utilisent les lignes téléphoniques en 2005. Le gouvernement du Canada de son côté dit mettre tout en œuvre pour un accès universel au broadband en 2004.

2.

Les politiques gouvernementales

Le cadre légal et réglementaire

Lancées à un an d'intervalle – respectivement en 1993 et 1994 – les politiques gouvernementales des États-Unis et du Canada seront suivies immédiatement de programmes de subventions qui visent la population en général et dont bénéficieront éventuellement les réseaux citoyens. La similarité du propos entre les deux énoncés de stratégies d'autoroute de l'information est notable. S'il existe des différences entre la National Information Infrastructure (NII) américaine et la stratégie canadienne pour « un Canada branché », il faut les chercher au niveau du style et des modes d'application qui relèvent de cultures politiques différentes. La seule nuance importante pour le Canada est celle qui émaille tous ses énoncés de politiques et concerne la protection de sa spécificité culturelle de l'invasion de son voisin. Sur le fond, on s'entend sur ce qui deviendra le credo des pays du G7 dès 1995 à Bruxelles après qu'Al Gore eut lancé son appel pour une infrastructure de l'information cette fois-ci « mondiale » le GI.

Cela tient en deux propositions : 1. les TIC sont porteur de progrès social, économique et démocratique et 2. c'est l'entreprise privée qui doit être le leader dans l'implantation des nouvelles autoroutes. Moyennant quoi, on préparera très rapidement dans les deux pays le terrain légal et réglementaire pour la mise en place de ces stratégies. De nouvelles versions des lois de télécommunication ne doivent pas tarder à être votées et mises en place pour assurer la déréglementation et encourager la libre concurrence tout en faisant la promotion de la diversité pour « éviter la formation de monopoles ».

Le Telecommunication Act américain est révisé en 1996 et la nouvelle réglementation canadienne renforçant la loi sur la

radiodiffusion de 1991 suit immédiatement la publication du programme «un Canada branché» en 1998. Ce nouveau cadre réglementaire a été décidé par le Conseil de la Radiodiffusion et Télécommunications Canadien (CRTC) après avoir fait une consultation sur l'impact des NTIC et d'Internet sur l'industrie de télécommunication et de radiodiffusion. Après avoir constaté que «l'industrie canadienne des nouveaux médias est dynamique, compétitive et connaît le succès sans aucune réglementation» le CRTC conclura à sa non réglementation pour l'avenir d'Internet.

Le Telecommunication Act, on s'en doute, allait déjà dans le même sens après avoir cependant redéfini la notion de «service universel» et réajusté à la hausse les aides gouvernementales pour le branchement téléphonique des plus démunis. La nouvelle loi américaine décidait aussi la création d'un «fonds de service universel» par une taxe d'un maximum de 2 % sur les bénéficiaires des entreprises de communications. On verra que cet impôt (le «e-rate») censé soutenir le branchement des écoles et bibliothèques est encore aujourd'hui au centre de nombreuses controverses.

Pour les tenants des réseaux citoyens, il est intéressant de noter que dans le même mouvement de réformes réglementaires et avec la même unanimité, les deux cadres législatifs vont restreindre l'accès aux médias communautaires en radio et télévision en imposant des conditions plus drastiques pour l'obtention de permis et, dans le cas du Canada, en dégageant les compagnies de câblodistribution des obligations qu'elles avaient jusqu'ici de les soutenir techniquement et financièrement. Signal on ne peut plus clair, mais qui a pu passer inaperçu aux militants des nouveaux réseaux citoyens tant ils se sentaient, à l'époque, loin de ces «vieux» médias.

Programmes gouvernementaux

Ce cadre juridico-légal et réglementaire une fois posé, les programmes mis en place pour assurer une connectivité qui tend vers l'universalité vont se multiplier et se diversifier. Il est intéressant de suivre leur évolution, leur impact et la manière dont ils vont entrer en contradiction ou, au contraire, travailler en complémentarité avec les initiatives issues de la société

civile. De nombreuses études gouvernementales, mixtes et indépendantes ont été effectuées sur l'impact ces programmes. On se référera à la liste des sources de financement gouvernementales des deux pays mise en annexe et à la bibliographie. On ne retiendra que les grandes tendances et certains des traits les plus caractéristiques.

Dans les deux pays, il existe des programmes du gouvernement central fédéral dont certains sont autonomes et d'autres demandent à être complétés par les États (aux États-Unis) ou provinces (au Canada) ou encore appellent à des partenariats avec les entreprises privées ou les groupes de la société civile. Certains programmes des autres paliers de gouvernement sont complètement indépendants et viennent se rajouter aux initiatives fédérales.

L'évolution de ces programmes suit en gros une même ligne qui consiste dans un premier temps à créer des centres d'accès public à Internet « à des prix abordables » dans les zones exclues de l'autoroute, dans le monde rural d'abord puis dans les centres urbains défavorisés. Les objectifs qui sont avant tout d'ordre quantitatif sont donc axés sur le branchement des individus et collectivités « pauvres en information » et éventuellement sur la création d'emploi. On comprend donc que ces premiers programmes soient promus par les ministères de l'Industrie et du Commerce (Canada et États-Unis) ou ceux du Travail (États-Unis). Les « rampes d'accès » à l'autoroute choisies sont les lieux publics comme les écoles ou les bibliothèques.

C'est le cas du programme d'accès communautaire (PAC) créé en 1997 au Canada qui visait la création de 10 000 points d'accès pour mars 2001 et du programme d'assistance à l'infrastructure de télécommunication et d'information (TIIAP) devenu par la suite le programme des opportunités technologiques (TOP) aux États-Unis. Dans ce dernier pays, le fonds spécialisé pour le service universel (Universal Service Fund) est aussi commencé en 1997 avec un budget annuel deux fois milliardaire en dollars destiné aux écoles et bibliothèques.

Avec le temps, les programmes vont se diversifier et se spécialiser par secteurs visant les écoles, les jeunes, les centres communautaires ou populaires en milieu urbain, les projets ruraux portés par des organisations locales. Le Canada développera son programme destiné aux écoles (Rescol) qui, dans un

premier temps, consistait à distribuer des appareils reconditionnés aux écoles et bibliothèques (avec un objectif de 185 000 pour 2001). De son côté, le programme PAC, d'abord réservé aux zones rurales se destine maintenant aux agglomérations urbaines et est couplé de VolNet qui vise pour 2001 un nombre équivalent de 10 000 organismes bénévoles sélectionnés à travers le pays pour « leur permettre d'accéder aux technologies Internet et de s'en servir pour remplir leur mission ». Plusieurs autres ministères entrent aussi en lice dont, en particulier, les ministères de l'Éducation ou leur équivalent (la section éducation du Développement des ressources humaines du Canada). Aux États-Unis, les programmes du fonds de service universel sont reconduits pour connecter les écoles et les bibliothèques, mais ne rejoignent pas encore les réseaux citoyens. D'autres initiatives des ministères de l'éducation, du travail et du logement répondent aussi plus directement aux demandes des CTC et autres centres citoyens.

À la fin de l'an 2000, on pourrait dire que, après 5 ans de connectivité à tout prix, les programmes gouvernementaux abordent une troisième phase qui acceptera des projets plus axés sur le qualitatif visant la formation et le contenu et intégrant des volets d'éducation continue, de formation plus spécialisée des jeunes dans les écoles, des appels d'offre aux organismes communautaires pour des formations plus spécialisées auprès de populations exclues (analphabètes, itinérants, milieux défavorisés, etc.). Ce changement d'orientation encore très timide pour ce qui est de l'envergure des programmes et des sommes allouées, s'explique par plusieurs facteurs dont : le progrès relatif de la connectivité, les réponses aux appels d'offre qui se font plus nombreuses et précises, l'évaluation des premières phases des programmes, les pressions des réseaux citoyens, la consultation de différents acteurs de la recherche et de l'industrie, les programmes.

C'est ainsi que le programme canadien destiné aux écoles sera doté de projets plus axés sur le contenu et l'apprentissage interactif. Dans ce dernier volet les fonds fédéraux ont dû être appariés par les provinces et des partenariats sont établis avec l'entreprise privée, en l'occurrence Microsoft. Le Bureau des technologies d'apprentissage du développement des ressources humaines vise de son côté à l'implantation de Réseaux d'apprentissage communautaire (RAC ou Community Learning

Networks) par des appels d'offre aux organisations et réseaux de la société civile et d'un programme de formation en milieu de travail (TAMT). Aux États-Unis, le Département d'éducation lance une série de programmes sur appel d'offre. On compte parmi ces derniers, le Programme de Centre d'apprentissage du XXI^e siècle, destiné aux écoles pour des activités post-scolaires et un autre qui subventionne directement les Community Technology Centers (CTC) pour qu'ils donnent de la formation dans leur milieu.

Les initiatives de certains États et provinces ne se contentent pas de faire la parité avec les programmes du gouvernement central mais dénotent de stratégies différentes et souvent plus osées. Certains ont des politiques beaucoup plus ouvertes pour les initiatives citoyennes. C'est le cas aux États-Unis du Texas, du Missouri et de Pennsylvanie. Le Plan stratégique de télécommunication du Texas est développé dès 1994 et les 10,5 millions de dollars sur dix ans réservés aux initiatives citoyennes en font le programme le plus riche du pays destiné spécifiquement au secteur associatif.

Au Canada, les provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick investissent dans les écoles et bibliothèques en complémentarité avec le gouvernement central alors que la province de Québec se démarque avec une stratégie axée plus sur l'industrie et peu portée à soutenir les milieux associatifs. Le gouvernement du Québec a défini sa propre politique en 1996 et, plus récemment, mis en place un fonds de l'autoroute de l'information sous l'égide d'un secrétariat du même nom. Pour faire face à un retard assez marqué par rapport au reste du Canada en ce qui concerne l'accès, le gouvernement développera des programmes originaux vers les familles à faible revenu, les entreprises et les écoles. «Brancher les familles» consiste à fournir une aide financière aux familles à faible revenu pour l'acquisition d'équipement et/ou l'abonnement à Internet. À la fin de 2000, 100 000 familles (sur un objectif qui vise le double pour la mi-2001) se sont prévaluées de ce programme. D'autres initiatives reconnaissant le rôle du milieu associatif dans le processus d'accès et de formation seront lancées, mais avec des moyens encore très en dessous des besoins réels. Malgré ce redressement spectaculaire, le Québec est encore à la traîne par rapport aux autres provinces et doit aussi s'attaquer à la question des contenus en français sur

Internet.

Contexte politico-idéologique

Malgré les beaux discours qui les accompagnent et les beaux principes qui émaillent les énoncés des lois de télécommunication et de radiodiffusion des deux pays d'Amérique du Nord, la libre concurrence officiellement garante de la fin des monopoles et de la pluralité des voix dans ces pays démocratiques, a pris un sacré coup dans l'aile ces dernières années. Avec les nouvelles avenues de convergence et les perspectives de profit qu'offre le nouveau venu Internet, les méga fusions d'entreprises livrent le marché à des monopoles qui intègrent contenant et contenu comme les géants que sont AOL-Time Warner et Disney aux États-Unis et BCE, Rogers AT & T et Québecor-Vidéotron au Canada. On a pu entendre s'élever quelques voix citoyennes discordantes dans les deux pays (assez éparses et sans impact, il faut le dire) et les procédures légales ont souvent traîné en longueur (la fusion d'AOL/ Time Warner a mis un an à être validée). Finalement, c'est comme si les autorités et la majorité de la population avaient accepté que la libre concurrence se jouait désormais au plan international avec les nouveaux géants comme Vivendi et autres Bertelsman et que l'espace médiatique national pouvait être monopolisé par deux ou trois grands joueurs. Deux exemples pourront illustrer cette dérive vers une toujours plus grande concentration avec la bénédiction des gouvernements.

Au début de l'année 2001, les grosses entreprises de téléphone des États-Unis ont une fois de plus fait la preuve que les lois et leurs principes pouvaient être détournés. L'organisme de régulation (FCC) a rendu disponibles des fréquences pour le téléphone sans fil et les destinait aux petites entreprises pour éviter la re-formation de monopoles plusieurs années après que le même organisme ait forcé au démantèlement des grosses compagnies de téléphone. Seules les petites compagnies étaient habilitées à faire des demandes de permis et recevaient même une aide financière pour ce faire. Dans une manœuvre que le New York Times a qualifiée de « frauduleuse », les grosses compagnies ont utilisé des petites entreprises comme prête-noms, non sans les avoir achetées au préalable, pour

s'accaparer 90 % des fréquences disponibles. Trois d'entre elles ont même été jusqu'à bénéficier de subventions de plusieurs millions de dollars destinées à ces petites compagnies pour leur permettre d'entrer dans la compétition.

Au Canada aussi la concentration a pris des tournures sauvages si on en juge par ce qui prévaut dans la province du Québec. La concentration de la presse écrite et électronique dans cet îlot francophone nord-américain de 7,5 millions d'habitants a de quoi faire bondir les partisans du pluralisme et de la démocratie. Deux groupes (Gesca et Québécor) se partagent 96 % du marché de la presse écrite. De plus, et cela est sans précédent dans un pays développé, la concentration croisée entre presse écrite et médias électroniques permet à une entreprise de contrôler imprimeries, journaux, câblodistribution, chaîne de télévision, portails Internet. C'est le cas du groupe Québécor. Une commission parlementaire formée par le gouvernement provincial entend les doléances du public et des fédérations de journalistes, mais il est peu probable que ce gouvernement qui n'a aucune autorité légale en la matière puisse remettre en question l'existence de ces monopoles et faire plus que leur demander de se doter d'un code de conduite.

C'est dans cette atmosphère politique très nettement dominée par l'idéologie du marché qui pénètre très profondément les milieux gouvernementaux et agit à travers des groupes de pression très organisés et efficaces, que doivent évoluer et intervenir les regroupements citoyens de la société civile qui veulent faire passer leur vision de la société à l'ère digitale.

On doit ici souligner les conjonctures politiques différentes dans les deux pays qui ouvrent des opportunités et champs d'action différentes pour les représentants des sociétés civiles.

Aux États-Unis, le développement des autoroutes a été au centre de débats politiques nationaux et a fait l'objet d'une lutte ouverte entre démocrates et républicains. Le Congrès a reçu dans la seule année 1999, six projets de lois présentés par le parti républicain pour réduire ou carrément supprimer le e-rate qui est la taxe de 2 % de leurs revenus que le Telecommunication Act de 1996 impose aux compagnies et qui est destiné à aider à la connexion des écoles et des bibliothèques. Il faut dire que vice-président Gore avait fait de l'auto-route de l'information son dossier personnel (au point où le e-rate a été baptisé l'« impôt Gore »). Dès son arrivée au pouvoir, la nouvelle administration Bush a nommé à la tête du FCC un ancien dirigeant de Disney dont la première intervention a été de remettre en question cette taxe chère à l'ancienne administration. Dans cette bataille politique, Gore avait lancé un vrai débat national sur le Digital Divide qui avait permis l'expression des revendications de la société civile. Ce type de dialogue national n'a pas eu lieu au Canada.

Il existe bien des commissions parlementaires, groupes de travail mixtes et autres comités aviseurs dans lesquels ces voix citoyennes peuvent se manifester et nous verrons plus loin qu'elles n'y manquent pas. Cependant, quand ils portent sur l'établissement de stratégies nationales, les comités mixtes de travail se résument souvent à une consultation formelle dans laquelle les représentants de la société civile sont très minoritaires et leurs points de vue peu considérés. Au Canada, l'analyse de l'évolution des politiques de communication démontre clairement comment les commissions parlementaires qui ont traditionnellement présidé à la mise en place des politiques de radiodiffusion et à leur reconduite depuis les années 30 ont été remplacées, depuis la fin des années 80, par des parodies de consultations populaires. Le dernier des comités mis en place pour le développement de la large bande passante en est un bon exemple. Sur les 35 membres qui composent le task force, on en compte cinq qui représentent les préoccupations du grand public alors que 22 sont les représentants des grandes entreprises dont les intérêts spécifiques sont très liés aux propositions qui y seront faites.

Souvent, toutefois, les revendications des groupes citoyens trouvent des échos et peuvent compter sur des complicités

chez des fonctionnaires, ce qui peut aboutir à des collaborations souvent fructueuses dans la mise en place ou la formulation de programmes sectoriels. Il reste que, de manière générale, dans la confrontation des différentes logiques qui devrait mettre en place des stratégies nationales dans la société de l'information, un projet porté par les citoyens a du mal à faire entendre sa voix.

Interaction avec les groupes citoyens

L'attitude des réseaux citoyens vis-à-vis des programmes gouvernementaux passe par une courte période d'hostilité ouverte puis, assez rapidement, se développe une approche plus pragmatique mais qui reste critique et qui pourra se traduire, selon les cas, par des collaborations très constructives et souvent même des appuis stratégiques aux politiques gouvernementales.

La critique la plus articulée contiendra une série de revendications qu'on peut regrouper en trois points : la vision stratégique (logique de contrôle influencée par les impératifs économiques et commerciaux, manque de cohérence et de vision à long terme, les objectifs ramenés au nombre de nouveaux branchés et aux nouveaux emplois) ; les méthodes (le manque de coordination entre les programmes et la négation des initiatives citoyennes) ; l'insuffisance des moyens mis en œuvre et la disproportion des subventions entre l'entreprise privée et la société civile en général et le milieu associatif en particulier.

L'opposition première traduit la crainte des premiers réseaux communautaires de se voir supplantés ou de voir des fonds qu'ils estiment leur revenir de droit aller à des points d'accès qui ont pour objectif avoué d'être une « rampe d'accès » à une autoroute dont le contenu avant tout commercial n'est pas contesté, voire encouragé, et de permettre aux citoyens de se brancher aux sites gouvernementaux. De plus, ces lieux publics ne sont pas souvent les plus adéquats pour attirer les personnes les plus démunies (taux de fréquentation, horaires, etc.).

On était loin des objectifs d'accès mais aussi de participation citoyenne, chers aux premiers freenets et réseaux communautaires. Le fait est, que les premiers programmes comme le pro-

programme d'accès communautaire (PAC) au Canada et le programme d'assistance à l'infrastructure de télécommunication et d'information (TIAP) aux États-Unis vont créer des points d'accès publics qui viennent se surajouter aux organisations citoyennes qui pouvaient déjà exister en allant même jusqu'à nier l'existence de celles-ci. Dans certaines régions du Canada, notamment au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, vont même se former des fédérations de ces « centres d'accès communautaires » avec l'aide complémentaire et sous l'égide des gouvernements provinciaux.

La critique porte également sur la formation et la création de contenu. Dans les programmes qui facilitent la connectivité en effet, la formation qui devrait être associée au branchement au réseau Internet est inexistante ou insuffisante pour permettre une participation effective et créatrice. Il est demandé de reconnaître l'expertise des réseaux et centres de ressources technologiques citoyens pour rejoindre et donner des formations adaptées aux besoins des plus marginalisés dans leur milieu de vie ou de travail et souvent avec des catégories de population qui n'entrent pas dans des programmes d'éducation traditionnels (analphabètes, classes défavorisées, itinérants, handicapés, etc.). Au plan du contenu, on reproche de ne pas reconnaître l'importance de contenus adaptés aux besoins variés des populations. La formation spécialisée liée au contenu des dernières phases des programmes est trop liée à une logique commerciale alors que les besoins de contenu public et local sont primordiaux et qu'il existe de nombreuses initiatives citoyennes sans but lucratif qu'il serait logique d'appuyer.

On reproche également aux programmes gouvernementaux leurs faibles budgets pour pouvoir adéquatement répondre aux besoins et demandes venant de la communauté et, d'autre part, le manque de continuité dans le financement qui a pour conséquence de susciter la création à la pièce de nouvelles institutions sans solution de continuité. On reproche d'autant plus ce bas investissement financier de la part des gouvernements qu'on le compare aux largesses accordées à l'entreprise privée dans les domaines de la recherche et des facilités fiscales faites aux entreprises. Ce deux poids deux mesures traduit des choix stratégiques clairs et souvent très explicites comme c'est par exemple le cas du gouvernement du Québec qui choisira dans un premier temps d'investir dans l'aide à la formation d'une

industrie forte et la création d'une cité du multimédia

Les réseaux citoyens forment des groupes de pression, font des coalitions avec d'autres représentants de la société civile, associations de consommateurs, divers regroupements de citoyens, instituts de recherche. Ils participent au niveau fédéral ou provincial avec l'État et l'entreprise privée à différentes commissions tripartites et contribuent, dans une certaine mesure, à l'évolution des programmes sans pour autant imposer leur vision d'usage social et de participation citoyenne. Effectivement, comme on l'a vu, les programmes gouvernementaux vont évoluer et répondre à certaines demandes.

La situation aux États-Unis est un peu particulière car certains des programmes lancés par le gouvernement fédéral démocrate sont régulièrement remis en cause et menacés de disparition sous les pressions des lobbys des entreprises commerciales. C'est le cas du TIIAP du ministère du Commerce et surtout la répartition du fonds du service universel. Dans les deux cas, les militants des réseaux citoyens se voient pris entre la position de défendre ces programmes et celle d'en être les plus grands critiques. Le TIIAP (plus tard transformé en TOP Technology Opportunities Programme) dont les fonds prévus de 20 millions de dollars pour l'année 2000 avaient été jugés insuffisants par beaucoup, était cependant contesté par l'opposition républicaine du Sénat. Une coalition d'une cinquantaine d'associations s'est constituée pour défendre ce budget en se basant sur des évaluations qui montraient que les projets financés par ce fonds depuis 1994 avaient prouvé leur efficacité par le nombre de personnes et d'organismes rejoints. Dans le cas du fonds universel, ce fonds est constitué selon la règle dite du e-rate par une contribution de 1 à 2 % maximum des revenus des entreprises de télécommunication. L'opposition républicaine s'est opposée à cette règle baptisée « taxe Gore ». Les réseaux citoyens ont dû, là encore, monter aux barricades tout en contestant l'utilisation de ces fonds. Leur principale revendication était que ce programme était destiné exclusivement aux écoles, bibliothèques et centres de santé ruraux alors que les autres initiatives qui provenaient de la communauté elle-même en étaient exclues.

3.

Vue panoramique des initiatives de la société civile

Portrait des réseaux citoyens

Les initiatives citoyennes d'appropriation et d'usage social des technologies liées à l'informatique remontent à la fin des années 70 et sont donc plus vieilles qu'Internet, du moins quand celui-ci devient public au début des années 80. Le tout premier réseau public d'ordinateurs est né d'un projet créé par des professeurs de l'université de Californie à Berkeley. Il a pour nom « Mémoire communautaire » et consiste à installer des terminaux dans des lieux publics (des bibliothèques, un magasin de disques et des laveries automatiques). Mais beaucoup considèrent cette première expérience comme faisant partie de la préhistoire tout comme le seront les nombreux réseaux interpersonnels (entre les très rares privilégiés qui possèdent un modem) qui naîtront aussi dans cette période.

La véritable histoire des réseaux citoyens débiterait avec la création du premier Freenet (littéralement : « réseau libre ») à Cleveland en 1986. Une histoire donc de seulement 15 ans mais dans laquelle on compte déjà au moins trois générations différentes de ce que beaucoup appellent encore, et à tort, du nom générique de Community Networks (Réseaux communautaires). Une histoire très collée à l'évolution d'Internet et des bouleversements sociaux qu'il induit. Dans ce nouvel environnement socio-technique, alors que les technologies sont sans cesse renouvelées et plus accessibles, vont entrer en scène une kyrielle de nouveaux acteurs dont surtout, et avec force, l'État et les entreprises commerciales avec des visions, des logiques, des programmes et surtout des moyens bien différents de ceux des premières utopies citoyennes.

Des freenets aux réseaux communautaires

Les freenets sont des organismes sans but lucratif dont l'objectif premier est de fournir un accès gratuit à des services de courrier électronique. Ils intégreront progressivement des services d'information locale et offriront l'accès à Internet. Ils sont mis sur pied par des individus férus en informatique (des tekies) en général issus ou liés au milieu universitaire. La philosophie qui les sous-tend n'est pas toujours explicite. Elle se caractérise par une vision utopique de la société dans laquelle on attribue aux nouvelles technologies un pouvoir libérateur. Dans son expression la plus engagée, elle dit vouloir contribuer à créer des espaces libres de discussions au sein de la société civile. Elle réfère au droit de libre expression et au libre accès à l'information sur le même mode que l'avaient fait les radios et télévisions communautaires. La touche plus informatique vient de l'éthique des hackers de rendre les codes transparents et accessibles à tous. Les freenets sont tributaires du travail bénévole de leurs membres.

Leur succès est immédiat si on en juge par la croissance fulgurante de leur membership et leur multiplication rapide à travers le sous-continent depuis la fin des années 80 jusqu'en 1995. À Cleveland, le freenet fonctionnait en 1986 avec 1 ordinateur, 10 lignes téléphoniques et 7000 membres. En 1992, il possède 36 000 membres, utilise 12 ordinateurs et 100 lignes téléphoniques. Le premier freenet canadien est le Libertel d'Ottawa créé en cette même année 1992. Lui aussi voit ses membres passer de 271 à 55 440 de 1993 à 1996. Cette même année on compte une trentaine de freenets au Canada. Ce chiffre triplera l'année suivante pour atteindre 90 alors que les États-Unis en comptent environ 130. Mais beaucoup ne s'appellent plus déjà du nom de freenets et choisissent le terme de Community Networks. En 1996, le mouvement national américain des freenets (NFIN) laisse la place à l'Association of Community networking (AFCN). Au Canada avait été fondée quelque temps auparavant l'association nationale «Telecommunities Canada».

L'analyse de l'échec de l'implantation des freenets et des premières formes de Community Networks au Québec démontre bien combien ce type d'organisation correspond à

une période bien limitée dans le temps mais aussi à une culture très particulière de l'action et du militantisme communautaire. Parmi les raisons qui ont fait que les freenets n'ont pas réussi à s'implanter dans la province de Québec, on évoque surtout leur arrivée tardive (en 1994) sur un marché qui commençait déjà à être occupé par les fournisseurs de services commerciaux. L'unilinguisme anglais d'Internet à ses débuts est aussi souligné pour expliquer ce retard et cet échec. C'est cependant et sans aucun doute, les différences dans la définition et le rôle du «communautaire» et dans conception de l'action politique qui ont été déterminantes. Les premières initiatives québécoises en la matière sont très vite liées à un réseau de groupes communautaires et d'organisations populaires solidement implantés depuis des décennies et qui constitue un tiers secteur fort et articulé. Ce réseau, de plus en plus structuré et en lien avec le mouvement syndical, commençait à participer à des discussions tripartites avec le gouvernement et les entreprises sur le rôle de l'économie sociale depuis le milieu des années 90, au moment même où fleurissent les réseaux citoyens informatiques dans le reste du pays. Aujourd'hui regroupées dans le «Chantier de l'économie sociale» les différentes associations et syndicats incluent les groupes spécialisés dans les TIC.

On se doit aussi de remarquer que dès cette époque, il y a une difficulté de jonction entre les freenets et autres réseaux citoyens nationaux d'Amérique du Nord avec les réseaux informatiques internationaux. C'est pourtant à la même époque que les freenets qu'émergeront, à partir de 1987, PeaceNet, EcoNet, et WomenNet. Ces derniers se sont greffés d'emblée sur les «nouveaux mouvements sociaux» pacifistes, écologistes, féministes et de droits humains et les organisations internationales non gouvernementales (ONG). Ils finiront par se regrouper entre eux (IGC) et seront rejoints par des réseaux régionaux d'Europe (GreenNet), puis d'Amérique latine et d'Afrique pour former le premier «réseau de réseaux» international, l'Association progressiste de communication (APC), au tournant des années 90. Seulement deux réseaux nord-américains (l'IGC aux États-Unis et le Web Networks au Canada) en font partie. Ces réseaux, plus liés aux problématiques de développement durable, seront présents et très actifs dans toutes les grandes conférences parallèles aux sommets de l'ONU depuis le tout premier sur l'écologie à Rio de Janeiro en

1992. La distance entre les deux courants, le local et l'international, qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui, semble se fonder sur une différence de perception des espaces (géographiques et politiques) où doit se dérouler prioritairement l'action. Le slogan devenu très à la mode du « penser global et agir local » semble maintenant évoluer vers un « penser et agir global » à partir du local et constituera sans doute un terrain de rencontre pour les deux courants.

Réseaux communautaires et centres de ressources technologiques

Changement de nom et changement de vision aussi. Les « CNs » se veulent plus branchés que les freenets sur les préoccupations du local et du communautaire. Selon leurs pionniers, ils veulent « faire se rencontrer » communautés virtuelles et communautés réelles au niveau local en misant sur le potentiel de transformation des technologies pour répondre aux besoins de développement et d'organisation des communautés en termes d'éducation, économie, culture, démocratie. C'est qu'entre-temps le paysage d'Internet a changé et l'espace de liberté encore vierge commence à être envahi par de nouveaux acteurs et non des moindres. Les fournisseurs d'accès commerciaux ont fait leur apparition et, avec les coûts de services qui vont aller en baissant et la multiplication des ordinateurs personnels, les Freenets et les premiers CNs, déjà en difficulté financière, ne seront pas à même de faire face à cette concurrence. D'autre part, les gouvernements lancent leurs politiques et leurs stratégies d'« autoroute de l'information » en 1993 aux États unis et 1994 au Canada. Les programmes d'aide qui visent l'accès universel et l'installation de centres d'accès publics sont mis sur pied et commenceront à entrer en action au milieu des années quatre-vingt-dix. Ces programmes, on le verra, vont contribuer à changer le paysage des centres d'accès publics en venant se confronter dans un premier temps aux philosophies et actions des freenets en prenant ensuite la relève des Community Networks en difficultés financières et organisationnelles, d'abord et surtout dans les campagnes puis en milieu urbain. Ces programmes aboutiront finalement à bâtir, par des appels d'offre, des programmes d'accès et de formation en complémentarité avec les initiatives citoyennes.

Parallèlement aux CNs, d'autres organisations issues du milieu associatif et communautaire et éventuellement, de ce qu'on appelle maintenant « l'économie sociale », font leur apparition dans le monde des nouvelles technologies avec une approche différente voire opposée à l'esprit des freenets et des CNs. Contrairement aux CNs qu'ils perçoivent comme des communautés virtuelles qui viennent se superposer aux organisations d'action sociale et politique existantes, les Centres de technologie communautaire (CTC) ou leurs équivalents au Canada, considèrent les technologies comme un outil à mettre au service des organisations communautaires, aux info-pauvres et tous les exclus de la société de l'information. Ils vont multiplier la création au sein des organisations elles-mêmes ou à leur service, de centres de ressources et autres formes de « télé-centres » qui combinent accès, formation au public et intégration des technologies aux activités d'organisation et de communication des groupes et organisations populaires. Ils lieront aussi leurs actions aux revendications des mouvements sociaux et politiques et marqueront ainsi, contrairement aux CNs, une continuité à la fois historique et idéologique avec les luttes sociales de leur localité ou pays. Au Canada, les organisations québécoises sont en majorité de ce type.

À la fin des années 90, les freenets ont presque complètement disparu, leur membership étant passé souvent directement dans les mains d'entreprises commerciales ou de municipalités. Les CNs font face aussi à des problèmes de survie sérieux et leur nombre ne cesse de diminuer. Ceux qui n'ont pas su à temps faire des partenariats solides et trouver des solutions d'autofinancement végètent ou sont totalement dépendants des fonds gouvernementaux, ce qui rend leur existence précaire. Leurs promoteurs conçoivent qu'ils doivent se « réinventer ». Certains, comme nous le verrons plus loin, en ont été capables. Ils ont su profiter de conjonctures favorables dans certaines régions pour lancer des initiatives novatrices qui font dire à beaucoup qu'ils peuvent encore être un modèle de développement local et régional sur lequel il faudra compter.

Aujourd'hui le paysage des initiatives citoyennes aux États-Unis est composé de plusieurs milliers d'organisations dont certaines sont regroupées en grands réseaux nationaux : L'AFCN compte une centaine de membres. Le CTCnet environ 500. D'autres, plus jeunes mais d'envergure nationale, contribuent à

mailler le territoire comme le N-TEN qui regroupe exclusivement les organismes sans but lucratif ou l'Alliance pour l'accès à la technologie (ATA) qui fédère les centres qui s'adressent aux handicapés. On assiste déjà à la formation de réseaux de réseaux. C'est ainsi que l'AFCN et le CTCnet ont rejoint en 1998 l'Alliance des Médias Communautaires, de 20 ans leur aînée, qui regroupe environ un millier de télévisions communautaires d'accès public. Cette convergence, qui se traduit seulement pour l'instant par l'échange d'informations et de publications communes, démontre tout de même l'intérêt de regrouper les différentes forces pour réagir aux politiques gouvernementales et aux abus des grandes entreprises en organisant des groupes de pression et actions communes.

Au Canada, Telecommunities Canada, la seule fédération d'envergure nationale existe plus formellement qu'autrement. Le fait qu'elle n'ait pas pu se doter d'une structure institutionnelle solide reflète le manque de moyens mais aussi le manque de cohérence et de vitalité des réseaux très inégalement répartis sur le territoire national. Il est intéressant de noter que les deux provinces les plus densément peuplées du Canada ont peu ou presque aucun membre (15 en Ontario, 4 au Québec). Seules certaines fédérations provinciales de l'ouest du pays sont actives. C'est le cas de l'association des Community Networks de Colombie Britannique (BCCNA) qui compte 37 des quelque 95 réseaux membres. La plupart de ceux-ci sont, dans le meilleur des cas, devenus des centres de ressources pour le secteur bénévole totalement dépendant des gouvernements. Dans la plupart des provinces, ce sont d'ailleurs les centres d'accès communautaires mis en place par les programmes du gouvernement qui restent les seuls représentants du mouvement citoyen d'appropriation des technologies.

Le Québec fait peut-être exception puisque'au réseau qui comptera environ 1000 centres d'accès communautaire Internet au printemps 2001, il faut ajouter de nombreux autres organismes du milieu associatif, tant au niveau local que régional et sectoriel (groupes de femmes, de personnes handicapées, de jeunes, groupes d'alphabétisation et d'éducation des adultes, etc.) et des organismes spécialisés en formation et services techniques assez semblables aux CTC américains par leurs objectifs et liens avec la communauté. Dans le milieu rural, la première rencontre Cyber Rural à la fin de l'année 2000

a connu un grand succès et mis sur pied une structure de coordination de plusieurs dizaines d'initiatives de la société civile venant des comtés et de regroupement d'intérêt économique en milieu rural. On assiste depuis la fin de l'année 2000 à des tentatives de regroupement provincial de tous ces réseaux qui pourra avoir une voix dans l'espace d'action politique au sein du Chantier de l'économie sociale déjà mentionné. Des organismes spécialisés d'envergure provinciale comme Communautaire, actif sur les différents fronts de l'accès, la formation et la représentation politique contribuent à ce mouvement fédérateur.

Synergies au sein de la société civile

Le portrait de la numérisation de la société civile serait insuffisant s'il n'incluait pas ces autres acteurs, projets et expériences qui fleurissent un peu partout sous l'égide des gouvernements municipaux, des comtés régionaux et de services publics nationaux comme celui des bibliothèques.

Le « mouvement » des bibliothèques

Représentant dans chacun des pays un réseau, une infrastructure et une tradition considérables, les bibliothèques en tant que service public ont pu aussi bénéficier des subventions gouvernementales pour l'intégration des TIC. L'Association américaine des bibliothèques (ALA) aux États-Unis a une contribution de premier plan à l'accès et la formation de la population aux TIC par un programme baptisé « Bibliothèques pour le futur ». En 1998, une étude officielle montrait que 70 % des bibliothèques étaient connectées à Internet et que ce chiffre avait triplé en quatre ans. Cette organisation a su, de plus, collaborer de près dans certaines localités avec les centres de ressources technologiques CTC en émergence pour assurer une formation adaptée aux besoins des usagers. À New York par exemple, où le taux d'analphabétisme officiel dépasse les 25 %, la fréquentation des bibliothèques (où se concentrent aujourd'hui la plupart des centres d'accès communautaires) a doublé entre 1998 et 2000. Au Canada où il existe également plusieurs regroupements, dont l'Association cana-

dienne des bibliothèques (CLA) et ses équivalents dans chaque province, le rôle des bibliothèques a été assez similaire. Dans certaines provinces, les gouvernements locaux ont choisi de s'associer et contribuer financièrement aux premiers programmes de subventions fédéraux en donnant priorité aux bibliothèques. C'est le cas notamment de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Ce rôle avant-gardiste des bibliothèques se retrouve dans d'autres pays d'Europe et des liens internationaux ont été établis.

Réseaux urbains et « villes ingénieuses »

Même si, comme on peut s'y attendre, la plupart des sites municipaux sont aujourd'hui conçus de façon très administrative et souvent hiérarchique, certains ont donné lieu, dans un premier temps, à des partenariats intéressants et fructueux avec les représentants de la société civile et certains gros joueurs privés. Beaucoup sont dès l'origine des initiatives citoyennes et se confondent avec les community networks mais, de ceux-ci, très peu ont survécu.

Au Canada, le Libertel de la capitale nationale à Ottawa est un rare exemple qui peut se vanter d'être l'un des seuls free-nets à avoir su faire des partenariats avec les entreprises locales et trouver des formes d'autofinancement pour encore desservir les besoins de ces citoyens.

Les projets les plus prometteurs dans certains États de l'ouest des États-Unis comme le Colorado, l'Oregon, le Missouri n'ont pas tardé à battre de l'aile pour des questions à la fois financières et organisationnelles. Beaucoup d'entre eux ne survivront pas, en particulier dans les grandes agglomérations. La ville de Seattle est l'une des rares qui semble jusqu'à encore récemment avoir fait exception. Le Seattle Community Network est tenu par une organisation sans but lucratif et vit sur un budget modeste. Le SCN qui arrive à coexister aux côtés du site municipal est encore un modèle pour beaucoup, mais le fait de dépendre essentiellement du travail volontaire de ses membres le rend très précaire et il risque de connaître le sort de ces autres projets phares qui après avoir perduré grâce au travail acharné d'une poignée de personnes ont disparu ou ont été vendus à l'entreprise privée, comme la ville de Charlotte par exemple qui, en 1999, a connu le même sort que

Cleveland le premier des freenets. Le réseau citoyen de Charlotte en Caroline du Nord avait, depuis sa création en 1993, fait l'actualité par sa capacité de fournir accès, contenu, formation et appui technique en rejoignant 14 comtés environnant l'agglomération.

Les villes de taille petite ou moyenne, par contre, ont une plus grande réussite. Elles deviennent des points de rencontre de différents intérêts et logiques et sont souvent de véritables laboratoires pour chacun des acteurs qui deviennent partenaires pour tester les synergies possibles et expérimenter tant au plan technologique qu'organisationnel. Les grosses entreprises l'ont compris et les gouvernements locaux et fédéraux également.

Dans certains cas, cela permet de laisser s'exprimer la créativité citoyenne et de repenser une vision sociale de l'usage des TIC. Parmi les projets les plus souvent cités aux États-Unis le Blacksburg Electronic Village fait figure de modèle. Cette petite ville rurale de 36 000 habitants de Virginie est en effet exemplaire à plus d'un titre dont, avant tout, celui d'avoir été un des premiers réseaux des années 80 à avoir non seulement survécu à l'évolution rapide des autoroutes de l'information mais aussi, à avoir su faire sa niche de manière créative. Parmi les ingrédients qui ont assuré cette réussite, il faut tenir compte du partenariat tripartite solide avec une entreprise de télécommunication (Bell Atlantic) une université (Virginia Tech qui avait été à l'origine du projet) et la municipalité. Cependant, et par-dessus tout, il est important de souligner que le projet a été porté par un petit groupe de gens sous le leadership d'une personne visionnaire et d'un grand charisme qui a su traduire un projet social et les besoins de sa communauté en termes technologiques tout en les faisant partager par ses concitoyens et en convainquant les entrepreneurs privés. Si beaucoup des critiques reprochent le caractère pilote peu facilement répliquable dans d'autres contextes, il n'en reste pas moins que ce projet offre un modèle qui tend vers un réseau techniquement intégré et localement autonome sous le contrôle de la collectivité. Le réseau offre des services adaptés aux besoins de la communauté, assortis de programmes de formation appropriés à tous âges et conditions, le tout bénéficiant d'une connexion à haute vitesse pour un coût de 42 \$ par mois très concurrentiel

avec ceux de l'entreprise privée.

Le résultat est probant puisque à la fin de 1999, plus de 87 % des résidants étaient branchés (dont 60 % à haute vitesse) et utilisaient Internet, 75 % des commerces et industries utilisaient Internet pour leurs transactions et marketing. Plus important encore est de constater que, selon les bilans effectués depuis 1996, la communauté virtuelle a contribué à une plus grande participation citoyenne aux activités de la communauté « réelle » et « présente » de la cité.

De telles réussites encouragent les partisans du développement local et décentralisé où des synergies jusque-là inédites entre différents acteurs permettent de créer des smart communities ou villes ingénieuses. Il ne passe pas une semaine au début de 2001 sans qu'on annonce un nouveau partenariat entre une compagnie de télécommunication et une municipalité (plus rarement, toutefois, directement avec des groupes citoyens) pour former des réseaux intégrés dans une agglomération de taille moyenne. Certaines compagnies se spécialisent dans la confection de portails et autres applications adaptables par chacune de ces nouvelles municipalités numérisées. C'est ainsi que des initiatives plus institutionnelles qui ne connaissent peut-être pas de participation citoyenne du même type que Blacksburg mais n'en sont pas moins des modèles intéressants. Un des multiples exemples est celui de la ville de Laval dans la banlieue nord de Montréal qui s'est dotée d'un réseau de fibre optique d'une longueur de 20 000 km. Ce réseau relie 160 établissements publics tels qu'écoles, collèges, centres universitaires, hôpitaux, centres de recherche et compte brancher sous peu les entreprises. Ce programme évalué à 4 millions de dollars canadiens a été lancé à l'initiative de la commission scolaire de la ville et s'est bâti sur un partenariat avec une entreprise

de télécommunication locale Quebectel après un appel d'offres en 1998. Un institut privé canadien (Canarie) obtient des fonds publics et privés pour développer de nouvelles technologies de fibre optique « noire » qui permettra la création de « réseaux à la carte » ou « en co-propriété » qui pourraient être appropriés et contrôlés par les communautés à des coûts très abordables. On verra dans la deuxième partie l'usage qui pourrait en être fait par les initiatives citoyennes. Au Canada, le gouvernement a mis récemment en place un programme pilote de soutien de 50 millions de dollars pour chacune des 12 localités sélectionnées pour devenir des « villes ingénieuses ».

Groupes d'appui, groupes de recherche et groupes de pression

Parallèlement à l'apparition des premiers réseaux informatiques citoyens et souvent en appui à leur développement existent toute une gamme d'organisations, associations et regroupements de la société civile qui ont fait de l'introduction des TIC dans la société et leur appropriation citoyenne leur préoccupation principale. Ce sont en général des associations de consommateurs et diverses associations de défense des droits et libertés des citoyens dont certaines avaient été des intervenants notamment dans la défense de l'intérêt public dans les politiques de radiodiffusion et communication. Souvent en lien avec des instituts de recherche universitaires, ils font office de veille technologique, de think tank, de centres de ressources pour le public et les organisations populaires, et de groupes de lobby spécialisé auprès des instances décisionnelles des différents paliers de gouvernement. Ces regroupements seront les premiers à annoncer et dénoncer les dangers de « fracture numérique » dès 1993 avant même que les politiques soient mis en place et que le concept ne devienne à la mode. Ce sont eux aussi qui participeront aux diverses commissions d'étude mises sur pied par les gouvernements comme le comité consultatif sur l'autoroute de l'information canadien en 1994 et le tout récent groupe de travail sur la mise en place d'une infrastructure nationale de large bande passante à haute vitesse en 2001. Au Canada, le Public Interest Advocacy Center, la Coalition pour l'information publique (Coalition for Public

NDLR : les notes de l'annexe 1 sont présentées en page 261.

Information), l'Electronic Frontier Foundation, l'Alliance pour un Canada branché (Alliance for a connected Canada) et, au Québec, l'Institut canadien d'éducation des adultes, l'Action réseau consommateurs, Communautique sont parmi les exemples remarquables. Les centres universitaires apportent aussi une contribution significative. Certaines universités jouent des rôles à la fois d'observatoire, de mémoire collective et de soutien technique aux réseaux communautaires sur l'ensemble du territoire. C'est le cas aux États-Unis de l'université de Chicago ou du Centre des politiques en communication de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA). Au Canada, l'université de Toronto et le Centre Mac Luhan, l'université du Québec à Montréal, le Cirasi (collectif interdisciplinaire de recherche sur les aspects sociaux d'Internet) et le Cefrio jouent des rôles semblables.

Aux États-Unis, à côté des regroupements de défense des intérêts des citoyens qui comptent de vieilles et très écoutées associations nationales (National Urban League, Alliance for Public technology, Center for Civic networking, Electronic frontier Foundation, etc.), il faut noter l'apport et le rôle tout à fait particuliers et uniques en leur genre des fondations privées. Certaines de ces fondations se sont spécialisées ou consacrent l'essentiel de leurs fonds à des projets de recherche, des services techniques et des appuis financiers ou au développement de projets citoyens. Parmi ces dernières, on note en particulier les fondations Benton, Markle, Kellog, et l'institut Morino. Cet apport est généralement jugé très positif, voire indispensable, pour la pérennité de plusieurs des groupes citoyens et pour des programmes qui incitent au partenariat entre des réseaux citoyens et l'entreprise privée. C'est ce que fait par exemple l'ACT (Alliance pour la technologie communautaire) un programme coproduit par l'université du Michigan et la fondation Kellog. L'exemple le plus impressionnant demeure toutefois le Digital Divide Network (réseau de la fracture numérique). Ce centre de références en ligne frappe par la richesse et la diversité des ressources offertes. Les moyens mis en œuvre sont tout aussi impressionnants puisque ce réseau national est commandité par les plus grandes compagnies de télécoms (dont AOL, Lucent Technologies, Intel, AT & T) et huit des plus grosses fondations (où la Fondation Bill et Melinda Gates côtoie les Ford, Markle, Kellog, Benton et d'autres). La Fondation

Benton qui coordonne le réseau décide des orientations avec un comité aviseur qui compte des représentants de nombreux réseaux d'écoles, de bibliothèques et autres universités d'envergure nationale mais où les fédérations de réseaux citoyens AFCN et CTCNet ne sont cependant pas représentés.

On note d'ailleurs une certaine tension entre les réseaux et organisations citoyennes et des fondations. Il est souvent demandé à ces dernières de poursuivre un agenda propre qui tende à imposer leurs propres objectifs et méthodes aux groupes (dans l'établissement des critères et types de projets recevables par exemple) comme le ferait un gouvernement ou une entreprise. D'autre part, il est reproché à certaines de canaliser les fonds gouvernementaux, de perdre leur sens critique vis-à-vis des politiques officielles et de devoir faire des alliances avec de gros consortiums privés. C'est le cas du réseau national sur le Fossé numérique dans lequel la Fondation Benton joue un rôle de coordonnateur

4.

Propositions des réseaux citoyens

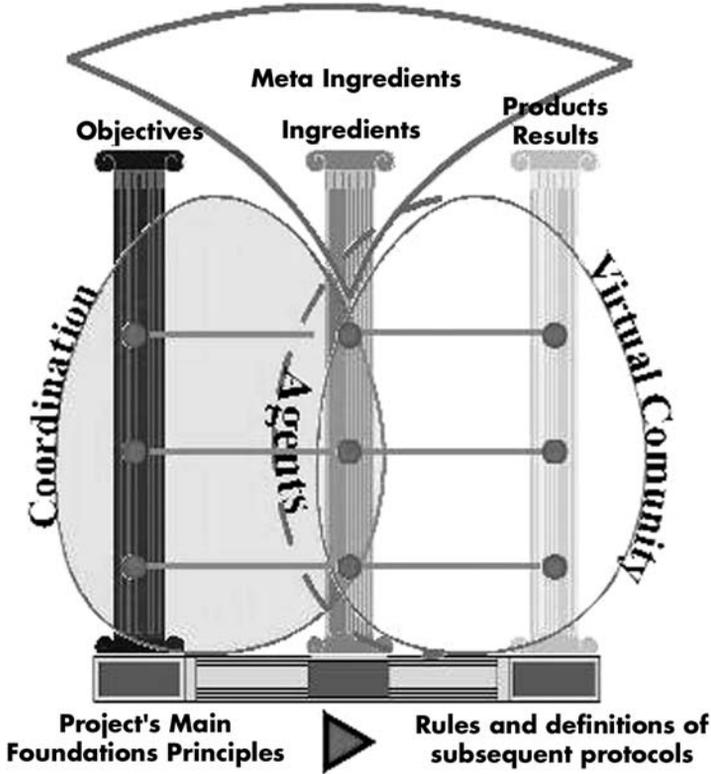
Introduction

Avec la myriade d'initiatives citoyennes qui ont fleuri depuis une dizaine d'années sur ce continent, on s'attend à ce que les propositions qui émanent des sociétés civiles canadienne et américaine en matière d'appropriation sociale des TIC et de leur usage démocratique soient nombreuses et variées. Une recherche systématique met en effet en évidence un bon nombre de propositions qui couvrent l'éventail des différents enjeux et défis posés à la vie privée et collective. Ces propositions vont de recommandations concernant les politiques et stratégies gouvernementales et le rôle des réseaux citoyens jusqu'à des propositions très spécifiques sur la protection de la vie privée, le commerce électronique, l'entrepreneuriat social, etc.

Mises bout à bout, ces recommandations pourraient paraître constituer un début de projet sociétal de la société civile pour l'ère digitale. Dans ses grandes lignes, ce projet serait caractérisé par une démocratie axée sur le local et la décentralisation, la constitution d'espaces publics de discussion et d'action totalement autonomes et indépendants des logiques du marché et de l'État, l'expression et la participation des citoyens dans une démocratie renouvelée et plus participative, la constitution de partenariats créatifs entre les différents acteurs sociaux. Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Si ces recommandations traduisent en effet une logique sociale de participation et d'équité qui pourrait constituer une alternative au modèle dominant, elles sont rarement présentées en un tout cohérent qui pourrait tenir lieu de programme. Qui plus est, il y a très peu d'espaces de discussion et encore moins d'instances politiques où ces propositions sont vraiment débattues, au point de se

cristalliser dans un véritable projet alternatif.

Les grandes envolées et déclarations du début des freenets dont certaines étaient de véritables manifestes sociétaux ont été emportées par un pragmatisme rendu nécessaire pour de simples questions de survie. Il n'en est aucune d'ailleurs qui eût



pu formuler ne serait-ce qu'une esquisse de stratégie. Encore aujourd'hui, peu des tenants des community networks s'intéressent par exemple à la gouvernance d'Internet ou à des questions de politique globale de communication. Les associations nationales qui regroupent les projets citoyens (AFCN, CTCnet, Telecommunities Canada, etc.) concentrent en général leurs activités à la mise en réseau d'informations et à rendre certains services à leurs membres. Ce n'est que tout récemment que certains se regroupent et tentent de faire à la fois des bilans et l'inventaire des solutions apportées par les CNS qui ont réussi à perdurer. Quand une vision à la fois plus large et plus politique finit par se dégager, c'est par la rencontre des nouveaux

réseaux citoyens numérisés avec les réseaux d'action sociale et politique, les groupes de recherche et de lobby. Aux États-Unis comme au Canada, ce genre de débat reste encore confiné dans des sphères de militants et intellectuels « progressistes » qui se situent dans un large éventail d'idées qui va du « libéral » au « radical ». Ces militants, dont certains n'ont intégré que récemment le monde des nouvelles technologies, font souvent partie de groupes de défense des consommateurs et autres associations dans le milieu communautaire ou d'économie solidaire ou encore de groupes de recherche universitaire la plupart du temps, ne se sentent pas représentés par les partis politiques en place et ont peu de voix dans l'espace politique national. Leur militance et leurs modes d'action se font en ordre dispersé. Très peu d'entre eux ont une vision globale qui pourrait embrasser toutes les dimensions d'une véritable stratégie. À notre connaissance, seul le mouvement social québécois cristallisé aujourd'hui dans le « Chantier d'économie sociale » commence, et encore très timidement, à intégrer dans ces revendications des recommandations qui touchent spécifiquement aux TIC.

Cela dit, il est difficile de rendre compte de la variété et de la richesse de toutes les propositions, aussi dispersées qu'elles soient. Aussi, nous avons regroupé les recommandations de l'un et l'autre pays selon les thèmes le plus souvent abordés et qui nous paraissent être représentatifs des débats en cours. Loin de nous de prétendre être exhaustifs. Beau-coup des questions traitées sont laissées de côté et bien sûr, dans le choix qui est fait, la part de subjectivité et de vision personnelle de l'auteur doit aussi être prise en compte.

Deux choses importantes à noter d'emblée : les réseaux citoyens ont peu d'intérêt donc de vision de la gouvernance d'Internet ; malgré un intérêt certain et des références souvent exprimées des liens avec ce qui se fait au plan international, ce n'est que tout récemment qu'une ouverture aux expériences autres qu'américaines se fait.

Accès et participation aux politiques

Une politique nationale cohérente et conséquente de service public

* Que le gouvernement se dote d'une politique nationale qui considère l'accès à Internet et son contenu comme un service de communication d'utilité publique essentiel pour les individus comme pour les collectivités.

* Qu'il mette conséquemment en place un cadre législatif et réglementaire, des programmes d'accès universel et de maîtrise des TIC, des initiatives publiques d'information et de communication participative avec les citoyens.

* Que le cadre législatif prévoie des mécanismes de suivi et de contrôle dans lesquels participent, sur une base paritaire, des groupes et associations de la société civile représentant l'intérêt public

Une constante mise à jour des définitions des services essentiels basés sur les besoins réels de la population

* Que les définitions des services essentiels soient à la fois précises pour définir les droits et responsabilités des différents acteurs sociaux (État, entreprise privée, citoyens) mais aussi suffisamment souples pour s'adapter aux changements technologiques et sociétaux.

* Ainsi, devraient être aujourd'hui inclus comme services essentiels l'accès du grand public à la technologie et à Internet, la formation adéquate et continue pour en faire un bon usage et la garantie de contenus variés et appropriés aux besoins et aspirations des différentes catégories de population.

* Les services essentiels devraient reconnaître que le public n'est pas seulement un récepteur et consommateur d'information mais qu'il est également acteur et que des politiques et programmes devraient encourager et favoriser la production et diffusion d'informations et de connaissances issues des individus et des groupes citoyens.

* Qu'une mise à jour régulière des définitions et normes de service essentielles suive l'évolution des besoins de la population en matière d'information et services de communication

touchant la vie économique, sociale, culturelle et communautaire. Que cette étude des besoins soit effectuée par un organisme paritaire dans lequel participent les groupes citoyens.

Reconnaître et encourager la place et le rôle du milieu associatif et communautaire dans la démocratisation de la société de l'information

* Reconnaître et favoriser la création d'espaces publics de discussion et d'actions autonomes et hors des contraintes du marché et de l'État, comme étant essentiels à la vie démocratique et la cohésion sociale.

* Reconnaître la place centrale qu'occupe le milieu associatif et communautaire dans la création de ces espaces publics non marchands.

* Reconnaître le rôle concret et unique d'utilité sociale joué par le milieu associatif et communautaire en matière d'accès, de mise en réseau, de formation, de création de contenu, de création d'emplois liés aux TIC.

* Inclure en conséquence ce tiers secteur dans le cadre législatif et les programmes non seulement comme bénéficiaire mais comme acteur à part entière en prenant les mesures institutionnelles et financières conséquentes.

Une plus grande coordination et une intégration des programmes nationaux destinés au public et aux associations citoyennes

Dans le but d'encourager des approches collectives et de plus grande efficacité, il est recommandé de mieux coordonner les programmes (entre les différents ministères au niveau fédéral et entre les différents paliers de gouvernement) qui visent l'accès et la mise en réseau communautaire en les intégrant et en favorisant les partenariats entre organismes bénéficiaires (bibliothèques, écoles, associations, groupes communautaires, etc.) tout en tenant compte de la compétence et des expertises de chacun.

Un financement conséquent et durable des projets et initiatives citoyennes

Les projets et initiatives citoyennes d'accès, mise en réseau, de formation et de création de contenus doivent recevoir un financement suffisant, continu et coordonné des différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial-étatique, municipal) pour assurer leur viabilité à long terme. Ce financement devrait comporter : un financement de base assuré et continu qui reconnaît le rôle d'utilité sociale des organisations dont la mission centrale est l'appropriation des TIC ainsi que leur regroupement au niveau régional ou national ; des engagements financiers garantis aux organisations communautaires sur la base de contrats pluriannuels avec échéancier de livrables et évaluations selon des normes nationales établies en commun ; des achats et contrats de service des gouvernements auprès de ces organismes ; des crédits d'impôts et autres subventions pour la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois par les organismes d'économie sociale dans le secteur.

Les sources de revenus pour assurer ce financement devraient provenir : d'un fonds spécifique constitué par une taxe sur les profits des entreprises de communication et télécommunication. Différents modèles existent qui pourraient être repris et généralisés : le fonds de service universel (e-rate) des États-Unis créé spécifiquement pour le branchement à Internet (1 à 2 % des revenus jusqu'à un maximum de 2,5 milliards de dollars américains par année) ; le financement des télévisions communautaires (aujourd'hui non obligatoire) par un 2 à 5 % des revenus des câblodistributeurs au Canada ; le fonds de financement des « médias d'accès public » locaux (« PEG ») aux États-Unis.

L'extension au milieu associatif de programmes existants pour d'autres secteurs ou catégories :

- Le e-rate aux États-Unis est pour l'instant réservé aux seules écoles, bibliothèques et centres ruraux.

- Le programme « Brancher les familles » de subventions aux familles les plus démunies au Québec pourrait être étendu aux organismes sans but lucratif et aux coopératives.

- Les crédits d'impôts accordés aux entreprises privées pour favoriser le e-commerce et le réseautage inter-entreprises pourraient être adaptés pour les entreprises d'économie sociale spécialisées en TIC et soutenir leurs activités de création de

contenu communautaire.

- Les fonds réservés à la formation du personnel prévus par la loi dans certains États-provinces.

- Un autofinancement des organisations par une vente à bas prix de certains services à la communauté étant entendu que ce revenu d'appoint ne peut subvenir qu'à une part minimale des coûts de maintien et de renouvellement de l'infrastructure et du fonctionnement de l'organisation.

- La création et l'encouragement de partenariats entre l'entreprise privée, les différents paliers de gouvernement et le secteur d'économie sociale où l'expertise et l'apport du travail bénévole de ce dernier sont reconnus et valorisés comme contributions.

Mécanismes de consultation publique et création de comités de suivi

*Instaurer des mécanismes de consultation permanents pour l'établissement de nouvelles politiques et de nouveaux programmes par des consultations du public du type des commissions parlementaires et par des groupes de travail ad hoc où tous les grands acteurs sociaux (État, entreprise, société civile) sont représentés sur une base paritaire.

* Soutenir le développement et le maintien d'institutions de veille permanente en partenariat avec les instituts de recherche publics et privés, pour suivre en particulier l'évolution des besoins en matière de technologie, de formation et de contenu.

* Soutenir la création d'observatoires des pratiques et expériences d'usage approprié selon les différents secteurs où interviennent les réseaux citoyens (milieu rural, jeunesse, femmes, handicapés, etc.).

* Se doter d'une stratégie de communication qui vise à créer des mécanismes permanents d'information et de sensibilisation du public aux différents services disponibles, aux différents modes de participation et, plus généralement, aux grands enjeux de la société d'information.

Cyber-démocratie et cyber-gouvernance

Définitions et principes

Les potentialités d'interactivité d'Internet permettent comme aucun médium de communication ne l'a fait jusqu'ici, de changer radicalement les interactions entre citoyens et la relation gouvernement – citoyen dans un sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande participation. Elles ouvrent ainsi la voie à un renouvellement de la démocratie.

La cyber-démocratie devrait être entendue au sens large comme l'exercice de la démocratie par la participation active au dialogue et aux prises de décisions dans les multiples espaces publics au sein de la société civile autant que dans les espaces publics d'action politique provinciale, régionale et nationale. C'est le devoir et la responsabilité des gouvernements comme des citoyens de créer les conditions de participation à la vie démocratique au sein des organisations, dans les espaces publics et dans les arènes.

Cyber-gouvernement et élections en ligne

Le cyber-gouvernement ne devrait pas se limiter à la seule mise en ligne d'informations administratives et gouvernementales ou à la participation aux élections en ligne. La participation citoyenne de son côté ne doit pas se résumer à l'accès à l'information, aux transactions administratives et au vote en ligne.

Avant d'être généralisée, la mise en pratique d'élections en ligne devrait faire l'objet d'expériences pilotes de portée limitée pour éviter l'exclusion d'une partie importante de la population, l'absence de débats réels, et autres obstacles à la participation dus à une mauvaise évaluation des potentialités de la technologie.

Des observatoires spécialisés en cyber-démocratie devraient être créés.

Les expériences pilotes de participation citoyenne par les TIC devraient s'inspirer d'exemples probants comme la ville de Porto Alegre au Brésil.

Protection des renseignements personnels

Une politique et un cadre législatif et réglementaire doivent garantir la confidentialité des données et protéger les droits des individus (en leur qualité de citoyens et de consommateurs) et des collectivités.

Les normes de protection du consommateur en matière de commerce électronique devraient suivre les principes directeurs suivants.

1. Équivalence et harmonisation : le commerce électronique ne devrait pas être traité différemment des autres formes de commerce ; les consommateurs de commerce électronique ne devraient pas bénéficier de moins de protection que les autres formes de commerce ; les lois relatives à la protection du consommateur devraient être révisées pour inclure le commerce électronique et devraient être harmonisées au niveau national.

2. Transparence et efficacité : les consommateurs et les entreprises devraient avoir un accès facile et rapide aux normes qui, pour être efficaces, doivent être équitables, réalisables en pratique et facilement applicables.

3. Conformité à l'échelle internationale : le caractère mondial d'Internet exige une cohérence et une harmonisation des cadres législatifs au plan international. Les orientations et normes établies par l'OCDE et autres instances internationales ne devraient cependant pas compromettre les lois prises au plan national.

Éducation et formation

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation, ainsi que des programmes de formation aux questions de la protection des renseignements personnels devraient faire partie intégrante des stratégies et politiques nationales et s'inscrire dans une éducation à la citoyenneté à l'ère informationnelle.

Accès et participation à la connaissance

Quelques principes et définitions

La fracture numérique doit être considérée dans son sens le plus large comme la différence qui existe entre usagers dans la double capacité d'accéder et de contribuer à la production de connaissances véhiculées sur Internet. Accéder à la connaissance signifie bénéficier pleinement des informations qui circulent sur Internet et d'en faire un usage approprié à sa culture, ses capacités, ses besoins, ses intérêts et ses aspirations. Contribuer à la connaissance signifie participer pleinement au partage d'information par le dialogue, la production et diffusion de sa propre information.

Pour combler cette fracture, les politiques et les programmes doivent considérer l'accès proprement technique (infrastructures, points d'accès individuels et collectifs, matériel, logiciel, habiletés techniques de base de l'utilisateur) comme nécessaire mais non suffisant. Elles doivent prendre en compte les nombreuses barrières d'ordre économique, social, éducationnel, linguistique, physique, culturel, générationnel, de genre, qui empêchent l'utilisateur d'accéder et de contribuer au contenu véhiculé et à son usage approprié.

Les programmes d'accès doivent combiner la connectivité technique, la formation à la technique de base, l'éducation et la formation continue ainsi que la création d'une diversité de contenus pertinents et enrichissants, adaptés aux intérêts et besoins d'audiences et publics variés.

Les politiques d'accès doivent éviter de ne viser que le seul accès individuel et d'encourager par là une approche de consommation passive d'information commerciale ou publique. Elles doivent au contraire valoriser et favoriser la participation et la créativité tant individuelle que collective, pour faire usage de la manière la plus active qui soit du potentiel d'interactivité offert par les TIC dans les champs du social, de l'économique, du culturel et de la vie démocratique.

Une grande diversité de points d'accès publics, une incitation à la formation de réseaux locaux ou thématiques, des formations adaptées, une variété de contenus sont des critères de base d'une telle approche.

Les programmes d'accès doivent être envisagés sur le long terme et être révisés régulièrement en fonction de l'évolution de la technologie et des usages en tenant compte de la pertinence sociale autant qu'économique, des besoins, de la formation appropriée et des coûts nécessaires à leur pérennité dans les différents contextes socio-économiques, géographique (urbain/rural), générationnel et culturel.

Implantation des infrastructures

Un effort particulier d'installation d'infrastructures devrait être accompli pour connecter les régions rurales éloignées, trop souvent encore privées de moyens de communication adéquats. Les programmes devraient inciter et faciliter la création de réseaux partagés et les regroupements de services entre institutions publiques, fournisseurs d'accès et réseaux citoyens.

L'implantation des infrastructures à large bande/haute vitesse devrait se faire, selon les principes directeurs mettant en avant la finalité sociale énoncée plus haut, par des consultations publiques dans lesquelles les intérêts citoyens sont représentés et pris en compte.

Inciter, soutenir et publiciser les initiatives des usagers et réseaux citoyens au niveau local (municipalité, comités ruraux, districts urbains) à définir et posséder sur une base autonome leurs propres infrastructures de fibre optique à large bande et haute vitesse.

Des modèles de co-propriété ou de « réseau à la carte » dans lesquels l'architecture locale des infrastructures locales, les connexions avec les fournisseurs de services Internet, les interconnexions avec des réseaux autonomes similaires, sont mis en place par les réseaux citoyens sur la base de leurs propres besoins. Il existe, en effet, des modèles qui placent les intérêts et les aspirations des citoyens avant ceux des entreprises de télécommunication ou des fournisseurs de service.

De nombreux exemples de cette approche pourraient être développés de façon systématique comme le propose par exemple la firme Canarie du Canada avec ses « réseaux à la carte » de fibre « noire ».

Aux États-Unis, en matière de broadband, il est recommandé

qu'un cadre réglementaire puisse empêcher les conglomérats nouvellement formés comme At & T et AOL Times Warner d'exercer une censure sur le contenu autant que sur le choix des fournisseurs de service qui pourront le véhiculer.

Politiques et programmes d'accès

Programmes destinés aux familles défavorisées

Créer des programmes ou poursuivre les programmes existants d'accès et de connectivité au réseau Internet gratuit ou subventionné aux familles les plus démunies en y associant toujours des programmes de formation gratuits.

Ces programmes du type « Brancher les familles » du Québec ou ses équivalents dans d'autres provinces canadiennes ou États américains devraient être rendus permanents et prévoir le renouvellement nécessaire du matériel informatique et de l'évolution de la technologie (haute vitesse, large bande).

Programmes destinés aux points d'accès publics et aux organisations du milieu associatif

Les points d'accès publics devraient être diversifiés et installés de façon durable pour servir au mieux les différents secteurs et catégories de population en offrant des choix multiples de lieux et d'horaires. Aux points d'accès dans les écoles et bibliothèques, centres ruraux et certains centres commerciaux doivent être rajoutés les centres d'accès dans les organismes communautaires et les cybercafés.

Des programmes de connectivité gratuits sur le modèle précédent devraient être offerts aux organismes bénévoles sans but lucratif et aux coopératives.

Des financements récurrents devraient être accordés à ces organismes pour qu'ils puissent s'approprier ces technologies en procédant aux ajustements nécessaires au plan organisationnel, économique, et de la formation sur une base permanente et durable.

Programmes de formation

Formation technique, formation tout au long de la vie et formation à la citoyenneté :

Les programmes de formation à l'usage des TIC doivent s'inscrire dans une perspective et des programmes de « formation tout au long de la vie » qui permettent aux individus et collectivités de comprendre la complexité toujours plus grande de la société de l'information et de pouvoir y exercer pleinement leur citoyenneté et leur créativité. Ce nouveau modèle d'éducation combine l'acquisition de connaissances et compétences de caractère général, technique et social à tous les stades de la vie. Il préconise une éducation à la citoyenneté qui privilégie le

« savoir-être » principaux	Éducation sur le « savoir-faire »	Démocratie e, gou- verna- mentales	Économie et producti- vité	Langue et culture
Formation à dimensions transversales	variées	participa-	et adaptées	

La formation aux usages des TIC doit envisager une diversité des lieux de formation (institutions d'enseignement, bibliothèques, groupes communautaires, cybercafés, centres d'accès et d'apprentissage spécialisés, entreprise et lieu de travail), une diversité de contenus et méthodes de formation (de type scolaire, formation adaptée selon le public cible) ; une diversité de formateurs (enseignants, éducateurs populaires ou spécialisés).

Reconnaître l'expertise unique développée par les groupes et associations communautaires dans le domaine de la formation aux TIC en milieu populaire. Les différentes formations « sur mesure » et adaptées dispensées par ces groupes en fonction des besoins et capacités des différents publics (milieux défavorisés, analphabètes, jeunes décrocheurs, itinérants, etc.) s'inscrivent généralement dans une démarche d'éducation populaire participative et rejoignent les objectifs de l'éducation tout au long de la vie.

Créer des programmes de soutien à la formation en fournissant un financement de base aux associations citoyennes spécialisées en formation et par des appels d'offre et contrats pluriannuels auprès de ces mêmes associations.

Favoriser les synergies et les partenariats créatifs pour la formation entre les différents acteurs, institutions d'enseigne-

ment, milieu associatif et entreprises.

Création de contenus

Les programmes gouvernementaux doivent veiller à assurer un contenu à caractère public riche et varié non déterminé par des impératifs commerciaux ou administratifs. Les programmes doivent assurer la diversité des contenus adaptés aux réalités et aux besoins des différents groupes et catégories de population.

Les principes de base des programmes de création et de développement de contenus devraient : 1. se baser sur des études de besoins par groupes et catégories (personnes âgées, communautés culturelles, sans emploi, jeunes, handicapés, etc.) ; 2. favoriser et soutenir sur appels d'offre la création de contenus originaux et la numérisation de contenus déjà existants sur d'autres supports (écrit, vidéo, etc.) ; 3. soutenir la confection de bases de données et la diffusion en ligne des innovations et des contenus avec des normes de catalogage et des moteurs de recherche spécialisés.

Les programmes devraient encourager la création de contenus à caractère local tout autant que des portails et contenus thématiques qui contribuent à fédérer les connaissances et expertises dans certains domaines d'activité ou sur des thèmes d'utilité sociale : entreprises d'économie sociale groupes de femmes, d'aînés, milieux ruraux, associations de défense des consommateurs, santé communautaire, etc.).

Favoriser par des ressources financières et de l'expertise technique la recherche, la création et la mise en marché d'outils technologiques (équipement et logiciels) à faible coût adaptés aux besoins locaux, aux populations à faible revenu ou à certaines catégories de population (handicapés, etc.) [cf. les exemples de Chebucto Suite de Nouvelle-Écosse au Canada].

Contribuer à créer une culture du logiciel libre pour encourager la créativité et contrer la dépendance en termes de technologie et de contenu des grands monopoles.

Encourager l'utilisation de logiciels commerciaux à codes source libres dans les programmes d'accès publics et de formation mis en place, en particulier dans le système scolaire, ainsi que la recherche et la création de tels logiciels, leur diffusion et la formation appropriée.

Accès et participation à l'innovation

Capacité d'innovation sociétale

Comme nous l'avons vu, certains réseaux citoyens ont survécu à la grande marée de la commercialisation d'Internet en démontrant une capacité d'adaptation et d'innovation tant du point de vue technique qu'organisationnel et de création de contenus. Ils s'imposent comme des interlocuteurs crédibles pour inventer et proposer des formes de réseautage dynamiques et novatrices au niveau local qui préconisent des partenariats entre les différents acteurs sociaux. Nous résumons ici quelques propositions concrètes basées sur des expériences organisationnelles et certains bilans qui en ont été faits.

Ces propositions vont toutes dans le sens de la création, le maintien et le contrôle citoyen d'espaces publics non marchands autonomes et cogérés. L'objectif d'une plus grande autonomie dans la maîtrise et le contrôle des technologies, la création d'une pluralité de contenus originaux, la recherche et la veille, la création d'entreprises d'économie sociale spécialisées dans le domaine des TIC, des formes institutionnelles et organisationnelles nouvelles basées sur des partenariats dynamiques. On note que pour beaucoup de ces innovateurs, la participation aux politiques de communication au plan national ou global est rarement mentionnée comme telle. Leur champ d'action semble se concentrer au niveau local et le changement sociétal proposé se fait surtout par la démonstration.

Rôle des CN's

(Nous reproduisons ici la réflexion d'Andrew Michael Cohill principal animateur du Blacksburg Electronic Village qui nous semble résumer beaucoup des aspirations des praticiens des réseaux citoyens des États-Unis.)

- Créer et maintenir des espaces publics non-marchands dans le cyberspace.

- Offrir tous les services de formation nécessaires à une démocratie de la connaissance aux leaders locaux, professeurs, bibliothécaires, jeunes, entrepreneurs.

- Soutenir les initiatives locales de développement économique centrées sur l'information pour répondre à la demande

croissante d'emplois de ce secteur et tenir compte du fait que près de 90 % des nouveaux emplois créés le sont par de petites et moyennes entreprises.

- Concevoir, développer et être propriétaires de ses propres infrastructures de télécommunication qui comprennent les conduits (câblage) de télécommunication, la fibre noire, des locaux communs, un centre local d'échanges de données.

- Créer un centre de ressources en information et consultation sur la technologie au service de la communauté.

- Se doter d'un système autonome de publication et diffusion communautaire qui utilise Internet pour la diffusion de textes, voix, radio, télévision, multimédia.

Défis des réseaux citoyens

- Se sortir de leur isolement et faire le lien avec le mouvement social. Faire œuvre de pédagogie et animer des débats sur des propositions de politique alternative dans le domaine des communications et de l'appropriation sociale des TIC.

- Développer des réseaux de partenariat par-delà les frontières géographiques (entre localités au plan national et entre pays) et technologiques (avec les autres médias écrits et électroniques).

- Créer et diffuser des modèles institutionnels d'appropriation citoyenne au niveau local.

- Créer des centres d'accès publics plurimédia communautaires qui combinent les médias écrits, électroniques (radio et télévision), informatiques et Internet ainsi que des centres d'archives et de documentation dans lesquels les individus et groupes de la communauté peuvent réaliser et diffuser leurs propres productions.

Annexe 1

Les fruits de « Mistica » :

une expérience de communauté virtuelle

en Amérique latine et aux Caraïbes

autour de l'impact social des TIC

Introduction

Le sujet est traité à travers une expérience de terrain qui s'est déroulée entre la fin 1988 et la fin 2000 et qui s'est donné comme but de combiner un groupe ambitieux d'objectifs autour de la thématique de l'impact social. Il s'agit d'un projet intitulé Mistica (Méthodologies et impact social des TIC en Amérique latine et aux Caraïbes) et qui comportait des objectifs de recherche ou d'action, des objectifs méthodologiques ou de contenu et des objectifs de collaboration d'acteurs de terrain ou de construction collective d'une base de savoir.

L'axiome de base du projet selon lequel le processus (et une marche collective faite d'essais et d'erreurs) est plus important que les objectifs dans la recherche démocratique de formes de société de l'information propres à une région fait que les résultats transcendent cette expérience particulière.

Dans le cadre du projet Mistica, plus de 250 chercheurs et activistes de 30 pays ont partagé et organisé, sur Internet, leurs réflexions pour savoir comment les TIC peuvent avoir un impact social positif en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ils ont tenté de collaborer à distance et de se transformer en un groupe d'action au niveau communautaire, local, national ou régional. Ils ont tracé et expérimenté collectivement de nouveaux chemins démocratiques pour apporter des propositions originales à propos de ce que devrait être la société de l'information dans leur région. De quoi

s'agit-il ? Pourquoi et comment l'ont-ils fait ? Quelle pertinence a donc cette expérience pour le futur des citoyens de leur région et d'autres régions ? Telles sont les questions qu'aborde ce chapitre, qui vont au delà de la réalisation de tel ou tel projet particulier.

Historique : de l'utopie à une attitude défensive

Depuis la fin des années 80, plusieurs groupes de la société civile ont été convaincus des possibilités qu'offre ce qu'on appelait à l'époque la CMC¹ « communication par ordinateur ». Ils ont investi du temps et de l'énergie pour essayer de donner du pouvoir aux personnes qui utilisaient ces technologies, pour les transformer à travers un processus d'appropriation en un instrument clef pour le développement, susceptible de réduire les différences de niveaux de développement entre le Nord et le Sud. Ces groupes ont évolué au fur et à mesure des progrès des technologies qui intégraient la composante d'information² et se transformaient, au cours de la seconde moitié des années 90, en un nouveau media qui a su attirer l'attention de tous les acteurs de la société, depuis le monde des affaires jusqu'aux administrations publiques. Les visions quelque peu utopiques de la période initiale ont dû être nuancées et composer avec les nouvelles réalités où cette même technologie semble pouvoir servir des intérêts de nature différente, comme celui de la globalisation économique ou celui de la démocratie participative.

Cette évolution très rapide, qui marque les transformations vers une société où l'information joue un rôle central et les réelles difficultés à mesurer les impacts de cette technologie sur les utilisateurs ont fourni un éventail d'hypothèses de travail très optimistes, quant au bénéfice que devrait apporter l'utilisation des TIC dans les communautés travaillant pour le développement. Cependant, les hypothèses n'ont pas pu être confrontées avec la réalité du terrain. Il existe très peu d'études qui mesurent les impacts de la technologie. Les données descriptives de l'impact de la technologie sur les groupes d'utilisateurs/trices sont également très rares. De plus, de telles études ne sont pas évidentes à réaliser, étant donné qu'il est nécessaire de pouvoir distinguer les différents niveaux

d'appropriation des technologies au service du développement³.

D'autre part, dans de nombreuses régions, et en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, les personnes qui participent aux actions de développement ont souffert des changements économiques accélérés dans les schémas traditionnels de coopération. Pour survivre, elles ont dû adopter des attitudes plus compétitives qui n'ont pas toujours facilité le travail coopératif à l'intérieur du secteur.

Si les promesses initiales de la CMC sont maintenues et s'expriment avec encore plus de force avec les TIC, si les possibilités sont plus larges, les défis et les menaces, dus à la présence toujours plus grande et souvent non contrôlée des forces du marché au sein de ces technologies, le sont également. Au cours de la même période, le mouvement des organisations de la société civile a été globalement affaibli, comme conséquence des changements géopolitiques. Cependant, des signes évidents annonçant un nouveau paradigme apparaissent, en réaction aux effets sur les peuples du Nord et du Sud du processus de mondialisation. On constate une plus grande acceptation générale du rôle actif et organisé que doit jouer la société civile pour éviter que les décisions clefs pour le futur de l'humanité soient les résultats d'une négociation de moins en moins équilibrée entre les gouvernements et les secteurs les plus puissants du marché.

Les données quantitatives sur l'impact social de ces technologies restent cependant rares et il devient par conséquent urgent de penser à des actions de mobilisation qui puissent en même temps renforcer le secteur et permettre la création de mécanismes pour une réelle connaissance des impacts de ces technologies sur la société, à partir de laquelle il serait possible d'établir des stratégies pour un impact social positif.

Les problèmes d'infrastructure pour le développement des TIC n'ont pas disparu et ils restent sérieux dans les régions éloignées des centres urbains. Cependant, ils ont perdu leur caractère urgent du début des années 90. Avec l'évolution accélérée des moyens technologiques, avec le risque clair que les éléments transformateurs de société soient réduits par la force croissante des grands acteurs du marché, l'orientation doit être fixée vers des méthodes et des mécanismes susceptibles de faire cultiver et de faire renaître la proactivité et l'intégration des acteurs sociaux.

Il faut des projets mobilisateurs et entreprenants qui puissent catalyser les changements et offrir de vraies opportunités de collaboration à ce groupe clef pour le développement. Il est nécessaire également de donner du pouvoir aux nombreux groupes, de les aider à établir des cadres coopératifs, de les sensibiliser à l'importance de mesurer les impacts de leurs actions et de les renforcer pour qu'ils puissent jouer leur rôle dans la restructuration en cours de nos sociétés.

Les acteurs que nous cherchons à réunir dans le travail collectif n'ont pas besoin à l'heure actuelle de financement pour l'achat d'équipements ou l'accès à Internet : ils ont plutôt besoin d'appui financier pour entreprendre des actions conjointes, pour réfléchir ensemble et pour expérimenter des applications et des méthodologies nouvelles qui puissent ouvrir des chemins innovateurs dans l'utilisation à caractère social des technologies de l'information pour la société civile latino-américaine. S'engager ensemble dans cette voie requiert des ressources parfois difficiles à trouver dans le cadre de la coopération internationale qui manifeste un plus grand intérêt pour l'installation d'équipements et le transfert technologique.

Le secteur des TIC qui traite des aspects relatifs à la société doit assumer pleinement son rôle en Amérique latine et dans les Caraïbes : nous devons ensemble abandonner cette attitude défensive et essayer de prendre une nouvelle initiative au moyen d'une nouvelle mystique du travail collaboratif. Nous serons alors capables d'atteindre le seuil de force nécessaire pour l'action efficace.

But : un bilan délicat entre le processus et ses fins

Le projet Mistica s'est développé dans ce contexte et logiquement, l'un de ses principaux objectifs a été de renforcer les acteurs sociaux des TIC d'Amérique latine et des Caraïbes, par la constitution d'un réseau humain pour la recherche et l'appropriation de nouvelles technologies, soutenu par des moyens de communication et d'information avancés et des applications pilotes.

La conception du projet s'est ancrée dans la conviction profonde que, dans les mouvements sociaux, le processus est aussi important, voire plus, que l'objectif. C'est pour cette raison qu'une grande importance a été attribuée à un objectif complémentaire et transversal : l'expérimentation d'une méthodologie d'articulation pour des communautés virtuelles qui intègre, de façon appropriée, les ressources d'information et de communication, qui offre des solutions aux barrières linguistiques, qui permet la participation de personnes n'ayant aucun accès aux TIC et qui organise la participation à distance à des réunions présentiellees.

Les deux objectifs, le social et le méthodologique ont centré leur définition sur Internet et ses applications. Le juste équilibre entre l'objectif de forme (méthodologique), à fort caractère de recherche, et l'objectif de contenu (renforcer le groupe social), plus près de l'action, a été l'un des paramètres critiques du projet.

Contexte : un équilibre à trouver entre la recherche et l'action

Le projet a débuté en novembre 1998 pour une durée de deux ans. Les deux financeurs du projet sont le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du gouvernement canadien et la Fondation Charles Léopold Mayer (FPH). Le projet s'est inscrit dans une série d'actions de référence des partenaires principaux :

- Le programme régional PAN du CRDI qui stimule la collaboration entre la recherche et le développement, à travers l'utilisation des TIC.

- Un « atelier thématique » de la FPH intitulé « Citoyenneté et TIC », faisant partie du programme « innovations et mutations sociales ».

- L'Alliance pour un monde responsable et solidaire, un mouvement inspiré par la FPH qui s'efforce de créer les conditions nécessaires à des changements radicaux positifs dans l'évolution de l'humanité.

- Les projets EMEC et IS-NTIC de Funredes qui offrent tous deux respectivement un cadre conceptuel pour une conduite effective et intégrée de conférences électroniques avec une composante de traduction automatique et l'embryon d'un métasite⁴ pour le secteur social des TIC de la région.

Le projet Mistica s'est situé à la frontière entre la recherche sociale et l'action sur le terrain, le but étant de parvenir à des résultats cohérents entre les deux niveaux. La gestion du projet a dû éviter deux écueils, celui de nourrir une réflexion intellectuelle déconnectée de la réalité et celui d'animer un groupe d'activistes de terrain éloignés de la rigueur académique dans le traitement de la thématique.

Schéma général du projet :
on ne fait pas d'omelette sans casser les œufs.

Dessin 1 : schéma général du projet

Le schéma intègre tous les concepts clefs du projet sous la forme de deux superficies en forme d'œuf qui se chevauchent en leur milieu et représentent les sphères de responsabilité respectives de la coordination du projet et de la communauté virtuelle (CV).

Trois piliers représentent respectivement les objectifs, les ingrédients et les produits du projet. Les trois piliers reposent sur deux bases, une du côté de la coordination, l'autre du côté de la CV. La base de gauche, celle de la coordination, représente les principes fondateurs du projet. La base de droite, celle de la CV, représente les règles de la CV et la définition des séquences de protocoles. En haut, les méta-ingrédients, composante méthodologique du projet, sont représentés sous la forme d'un espace ouvert en expansion.

Essence du projet : la communauté virtuelle Mistica, axe central, à la fois la fin et les moyens.

Le projet est centré sur la création et la maintenance d'une communauté virtuelle de chercheurs et d'acteurs de la société civile, spécialistes de l'une des thématiques sociales qui veulent intégrer la perspective des TIC ou spécialistes des TIC qui veulent intégrer la perspective sociale.

Cette dualité est le second élément clef que le projet doit préserver pour maintenir une vision large et plurielle. Mistica a délibérément concentré ses efforts pour promouvoir et favoriser les expériences qui existent dans ces domaines et qui n'ont pas été encore reconnues.

Un but essentiel du projet est de constituer une CV réflexive et collaborative ; en même temps cette communauté représente l'instrument principal pour atteindre tous les objectifs du projet. La coordination est avant tout l'architecte du projet et le facilitateur de sa conduite à travers les chemins

parfois imprévisibles qui résultent des décisions du collectif.

La CV est constituée de toutes les personnes qui ont décidé de donner un peu de leur temps pour participer, plus ou moins activement, à cette aventure qui consiste à réfléchir ensemble, partager des expériences et tenter de collaborer à distance. À la fin du projet, elle est constituée de plus de 250 personnes (dont 35 % de femmes, 25 % de jeunes de moins de 30 ans, et 15 % de citoyens d'Afrique, d'Amérique du Nord ou d'Europe). Plus de 1200 contributions ont été enregistrées dans la mémoire de la CV pour une moyenne très proche de deux contributions par jour.

Objectifs du projet

Le projet présente trois objectifs principaux :

1. Renforcer les acteurs sociaux des TIC dans la région grâce au travail collaboratif et à la structuration des flux d'information d'intérêt pour ce groupe.

2. Constituer un réseau humain pour la recherche et l'appropriation des TIC, dans la perspective de conduire et d'interpréter les changements sociaux, avec la capacité et les ressources d'information nécessaires pour entreprendre des actions collaboratives.

3. Établir des diagnostics sur l'impact social des TIC dans la région et mettre au point un agenda de recommandations et de propositions.

Des objectifs méthodologiques accompagnent les trois objectifs principaux.

- Mettre au point, appliquer et valider une méthodologie pour l'articulation de communautés virtuelles et permettre la participation à distance à des réunions présentiels.

- Créer un réseau d'information sur les acteurs, les projets et les activités en rapport avec l'impact social des TIC en Amérique latine et dans les Caraïbes et maintenir une veille sur le thème.

Les ingrédients de Mistica :
assumer la complexité et voir émerger l'essence

La démarche a nécessité de nombreux ingrédients qui ont été mis en articulation pour répondre aux objectifs prévus. Afin de simplifier leur description, ils ont été classés, selon leur nature, en trois catégories : communication, information et action.

Ingrédients de communication

Il s'agit des flux de communication entre les personnes membres de la communauté et/ou entre ces personnes et la coordination. Il existe un flux de communication direct avec la coordination et des débats qui sont facilités sur la liste de discussion. Il doit également exister un flux de communication extérieur à la CV entre les membres. À cela s'ajoutent la réunion présentielle organisée à Samaná et la réunion finale prévue pour conclure le projet.

La liste de discussion Mistica : des règles du jeu claires et acceptées

Le groupe de coordination a mis l'accent sur la qualité et l'explication des règles afin d'obtenir une liste de discussion respectueuse, démocratique et cadrée. Le résultat est une liste de discussion caractérisée par un niveau peu commun de discipline et de cohésion. Quant à l'utilisation correcte de l'outil, la modération a réalisé un travail patient, pédagogique et systématique, qui a fourni un modèle pour l'expression des contributions sur la liste, les plaçant au meilleur niveau dans l'usage des listes. Tout ceci a représenté aussi un travail de préparation pour l'application future de la méthodologie EMEC, laquelle a apporté par la suite un nouveau cadre de gestion de la liste de discussion.

La réunion de Samaná : l'empathie avant la collaboration

Après les premières semaines de discussion virtuelle sur l'impact social des TIC, une réunion de synthèse a été organisée avec une sélection des participants de la CV, dans le but

de finaliser les discussions entamées sur la liste de discussion et de rassembler les résultats dans un document collectif. Cette réunion expérimentale avait également pour but d'instaurer les conditions mentales nécessaires pour le travail collectif entre les participants et d'intégrer tous les ingrédients qui permettent de la qualifier de « réunion du nouveau paradigme » :

- absence d'« agenda caché » (la réunion n'avait pas d'autres objectifs que ceux mentionnés publiquement) ;
- réunion virtuelle avant, pendant et après la réunion présente ;
- sélection des participants/es selon des critères préétablis⁵, indépendants des facteurs politiques ;
- remise de toutes les informations utiles avant la réunion⁶ (y compris la liste des participants avec leur courrier électronique) ;
- facilitation entre les participants⁷ sans aucune hiérarchie, avec des règles démocratiques définies conjointement par le groupe ;
- processus de participation à distance des personnes non invitées (voir PAD) ;
- mise sur le Web le jour même de l'essence des débats⁸ ;
- absence de « proclamation officielle » ;
- rapport final multimédia réalisé de manière collective et mettant l'accent sur le processus.

En dépit des difficultés résultantes des objectifs très ambitieux de cette réunion, un « esprit de Samaná », propre à la collaboration à distance, a pu se créer parmi les participants présents et se transmettre d'une certaine manière aux participants éloignés à travers les outils méthodologiques de participation à distance.

La réunion finale : évaluer, poursuivre et étendre

La réunion finale aura lieu en février 2001 et servira à la fois à établir le bilan⁹ de l'opération et à assurer la transition vers le nouveau projet appuyé par le CRDI qui poursuit le travail de Mistica dans le domaine de l'impact social des TIC. Olistica, pour Observatoire latino-américain de l'impact social des TIC en action, consiste en la création d'outils méthodologiques pour la mesure de l'impact social des politiques publiques (istico-mètre), la création d'un réseau d'observateurs par pays et l'articulation de ces entités dans une dynamique qui continue de s'appuyer sur la participation de la CV Mistica. Le projet Olistica comporte en outre un travail de recherche-action sur le thème de la facilitation à distance de communautés virtuelles.

Ingrédients d'information

Il existe plusieurs éléments d'information dans le cadre de Mistica : le site Web de présentation, les documents de réflexion, les documents partagés au sein de la CV et le méta-site.

Le site Web : le miroir du projet

Le site Web sert à la fois de présentation du projet, de miroir de chacune de ses composantes, d'outil de travail pour la CV Mistica, de mémoire pour le projet et de soutien pédagogique pour chaque étape du processus. Le site est présenté en quatre langues : espagnol, français, anglais et portugais. Son volume atteint 70 Mégas-octets et il se compose d'environ 600 pages. Le site a connu près de deux millions de visites depuis son origine avec un nombre moyen approchant maintenant les 3 000 visites par jour¹⁰.

Les documents de réflexion produits : recherche !

La chronologie du projet est marquée par la production de documents originaux qui marquent les étapes de la réflexion sur l'impact social des TIC dans la région et sont le fruit d'un travail collectif de recherche à laquelle tous les participants du

projet ont été associés.

Document de départ (de la FPH) : «Maîtrise sociale des technologies de l'information et de la communication», décembre 1998.

Document adapté à la région par la coordination : «Technologies de l'information et de la communication la gestion d'un impact social positif», février 1999.

Document reflétant les discussions au sein de la CV : «Les TIC en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le contexte de la mondialisation», avril 1999.

Document reflétant les discussions lors de la réunion de Samaná : «Lettre à Émile ou le récit onirique de la réunion de Samaná», juin 1999.

Document final : «La «mystique» du travail social collaboratif sur Internet», première version en mars 2000, et dernière version en janvier 2001.

D'autres documents ont été préparés par la coordination, des participants ou des personnes extérieures au projet et sont également consultables sur le site Web.

Le document de la discussion de Samaná est le seul à ne pas posséder le format traditionnel d'un document de réflexion. Il a été conçu librement comme un document à la fois multimédia et romanesque, ce qui lui confère un rôle très particulier de document pédagogique sur la nature du projet qui permet aux personnes intéressées de s'informer de manière à la fois sérieuse et ludique sur la dynamique de ce projet.

Le métasite Mistica : tout ce que avez toujours voulu savoir sur l'impact social d'Internet en Amérique latine et dans les Caraïbes et que vous osez demander.

L'un des objectifs ambitieux du projet a été celui de créer un site de référence regroupant de manière organisée (sous forme

de base de données) l'ensemble des références présentes sur Internet sur la thématique. L'objectif a été atteint et une interface très pratique a été réalisée à cet effet. La base a été chargée avec une centaine de références qui ont été partagées dans la CV et il reste maintenant à trouver le soutien financier pour pouvoir systématiser le chargement de la base et sa maintenance.

Ingrédients d'action

Il existe trois ingrédients consacrés à l'action : les applications pilotes, les recommandations de la CV et, le plus important, tout ce qui se produit en coulisse, directement entre les participants et dont ni la coordination ni la CV ne sont nécessairement informées.

Les applications pilotes : Yanapanakoll et action !

Un appel à propositions a été lancé dans la CV pour sélectionner des applications de terrains qui correspondent aux critères du projet. Des critères très précis ont été établis quant au format et au contenu des propositions et l'appel à propositions a été géré au sein de la CV. Les propositions suivantes, qui ont été sélectionnées par le jury, ont reçu un appui financier provenant du budget du projet.

-Listes de discussion et sites Web sur la santé publique latino-américaine : «Comment ça marche ?» (Brésil).

Réalisation d'un diagnostic initial de l'usage des TIC au sein de la communauté scientifique du domaine de la santé publique en Amérique latine.

- « Où branche-t-on la prise ? » (Venezuela).

Proposition d'apprentissage basée sur l'action-recherche participative sur l'accès, l'usage et la mise en valeur d'Internet, dans des quartiers populaires.

- « Une fenêtre pour la participation citoyenne à la gestion publique » (Nicaragua).

Un système basé sur les TIC pour informer et former les citoyens sur les services publics et leur permettre de canaliser leur voix vers les institutions responsables du contrôle et de la régulation.

- « Droits de l'enfant. net » (Argentine).

Un espace virtuel qui aide à renforcer le mouvement qui travaille pour la défense et la promotion des droits de l'enfant.

- « Communauté virtuelle de recherche et d'apprentissage sur les moyens de communication et de développement national dans le contexte de la globalisation » (Mexique).

Production de contenus et intercommunication par, sur et au sein des communautés indigènes, au bénéfice de la collectivité. Les indigènes doivent cesser d'être l'objet d'études de la part des chercheurs pour devenir les sujets à part entière à travers l'appropriation des TIC.

- « Trame indigène sur le réseau » (Bolivie et Mexique).

Le projet a pour objet l'analyse et l'articulation des mécanismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux d'usage des TIC, pour les peuples indigènes. Le projet va offrir des ressources pour surpasser ces barrières (linguistiques, technologiques, d'organisation et de capacité de financement) et organiser un site de référence indigène.

Meta-ingrédients de Mistica

La méthodologie Emec : comment respecter le temps des membres de la CV ?

Il s'agit de lever les barrières qui freinent la participation aux

conférence électroniques (surcharge d'information, barrière linguistique, contributions hors sujet, manque de connaissance du média) et de réduire le temps nécessaire pour qu'un participant puisse décider de l'intérêt de connaître les détails d'une contribution. Cette première expérimentation a permis d'ajuster les paramètres pour la construction d'une méthode efficace pour la gestion de communautés virtuelles, susceptible d'être appliquée à d'autres environnements.

Le processus Emec fournit une synthèse de chaque contribution, traduite vers les quatre langues ; la contribution originale étant traduite automatiquement par programme vers ces mêmes langues. Toute cette information est organisée et mise sur le Web. Ainsi, chaque participant reçoit un message court et descriptif, dans la/les langue(s) qu'il a choisie(s) et prend la décision, par un simple clic, d'en savoir plus sur cette contribution.

L'automatisation d'une partie du processus avec le soutien d'un système de base de données a permis de réduire les coûts de moitié et a ouvert les perspectives pour un troisième niveau de la méthodologie qui offrira la flexibilité d'adapter les options en fonction des désirs de chaque participant.

La méthodologie PAD : le tout s'unit aux parties

La participation à distance (PAD) est une méthodologie qui permet de relier asynchroniquement une réunion et une communauté virtuelle pour permettre aux membres de la CV qui n'ont pas pu participer à cette réunion de se tenir au courant de l'évolution de celle-ci, et d'apporter leur contribution. Cela passe par l'aménagement, dans l'agenda de la réunion, de temps pour la rétroaction vers ou depuis la CV où sont émis des rapports de synthèse. Les enjeux sont d'importance puisqu'il s'agit de la construction de formes démocratiques nouvelles basées sur les communautés virtuelles.

Même les évaluations sont évaluées dans Mistica !

La nature de la recherche expérimentale ainsi que l'importance donnée au processus ont justifié l'importance accordée aux évaluations faites par les participants, offrant ainsi un

moyen supplémentaire à la CV pour influencer le cours du projet. Des évaluations spécifiques ont été réalisées pour la première phase de discussion, la réunion de Samaná, et les méthodologies Emec et PAD. De plus, deux évaluations génériques ont été réalisées, une à mi-chemin et l'autre à la fin du projet, montrant, dans les deux cas, un fort attachement des participants envers le projet et leur désir de poursuivre ensemble le chemin innovateur et motivant.

Le traitement des langues dans Mistica : chapeau my amigo !

Mener un projet en quatre langues tant au niveau du site Web que de chaque contribution de la liste de discussion n'est pas une mince affaire. Cette originalité du projet Mistica est appliquée à un continent où le nombre de langues n'est pas très élevé et peut préfigurer des méthodologies très utiles pour le continent africain.

Cependant, il faut noter que ce sont les langues prédominantes qui bénéficient de l'expérience et qu'il serait pertinent d'essayer d'évaluer les possibilités d'appliquer ce type d'expérience aux langues indigènes^{1,2}.

Le style Mistica : transparence, responsabilité et collaboration

Le style de gestion de ce projet a joué un rôle essentiel pour souder les relations au sein du groupe de participants et a été un des points les plus appréciés dans les évaluations.

Les considérations éthiques de ce projet sont intimement liées à la relation entre les participants et les ressources de communication associées pour créer le schéma d'articulation, tant à une échelle institutionnelle que personnelle. Elles se formalisent à partir des critères de conduite établis pour la participation. Ces critères cherchent à établir un style de travail collectif, fondé sur la collaboration, la solidarité, le respect de la diversité et de l'équité de genre. C'est pourquoi l'éthique, la responsabilité et l'engagement sont des principes fondamentaux. L'organisation générale du projet a été définie à partir des critères de conduite suivants en ce qui concerne l'intégration,

la participation et le travail collectif.

Participation et transparence active

Dans le processus de construction collective du réseau, les institutions autant que les personnes qui désirent participer, doivent s'intégrer avec enthousiasme, transparence, ouverture et lucidité. Tout cela afin de garantir que chacun participe et soit rétribué de façon égale ou supérieure à son investissement.

Animation et proactivité

Pour se développer réellement, une communauté virtuelle a besoin de personnes qui l'animent, la modèrent, la soutiennent et la coordonnent. Il est attendu de chacun un peu plus que de l'action ou de l'autonomie : la proactivité est la devise !

Plan d'action, horizon et plate-forme commune

Il faut établir une plate-forme commune, un horizon de travail, des principes de base grâce auxquels chaque membre de l'équipe sache où se trouve le pôle magnétique.

Culture de réseau

Elle est caractérisée par :

- l'utilisation rapide et fluide du courrier électronique ;
- le respect de la propriété intellectuelle et de la confidentialité de l'information et de ses sources ;
- l'appréciation et la réceptivité aux critiques et au processus de construction collégiale ou collective ;

- l'importance donnée à la solidarité ;
- l'autonomie et l'autogestion exprimées comme une authentique forme d'enthousiasme dans la participation.

Résultats

Le résultat le plus significatif est la constitution d'un réseau humain, soudé par plusieurs principes communs, disposé à réfléchir de manière collective, à collaborer et à s'organiser afin de trouver des formes d'action sur les politiques publiques dans le domaine des technologies de l'information et la communication, en maintenant l'attention sur les aspects sociétaux.

L'autre résultat important, et qui dépasse le cadre restreint des participants au projet, est celui de la constitution d'un réseau d'information publique constitué par une panoplie d'instruments (le métasite, la veille thématique, la bibliographie, les bibliothèques électroniques, la mémoire des contributions et les documents et fiches de synthèse associés). Élément particulier de cette base de savoirs, la réflexion collective documentée sur l'impact social des TIC dans la région.

L'intense travail d'évaluation fournit un matériau unique pour dériver d'autres produits en forme de leçons apprises. Il reste toutefois un besoin de dépasser les évaluations faites à partir de questionnaires sur le Web, de rencontrer et de faire parler un nombre suffisant de participants pour dessiner avec précision l'impact du projet sur le terrain.

Le projet a permis d'expérimenter, valider et améliorer les propositions méthodologiques innovatrices de gestion à valeur ajoutée de communautés virtuelles. Les schémas théoriques établis pour Emec et PAD ont pu être confrontés avec la réalité du terrain. Cela a impliqué un coût important sur d'autres objectifs du projet, et en particulier cela a pu empêcher la concentration d'énergie et d'intensité pour obtenir la transformation de cette communauté en groupe agissant. Il reste toutefois la conviction que cet investissement à long terme était justifié et qu'il y a les bases maintenant pour un service de gestion réellement efficace tout en maintenant le laboratoire d'expériences de nouvelles formes de démocratie à

distance.

Au-delà des résultats tangibles sur les plans des méthodologies et de l'impact social des TIC, il y a un produit émergent d'une importance fondamentale pour la société civile de la région : le projet a ouvert des chemins originaux et prometteurs pour faciliter la collaboration entre les acteurs de terrain et entre les activistes et les universitaires. Le projet a également ouvert des perspectives concrètes pour la collaboration entre les acteurs du Sud, particulièrement entre l'Amérique latine et l'Afrique. En filigrane, la possibilité que ces groupes puissent gagner en influence au moment où les débats sur la « fracture digitale » s'emparent du champ politique.

Produits de la réflexion du groupe

Qu'est-ce qui a été concrètement dit par le groupe sur la thématique de l'impact social des TIC dans le contexte de la globalisation ? Beaucoup de matériel a été produit et structuré de différentes manières sur le site Web ouvert au public. Voici une synthèse de la partie diagnostic.

L'utilisation du terme « impact » pour parler des relations entre société et TIC a été assez controversé. Certaines personnes contestent le caractère « mécanique » du terme. Ils pensent qu'il implique une relation causale où l'idée de système devrait prévaloir et lui préfèrent donc l'expression « relation société-TIC » où la rétroaction entre les deux termes est plus évidente. La structure matricielle donnée à la thématique entre axes principaux et transversaux a été moins polémique.

Tableau 1 : Thématiques sociales

Cette classification a été très utile au moment de discuter la problématique bien que les « axes transversaux » puissent souffrir de n'être pas « principaux » et que la culture et la langue indigène¹³ puissent se sentir souvent prisonnières d'une tendance très occidentale et donc non neutre de vouloir classer avant de discuter. Le substrat de cette classification qui n'apparaît pas dans le tableau mais qui a polarisé les discussions, a été le thème de la mondialisation.

Il y a eu une vision assez consensuelle de la situation entre les participants, malgré leurs horizons différents. Le paragraphe suivant est une synthèse de ce que cette communauté de penseurs considère.

Le développement de l'usage des TIC dans la région a été et reste remarquable. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, tant en termes de connectivité basique, qu'en terme de formation de communautés virtuelles. Les progrès sont perçus de manière trop simpliste comme un indicateur de l'avancée de la mondialisation. Il faut créer des indicateurs alternatifs qui reproduisent plus fidèlement une réalité complexe (la présence d'une technologie est une chose, mais son usage en est une autre !). Il existe de grandes inégalités entre pays et, à l'intérieur de chaque pays, en termes de possibilités d'accès aux TIC. Des organisations de la société civile ont fait des propositions et développé des pratiques en relation avec les TIC, dans des domaines tels que le genre, les droits de l'homme, les microentreprises, la santé publique, etc. Malheureusement, cela n'a pas été suffisant pour s'assurer que les TIC aient servi d'outil efficace pour améliorer les conditions de vie ou de travail des personnes ou organisations qui les ont utilisées. Le développement et l'application des TIC répondent à différents intérêts (politiques, économiques, sociaux) et, par conséquent, ne sont pas neutres. Ainsi, un défi

permanent est lancé à la société civile pour la recherche de modèles alternatifs, pas uniquement dans le but de développer ses propres expériences et instruments (ce pour quoi la flexibilité des TIC apporte certains avantages), mais aussi pour veiller à ses intérêts et exercer une pression sur les sphères de décision. Il faut prendre en compte les tendances générales du processus de globalisation, pour penser à la manière d'utiliser socialement et utilement les TIC dans la région, en générant un impact social positif. Ceci implique la nécessité de travailler pour que les TIC servent à améliorer les conditions de vie des populations, pour des modèles alternatifs de développement qui respectent la diversité, promeuvent l'équité, soient en harmonie avec l'environnement et permettent un développement humain durable.

Actifs du projet

Le caractère expérimental et participatif du processus de ce projet est adapté au domaine de l'impact social d'Internet où, aujourd'hui, il n'existe pas d'outils méthodologiques qui aient fait leurs preuves. Ce processus s'est développé dans un cadre de cohérence ferme et permanente avec la culture des réseaux, la culture de l'information et une utilisation responsable d'Internet. Cette condition essentielle pour que ce processus conduise à des résultats crédibles dans le domaine des TIC représente une caractéristique du projet qui n'est pas aussi évidente qu'elle n'y paraît¹⁴.

Les efforts structurés pour permettre d'intégrer plusieurs langues et la préoccupation constante pour les aspects de diversité de culture et de genre représentent autant d'atouts pour cette expérience, même si le coût associé à pu parfois fragiliser l'édifice.

L'expérience Mistica a pu démontrer, dans un espace réel, les bénéfices de la collaboration via Internet, en même temps qu'elle a conservé de manière systématique et totalement transparente tous les éléments de l'expérience, en offrant un matériel de recherche précieux autant pour les spécialistes qui y ont participé que pour les personnes extérieures. Le nombre

important de visiteurs est un témoignage de l'intérêt de personnes qui n'ont pas participé à l'expérience mais qui s'intéressent à ses fruits.

Difficultés et limitations

Certains pourront reprocher au projet de ne pas avoir intégré les communautés de base puisqu'il est essentiellement dirigé vers les professionnels et penser que cette façon d'aborder la problématique a pu favoriser la partie recherche au détriment de la partie action. D'autres répondront que la pluralité des actions doit être préservée et qu'il est indispensable de renforcer d'abord les acteurs de la société civile pour qu'ils puissent ensuite jouer leur rôle dans la démultiplication souhaitée. Cependant, la faiblesse des résultats au niveau des actions concrètes donne des arguments aux premiers...

La coordination a connu une difficulté permanente à faire comprendre aux participants/es l'architecture générale du projet et en particulier les plans méthodologiques. Un effort de présentation intense a pu améliorer la situation la seconde année ; cependant, il apparaît que les nécessités pédagogiques d'un projet d'une telle complexité sont très grandes et probablement qu'elles ont dépassé les capacités de la coordination et/ou du budget alloué. Il ne sera pas possible d'ignorer ces nécessités si le projet obtient les soutiens qu'il recherche pour poursuivre son cheminement.

La trop faible participation des membres de la CV¹⁵ a été un élément chronique du déroulement du projet en contradiction avec l'essence du processus. L'expérience montre qu'il ne faut jamais sous-estimer l'impact d'une discussion électronique sur des personnes qui ne contribuent pas à la CV et il serait important de conduire une évaluation à ce niveau pour que les faits soient consolidés. Cependant, un projet qui s'était donné comme horizon d'obtenir une forte proactivité de la part des participants ne peut pas se contenter d'un taux de participants actifs entre 5 % et 40 %. Les méthodologies mises au point ont pu, en protégeant les participants contre la surcharge d'information et en apportant synthèse et modération, induire un effet pervers de passivité. Il apparaît donc qu'un instrument nouveau doit être accolé à la panoplie méthodologique : la

facilitation à distance¹⁶. Le projet Olistica incorpore un premier et modeste effort de recherche dans cette direction.

Un projet qui privilégie le processus aux objectifs et qui permet une nouvelle définition de ses ingrédients en cours de réalisation pose de sérieux problèmes de gestion. La coordination doit de façon permanente établir des compromis entre l'articulation générale du projet et la qualité de chacun de ses ingrédients. L'expérience a démontré que la volonté d'améliorer le site Web ou un seuil de qualité trop élevé pour la méthodologie Emec ont pu représenter une menace pour l'équilibre général du projet. La complexité des objectifs du projet Mistica a sans aucun doute représenté un frein pour ce qui peut être la seule frustration notable des participants : le passage à l'action. Les personnes qui ont répondu aux évaluations reconnaissent toutefois que deux ans représentent un délai un peu court pour pouvoir réaliser tous les objectifs.

Le grand défi de l'après Mistica restera donc de passer du discours à l'action et des schémas explicatifs aux propositions concrètes, dans un contexte où la participation est étendue. Le projet OLISTICA est là pour assumer ce défi, mais il ne pourra seul en assurer la totalité.

Leçons apprises

En premier lieu, l'enthousiasme des membres actifs, la fidélité du groupe ainsi que des témoignages directs montrent que des processus transparents, capables d'impliquer socialement les personnes, sont en mesure de motiver des groupes sociaux à participer à de nouveaux paradigmes pour des réunions virtuelles, des réunions présentielles ou des activités de collaboration.

Le plan de développement d'un projet limité dans le temps et qui se caractérise par une forte interaction entre les participants est sans aucun doute un défi terrible en matière de gestion de projet. Cependant, cette méthode offre beaucoup plus à apprendre que ne le font des activités planifiées de manière traditionnelle. La complexité des processus sociaux mérite d'être reconnue. Chacun doit accepter l'expérimentation pour créer des modèles flexibles et être tolérants face aux

erreurs.

La dernière évaluation montre que la transparence, une transparence volontariste qui a été qualifiée de « transparence active », est une condition nécessaire pour convaincre les participants de s'impliquer dans des processus de ce genre. Malheureusement, ce n'est pas une condition suffisante ! Outre la modération, au-delà de l'animation de la communauté virtuelle et de la conduction efficace des débats, il manque de nouvelles méthodologies pour motiver la participation à distance. Toutefois, il faut être modeste et accepter que tant que la population sera dans une phase d'apprentissage de l'utilisation des outils, la participation sera toujours inférieure à ce qui est souhaité.

La décentralisation de la gestion d'un projet de communauté pourrait être un élément clef pour améliorer les niveaux de participation.. mais elle est aussi peu compatible avec les schémas traditionnels de gestion de projets où la responsabilité des directeurs de l'organisme exécuteur est lourde.

Quoiqu'il en soit, une demande existe, peut être même une nécessité, pour la création d'espaces innovateurs de ce type. La CV est très critique, parfois impatiente, mais elle aspire à bénéficier des meilleurs produits de cette expérience essayant, en toute légitimité, de l'orienter dans la direction de ses centres d'intérêt. Il est impératif que la coordination démontre par les faits (pas seulement dans son discours) qu'elle accepte la critique et qu'elle est tout à fait disposée à intégrer les demandes de la CV dans l'élaboration dynamique du projet. C'est le prix de la crédibilité de la coordination et de l'identification de la CV avec le projet, clef de son succès.

Conclusions ?

Lorsque l'on se concentre sur le processus plutôt que sur le résultat, il est évident que les conclusions restent très ouvertes. Il serait normal que les spécialistes de la relation TIC-société soient les premiers à proposer des édifices sociaux caractéristiques du nouveau paradigme de la société de l'information. Dans ce processus de construction, le Sud en général et l'Amérique latine et les Caraïbes en particulier ne doivent pas attendre qu'arrivent des modèles du Nord pour ensuite les

adapter ! Le modèle Mistica prétend être une construction collective représentative des particularités et cultures de la région d'Amérique latine et des Caraïbes et, à ce titre, sera plus valable que tout autre modèle développé ailleurs dans le monde. Évidemment, il peut et doit s'enrichir d'autres modèles provenant d'autres lieux et réciproquement, il peut apporter à la construction mondiale de nouveaux modèles sociaux qui savent intégrer les TIC comme un élément positif pour une société plus responsable et plus juste. Cependant, comme tous les efforts de construction sociale, Mistica est un chemin ouvert, sans clôture et personne ne sait clairement où il s'arrête..

Si nous ne le construisons pas ici, d'autres viendront de l'extérieur et nous emmèneront sur leurs propres chemins.

Si nous ne le construisons pas ensemble, d'autres vont nous imposer leurs règles.

La bonne voie est de collaborer et de déterminer ensemble notre propre chemin comme une communauté, un pays, une région, une sous-région..

«Marcheur, il n'y pas de chemin tout tracé, le chemin se trace en marchant ».

(Antonio Machado, poète sévillan, 1875-1893).

Daniel Pimienta
Association Réseaux et Développement (Funredes)

Annexe 2

Déclarations issues de rencontres des acteurs citoyens des TIC

Déclaration de Bamako, 25 février 2000

www.anais.org

Réunis dans la capitale du Mali du 21 au 26 février 2000 dans le cadre de la Rencontre de Bamako 2000 tenue sous la présidence de M. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali et de M. Guy-Olivier Segond, président du conseil d'État de la République et canton de Genève,

les participants issus des différentes composantes de la société,

- pouvoirs publics,
- collectivités locales,
- secteur privé,
- monde associatif,
- milieux universitaires,
- organisations régionales, internationales, bilatérales et multilatérales,
- femmes,
- jeunes,

prenant acte des multiples déclarations et résolutions relatives à la promotion, à l'utilisation et à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) émises lors de précédentes rencontres consacrées à la société de l'information par diverses instances,

ont adopté le texte suivant dit «Déclaration de Bamako

2000».

Le réseau Anais constitué en 1996 à l'issue de la Rencontre de Genève (Suisse) a permis d'articuler, dans un nouveau partenariat, les compétences des différents acteurs de la société de l'information et du développement. Le Réseau Anais a notamment fourni la possibilité de confronter les analyses des usages des TIC et de capitaliser les leçons tirées des expériences du terrain.

À l'issue de ces quatre années, il ressort du recensement, de l'observation et de l'analyse des activités mises en œuvre sur le terrain par les différents acteurs, quelques enseignements majeurs. Les technologies de l'information et de la communication :

- constituent le premier champ majeur de coopération internationale que les pays abordent en même temps mais à partir de contextes différents en raison des disparités considérables dans leurs moyens financiers, dans leurs capacités de contrôle de l'environnement technologique que reflète le déséquilibre des flux d'information ;
- ont un effet de levier important sur le développement lorsque les technologies et les contenus sont adaptés aux différentes attentes et appropriés par ceux qui les expriment en tant qu'utilisateurs et acteurs,
- sont accessibles même aux pays et aux groupes sociaux confrontés à des difficultés économiques et sociales notamment en raison de leur coût relativement limité,
- rendent possible de nouveaux mécanismes d'échanges et de partenariat qui contribuent à une meilleure compréhension et au renforcement des relations entre les peuples,
- offrent des possibilités d'expression, de créativité et de reconnaissance à tous ceux qui sont isolés socialement, géographiquement, culturellement et qui éprouvent des difficultés à occuper la place qui leur revient dans la société,
- constituent un important facteur de transformation des sociétés et de fonctionnement des institutions.

En se fondant sur ce constat, les participants appellent à la reconnaissance de dix principes de référence et à la mise en place des mesures concrètes qui les accompagnent :

1. la mise à disposition à tous les citoyens de l'accès aux services d'information leur permettant d'utiliser les réseaux dans un esprit de service public et garantissant la parité d'accès homme/femme ;
2. le droit à l'expression et à la protection des informations relevant du domaine public mondial afin de garantir le droit inaliénable de tout citoyen d'accéder à l'information diffusée sur tous les supports, y compris les nouveaux supports multimédia, et d'utiliser librement le patrimoine informationnel de l'humanité ;
3. la diversification de l'offre technologique par la levée des obstacles réglementaires au développement des infrastructures et des outils de communication pour répondre aux besoins et aux situations spécifiques des citoyens et des pays ;
4. la mise en œuvre de stratégies d'investissement et de financement incluant des politiques fiscales incitatives pour l'aide à la création de contenus et la démocratisation de l'accès ;
5. la promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle comme moteur des processus de développement de contenus à usages locaux et internationaux ;
6. la recomposition du rôle des acteurs pour laisser davantage d'espaces aux initiatives de la société civile et aux entreprises privées qui doivent jouer le rôle moteur de la société de l'information, l'État devant pour sa part mener une politique volontariste visant à assurer les conditions cadres les plus favorables à l'épanouissement de ces initiatives ;
7. la consolidation de nouvelles formes de partenariat fondées sur la complémentarité entre les différentes catégories d'acteurs, les pôles d'excellence et les diverses régions du monde ;
8. la mise en réseau des pratiques enrichissantes et des leçons apprises pour constituer un capital d'expériences et de connaissances utiles pour consolider la coopération décentralisée ;
9. la formation et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans les domaines prioritaires pour le développement durable ;

10. l'instauration d'un débat démocratique sur les nouvelles réglementations devant s'appliquer aux questions éthiques, au développement des infrastructures technologiques, aux contenus et aux usages.

Sur la base de ces principes, les participants s'entendent pour formaliser un plan d'action basé sur les travaux des ateliers de Bamako 2000 dénommé « Plan d'action Bamako 2000 ». Ils appellent la société civile, les pouvoirs publics, les entreprises et les organismes concernés du monde entier à les rejoindre dans cette dynamique, chacun étant invité à mettre en œuvre ce plan d'action dans son domaine d'activité et à son niveau de responsabilité. De son côté, le réseau Anais s'engage, avec l'ensemble de ses partenaires, à rechercher les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la concrétisation de ce plan, notamment par la création d'accès communautaires dans les 701 communes du Mali.

À l'issue de ces travaux, les participants :

- prient les ambassadeurs présents à Bamako et les organisations internationales de transmettre cette déclaration à leurs autorités en leur demandant de s'engager dans la mise en œuvre des décisions et du plan d'action adopté à Bamako 2000 ;
- invitent l'Union européenne à accorder davantage d'importance au développement de la société de l'information dans les pays ACP dans la mise en œuvre de la nouvelle convention de Lomé ;
- prient les collectivités locales de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des actions envisagées ;
- invitent le secteur privé à s'associer à la mise en œuvre du plan d'action ;
- demandent expressément aux présidents Alpha Oumar Konaré, Guy-Olivier Segond et Mamadou Tandja de transmettre cette déclaration aux autres chefs d'État et de la porter à l'attention des participants de Global Knowledge II qui se tiendra très prochainement à Kuala Lumpur ;
- prennent acte de la décision de mettre en place un mécanisme permanent de coordination des réseaux Anais, Funredes et E@CN, ouvert à tous les partenaires intéressés, et implanté

sur plusieurs continents pour faire valoir les compétences et les propositions de la société civile auprès des entités concernées.

Ils conviennent d'élaborer un calendrier de rencontres non limitatif appelé à être enrichi par d'autres partenaires. Dans un premier temps, ils répondront favorablement aux invitations officielles suivantes :

1. Octobre 2000 : rencontre Global 2000 à Barcelone (Espagne) à l'invitation de l'Association européenne des réseaux citoyens (E@CN) ;
2. Novembre 2001 : Conférence internationale sur le thème «Cyber-citoyenneté et coopération décentralisée» à l'invitation du réseau Anais au Sénégal et du conseil régional de Dakar ;
3. Automne 2003 à Genève (Suisse) : Conférence mondiale de la société de l'information à l'invitation de la République et canton de Genève.

Ils remercient enfin :

- le gouvernement de la République arabe d'Égypte de l'engagement qu'il a pris, à la Rencontre Bamako 2000, de consacrer les moyens nécessaires pour coopérer avec les pays africains dans le domaine des technologies de l'information ;
- les autorités maliennes, et en particulier le président Alpha Oumar Konaré, pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à l'occasion de Bamako 2000.

Manifiesto de Papallacta, Équateur, 31 mars 2000

http://www.tele-centros.org/manifiesto/manif_sp.html

Nuevo Internet para todos

El acceso adecuado a las telecomunicaciones, a la información digitalizada y a la oferta de bienes y servicios vía Internet es una necesidad en nuestra era de Redes. En el pasado, el término «adecuado» o «básico» se refería al servicio telefónico de voz en el año 2000 también incluye el acceso a la información a través de redes y los servicios de telecomunicaciones por medio de la Internet. Los ciudadanos con conocimientos de computadoras y que puedan utilizar la información y la tecno-

logía agregan valor al saber colectivo de todo el país. Algunos países ya han orientado sus políticas públicas para incluir el acceso universal que incluye la Internet.

Dada la creciente disparidad en la riqueza y el ingreso y el costo de los servicios de comunicación, información y uso de la Internet, la mayoría de personas no tienen posibilidad de acceder a estos servicios. Los gobiernos de cada país y sus entidades regulatorias de telecomunicaciones deben garantizar el acceso universal para todos los ciudadanos y organizaciones independientemente de su ubicación geográfica, pagando un costo razonable. Esto se puede lograr por medio de una combinación entre la competencia entre proveedores comerciales y los de tecnologías de cómputo más potentes y baratas.

Las organizaciones que dan servicios al público están demandando una política regulatoria que reduzca las actuales inequidades para el acceso y uso de los servicios digitales e información. Estas organizaciones incluyen escuelas, universidades, bibliotecas públicas, centros de salud, centros y organizaciones comunitarios, telecentros y grupos sin fines de lucro que trabajan proporcionando acceso a las nuevas tecnologías de la información y comunicación (ICT).

Tele-centros.org es comunidad de instituciones y personas que apoyan el desarrollo de telecentros comunitarios en América Latina y el Caribe que ha trabajado por varios años dando conectividad y diferentes tipos de servicios de Internet a muchas comunidades marginadas en la región. Tele-centros.org recomienda las siguientes políticas como un ejemplo de cambios regulatorios que deberían ser consideradas para concretar estas metas.

1. El servicio universal, incluyendo la telefonía básica y el acceso al Internet deben ser componente de un marco regulatorio de todos los países.

2. Las regulaciones domésticas deben reconocer la legitimidad de los acuerdos especiales y descuentos a favor de organizaciones e instituciones educativas, sociales y culturales que proveen acceso o facilitan el uso del Internet para la

mayoría de la gente que al momento se encuentra sin este servicio.

3. El acceso a servicios avanzados y de banda ancha deben estar disponibles para pueblos rurales y lejanos.

4. Cuando una nueva tecnología de telecomunicaciones solicita permiso o licencia gubernamental, los grupos que proveen acceso público deben ser abordadas mediante un tratamiento especial, que incluya descuentos favorables para conectividad y equipos que sean necesarios para su uso.

5. Asignar espectros electromagnéticos sin licencia para uso público con el propósito de aumentar la conectividad en comunidades rurales y lejanas de cada país, o en otros lugares que carecen de estos servicios y tienen muy pocas o ningunas alternativas en el mercado.

6. Establecimiento de un grupo consultivo dentro de ITU que provenga del sector de acceso público que estará informado sobre las nuevas tecnologías y los cambios logrados en las políticas que afectarán a los grupos mencionados en el punto 2 como objetivos.

7. Crear un foro para el diálogo abierto de manera que los grupos y organizaciones de la sociedad civil tengan la oportunidad de influir en las políticas sobre telecomunicaciones públicas.

Si estás de acuerdo con este manifiesto, ¡APÓYALO FIRMA AQUÍ ! o envía tu comentario a manifiesto@chasquinet.org

Este Documento fue elaborado en la Reunión de Planificación : TELELAC «Lecciones aprendidas por los telecentros y fortalecimiento de sus acciones al servicio de la sociedad civil », Papallacta, marzo 25 – 31 del 2000.

Annexe 3

Global 2000 :

Naissance d'un partenariat mondial des réseaux
citoyens en ligne à Barcelone, novembre 2000

<http://www.cnglobal2000.org/conclusions.htm>

The Global CN Partnership Agreement

Accepted proposal at the Closing Session of Global CN2000.,
Nov 4, 2000

What the Global CN Partnership can be ?

- A new experimental framework to be invented together (instead of copying traditional formulas).
- A partnership open to CN organizations and individuals and also academic, public and private organizations
- Sharing common values and aims also open to change.

Initial values and aims..

- Promoting innovative social change through the effective use of ICTs.
- Promoting a bottom-up approach to our joint activities and events.
- Getting community networkers into policy debates and dialogues at the local, national, and global levels.
- Shifting the main focus in ICT development from people as «consumers» to citizens, and active participants in the knowledge society.
- Addressing the real issues behind achieving equitable and effective access to the Internet, its tools and benefits.
- Promoting a multilingual and multicultural Internet.

- Develop new models of sustainable local development using ICTs to empower people.
- Helping to design a partnership culture among community networkers, private enterprise, public sector, universities and relevant agencies.

Activities framework

- Thematic (e.g. education, access, media, etc.).
- Territorial (e.g.local, regional, transnational...).
- Events.
- Trails open to all events, (e.g. Dakar 2001...).
- A focus meeting (e.g. Global CN2001, Buenos Aires, Global CN 2002 Canada...).
- Actions and Projects.
- Cn Portal.
- Online Resource Center.
- CNLab...
- Evaluation of the results.

Organization framework

- A Congress that makes decisions.
- Open Steering Committee.
- Regional participation.
- Thematic working groups.
- Self-selection.
- Personal commitment to specific tasks.
- Program continuity.
- GCN2001 local Organizing Committee.

Exploring new funding models

- Current models of funding, charity based or welfare state based are insufficient.
- A social entrepreneurship partnership like the CNs needs a different kind of funding.
- Exploring the « social venture capital » model. How about a Global CN Fund ?

Next Steps...

- Steering Committee first open meeting.

Barcelona, Nov 4, 16h.

Agenda :

- Global CN2001 initiative and organizing priorities.
- Thematic working groups proposals.
- Global CN Partnership tools.

...

Annexe 4

Charte d'« I3C, fédération française de réseaux citoyens

de l'Internet créatif, coopératif et citoyen »

Dans un contexte de fascination du gotha économique, médiatique et politique pour les technologies de l'information, des hommes et des femmes, qui tous, à titre individuel ou au sein de collectifs, réfléchissent ou agissent autour de ces outils, veulent faire entendre une autre voix et valoriser des pratiques alternatives. Au cœur de leur démarche, quelques convictions fortes :

Les technologies, loin d'un positivisme à la mode, ne sont pas systématiquement source de progrès. Au cœur des grandes batailles économiques et financières contemporaines, elles participent d'un monde toujours plus marchand, dans lequel la notion de bien commun se délite face aux logiques spéculatives. Elles sont mêmes parfois source de danger pour le fondement même de nos démocraties, en s'attaquant au socle des libertés individuelles ou collectives.

À l'inverse, Internet et le multimédia, outils d'expression, de partage de savoirs et de participation peuvent constituer un vecteur de changement et de créativité collective puissant. Une multitude de micro initiatives, portées par des individus, associations, mouvements civiques, collectivités locales, syndicats montrent que l'information partagée peut générer des richesses collectives qui échappent à la simple mesure économique. Insertion sociale, démocratie locale, nouveaux territoires, changement du rapport au pouvoir, communauté de connaissance, etc., autant d'exemples où les technologies de l'information peuvent servir des logiques citoyennes et solidaires.

Dans cette perspective, ces hommes et ces femmes décident d'ouvrir un espace de mutualisation de leurs pratiques et

de leurs réflexions, qui leur permette de mieux les diffuser, d'être plus ambitieux dans leurs démarches et d'apprendre ensemble.

La charte ci-dessous est l'acte fondateur de cet espace d'interconnexion, ouvert à tous ceux qui en partagent les valeurs. Elle s'articule autour de valeurs, constats et propositions.

Les valeurs

Créativité

- L'outil seul n'invente rien, c'est l'individu, dans ses usages, qui crée de la richesse matérielle, immatérielle.
- Formation, information, lecture critique, appropriation des outils favorisent cette créativité.

Coopération

- Si l'outil est individuel, la construction de l'intelligence est collective.
- L'envie d'agir ensemble, la confrontation des points de vues génèrent un sens partagé.
- Les outils doivent être des leviers de coopération et de travail en réseau pour ouvrir organisation et pouvoirs.

Citoyen

- Équité et droits des personnes sont une condition nécessaire.
- Par l'autonomie de pensée et d'action, l'individu est acteur de ses propres choix.
- La responsabilité individuelle, collective envers les générations futures est un apprentissage.
- La solidarité et la recherche de l'intérêt général traversent chacune de ces valeurs.

Les constats

La mutation accélérée de la société liée aux technologies de l'information se traduit par :

L'omniprésence de l'information dans nos sociétés

Nos économies, nos modes d'organisation, nos pratiques éducatives, culturelles et artistiques.. Tous les champs sociétaux sont de plus en plus influencés par les flux d'information.

Une inégalité croissante d'accès aux usages et aux outils

La société de l'information nécessite des réseaux de communication, des matériels, une maîtrise des contenus, une appropriation des outils, une culture de l'écrit. Leur partage entre territoires, classes d'âge et groupes sociaux est de plus en plus inégal. Au côté d'une approche de plus en plus consommatrice de l'information, il y a un déficit de l'accompagnement qui permet l'appropriation des outils et la construction du jugement.

La faiblesse des clés de lecture de l'action publique et associative

Dans une société mondialisée, complexe et en évolution accélérée quels sont les nouveaux biens publics, quels sont les services d'intérêt général, quelle est la place des élus et des citoyens ? Les initiatives et les compétences citoyennes manquent singulièrement de mutualisation et de valorisation. Quant aux acteurs publics trop souvent ils ignorent à prendre en compte les nouveaux modes participatifs susceptibles de changer la relation entre l'individu et la chose publique.

Un écart croissant entre les technologies et les besoins sociaux

La logique actuelle de développement des technologies privilégie la consommation des matériels, des logiciels, des médias, des loisirs. Logiciel libre, web coopératif, réseaux en ligne de partage de savoir témoignent d'autres besoins qui ne sont pas suffisamment pris en compte par la recherche-développement

publique et privée.

Les axes de propositions

Alors que les initiatives citoyennes liées aux technologies de l'information se multiplient, I3C propose à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de :

1. Mutualiser les expériences.
2. Donner de la visibilité aux pratiques et aux valeurs.
3. Organiser l'observation et l'évaluation des pratiques innovantes.
4. Contribuer à la formation des acteurs politiques sur les enjeux des TIC.
5. Construire une demande technologique issue des besoins sociaux et citoyens.
6. Être relais en France d'initiatives similaires menées en Europe et dans le monde.

Paris, 21 mai 2001

www.i3c-asso.org

Annexe 5

Dot force (digital observatory task force) :

contribution du secteur non lucratif

français et francophone, 22 mars 2001

Contexte : réuni à Okinawa en juillet 2000, le G8 a jugé bon de créer une structure temporaire destinée à élaborer des propositions pour lutter contre la fracture numérique Nord-Sud. Cette structure, intitulée Dot Force (digital Observatory Task Force) a pour particularité d'associer, outre les gouvernements, des représentants du secteur privé et du secteur non lucratif. Le gouvernement français a demandé à Vecam d'être le partenaire non lucratif français. À ce titre, Vecam a animé un groupe de travail à travers un forum (<http://www.le-forum.net/www/info/assoc-dotforce>) qui a produit la contribution ci-dessous.

Pour plus d'information : www.vecam.org/dotforce.htm

Introduction

La fracture numérique, concept à la mode s'il en est, ne peut être comprise que par une remise en perspective sociétale.

D'une part, elle recoupe des fractures sociales, économiques et politiques, au Nord comme au Sud. De ce fait, lutter contre la fracture numérique ne peut servir de mesure dilatoire à des réformes radicales (exemples : démocratisation et mise en place de l'état de droit au Sud, sortie de la crise de la démocratie représentative au Nord ; annulation de la dette des pays du Sud, politique de la ville au Nord, etc.).

D'autre part, la fracture au Nord comme au Sud, n'est pas tant numérique qu'informationnelle et culturelle. Connecter les individus ne suffit pas à faire d'eux des citoyens intégrés, actifs, créatifs.

Aussi, le numérique n'est pas IA solution, il est un accéléra-

teur d'une transformation sociale, culturelle et politique pensée et voulue.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les propositions qui suivent.

Cadre réglementaire et politique

Internet et service universel

Analyse

La question de la fracture numérique, au Nord comme au Sud, ne peut être envisagée qu'en s'inscrivant dans le cadre minimaliste du service universel. L'accès à la société de l'information doit par principe être offert à chacun. À l'évidence, si cet accès universel reste un objectif de long terme, il doit servir de cadre aux choix politiques et économiques. Dans cette perspective, le rôle de la puissance publique – État et collectivités locales – est essentiel.

Dans de nombreux pays du Sud, les entreprises de télécommunication, filiales de sociétés étrangères du Nord, ont des pratiques hégémoniques qui vont à l'encontre et de l'intérêt du consommateur et de missions de service public. La fin des situations monopolistiques, attendue, doit être accompagnée par un cadre réglementaire incluant des mesures de contrôle des règles de concurrence et des obligations de service public. Les expériences déjà menées dans plusieurs pays du Sud montrent que la sortie de situation monopolistique ne débouche pas automatiquement, loin s'en faut, sur une baisse des prix ou une amélioration du service au consommateur.

Proposition

Les déclarations de l'ACC (Administrative Committee on Coordination) de l'ONU du 15 septembre 1997 (<http://acc.unsystem.org/-documents/joint.statements/9724387e.pdf>) sur « l'accès universel aux services de communication et d'information de base » et du 24 mai 2000 (<http://acc.unsystem.org/-documents/joint.statements/acc-ict.pdf>) sur « les TIC et le développement » peuvent servir de

point de départ à un travail mené par les pays du G8 en coordination avec l'ONU pour définir au niveau international la notion de service universel dans la société de l'information.

Celui-ci doit être compris à deux niveaux :

- accès à un prix abordable, non discriminatoire, continu aux techniques de communication (téléphone, réseau, courrier électronique, etc.) ;

- accès à certains contenus, savoirs que l'on peut considérer comme biens publics et qui sont vecteurs de démocratie, de citoyenneté et de transformation culturelle (services de l'administration, documents administratifs, éducation, etc.).

Ceci implique concrètement de :

- permettre la diffusion de contenus à partir du Sud à des coûts et dans des conditions techniques du même ordre qu'au Nord ;

- favoriser la mise au point ou l'utilisation de solutions techniques qui optimisent la répartition des flux d'information sur les réseaux numériques.

Dans les pays du Sud, les efforts combinés de la puissance publique, des acteurs privés et du tiers secteur associatif peuvent tendre vers ce service universel par le déploiement d'infrastructures et la multiplication des points d'accès publics à Internet et aux autres outils. L'équipement d'un terminal connecté à un téléphone pour chaque communauté (village ou quartier de ville) est un objectif raisonnable.

Les cahiers des charges pour les opérateurs doivent comprendre des obligations de service public et s'appliquer avec la même exigence aux sociétés souvent monopolistiques, filiales de groupes du Nord.

Le développement des fournisseurs d'accès non lucratifs et communautaires (freenet, communities networks, etc.), ainsi que le regroupement de ces acteurs, de manière à pouvoir négocier de la bande passante dans de meilleures conditions auprès des câblo-opérateurs, doivent être appuyés par la puissance publique, au Nord comme au Sud.

Réactualisation et adoption internationale de la Charte populaire de la communication

Analyse

L'ensemble des droits et devoirs liés à l'entrée dans l'ère informationnelle doit pouvoir bénéficier d'une protection juridictionnelle. Aujourd'hui ils font l'objet soit d'un vide juridique, soit de régimes extrêmement divers d'un pays à l'autre.

Proposition

En s'inspirant largement de la charte populaire de la communication (cf. <http://www.pocharter.net/>), il s'agit d'élaborer et de donner force de droit à un texte couvrant aussi bien les questions du droit à la connaissance que celles du droit à la diversité linguistique ou au respect de la vie privée.

Création d'un fonds de solidarité pour la société de l'information

Analyse

Face à une approche purement marchande de la problématique, le caractère non solvable à court, voire à moyen terme, de la demande des pays aujourd'hui exclus de la société de l'information risque de constituer un obstacle définitif. Pour sortir de cette voie sans issue, et enclencher un cycle de développement dans lequel les entreprises trouveront à terme leur compte, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de financements publics transitoires.

Ces mécanismes permettraient en outre de rééquilibrer la vision d'Internet en revalorisant le point de vue du profit social par rapport au point de vue du profit financier.

Proposition

Mise en place d'un fonds de solidarité pour la société de l'information.

Ce fonds doit être géré sous forme quadripartite, impliquant les gouvernements, à travers les organisations interna-

tionales ayant initié des démarches sur le fossé numérique, le secteur marchand, les Ong et les associations de l'Internet solidaire et citoyen. Cette gestion peut se faire sous forme décentralisée, par le biais de guichets en réseaux, l'UIT retrouvant un rôle important dans l'articulation de ces pôles.

Les objectifs de ce fonds visent à :

- cofinancer prioritairement les infrastructures là où le secteur marchand seul n'ira pas. Un système d'abondement peut être imaginé, le fonds apportant un complément financier aux investissements privés dans les zones considérées comme non solvables, ceci afin d'encourager un développement mixte – privé, public ;

- cofinancer la mise en place de points d'accès publics aux technologies de l'information, anciennes et nouvelles ;

- cofinancer le développement de fournisseurs d'accès indépendant et non marchands ;

- cofinancer la formation de formateurs permettant un développement autonome des pays du Sud ;

- cofinancer les projets et les usages apportant une plus value sociale (exemples : insertion des femmes dans le tissu économique, alphabétisation, etc.).

Les critères de ce fonds : ne peuvent être financés que des projets qui respectent la charte populaire de la communication (cf. supra) et satisfaisant donc notamment aux critères suivants : liberté d'accès et protection des données personnelles etc.

Financement du fonds de solidarité pour la société de l'information

Analyse

Les mécanismes traditionnels de financement des actions portées par les ONG internationales et les organisations gouvernementales ont montré depuis longtemps leurs limites.

Si l'entrée dans la société de l'information est considérée comme un service universel, elle implique l'utilisation des outils fondamentaux de puissance publique, à savoir la taxation.

La fracture numérique étant – parmi d'autres – une question globale, appelant des réponses globales, elle implique indirectement la création d'une fiscalité supranationale. Il ne s'agit

pas ici de remettre en cause la souveraineté des États dans la levée de l'impôt, mais de penser une articulation à l'échelle internationale des outils fiscaux lorsqu'il s'agit d'enjeux liés à la mondialisation.

Proposition

Le fonds peut être nanti selon différents mécanismes de finance publique.

* Taxation à hauteur d'un pourcentage limité (0,5 % par exemple) des activités économiques liées aux activités de la société de l'information. Les pays du G8 pourraient commencer par s'appliquer à eux-mêmes cette taxation, constituant ainsi une avant-garde avant que cette taxe ne s'applique à l'échelle mondiale.

* Taxation sur les ressources résultant de l'attribution des noms de domaine. En effet, les noms de domaine sont des biens publics qui sont aujourd'hui concédés sans contre partie à des intérêts privés. Cette taxation peut s'effectuer à travers deux mécanismes non concurrents. Le premier implique soit l'accord de l'Icann, soit la remise en cause de sa position monopolistique :

- prélèvement systématique d'un pourcentage sur les revenus de l'attribution des noms de domaines ;
 - mise en place d'un nouveau suffixe de nom de domaine.
- Exemple : is (pour Internet solidaire).

Les revenus de l'attribution de cette classe de noms de domaines seraient entièrement affectés au fonds de solidarité, une fois déduit les coûts (marginiaux) de gestion par une entité fiable, c'est-à-dire indépendante de tout intérêt d'un État. Ces noms ne seraient attribués qu'à des personnes physiques ou morales souscrivant à une charte d'Internet solidaire.

* Taxation spécifique du rapatriement des bénéfices réalisés par les entreprises de télécommunications du Nord, via leurs filiales au Sud.

* Sur le modèle italien, le produit de la vente des licences de nouvelles générations de technologie (hier téléphonie mobile,

aujourd'hui boucles locale radio, etc.) doit être en partie reversé au Fonds de solidarité pour la société de l'information.

La première taxe produirait à l'évidence des revenus sans commune mesure avec la seconde.

L'idée d'une taxation sur les flux d'information doit au contraire être évitée, car elles porterait préjudice à ceux qui sont déjà le moins partie prenante de la société de l'information conduirait à limiter l'accès aux biens culturels et, au final, irait à l'encontre de l'objectif de réduction de la fracture numérique.

La troisième approche, déjà expérimentée par l'Italie à l'égard de la fracture numérique interne à ce pays, est facilement extensible à la lutte contre la fracture numérique Nord-Sud.

Abaissement de la taxation des ordinateurs assemblés ou construits

dans les pays du Sud et taux préférentiel pour des usages participant

au développement de l'économie locale et/ou à la réduction de la fracture numérique

Analyse

L'entrée des technologies de l'information dans un pays du Sud constitue un puissant outil de développement et un levier de croissance. À ce titre, les entreprises qui fabriquent ou qui assemblent sur place ces outils doivent bénéficier d'une exemption fiscale. Alors que dans les pays du Nord, la puissance publique a joué un rôle fondamental dans la recherche et le développement des TIC, il faut qu'elle puisse jouer un rôle dans le développement industriel au Sud.

Simultanément il faut éviter deux écueils :

- priver les pays du Sud de maigres recettes fiscales dont elles disposent ;

- favoriser la pénétration des produits du Nord sans permettre le développement endogène des pays du Sud.

Ceci implique que des efforts fiscaux soient menés pour encourager pour le moins l'assemblage, pour le mieux la construction de matériel sur place, avec le transfert de savoir-faire que cela implique. Une véritable économie de l'assemblage

pour la consommation intérieure doit être développée, en particulier en Afrique et en Asie.

Par ailleurs, alors que la mode est au recyclage du matériel du Nord, recyclage qui présente des externalités fortes (frais de transport, impact écologique, impossibilité de trouver les softs adaptés, etc.), l'accès à du matériel neuf pour les pays du Sud doit rester l'objectif.

Proposition

À titre transitoire, les États dits en voie de développement, peuvent alléger la fiscalité sur la vente des ordinateurs et de tous les outils liés aux TIC qui sont fabriqués ou assemblés sur place et qui sont donc générateurs de développement pour l'économie locale.

Une taxation modulable peut également être imaginée en fonction du secteur auquel il est destiné et de son niveau d'utilité sociale (exemples : exemption pour le secteur éducatif, faible taxation pour le secteur associatif et communautaire, etc.).

Le recyclage des matériels du Nord ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel car il présente trop d'inconvénients, le transfert de chaînes de fabrication d'ordinateurs déjà amorties étant de loin préférable.

Infrastructure et accès

Connectivité et formation : privilégier les points d'accès publics, portés par des acteurs communautaires

Analyse

La question de la connexion semble insoluble dans les pays du Sud, dès lors qu'on demeure dans une approche individualiste et marchande. À l'évidence, resteront non solvables et donc non connectables pour des décennies des pans entiers de population dans de nombreux pays du Sud (et parfois dans certains pays du Nord).

Seule la mise en place de points d'accès publics, utilisables par un village, un quartier semble à court terme pouvoir

répondre à la nécessité de ne pas exclure des territoires et ce faisant des populations.

Encore faut-il s'entendre sur le type de points d'accès publics dont on parle. Il peut s'agir :

- de points privés, cybercafés et surtout télécentres qui permettent de transformer à moindre coût des points d'accès au téléphone en point d'accès Internet ;
- de points purement publics, développés par l'État ou les collectivités locales (exemple : les efforts du gouvernement malien pour avoir 701 PAP, un par municipalité) ;
- de points communautaires, portés par les associations formelles ou informelles locales

À l'évidence les trois démarches sont complémentaires et utiles et doivent être encouragées.

En termes de plus value sociale, les expériences au Nord comme au Sud, montrent que seul l'outil accompagné par une forte présence de formateurs techniques et d'accompagnateurs aux usages, et son insertion dans un tissu de vie locale permettent d'en faire un vrai levier de transformation de la vie locale et de développement.

Proposition

Les efforts financiers, publics et privés, doivent se porter en premier lieu sur l'évolution de centres communautaires proposant accès au téléphone, à Internet et au multimédia, articulés le cas échéant avec des universités ou centres de recherche technologiques, des ONG, des groupements socioprofessionnels, etc. C'est là augmenter les chances de disposer non seulement d'un accompagnement humain et de formateurs, mais aussi d'usages répondant à de véritables besoins de la communauté, en termes de développements économique, social et culturel. Ces efforts financiers peuvent s'appuyer entre autres sur des facilités de crédit spécifiques.

Faciliter l'accès au téléphone et à Internet dans les zones rurales par la voie radio

Analyse

De nombreuses expériences en Asie comme en Afrique et en

Amérique latine montrent la pertinence de la combinaison de différents médias (téléphonie mobile, radio, Internet, etc.), en particulier dans les zones rurales où les infrastructures filaires n'arrivent pas.

En particulier, l'installation de centres radios communautaires en zone rurale joue un triple rôle :

- ils permettent de relayer par voie des ondes les contenus Web et des messages électroniques, inaccessibles au plus grand nombre ;

- ils jouent un rôle dans la formation ;

- ils permettent d'associer Internet à l'oralité dans des pays de tradition orale et où l'analphabétisme reste très important.

Aujourd'hui le développement de ces centres radios communautaires butte trop souvent sur le prix des licences radios, prix pensé pour le secteur commercial.

Proposition

Les pays du Sud doivent pouvoir encourager l'attribution de licences radios à des prix inférieurs à ceux du marché pour les radios communautaires jouant un rôle dans la réduction de la fracture numérique. Les pays du Nord doivent pouvoir appuyer financièrement (par un mécanisme d'abondement) ces efforts financiers consentis par les pays du Sud.

Capital humain et savoir

Privilégier la formation

Analyse

Au-delà de problèmes d'infrastructure et d'accès, le manque de compétences aussi bien en termes techniques que d'animation dans certains pays du Sud est un frein essentiel au développement des technologies.

Par exemple, on considère au Mali que connecter 702 communes nécessiterait deux personnes pour chacune, l'une pour la médiation-formation, l'autre pour la maintenance du matériel. Or, il n'y a, à ce jour, aucune formation en informatique à l'université.

Proposition

Les efforts financiers, publics et privés doivent se porter en premier lieu sur la formation de spécialistes, de différents niveaux, informaticiens, techniciens et médiateurs à partir des universités, car le manque de ressources humaines en la matière est un problème crucial.

Cette formation devrait inclure une sensibilisation des étudiants – futurs prescripteurs – aux usages citoyens et sociaux d'Internet.

À l'heure où l'enseignement supérieur s'ouvre à la formation à distance, les pays développés doivent s'engager à mettre à disposition, pour la formation locale, les contenus, dispositifs de formation développés par les acteurs du service public d'enseignement. Des fonds de coopération permettront de financer les formations de formateurs, de tuteurs associés à la mise en œuvre des dispositifs. Des échanges bilatéraux, des coopérations entre apprenants du Nord et du Sud seront encouragés.

Les solutions ouvertes (logiciels libres) seront privilégiées dans le choix des outils, plates-formes mises à disposition.

Promouvoir les transferts de savoir-faire horizontaux

Analyse

De nombreuses compétences sont aujourd'hui sous-utilisées quand il s'agit de transfert de technologie et de compétences. En effet, les acteurs du Nord qui se préoccupent de développer un Internet non marchand sont souvent totalement ignorants des réalités des pays du Sud et ne bénéficient pas de l'expérience des Ong de développement.

De nombreuses initiatives de transfert technologique, de savoir-faire, d'expériences, de formation ont déjà vu le jour, avec un succès variable. Elles pourraient avec peu de crédits être démultipliées, permettant ainsi de coller au plus près des compétences portées par les acteurs associatifs et des besoins de leurs interlocuteurs du Sud. Elles doivent respecter, en particulier dans le cas de transferts technologiques, les critères suivants : adéquation de la technologie avec le contexte local et les besoins réels de la population ; intégration du coût du trans-

fert et du coût des infrastructures qu'elle présuppose ; degré de contrôle endogène des populations sur la technologie ; capacité des technologies et de leur transfert à générer des technologies et des savoir-faire endogènes.

Proposition

D'une part, les Ong de développement et les acteurs associatifs de l'Internet solidaire et citoyen doivent sans attendre les initiatives publiques et privées, croiser leurs savoir-faire. Aujourd'hui le dialogue est pratiquement inexistant entre les deux univers. Nous proposons la création d'un réseau international des acteurs locaux de l'Internet solidaire et citoyen du Sud : en utilisant les outils coopératifs, chaque pays peut mettre en place :

- des structures permettant une mise en réseau des expériences, une observation des usages, le soutien à l'innovation et l'accompagnement de projets d'Internet solidaire et citoyen : cet observatoire-réseau en ligne est consultable dans le monde entier et permet l'échange d'expériences Sud/Sud, Sud/Nord et Nord/Sud ;

- un institut d'analyse : localement des groupes de chercheurs et d'acteurs locaux identifieront les enjeux, évalueront les politiques menées et mettront en débat des propositions pour modifier les politiques publiques en conséquence. Il évalue entre autres en amont et en aval la pertinence et l'impact des transferts technologiques.

D'autre part, des échanges horizontaux – de technologie, de savoir-faire technique, de formation, etc. – entre points d'accès communautaires du Nord et du Sud peuvent être mis en place sans plus attendre, le rôle de la puissance publique se bornant alors à accompagner cette mise en réseau par une volonté politique internationale, nationale, locale. Des expériences de communautés technologiques (exemple : Gutella) ou de communautés d'échanges de savoirs (exemples : Prairienet aux États-Unis, les « réseaux d'échanges réciproques de savoirs » en ligne à Parthenay) constituent des références sur l'usage des réseaux dans une logique de mutualisation et non d'imposition top down qui peut et doit inspirer les actions de lutte contre la fracture numérique.

Dans cet esprit, nous proposons le développement de I-jume-

l a g e s
(I pour Internet) de points d'accès publics, d'écoles, d'universités, de fournisseurs d'accès non lucratifs et de collectivités locales. Ce développement implique la création d'un label international « I-twinning », validé par des comités locaux et régionaux tripartites et relayé par les organisations intergouvernementales (ONU, Unesco, etc.).

Équiper les universités

Analyse

L'équipement des universités agit au niveau de la formation des futurs internautes, des futurs opérateurs d'Internet et des futurs chercheurs en développement des TIC. En donnant accès à une vaste documentation et à de nombreux dispositifs de formation à distance, Internet est susceptible d'améliorer significativement l'enseignement supérieur. Il existe une relation étroite entre le nombre d'internautes dans un pays et le niveau d'équipement de ses universités. Les universités suédoises ou canadiennes sont beaucoup mieux équipées que les françaises... Il en va en partie de même en Afrique où le Ghana, par exemple, est particulièrement bien positionné.

Les réseaux universitaires des États-Unis, de l'Europe et du Japon, ont été financés sur des fonds publics. L'action de la NSF (National Science Foundation), organisme états-unien chargé du financement public de la recherche a notamment joué un rôle déterminant dans le développement d'Internet en finançant totalement puis partiellement les infrastructures pendant une dizaine d'années. Comment les pays les plus pauvres pourraient-ils faire décoller Internet sur la seule logique privée alors que cette recette n'a pas été appliquée dans les pays où l'investissement privé est le plus dynamique ?

Proposition

La communauté internationale devrait s'engager dans l'équipement prioritaire des universités et dans la construction de réseaux à haut débit reliant les universités et ouverts aux services publics (enseignement, santé, collectivités locales et

administration, culture, services aux habitants).

À l'image de ce qui se pratique dans certaines écoles équipées en multimédia au Nord où les parents viennent se former le soir, les universités pourraient par ailleurs, à côté de leurs activités, ouvrir leurs portes, mettre leur matériel et les compétences de leurs étudiants à disposition d'autres publics.

Politique locale d'accès aux services publics et à l'expression citoyenne

Analyse

Les gouvernements des pays du Sud ont aujourd'hui pour la plupart conscience de l'importance du développement des TIC pour l'économie de leur pays. En revanche, les instances internationales se doivent de les sensibiliser par l'exemple aux usages publics et citoyens des TIC. Les démocraties les plus jeunes ont là une chance d'accompagner le développement de la participation des citoyens à la vie publique et l'enracinement de l'esprit démocratique.

Ces enjeux se jouent au plus petit niveau territorial comme à l'échelle nationale.

Les gouvernements locaux, villes et communes, quand ils s'emparent de la problématique TIC, ont le devoir de mener une politique consciente de développement d'Internet public et citoyen.

Proposition

Sensibiliser les gouvernements à l'usage citoyen des réseaux électroniques : offre de téléprocédures, mise à disposition des documents officiels (législatifs, administratifs, juridiques) publics, organisation de procédures de consultations publiques, transparence des décisions publiques, etc.

Pour ce faire, proposer des accès aux élus locaux et nationaux du Sud aux différentes sources d'information et d'exemples existantes (notamment au Canada et en France) et les inciter à développer la recherche publique dans ce sens.

Favoriser les aides financières au développement d'Internet public et citoyen.

Applications locales

Adapter l'outil à la culture et non l'inverse

Analyse

Aujourd'hui, les outils de nouvelle génération sont développés dans des laboratoires qui, étant tous installés dans les pays du Nord, et plus particulièrement dans les pays anglo-saxons, développent naturellement des outils correspondant au creuset culturel et aux besoins de ces derniers : prédominance de l'anglais et prédominance de l'écrit sur l'oral en sont les caractéristiques les plus flagrantes.

Aujourd'hui les rares initiatives qui cherchent à sortir de cette culture unique sont portées de façon isolée, militante, voir méprisée par les grands laboratoires et les centres de recherche.

Proposition

Financement de centres de recherche et développement dans les pays du Sud eux-mêmes répondant aux besoins suivants :

- développement d'outils répondant à des traditions orales (exemples : messages attachés oraux « légers », boîtes vocales communautarisées, Web radios locales, Web TV locales ,etc.) ;
- développement d'outils adaptés à des populations analphabètes (iconographie..) avec des interfaces conviviales ;
- développement des outils dans de multiples langues dont les langues locales ;
- développement des interfaces entre médias traditionnels notamment radios et nouveaux médias (exemples : mise en ligne automatique d'émissions de radios locales, de la presse, possibilité de rediffuser par E-mails des messages envoyés par téléphonie mobile, etc.).

Promotion et diffusion des logiciels libres

Analyse

Les pays du Sud n'ont absolument pas les moyens d'accéder aux licences pour les logiciels les plus utilisés (Word, Excel, etc.). Ils doivent donc se contenter des logiciels libres souvent complexes ou pirater de facto les logiciels qui leur permettent de correspondre avec le reste du monde. Pourtant, le développement des logiciels libres semble particulièrement adapté aux pays du Sud, à la fois en raison de leurs ressources économiques limitées et de l'adaptabilité naturelle de ces outils aux usages et besoins des utilisateurs/développeurs.

Proposition

Les actions d'enrichissement, de simplification et de diffusion de logiciels libres vers le Sud doivent faire l'objet d'un soutien spécifique de la part des gouvernements du Nord dans le cadre d'actions de coopération. Des fonds de coopération permettront, entre autres, sur appel à projet, d'adapter à partir de logiciels ouverts (logiciel libre) des outils légers et robustes, adaptés à l'hétérogénéité des matériels et des maintenances.

Ont contribué directement et activement à la rédaction de ce document, sans être forcément en accord avec l'ensemble :

Michel Briand
Abdoulaye Diarra
Florence Durand-Tornare
Bruno Jaffré
Valérie Peugeot

Annie Chéneau-Loquay
Pour Aftidev, Benoît Dumolin
Michel Elie
Ken Lohento
Béatrice Pluchon

Jean Pouly

Pascal Renaud

La modération du débat et la synthèse des propositions ont été assurées par Valérie Peugeot.

Annexe 6

Ressources bibliographiques, liens, références

Europe

Ouvrages et articles

Ouvrages

- * L'âge de l'accès, Jeremy Rifkins, Éd. La découverte, 2000.
- * Le virtuel : vertus et vertiges, Philippe Quéau, Éd. Champ Valon, 2000.
- * La démocratie électronique, Stephano Rodota, Éd. Apogée.
- * L'ère de l'information, Manuel Castells, Tome 1 : La société en réseaux, 1998 ; Tome 2 : L'ère de l'information, 1999 ; Tome 3 : Fin de millénaire. Éd. Fayard.
- * Internet et après, Dominique Wolton, Éd. Champs Flammarion.
- * Internet petit manuel de survie, Dominique Wolton, Éd. Flammarion.
- * Le mirage Internet - Enjeux économiques et sociaux, Guy Lacroix, Éd. Vigot.
- * La tyrannie de la communication, Ignacio Ramonet, Éd. Galilée.
- * Detour The truth about the information superhighway, Sullivan-Trainor, Éd. IDG 1994.
- * L'utile et le futile, l'économie de l'immatériel, Charles Goldfinger Odile Jacob.
- * L'homme symbiotique, Joel de Rosnay, Éd. Seuil, 1995.
- * Otaku, Les enfants du virtuel, Étienne Barral, Éd. Denoel.
- * Le monde internet, Éd. Krol/Éd. O' Reilly, 1995.
- * Le culte de l'internet. Une menace pour le lien social ? Philippe Breton, Éd. La découverte.

- * Guerre dans le cyberspace, Jean Guisnel, La découverte.
- * Commission européenne, les cahiers de la cellule de prospective, La démocratie et la société de l'information en Europe, Éd. Apogée, janvier 2000.
- * Le Monde de la finance et de la monnaie, Jean-Michel Sahut, 23 juin 1999.

Articles, rapports, actes de colloque

- * «Vers l'émergence de cyber-monnaies privées échappant au contrôle des États», Yves Eudes, in Le Monde, 12 janvier 2000.
- * «Cybermonnaie, les implications d'une nouvelle forme monétaire», Robert Guttman, in Terminal, hiver 98/99.
- * «Les soutiers du Web», Le Monde interactif, 9 Février 2000.
- * «Un syndicat mondial pour la défense des «nomades électroniques», Le Monde économie, 30/11/99.
- * «De la Fatigue au stress», Yves Lasfargue, Transversales Sciences Culture n°40, 07/08 1996.
- * «L'organisation du travail bouleversée», Thierry Taboy in Cahiers Vecam n°3, printemps 1997.
- * «Les communautés de citoyens en réseau», Artur Serra, Les cahiers du numérique, Volume n°1, mars 2000, «la ville numérique».
- * Manuel Castells, Le pouvoir de l'identité, T.2, L'ère de l'information, 1999.
- * «Petits médias, nouvelles voix», Le courrier de l'Unesco, février 2000, www.unesco.org/courier.
- * Multimédia et communication à visage humain, Alain His, dossier pour un débat n°56, Éd. Charles Léopold Mayer.
- * La démocratie et la société de l'information en Europe, Cellule prospective Commission européenne, Éd. Apogée.
- * La société face au multimédia Enjeux économiques et culturels pour les Européens, Rapport IDATE, 1995.
- * La galaxie Internet l'impératif de la conquête, Cremoc, Unicomm.
- * «Nouvelles technologies, culture et démocratie», Champs culturels, N°11, juin 2000.
- * «L'État et les technologies de l'information et de la communication : vers une administration à accès pluriel», rapport de Bruno Lasserre, conseiller d'État, remis à Lionel Jospin,

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

« Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer » est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail, et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coproduits par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

La collection des « Dossiers pour un débat »

déjà parus :

DD 1. Pour des agricultures paysannes, Bertrand Delpuech, 1989 (existe également en portugais).

DD 3. Inventions, innovations, transferts : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire, coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. Les chemins de la paix : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 7. The paths to peace, même dossier que le précédent, en anglais (existe également en amharique).

DD 12. Le paysan, l'expert et la nature, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. La réhabilitation des quartiers dégradés : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 16. Les Cambodgiens face à eux-mêmes ? Contributions à la construction de la paix au Cambodge, coordonné par Christian Lechervy et Richard Pétris, 1993.

DD 17. Le capital au risque de la solidarité : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 19. Penser l'avenir de la planète : agir dans la complexité, Pierre Calame, 1993 (existe également en anglais).

DD 20. Stratégies énergétiques pour un développement durable, Benjamin Dessus, 1993 (existe également en anglais).

DD 21. La conversion des industries d'armement, ou comment réaliser la promesse de l'épée et de la charpie, Richard Pétris, 1993 (existe également en anglais).

DD 22. L'argent, la puissance et l'amour : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993 (existe également en anglais).

DD 24. Marchés financiers : une vocation trahie ?, 1993 (existe également en anglais).

DD 25. Des paysans qui ont osé : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation - la révolution silencieuse des années cinquante, 1993.

DD 28. L'agriculture paysanne : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. Biodiversité, le fruit convoité ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. La chance des quartiers, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 33. Financements de proximité : 382 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel, 1996 (nouvelle édition revue, corrigée et enrichie).

DD 34-I. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 1, sous la direction de Thierry Verhelst et de Édith Sizoo, 1994.

DD 34-II. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 2, 1994.

DD 35. Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. Citadelles de sucre ; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde ; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 39. Le Gatt en pratique ; pour mieux comprendre les enjeux de l'Organisation mondiale du commerce, 1994.

DD 40. Commercer quoi qu'il en coûte ? ; politiques commerciales, politiques environnementales au cœur des négociations internationales, coordonné par Agnès Temple et Rémi Mongrueil, 1994.

DD 42. L'État inachevé ; les racines de la violence : le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. Savoirs populaires et développement rural ; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes : l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phongphit, 1995.

DD 44. La conquête de l'eau ; du recueil à l'usage : comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. Démocratie, passions et frontières : réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995, (existe également en anglais).

DD 46. Regarde comment tu me regardes (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. Cigales : des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. Former pour transformer (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996 (existe également en espagnol).

DD 51. De la santé animale au développement de l'homme : leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. Cultiver l'Europe : éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. Entre le marché et les besoins des hommes ; agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. Quand l'argent relie les hommes : l'expérience de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) Sophie Pillods, 1996.

DD 55. Pour entrer dans l'ère de la ville ; texte intégral et illustrations concrètes de la Déclaration de Salvador sur la participation des habitants et l'action publique pour une ville plus humaine, 1996.

DD 56. Multimédia et communication à usage humain ; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ithis, 1996.

DD 57. Des machines pour les autres ; entre le Nord et le Sud : le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odey-Finzi, Thierry Bérot-Inard, 1996.

DD 59. Non-violence : éthique et politique (MAN, Mouvement pour une alternative non-violente), 1996.

DD 60. Burundi : la payannerie dans la tourmente : éléments d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique, Hubert Cochet, 1996.

DD 61. PAC : pour un changement de cap ; compétitivité, environnement, qualité : les enjeux d'une nouvelle politique agricole commune, Franck Sénéchal, 1996.

DD 62. Habitat créatif : éloge des faiseurs de ville ; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. Algérie : tisser la paix : Huit défis pour demain ; Mémoire de la rencontre « Algérie demain » à Montpellier, 1996.

DD 64. Une banque des initiatives citoyennes au Liban ; l'Association d'entraide professionnelle AEP, François Azuelos, 1996.

DD 66. Financements de proximité : 458 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel et Cyril Rollinde, 4^e éd. 2000.

DD 67. Quand l'Afrique posera ses conditions ; négocier la coopération internationale : le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.

DD 68. A la recherche du citoyen perdu : un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.

DD 69. Le bonheur est dans le pré... : plaidoyer pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.

DD 70. Une pédagogie de l'eau : quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.

DD 71. Amérindiens : des traditions pour demain ; onze actions de peuples autochtones d'Amérique latine pour valoriser leur identité culturelle, sous la direction de Geneviève Hérold, 1996.

DD 72. Le défi alimentaire mondial : des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.

DD 73. L'usufruit de la terre : courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.

DD 74. Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine : mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.

DD 75. États désengagés, paysans engagés : perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine, compte rendu de l'atelier international de Mèze (France, 20-25 mars 1995), 1997.

DD 76. Les médias face à la drogue : un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.

DD 77. L'honneur des pauvres : valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Carnat, 1997.

DD 78. Contrat emploi solidarité : les paradoxes d'un dispositif ; expériences et propositions, Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi - CIME, 1997.

- DD 79. Paroles d'urgence ; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement : l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.
- DD 80. Le temps choisi : un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.
- DD 81. La faim cachée : une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.
- DD 82. Quand les habitants gèrent vraiment leur ville ; le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.
- DD 83. Aliments transgénétiques : des craintes révélatrices ; des scientifiques aux consommateurs, un débat citoyen autour de l'initiative populaire suisse pour la protection génétique, Robert Ali Brac de la Perrière, Arnaud Trollé, 1998 (existe également en allemand).
- DD 84. Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Suren Erkman, 1998.
- DD 85. La plume partagée ; des ateliers d'écriture pour adultes : expériences vécues, François Fairon, 1998.
- DD 86. Désenclaver l'école ; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.
- DD 88. Campagnes en mouvement : un siècle d'organisations paysannes en France, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.
- DD 89. Préserver les sols, source de vie ; proposition d'une « Convention sur l'utilisation durable des sols », projet Tutzing « Ecologie du temps », 1998.
- DD 90. Après les feux de paille ; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998
- DD 91. Le piège transgénétique ; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques ?, Arnaud Trollé, 1998.
- DD 92. Des sols et des hommes ; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.
- DD 93. Des goûts et des valeurs ; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.
- DD 94. Les défis de la petite entreprise en Afrique ; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique : des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.
- DD 95. Pratiques de médiation ; écoles, quartiers, familles, justice : une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.
- DD 96. Pour un commerce équitable ; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.
- DD 97. L'eau et la vie ; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Caïs, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.
- DD 98. Banquiers du futur ; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.
- DD 99. Insertion et droit à l'identité ; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.
- DD 100. Une ville par tous ; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains ; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages et les dossiers des Éditions Charles Léopold Mayer, ainsi que les autres publications ou copublications de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) auprès de :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement
construction de la paix
histoires de vie

Pour obtenir le **catalogue** des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer, envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer.

Nom	Prénom
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	

